هكذا من الاصل

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE — N° 10 494 | 38 PAGES | — JEUDI 26 OCTOBRE 1978

M. Mota Pinto est chargé de former le gouvernement portugais

LIRE PAGE 38



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,60 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM; Autriche, 12 sch.; Belgique, 13 fr.; Canada, $ 0,75; Danemark, 3,75 kr.; Espagne, 40 pes.; Grande-Bretagne, 25 p.; Grèce, 25 dr.; Iran, 50 ris.; Italie, 400 l.; Liban, 200 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 3 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 24 esc.; Suède, 2,80 kr.; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 65 cts; Yougoslavie, 13 din.

Tarif des abonnements page 25

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

Le plan Carter contre l'inflation n'enraie pas la chute du dollar

Une longue maladie

Des références à Churchill, un ton dramatique — « nous devons affronter une période d'austérité nationale » — en même temps une modestie parfois surprenante — « je n'ai pas toutes les réponses... je ne puis garantir que notre effort réussira », — le discours télévisé par lequel M. Carter a lancé la « phase 2 » de son programme de lutte contre l'inflation a reflété... l'inflation rhétorique dont le président est coutumier. Mais il traduit aussi un net changement de ton par rapport à avril dernier, lorsque avait été ouverte la « phase 1 » de ce même plan.

Il y a six mois, le gouvernement américain cherchait à abaisser le taux d'inflation de 6,8 % à 5,8 % par an. La Maison Blanche s'était bornée à demander aux entreprises d'accepter de ramener les augmentations de salaires et de prix à un niveau inférieur à celui des deux dernières années, sans préciser de chiffre ni brandir la menace de sanctions concrètes. Aujourd'hui, la hausse des prix pour 1978 s'annonce supérieure à 8 %, de l'aveu même de M. Schultze, principal conseiller économique de la Maison Blanche. Il est même fort probable qu'elle frôlera le niveau fatidique des « deux chiffres ». Bien pis, l'Amérique s'est installée dans un comportement inflationniste analogue à celui de nombreux pays européens.

Actuellement, les entreprises ont intégré la forte hausse de 1978 dans leurs calculs prévisionnels de coûts. Les syndicats ont fait de même, en demandant des hausses salariales de 9 % et plus, à inscrire dans les conventions collectives — valables généralement trois ans, — dont un grand nombre devront être conclues dans les mois qui viennent.

On peut se demander si M. Carter s'est bien donné le maximum de moyens pour remonter le courant. Les sanctions prévues sont plus sérieuses que par le passé : mais elles restent limitées à certains secteurs et, même pour ceux-ci, à une partie seulement des agents économiques. En outre, la Maison Blanche doit avouer son impuissance à contrôler trois domaines qui ont lourdement contribué à la flambée des prix cette année : alimentation, logement et frais médicaux.

Le président a tout de même promis de revenir à la charge auprès du Congrès, qui va être renouvelé, pour lui faire adopter une loi contrôlant l'évolution des frais médicaux. Le Sénat avait approuvé cette année un tel projet, mais celui-ci n'avait pas été voté par les représentants. Aussi bien les officiels ont-ils mis en garde, toute la journée de mardi, contre les espoirs exagérés. Comme l'a dit l'un d'eux, « l'inflation est une longue maladie : la thérapie ne peut donc être qu'à long terme ».

Le ralentissement de l'activité économique américaine, l'arrêt de la flambée des prix alimentaires, l'adoption de mesures sur l'énergie ainsi que le regain de crédibilité présidentielle après les accords de Camp David peuvent renforcer la fiabilité de ces « choix difficiles », selon l'expression de M. Carter. Cependant, dans l'immédiat, le programme complexe de la Maison Blanche a rencontré le scepticisme des milieux d'affaires et des hommes politiques.

A la suite de la baisse du dollar, les financiers de Wall Street estiment quant à eux que le plan présidentiel est trop faible et intervient trop tard. Les syndicats et les organisations de consommateurs avaient critiqué ce plan avant même de le connaître. Seuls des responsables de l'industrie, hostiles à tout contrôle, apparaissent favorables. Dans une économie qui subit un déficit commercial important et qui souffre d'une grave faiblesse de la productivité — problème essentiel, — le redressement peut être long à venir.

• La devise américaine tombe à 4,15 francs
• Washington privera de commandes d'État les entreprises qui augmenteront trop les salaires

Le marché des changes a très mal réagi au discours du président Carter, qui a présenté le 24 octobre son plan anti-inflation : le dollar est tombé mercredi 25 à son plus bas niveau par rapport au deutschemark (1,7880 DM, contre 1,8170 DM la veille) et au yen japonais (180,25 yens contre 182,20). A Paris, il est revenu de 4,1950 F à 4,15 F, cours atteint seulement au début de mai 1975. Les milieux financiers internationaux, qui attendaient avec impatience l'annonce des mesures américaines, ont été fortement déçus.

M. Carter a présenté la « phase 2 » de son plan sur un ton plus dramatique, mais aussi plus autoritaire, que celui employé en avril dernier pour la « phase 1 ». Le président des Etats-Unis, qui avait jusqu'ici fait porter l'essentiel de ses espoirs sur la bonne volonté des partenaires sociaux, envisage maintenant de sanctionner les « coupables », c'est-à-dire les entreprises qui ne respecteront pas les normes édictées par l'administration en matière de prix (5,75 % de hausse annuelle au maximum) et de salaires (8 % la première année, 7 % par la suite).

Les milieux financiers, qui déplorent la complexité du dispositif présidentiel, mettent en doute la possibilité, pour la Maison Blanche, d'exercer une pression réelle sur les partenaires sociaux. « La montagne a accouché d'une souris » est le commentaire général sur les marchés des changes. Très logiquement, le cours de l'once d'or a de nouveau bondi, passant pour la première fois au-dessus de 230 dollars.

De notre correspondant

Washington. — Pour l'essentiel, la phase 2 du plan Carter prévoit une réduction du déficit budgétaire par compression des dépenses publiques, limitation des hausses de salaires (des dispositions particulières sont cependant prévues pour les bas revenus), plafonnement des augmentations de prix dans les entreprises, enfin sanction des firmes récalcitrantes.

• LES DEPENSES DU GOUVERNEMENT VONT ETRE REDUITES

Le président a renforcé au dernier moment cet aspect de son programme en promettant de ramener le déficit budgétaire à moins de 30 milliards de dollars pour l'année 1979-1980 (les années budgétaires commencent aux Etats-Unis le 1er octobre et se terminent le 30 septembre), contre 40 milliards pour l'année en cours et 66 milliards en 1977. Pour commencer, les administrations ne pourront plus pourvoir qu'un emploi vacant sur deux : on escompte que 20 000 emplois fédéraux seront supprimés de la sorte avant la fin de l'année budgétaire. Lorsqu'on sait que la hausse des traitements des fonctionnaires a déjà été limitée en juillet à 5,5 % — chiffre inférieur de 2 points et demi à ce que les salariés du secteur privé pourront obtenir en 1979, — on peut se demander si M. Carter ne va pas au devant de sérieux mécontentements au sein de son administration.

Celle-ci devrait, il est vrai, avoir moins de travail si le président tient sa promesse d'alléger les contrôles bureaucratiques sur l'industrie. Depuis quelques années, une série d'agences gouvernementales fonctionnant de manière plus ou moins indépendantes édictent en matière d'environnement, de sécurité, de santé, etc., des règlements en tous genres non coordonnés entre eux et dont l'application coûte souvent fort cher aux entreprises. Ces règlements seront révisés et allégés, quand l'administration de tutelle elle-même ne sera pas tout simplement supprimée.

M. Carter, qui a signé mardi la loi mettant fin au contrôle gouvernemental sur le trafic aérien — et annonçant la liquidation du bureau de l'aviation civile en 1985 — a annoncé une mesure analogue pour les transports ferroviaires et routiers l'an prochain.

MICHEL TATU.

(Lire la suite page 36.)

La signature du traité de paix israélo-égyptien serait retardée

Les amendements proposés par M. Sadate font l'objet d'un examen minutieux à Jérusalem

Dans une déclaration au « Maariv » publié ce mercredi 25 octobre, M. Begin propose que le président Sadate vienne à Jérusalem pour signer le traité de paix israélo-égyptien et que lui-même se rende au Caire pour signer le texte en arabe. Mais le premier ministre indique aussi que cette signature n'aura pas lieu à la date souhaitée par le président Sadate (19 novembre, jour anniversaire de son voyage historique à Jérusalem).

« Le président Sadate a proposé des amendements dont l'examen exigera plusieurs jours... Il n'y a aucune raison de se presser. Nous devons examiner chaque phrase, chaque mot et chaque virgule », a dit M. Begin. Le gouvernement israélien s'est réuni pour une ultime délibération mercredi matin.

De notre correspondant

Jérusalem. — Malgré les réticences ou l'opposition de certains ministres, le projet de traité élaboré à Washington devrait être approuvé — sous réserve de certaines modifications — par la majorité des membres du gouvernement israélien ce mercredi, au terme d'une troisième réunion extraordinaire du cabinet. M. Begin devait lui-même intervenir au cours de la matinée pour proposer quelques amendements au texte rapporté de Washington.

Après quatre heures de débats, lundi, et une discussion qui s'est prolongée mardi pendant près de sept heures, le conseil des ministres n'avait toujours pas achevé l'examen du projet, et une nouvelle réunion devenait nécessaire. Ce retard, qui semble avoir irrité quelque peu la Maison Blanche, est dû au fait que M. Begin, pour atténuer les différends, voulait que chacun des dix-huit membres du gouvernement puisse exprimer complètement son point de vue et que les négociateurs, MM. Dayan et Weizman, aient l'occasion de fournir tous les éclaircissements nécessaires en répondant à chacune des objections. Les ministres des affaires étrangères et de la défense ont dû se livrer au même travail d'explication devant les députés de la commission des affaires étrangères de la Knesset. Au sein du gouvernement, et plus encore dans cette commission, de vives critiques ont été émises par des membres du Likoud et du parti national religieux qui, depuis le sommet de Camp David, estiment que la politique de M. Begin est trop conciliante à l'égard de l'Egypte et des Etats-Unis. Ces « opposants », parmi lesquels figurent notamment MM. Zevulun Hammer, ministre de l'éducation (parti national religieux), et Haïm Landau, ministre sans portefeuille (Likoud), continuent de redouter que l'accord avec l'Egypte et le retrait du Sinaï ne représentent un précédent que les Etats-Unis et les autres pays arabes pourraient utiliser dans l'avenir pour exiger d'Israël une politique « d'abandon » à propos de la Cisjordanie et du territoire de Gaza.

FRANCIS CORNU.

(Lire la suite page 4.)

L'agitation dans les P.T.T.

443 000 agents est-ce assez ?

Seuls, les syndicats F.O. et C.F.T.C. ont appelé à la grève l'ensemble des P.T.T. ce mercredi 25 octobre. La C.G.T. et la C.F.D.T., fidèles à leur tactique des grèves tournantes, ne prévoient d'arrêts de travail que dans les services des centres de tri et chez les ambulants.

Les syndicats mettent notamment en avant l'insuffisance des effectifs dans l'ensemble des services des P.T.T.

Jamais, depuis la grève de 1974, les postiers et les agents des télécommunications ne s'étaient autant plaints d'un manque d'effectifs. Une majorité des 443 000 salariés des P.T.T. est convaincue que le gouvernement refuse sciemment de donner les hommes nécessaires aux postes et aux télécommunications.

Les grèves actuelles (du 24 au 27 octobre) sont d'abord destinées à dénoncer le projet de budget des P.T.T. pour l'année 1979 : celui-ci prévoit seulement la création de 8 551 emplois nouveaux et la « consolidation » de 2 700 postes d'auxiliaires. « *Il nous faut 50 000 travailleurs de plus* », affirment la C.G.T. et la C.F.D.T. « *Quinze ou vingt mille* », rectifie Force ouvrière. En réponse, le secrétaire d'Etat, M. Norbert Ségard, a fait valoir, le 24 octobre, l'effort « *considérable* » qui a abouti à la création de 60 000 postes budgétaires dans les P.T.T. en quatre ans. Où est la vérité ?

ALAIN FAUJAS.

(Lire la suite page 33.)

AU JOUR LE JOUR

FAIS-MOI MAL !

Après avoir conversé plus de deux heures avec le premier ministre, dans un climat d'arrêt de travail persistant, M. Edmond Maire a déclaré que « le moment est venu d'accélérer l'action », *ce qui laisse penser qu'il a trouvé devant lui un interlocuteur moins ouvert qu'il ne l'était en avril, où il avait semblé plus disposé à se découvrir d'un fil.*

En fait, depuis deux ans que nous pratiquons M. Barre, la France est plongée dans une problématique sado-masochiste, avec un premier ministre qui tente de nous convaincre qu'il y a du bien à se faire du mal, alors que tant de destinées prospères nous prouvent chaque jour qu'il n'y a pas de mal à faire du bien.

Le tout est donc de savoir pour qui c'est bon quand ça fait mal, et pour qui c'est mal quand ça fait du bien.

BERNARD CHAPUIS.

Un an après le rétablissement de la Généralité

Un certain désenchantement en Catalogne

Le contraste est frappant entre le Pays basque espagnol, où la mise en place des institutions de préautonomie n'a pas empêché, et aurait même contribué à accroître, les actes de violence, et la Catalogne, où le rétablissement de la Généralité semble s'être opéré en douceur. Après la décision du conseil des ministres, le 29 septembre 1977, M. Joseph Tarradellas, président de la Généralité, en exil depuis trente-neuf ans, rentrait en Espagne le 23 octobre 1977. Il était solennellement investi dans ses fonctions le lendemain à Barcelone.

Un an après, cependant, un certain désenchantement, qu'analyse notre envoyé spécial, se fait jour dans l'opinion catalane, en raison notamment de la lenteur des transferts de compétence de Madrid à Barcelone, et du rôle encore largement symbolique de la Généralité.

De notre correspondant CHARLES VANHECKE

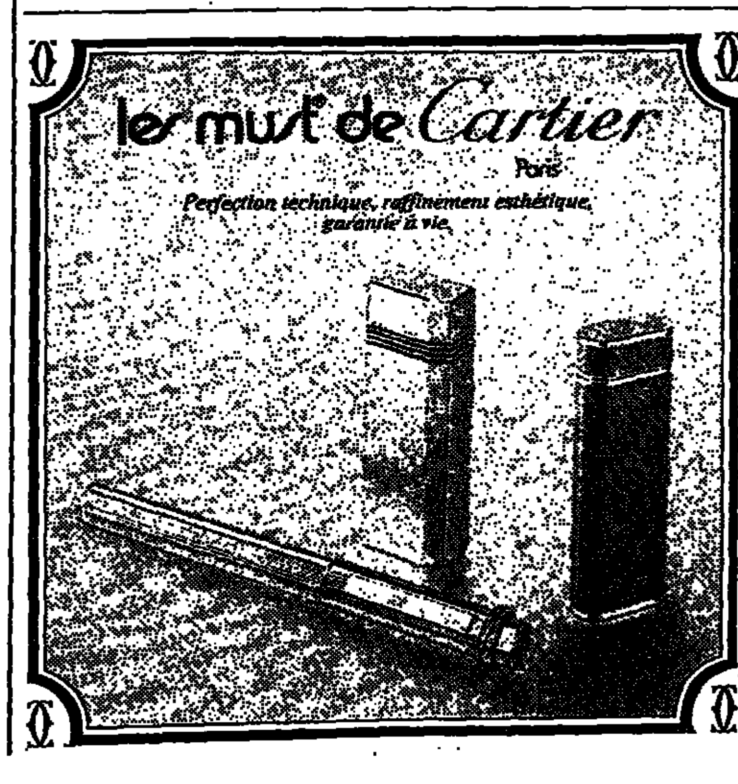
Barcelone. — Inutile de chercher les signes d'une Catalogne qui serait davantage catalane. Il n'y en a pas. Un an après avoir retrouvé sa Généralité et son vieux président gaullien, M. Josep Tarradellas, Barcelone n'a changé ni dans ses apparences ni dans ses profondeurs. A moitié bilingue ? Elle l'était déjà, même sous Franco. Catalans et Castillans se partagent la rue à égalité, ou presque : 44 % des habitants de cette région reconnue, dans la future *Constitution*, comme une « nationalité » sont nés ailleurs en Espagne. Les progrès notés ici ou là (des noms de rues, de tracts politiques, des publicités commerciales rédigés en catalan) s'accompagnent, ailleurs, de reculs.

Des journalistes constatent que sur les quatre hebdomadaires catalans qui circulaient, clandestinement ou non, sous le franquisme, il n'en reste plus qu'un, celui du P.C. Le quotidien *Avui*, lancé en 1976, est en baisse régulière. La littérature locale n'a ni explosé ni même proliféré depuis un an. Vieille vérité vérifiée sous bien des dictatures : par l'assimilation qui s'était produite entre catalanistes et anti-franquistes, le régime antérieur a fait davantage pour stimuler le nationalisme culturel que ne le feront à l'avenir, sans doute, bien des décrets de la Généralité.

Le gouvernement est en place. Des communistes aux centristes, la Généralité a le mérite de représenter presque tout l'éventail politique catalan. Son président parle et se déplace avec une autorité toute présidentielle. Les conflits internes à la Généralité, les limogeages de certains collaborateurs, la récente démission du conseiller de l'intérieur, autant d'événements de « politique intérieure » qui ont donné l'impression, à travers la presse, que l'autonomie catalane était devenue une réalité. Pourtant, comme il y a quelques mois, les états-majors insistent plus à l'heure du bilan sur la signification « politique », voire « symbolique » de la Généralité, que sur son existence concrète ou sa pénétration dans les mentalités.

Un mot est vite lâché au fil des entretiens : celui de désenchantement. En tournant pratiquement à vide pendant un an (les premiers transferts de compétences ont été opérés en début d'octobre), la Généralité a forcément perdu de sa séduction, de sa popularité. Les batailles livrées auprès des ministères pour arracher le contrôle de plans d'urbanisme ou de services hospitaliers, les pouvoirs symboliques accordés au président, comme celui de réunir les gouverneurs des quatre provinces, le respect manifesté par Madrid pour le problème catalan, et que M. Heribert Barrera, dirigeant du vieux parti Esquerra republicana (Gauche républicaine), considère comme une des principales conquêtes, autant de faits trop récents ou trop peu palpables pour avoir modifié la vie quotidienne des Catalans.

(Lire la suite page 5.)



« DE GAULLE MALGRÉ LUI », DE P. DE BOISDEFFRE

Un homme transcendé par la France

Nul n'entre jamais dans l'histoire en livrant totalement sa propre vérité. Longtemps, même, on tint cette part de mystère pour une vertu de l'homme d'Etat. Elle contribuait au mythe, forgeait la légende et, de siècle en siècle, assurait la transmission d'images aussi simplistes qu'irréelles.

A cet excès de respect — sinon cette volonté de fabriquer une réalité homogène — a succédé le désir forcené de dévoiler et de démasquer dans leur complexité humaine tous ceux qui ont accédé à la postérité. A croire que la psychanalyse posthume devenait le préalable à toute recherche historique.

Naturellement, comme toutes celles qui sont exclusives, la méthode a ses dangers. Michelet n'a pas eu besoin de Freud. Et son œuvre dominera longtemps. En prenant le parti de présenter « De Gaulle malgré lui », Pierre de Boisdeffre courait donc le risque de livrer finalement un « De Gaulle imaginaire ». Je veux dire de ne rechercher dans l'homme que l'envers du personnage historique ou de céder aux caprices d'une certaine mode qui explique le désir de servir par le besoin d'assumer ses complexes, et l'exercice du pouvoir par la nécessité de surmonter ses traumatismes.

Car l'auteur a une thèse et l'ouvrage se veut de démonstration. On ne sera donc pas surpris de ne trouver guère de révélations, que ce soit dans la biographie même du général ou dans l'évocation des événements qui l'ont vu traverser l'histoire du pays. Pierre de Boisdeffre n'entend pas rapporter, il veut prouver.

MICHEL DEBRÉ.

(Lire la suite page 10.)

COMMUNICATION

LE PONT

par PIERRE DROUIN

« *S'IL fallait opter pour une religion scientifique, je choisirais la communication. Mais cette société de communication ne s'épanouira que par un progrès de la compréhension.* » C'est par ces mots que Pierre Aigrain, secrétaire d'Etat chargé de la recherche scientifique, a ouvert, lundi 23 octobre à Paris, le troisième symposium international « Discoveries » organisé par la Fondation Honda (1).

A l'heure où « *50 % des métiers manipulent de l'information* » (J.-C. Simon), il n'était pas étrange de voir ce thème de la communication servir d'axe aux exposés et débats de cette rencontre. Grâce à la technologie de pointe, un nouveau pont est lancé entre les hommes, entre les disciplines, entre les pouvoirs. Est-il solide, est-il fragile ? Conduit-il vers une société plus oppressive ou plus décentralisée ?

Il revenait à Alain Touraine de camper le sujet, de lui donner ses dimensions historiques et sociologiques. Comment ne pas partir de la crise que nous vivons aujourd'hui ? Evacuant (un peu vite) l'aspect économique des choses, notre sociologue voit surtout deux phénomènes : la fin de l'hégémonie mondiale de l'Europe et *la contestation* des valeurs sur lesquelles a reposé la société industrielle.

Où nous mène cette crise ? Ou bien à la décadence si nous préférons la consommation immédiate aux investissements ; ou bien à la contre-culture et à l'acceptation de l'idée que la société n'a plus à se transformer elle-même ; ou bien — ce qui est plus vraisemblable — au changement sans rupture avec la société historique. Nous sortirons donc de l'ère de l'organisation du travail pour entrer dans celle de la gestion des systèmes d'information. En fait, nous commençons de vivre cette société plus définie par ses programmes que par ses machines, précisément dans la société de « communication ».

L'ambivalence de notre société

Quelle ambiguïté dans ce mot ! *Il peut aussi bien être chargé* d'espérance s'il exalte les solidarités humaines que de méfiance s'il signifie une « société programmée ». Alain Touraine a reconnu l'ambivalence de cette société où, d'une part, l'augmentation des choix est incontestable et le phénomène de reproduction est moins vif (cela va de la plus grande difficulté de la transmission de l'héritage économique et culturel à la libération de la *femme*), mais aussi où le contrôle social est de plus en plus étroit *et la concentration du pouvoir* de plus en plus forte.

Dans cette « société de communication », les grands conflits se déclencheront moins entre dirigeants et dirigés qu'entre les grands appareils et les « consommateurs » dans le sens le plus large du mot (par exemple, entre le réseau hospitalier et les besoins de santé). C'est, au reste, la contestation de l'appareil qui pousse au besoin de naturel (écologie, sexe, etc.) et celle de gestion qui pousse à son contraire qui est l'autogestion.

La « communication » entre les cultures ne pose pas moins de problèmes et M. Louis Dumont, directeur d'études à l'Ecole des hautes études, s'en ouvrit à son auditoire, avec des exemples tirés aussi bien des lointains que du voisinage. Par exemple, en Allemagne, « *l'homme est reconnu immédiatement comme être social* » et la nation est un « *individu collectif* ». En France, la « *nation se limite à être le cadre de l'émancipation de l'individu qui est l'* « *alpha et l'oméga de tous les problèmes politiques* ». Et l'on s'étonnera que des dissensions aient pu naître entre nos peuples !

Au cours de « tables rondes », des cas concrets portant sur la « communication » devaient être examinés. Celle que devait animer M. André Danzin, directeur de l'Institut de recherche et d'informatique appliquée (IRIA), avait pour objet de montrer comment les concepts et leur description se modifiaient sous l'influence de l'outil informatique dans le cas des mathématiques, de la médecine et du droit.

A l'inverse, c'est sur une note désenchantée que devait nous laisser M. Yves Jaigu, directeur de France-Culture, qui n'hésitait pas à affirmer : « *C'est parce que les êtres humains n'ont plus rien à se dire que sont nés, comme d'un réflexe de nature, les mass media, les machines à communiquer, les satellites, etc.* »

Il est temps qu'un nouveau pont soit lancé entre les sciences proliférantes et l'ignorance des foules. « *Rétablir la communication, c'est d'abord retrouver quelque chose à communiquer.* » Puisse cette sagesse l'emporter sur la puissance explosive des découvertes qui laissent le roi couvert mais l'homme nu.

(1) La Fondation Honda a été créée officiellement en décembre 1977 après le succès des deux premiers congrès interna'ionaux organisés par la célèbre firme japonaise, l'un à Tokyo en 1976, l'autre à Rome en 1977 sous la dénomination Discoveries. Son but est de favoriser le dialogue entre savants, chercheurs, spécialistes, intellectuels du monde entier pour aider l'homme à maîtriser ses découverte[s] et à redéfinir les valeurs de la civilisation moderne.

PSYCHOLOGIE EN MIETTES

Comment démêler en soi ce qui est nécessité et contingence, ce qu'on a hérité comme tel et ce qu'on s'est acquis à soi-même, ce qui en nous exprime vraiment l'être et non l'être social ?

C'est d'autant plus difficile, note Ramuz, que les idées traînent toutes faites dans les journaux, les livres, les conversations; les hommes les y ramassant au hasard, conformément à leurs intérêts du moment, et à leurs besoins d'aujourd'hui qui changeront tout aussi vite.

En fait, poursuit Ramuz, l'homme qui voudrait penser « purement » aurait d'abord à être ; or, il y a très peu d'hommes qui sont. La très grande majorité des gens n'ont d'existence que fonctionnelle. C'est-à-dire qu'ils ont les idées de leur fonction et non les leurs. — R. J.

Le nouvel ordre mondial de l'information

par MUSTAPHA MASMOUDI (*)

LE nouvel ordre mondial de l'information est, avant tout, une volonté profonde de changer les modèles et les structures mises en place à la faveur d'une conjoncture historique qui ne semble pas devoir se renouveler, à savoir le phénomène colonial, ou de situations fondées sur la dépendance, l'injustice ou l'aliénation. Cette dépendance, cette injustice et cette aliénation se traduisent par un déséquilibre évident au niveau de tous les moyens de communication : est-il juste et équitable que les radios des pays développés monopolisent à elles seules 90 % des fréquences du spectre électromagnétique, et que *les grandes agences de presse* internationales, qui diffusent plus de 80 % des nouvelles circulant dans *le monde*, ne consacrent aux pays *en développement* — c'est-à-dire aux trois quarts de l'humanité, — que près de 25 % de leur production ?

Pour me limiter aux aspects juridique et technico-financier, je relèverai que le premier est marqué notamment par l'inexistence, ou le caractère lacunaire, du droit international en la matière. Tandis que sur le plan technico-financier, le *déséquilibre* est *illustré par un anachronisme* flagrant : en ce vingtième siècle, il est navrant, pour ne pas dire révoltant, de constater qu'on continue à pénaliser les faibles débits et les petits consommateurs et que le prix d'un message de presse est plus cher quand il circule entre deux pays en développement qu'entre deux pays *développés*. *Le nouvel* ordre mondial de l'information, en visant une reconsidération des concepts actuels dans ce domaine, a essentiellement pour but d'aménager le droit de chaque individu, de chaque groupe d'individu, et, *a fortiori*, de chaque peuple, de chaque nation, à faire connaître ses problèmes et ses ambitions.

C'est dire que cet ordre nouveau auquel nos pays aspirent a une signification fondamentalement politique, répondent à une volonté irréductible d'instaurer des relations nouvelles, basées sur l'indépendance, la justice et l'égalité. Il implique la *nécessité* de repenser les problèmes de la communication, en fonction de leur caractère *global* autant que de leur interdépendance étroite.

Aboutir à une éthique universelle

En d'autres termes, ce nouvel *ordre mondial de l'information* est, en *dernière* analyse, indissociable de la recherche d'un nouvel ordre économique international, puisque les deux *actions ont pour finalité* de *promouvoir*, d'abord et surtout, la coopération la plus large entre les pays en développement afin que, dans un deuxième *stade* — qui, du reste, peut aussi être simultané au premier, — elles soient en mesure de développer une coopération efficace avec les pays industrialisés. Au niveau des pays non alignés, nous nous sommes attachés à concrétiser ces intentions en créant le « pool » des agences de presse, qui — loin de constituer un organe autonome — sert plutôt à compléter l'action, certes utile, des *agences transnationales* quand il s'agit des informations concernant nos pays.

Cette progression vers un ordre *mondial* nouveau *n'implique* nullement l'intention qui nous est prêtée de vouloir déclarer la guerre à nos devanciers ou exercer une concurrence déloyale à leur égard. Ce nouve[l] ordre *ne tend pas non plus* à consacrer la mainmise des gouvernements sur les moyens d'information, puisqu'il se base, essentiellement, *sur le* développement des pools au niveau régional et supranational, ainsi que sur le renforcement de la coopération *horizontale* entre les organismes professionnels de *diverses* nationalités. Il s'agit surtout de favoriser l'épanouissement des moyens d'information des pays en développement pour qu'*ils* soient en mesure de s'adapter à un flux plus équilibré des nouvelles entre toutes les régions du monde.

Il s'agit, enfin, de garantir la protection du journaliste en même temps que de son lecteur et d'aboutir à une éthique universelle. Par conséquent, loin de viser une quelconque atteinte à la liberté de la presse, ce concept tend plutôt à *favoriser* cette *liberté*, comme vient *de le déclarer récemment* le premier ministre tunisien, M. Hédi *Nouira*, dans *un discours sur le nouvel ordre* mondial de *l'information*, en multipliant les sources de l'information et en fournissant, de la sorte, un éventail de choix beaucoup plus large.

En *définitive*, le nouvel *ordre* mondial de l'information ne vise pas seulement à décoloniser l'information — expression qui semble déranger certains nostalgiques, — mais, aussi et surtout, à équilibrer le flux des informations entre les *différentes* parties du globe. Il est évident que, dans ce souci, il faudrait que les pays les moins développés soient en mesure de répondre aux exigences matérielles, techniques et professionnelles, d'une information rapide, complète et objective.

C'est là qu'intervient, très précisément, le rôle essentiel des pays *développés*, qui consiste à aider le *tiers-monde* à *acquérir les moyens* indispensables à une participation profitable à tous.

Ne sont-ils pas mieux placés que quiconque pour savoir que les intérêts de telle *ou* telle société, de telle ou telle entreprise, si légitimes soient-ils, doivent s'estomper lorsqu'il y va des droits et des intérêts de l'humanité tout entière ?

(*) Délégué permanent de la Tunisie à l'UNESCO, président du conseil intergouvernemental de coordination de l'information entre les pays non alignés, ancien secrétaire d'Etat à l'information.

La médecine francophone perdra-t-elle sa voix ?

par ROGER BENICHOUX (*)

LES périodiques médicaux de langue française sont la voix de notre médecine, qui doit assurer une information scientifique pour les recherches de pointe et une formation continue post-universitaire. Leur situation semble florissante : les deux cent trente journaux principaux tirent annuellement plus de cinquante millions d'exemplaires. De ce point de vue, la France est dans le peloton de tête avec la République fédérale d'Allemagne, avant les Etats-Unis, l'Espagne, etc.

La situation paraît plus floue pour les périodiques médicaux francophones publiés hors de France. Le Québec est un cas à part, avec un *dynamisme jaloux* et efficace dans la défense de la langue française. Il en est de même, et d'une manière encore plus émouvante, avec le journal : l'Union médicale balkanique, publié en français à Bucarest, par le professeur Buzeu, et diffusé en Roumanie, en Bulgarie et en Grèce. Porté à bout de bras par quelques fanatiques, il a surmonté les épreuves de la dernière guerre et les bouleversements politiques qui ont suivi.

L'impact d'un périodique médical ne se mesure pas cependant à sa seule existence. Il faut qu'il soit lu, et, s'il est lu, qu'il soit apprécié. L'audience se juge de différentes manières : rapport entre le tirage et les abonnements, nombre d'abonnés étrangers et particulièrement des bibliothèques universitaires et hospitalières, etc.

Cependant, quel que soit le mode d'évaluation, l'audience des périodiques médicaux francophones baisse dans le monde. Il en va de même des abonnements. Le nombre de fois où un article français est cité par un autre auteur dans la littérature mondiale est dangereusement bas.

L'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) consent des privilèges particuliers aux publications de *ses membres faites en anglais* dans certains périodiques étrangers. Des périodiques bilingues, français-anglais, deviennent quasi exclusivement anglophones, des congrès internationaux se tiennent à Paris uniquement en anglais (1). Les francophones hors de France publient de moins en moins dans les périodiques francophones. Le cas du Québec est particulier. La grande mutation *politique* et *culturelle*, cause et conséquence des lois 22 et 101 consacrant la prédominance de la langue française, n'est qu'à son début. L'analyse de l'évolution des périodiques canadiens français se révèle de ce fait difficile *sinon* impossible.

Livres et périodiques médicaux sont inséparables, ne serait-ce que parce qu'ils sont publiés par les mêmes éditeurs. Si l'audience diminue, les prix augmentent ou la qualité baisse, ou probablement les deux à la fois.

L'édition d'un bon livre bien illustré revient très cher et la concurrence anglo-saxonne est de mieux en mieux placée. Elle *commence à s'implanter solidement* en France. La génération des étudiants français qui ont privilégié l'anglais au lycée et qui sont plus facilement anglophones a atteint nos facultés. La concurrence n'est d'ailleurs pas uniquement anglo-saxonne. Le grand éditeur allemand Springer (différent du groupe de presse du même nom) édite en très bon anglais d'excellentes revues et la plupart de ses livres. Un éditeur *américain*, Saunders, vient de racheter en partie une vénérable *maison* française, les Editions Doin. Ce n'est sûrement pas pour en faire un vect[eur] de la pensée française. A l'opposé, il faut noter les *tentatives* méritoires, mais encore timides, d'installation des Editions Masson aux Etats-Unis.

Défendre la qualité

Gilbert Comte le rappelait récemment : « *La langue, c'est la nationalité* » (*le Monde* du 15 juillet). C'est pour avoir négligé la vulnérabilité de leur langue, que Catalans, Basques, Corses, Bretons, et sans doute bientôt d'autres, entameront des batailles en sa faveur. Puissions-nous nous tromper en entrevoyant que nos enfants auront à mener en Europe et dans le monde le même combat en faveur de la langue française, si dès maintenant nous n'en arrêtons pas le glissement. Qu'on nous comprenne bien. Les médecins n'ont pas de vocation particulière pour la défense de la langue française. Mais il se trouve que, à la réflexion, elle leur semble passer par la défense de *la qualité des publications médicales*.

Rappelons que la *forme* de l'écriture et sa qualité commandent, à plus ou moins longue échéance, le *fond* de la recherche médicale. Il serait absurde de nier que, en France, il se fait de la bonne recherche en médecine. Mais elle se fait mal connaître.

A l'imitation des unions de consommateurs, les médecins se préoccupent de la qualité des publications qui leur sont offertes. Tous sont consommateurs ; certains, les universitaires et les chercheurs, sont aussi fabricants. Mais, naturellement, les plus impliqués sont les responsables directs des périodiques. Un colloque sur « Présent et avenir des périodiques médicaux francophones » les réunira les 2 et 3 novembre prochain à l'abbaye des Prémontrés à Pont-à-Mousson (2).

Bien que les organisateurs de ce colloque soient des universitaires sans attache institutionnelle avec aucun périodique il est réconfortant d'enregistrer l'écho favorable retrouvé un peu partout en France et dans le monde. De grands éditeurs, des universitaires, des chercheurs et même des médecins praticiens animeront plusieurs « tables rondes » et discussions. Il s'agit de réfléchir aux meilleurs moyens d'obtenir que les articles médicaux soient mieux rédigés par leurs auteurs, mieux sélectionnés par les responsables, mieux présentés par les éditeurs. Le sommet du colloque devrait être l'élaboration d'une charte de qualité des périodiques médicaux. Une grande audace d'innovation est souhaitée pour cette charte dont il faudra bien par la suite assurer l'application.

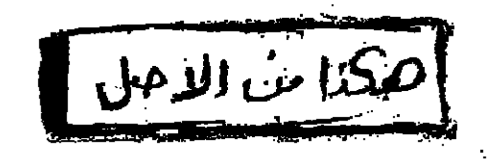
C'est par leur qualité et non point par leur expression en une langue étrangère que les travaux de la médecine française s'imposeront ! « *J'ai voulu pour diverses raisons*, m'écrivait récemment le prix Nobel de médecine, *que chacun de mes travaux princeps soit publié en français, aux comptes rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences. Ce que j'ai fait. Or, publiés en français dans un journal totalement francophone, ces travaux sont reconnus et cités dans la littérature mondiale autant que d'autres travaux publiés en anglais.* »

(*) Professeur à la faculté de médecine de Nancy.

(1) Un exemple significatif est celui de la Société européenne de chirurgie expérimentale fondée en 1966 à Nancy avec trois langues : français, allemand, anglais. Pour son dixième anniversaire en 1975, son congrès à Paris a eu l'anglais comme langue exclusive !

(2) Renseignements à l'Institut de recherches chirurgicales, C.H.U. de Nancy-Brabois, 54500 Vandœuvre-lès-Nancy.





Le Monde

étranger

LA SITUATION EN ÉTHIOPIE ET LA GUERRE EN ÉRYTHRÉE

La « deuxième réforme agraire » de la province de Kaffa

Correspondance

Yabou (province de Kaffa). — *« Nous sommes des cultivateurs, mais nous avons les mêmes problèmes que les ouvriers de la ville »*, conclut, désabusé, un dirigeant de l'Association des paysans de Yabou, centre de la production du café qui représente les deux tiers des exportations de l'Ethiopie. La centaine de paysans qui, depuis le lever du jour, sont rassemblés pour débattre des difficultés de leur coopérative approuvent en hochant la tête.

Particularité qui ne se retrouve que dans quelques rares autres régions du Sud : à la fin de l'année 1977, Yabou a vécu une « deuxième réforme agraire » au détriment de ceux qu'on qualifie désormais de « koulaks » et qui furent les grands vainqueurs de la première. Disposant d'une surface à cultiver proche de la limite autorisée de 10 hectares, ils pouvaient embaucher des ouvriers agricoles et se lancer dans des activités plus lucratives que la culture du café : commercialisation de la production et vente aux « paysans pauvres » de produits de première nécessité. Ils y avaient trop bien réussi, constituant une élite rurale à la fois de propriétaires et d'intermédiaires et accédant souvent à la direction des associations.

La nouvelle redistribution des terres a accordé à chaque paysan l'exploitation d'une superficie de 2 à 4 hectares, suivant la seule dimension de sa famille, exploitation dont il tire un revenu annuel moyen de 400 birrs (1 dollar vaut 2 birrs). Le quart des anciens dirigeants ont été déchus de leurs postes à la tête des associations.

Yabou n'est pas mal loti : un poste sanitaire dispense des soins et délivre des médicaments gratuitement, un moulin est en construction ; un magasin de stockage et une station de lavage de café sont prévus, une école fonctionne ; le tout financé par l'Etat, des crédits publics et surtout le produit du « champ collectif » qui, l'année dernière, s'est élevé à plus de 700 birrs.

A première vue, les paysans de Yabou uraient donc tout lieu d'être satisfaits de leur sort. Mais *« ils ont trop conscience de ce qu'ils ont gagné par la révolution pour ne pas mesurer tout ce qu'ils peuvent conquérir encore »*, nous dit un responsable. En effet, bien que les « cadres » de l'association, recrutés sur place et formés à Addis-Abeba pendant trois mois, s'efforcent de contrôler la discussion pour lui donner un cours très « officiel », les simples paysans ne mâchent pas leurs mots : ils ont à l'évidence conquis un droit à la parole qu'ils ne semblent pas prêts à se laisser confisquer.

« Apportez-nous des produits de base »

La hausse des cours mondiaux équilibre la baisse de la production de café, due à une maladie des plantes. L'obsession des paysans n'est pas de produire plus, mais de vendre au meilleur prix, et surtout de trouver à acheter. Or les « coopératives de service » ne disposent ni d'une trésorerie, ni d'une organisation suffisantes pour payer au paysan la totalité du prix de sa récolte avant qu'elle ait collecté et vendu celle de toute l'association au Coffee Board, l'agence officielle de commercialisation. Entre-temps, les commerçants privés, qui assurent toujours les trois quarts de la commercialisation, proposent d'acheter la récolte au comptant, mais 15 % à 20 % moins cher.

Au Kaffa, l'agriculture est si étroitement spécialisée que les fermiers doivent acheter une part importante de leur alimentation. Quand l'acheteur de la coopérative de service se rend à l'Ethiopian Grain Corporation, il s'enlise dans le marais de la bureaucratie. S'il se rend dans les riches provinces céréalières, parfois à plusieurs centaines de kilomètres de chez lui, il s'entend dire par les paysans : *« Vous achetez à notre prix — au double du cours officiel — ou vous rentrez chez vous. »* Enfin, et là la mesure est comble, les paysans ne trouvent ni dans les coopératives de service ni dans les magasins d'Etat les biens de première nécessité qui devraient y être vendus au prix officiel et sont obligés de les acheter au marché noir.

« Contrairement à l'époque du Négus, nous dit un vieux paysan, le visage buriné sous son chapeau de paille, *ce qu'on produit nous appartient, mais les bureaucrates et les marchands sont toujours là... »*

« Apportez-nous des produits de base », demande le monde rural. Dès qu'on s'éloigne des voies de communication, l'autosubsistance redevient la règle et les responsables restent très évasifs sur le degré d'application de la réforme agraire. L'industrie éthiopienne, embryonnaire et inadaptée aux besoins élémentaires des agriculteurs, est incapable de répondre à la hausse du pouvoir d'achat des paysans provoquée par l'abolition du fermage. Le souvenir de la famine reste en outre profondément ancré dans la mémoire collective, et pour se prémunir contre son éventuel retour les paysans bourrent leurs greniers au point qu'on évalue les réserves de certaines régions à plus d'un an de consommation. Au demeurant, le paysan n'a pas confiance dans la monnaie. Enfin, la hausse des cours des produits agricoles n'a pas suivi celle des biens de consommation, tandis que les produits de base, à commencer par les « 3 S » (sucre, sel, savon), sont aussi rares que naguère.

Un responsable provincial de l'agriculture nous a assuré que, l'année dernière, les paysans se barricadaient dès qu'apparaissaient les acheteurs de l'État et que, cette année, ces derniers ne se présentent plus sans être accompagnés de propagandistes et munis d'une bonne quantité de biens de consommation.

Une pénurie alimentaire alarmante

La pénurie alimentaire, notamment dans les villes, reste alarmante. Addis-Abeba n'évitera cet automne la disette que grâce à l'arrivée de 40 000 tonnes de céréales importées du Canada et de la C.E.E. Pour sauver de la famine le Wollo, où les besoins étaient aussi criants qu'en 1973, l'Ethiopie a dû faire appel à une aide internationale qui a été remarquablement distribuée. Ainsi, paradoxalement, si la production intérieure a notablement augmenté, les importations céréalières ne cessent de croître : 70 000 tonnes en 1976, 210 000 prévues en 1978 sans compter l'indispensable aide alimentaire des organisations internationales.

Les experts éthiopiens sont unanimes : ce blocage conduit l'économie à la catastrophe. Tous lient le développement de l'Ethiopie à des investissements financés par l'agriculture, et relèvent que les charges nouvelles auxquelles l'Etat doit faire face (dépenses sociales et surtout entretien et équipement d'une armée de quatre cent mille hommes), vont croissant et que le coût des importations alimentaires devient insupportable. Le président Mengistu, dans son discours-programme du quatrième anniversaire de la révolution, a violemment dénoncé *« l'individualisme, résidu du régime féodal bourgeois, qui se manifeste çà et là chez les paysans »*.

Pour sortir de l'impasse, les autorités veulent, à court terme, faire porter l'essentiel de leurs efforts sur l'extension des fermes d'Etat, partiellement reconverties à la production céréalières, sur une étatisation croissante du commerce intérieur et sur la perception — voire l'augmentation — des impôts en milieu rural.

Pourtant, experts économiques et responsables locaux restent extrêmement prudents sur le rythme et l'ampleur de la collectivisation. Il n'est pas question d'escamoter le stade des coopératives de production. Or, pour toute la province du Kaffa, on n'en prévoit, pour le moment, que quatre, installées pourtant dans un cadre socio-économique particulièrement favorable.

Est-ce seulement parce qu'ils étaient des koulaks, comme le veut la version officielle, qu'un nombre important de dirigeants paysans ont été destitués pendant ces derniers mois dans le sud du pays, là où justement les associations connaissent le développement le plus avancé et où la question nationale est la plus brûlante ? La prise de conscience politique et l'exemplarité de tentatives-pilotes, conduites l'une et l'autre avec un grand doigté, suffiront-elles à convaincre les paysans que les sacrifices demandés à court terme seront largement payés de retour et que la collectivisation est leur seule planche de salut ? L'histoire des quatre dernières années démontre que dans la révolution éthiopienne les « contradictions » se sont plus souvent « résolues » les armes à la main qu'autour d'une table de négociation. En toute hypothèse, *« s'aliéner le monde paysan conduirait la révolution à sa perte »*, comme l'a dit devant nous un économiste éthiopien.

RENÉ LEFORT.

● *M. Abdelaziz Bouteflika*, ministre des affaires étrangères, qui présidait la délégation algérienne à la 33e session de l'Assemblée générale de l'ONU, a quitté New-York pour Moscou, où il devait rejoindre le président Boumediène, a annoncé, mardi 24 octobre, l'Agence Algérie presse service. Le voyage de M. Bouteflika pourrait être lié à l'ouverture du sommet arabe de Bagdad, prévue pour le 2 novembre. Ce sommet doit être précédé, à partir du 30 octobre, d'une réunion des ministres des affaires étrangères. — *(A.F.P.)*

Les troupes gouvernementales restent bloquées à Asmara et à Massaouah

Correspondance

Le Soudan et la Libye déploient des efforts pour faire cesser les combats de l'Erythrée et réunir « autour d'une table ronde » les parties directement concernées par le conflit, a déclaré, mardi 24 octobre, à Abou-Dhabi, M. Mohamed Osmane Boubakr, représentant du Front de libération de l'Erythrée. Il a ajouté que les trois tendances du Mouvement de libération de l'Erythrée tenaient actuellement à Khartoum une réunion sous les auspices du Soudan « afin d'unifier leurs rangs et de constituer une délégation unique aux négociations ».

Ghinda (Erythrée). — Les canons se sont tus sur le front oriental de l'Erythrée après trois mois de combats, les plus durs de cette guerre qui dure depuis dix-sept ans, mais qui n'ont, pour l'essentiel, pas changé les lignes du front.

Les tentatives des forces éthiopiennes de sortir de la capitale érythréenne d'Asmara et du port de Massaouah sur la mer Rouge ont été bloquées par le Front de libération du peuple érythréen (F.P.L.E.). Les adversaires se font face dans des tranchées et des fortifications à portée de fusil dans les environs des deux villes. *« Rien n'a changé,* dit M. Berhane Gebrezavier, membre du bureau politique du F.P.L.E. *Nous tenons les mêmes positions que nous occcupions lorsqu'il y a neuf mois nous avions libéré cette région. »*

Le front oriental couvre les pentes montagneuses stratégiques situées entre le haut plateau central érythréen et les côtes de la mer Rouge. Il comprend en son centre 115 km d'une route asphaltée qui relie Asmara à Massaouah. Dans cette région, le F.P.L.E. tient sept villes et d'anciennes bases de l'armée et de la marine éthiopiennes. Cette route est vitale, économiquement, pour l'Erythrée de l'intérieur et constitue le seul accès de l'Ethiopie à la mer, à l'exception du port d'Assab, situé dans le sud-est et relié à Addis-Abeba par une route.

Le F.P.L.E. avait coupé la route Asmara-Massaouah en octobre 1977. Il s'empara en trois mois de toutes les villes et bases situées le long de cette route, isolant Asmara, dont la garnison actuelle serait forte de 50 000 hommes.

Les combattants du F.P.L.E. sont retranchés, le long de la ligne du front, sur les arêtes escarpées de la montagne qui surplombe Asmara au 15e kilomètre de la route. Ils paraissent contrôler à partir de ce point stratégique tout mouvement en dehors de la ville. *« Cette montagne,* dit l'un des combattants du F.P.L.E., *est une armée qui ne bouge jamais. »*

La dernière tentative des Ethiopiens de passer à travers les lignes du F.P.L.E., nous dit l'un des combattants, a eu lieu le 28 août. Le moral des combattants semble très bon. Ils affirment qu'ils peuvent tenir leur position indéfiniment. Autour du port de Massaouah, la situation est semblable : les combattants du F.P.L.E. sont retranchés sur les collines du désert aride et sont ravitaillés la nuit à partir des villes de l'arrière.

Les raids aériens

La seule activité militaire se déroule dans les airs : les Mig fournis aux Ethiopiens par les Soviétiques bombardent chaque jour les positions du F.P.L.E. Mais ces raids ne semblent pas avoir d'effet notable sur la situation militaire ou le moral des civils.

La principale activité dans la région tenue par le F.P.L.E. semble être de caractère social et économique : les cadres politiques mobilisent la population ; le personnel non combattant surveille la gestion de plusieurs grandes plantations agricoles et rend des services sociaux aux habitants.

A Ghinda, la plus grande des villes tenues par le F.P.L.E., le téléphone marche, l'électricité est branchée pour la nuit et une activité normale peut être observée sur la place du marché, où d'importantes quantités de farineux, de viande et de légumes sont vendues. De même, le travail est normalement rémunéré dans une grande plantation de citrons. Créée à l'origine par les Italiens lors de la colonisation de l'Erythrée, cette plantation a été nationalisée en 1975 par le gouvernement militaire éthiopien avant de tomber dans les mains du F.P.L.E.

Les habitants de Ghinda sont regroupés dans des associations politiques de libération populaire de paysans, d'ouvriers, de femmes, de jeunesse et de classes moyennes. Chaque association est mobilisée pour contribuer à l'effort de guerre. Les femmes préparent sans arrêt la nourriture des combattants ; les jeunes entretiennent les routes, comblant les trous creusés par les bombes ou œuvrant dans les fermes gérées par le F.P.L.E.

Le principal problème pour le Front est l'afflux de réfugiés venus d'autres zones de combat et d'Asmara ; la population de la ville, au dire du F.P.L.E., est passée de 250 000 âmes au début des combats à moins de 100 000 personnes.

Un porte-parole précise que le Front manque de nourriture, de vêtement et de médicaments pour ces réfugiés, mais il tente de leur fournir au moins de quoi subsister. Et, de fait, devant le service social du F.P.L.E., on voit une queue de gens en loques recevant des rations de blé, de sucre et d'huile. Selon les derniers réfugiés d'Asmara, la situation de plus en plus critique dans la ville provoquera sans doute un nouveau flux de réfugiés.

Les déserteurs racontent

Les dirigeants éthiopiens multiplient les exécutions d'officiers et de soldats et procèdent à des transferts d'hommes d'une unité à l'autre pour lutter contre la démoralisation croissante des cinquante mille hommes défendant Asmara, affirment des déserteurs rencontrés près de la ville.

« Les soldats en ont assez », dit Dughe Tejura, de la 116e brigade de la milice éthiopienne. *« Nous perdons toujours. »* Dughe est l'un des cinq miliciens arrivés le 12 octobre d'Asmara derrière les lignes du F.P.L.E. Ces hommes sont vêtus d'uniformes neufs de type russe et conservent leur fusil automatique Kalachnikov fourni par les Soviétiques.

Selon les déserteurs, la garnison d'Asmara est à présent composée de milices paysannes, l'armée régulière ayant été soit détruite, soit dispersée parmi les unités de la milice. Ils n'ont pas vu de soldats étrangers impliqués dans les combats, bien qu'ils aient aperçu à Asmara des hommes blancs aux cheveux foncés qu'ils présument être des Cubains jouant un rôle de conseillers. Si, au début de l'été, il y avait eu nombre d'informations sur l'accroissement de la présence cubaine à Asmara, celle-ci semble avoir décliné depuis, les Cubains refusant sans doute d'être impliqués davantage dans une guerre politiquement complexe.

Selon les cinq déserteurs, l'opposition au régime militaire se développe à Asmara. Les conditions économiques se détériorent. Début août, il y a eu une brève période d'euphorie lorsque les forces gouvernementales ont repris les villes tenues par un autre mouvement de guérilla, le Front de libération érythréen (F.L.E.) et ont réussi à faire parvenir jusqu'à Asmara deux convois de ravitaillement en provenance de l'Ethiopie centrale, avant que le F.P.L.E. ne lance ses opérations de guérilla le long de la route. Le tournant dans la guerre, qui s'est manifesté lors de l'échec d'une série de tentatives des Ethiopiens de sortir d'Asmara et de reprendre au nord et à l'est les villes tenues par le F.P.L.E., a suscité fin août une vague de répression au sein de l'armée, disent les cinq déserteurs.

Selon un soldat chargé du ravitaillement de l'armée et qui vient d'arriver d'Asmara, *« on tue tous les jours des miliciens ou des officiers pour activités antirévolutionnaires »*. Ce soldat, Tadessa Gibichew, ajoute, qu'il a vu tuer quarante-cinq militaires coupables d'avoir battu en retraite durant une bataille le 31 août. Deux hommes de chaque compagnie durent assister aux exécutions. *« Ceux qui allaient être tués devaient d'abord creuser leurs tombes et étaient fusillés ensuite »*, dit-il.

Les miliciens sont souvent transférés d'une unité à l'autre pour éviter le mécontentement croissant qui se manifeste dans leurs rangs depuis début août, racontent encore les déserteurs : *« Dès que nous nous faisions des amis et que nous commencions à parler ensemble, ils nous séparaient en nous plaçant dans des compagnies et des bataillons différents. »* Ces miliciens affirment avoir été obligés d'entrer dans l'armée. L'un d'eux raconte qu'il a été kidnappé sur la place du marché de son village natal et emmené dans un véhicule blindé dans un camp d'entraînement aux environs d'Addis-Abeba où des officiers cubains et éthiopiens lui firent subir un entraînement ; il fut envoyé en Erythrée il y a trois mois.

Selon les déserteurs, le moral est tombé très bas à Asmara il y a deux semaines lorsque le principal dépôt de vivres et de munitions, situé dans l'ancienne base américaine des communications de Kagnew, a explosé. Cette explosion a duré trois jours, causant la destruction de stocks de nourriture et de fournitures militaires d'une valeur globale de 100 000 dollars.

« Tout d'abord, nous fûmes heureux : nous pensions que la bataille était finie et que nous pourrions rentrer dans nos villages », dit Dughe Tejura. A la suite de l'explosion, nombre de soldats furent arrêtés et quinze d'entre eux furent exécutés. Il décida alors de déserter.

DAN CONNELL.

Namibie

Pretoria s'interroge sur l'attitude des Cinq après le rejet de leur plan par la SWAPO

Reconnue par les Nations unies comme seul représentant authentique de la population de Namibie, l'Organisation du peuple du Sud-Ouest africain (SWAPO), a rejeté mardi 24 octobre le compromis auquel les représentants des cinq pays occidentaux membres du Conseil de sécurité et le gouvernement sud-africain étaient parvenus la semaine dernière au sujet de l'accession de la Namibie à l'indépendance (« le Monde » du 21 octobre).

Les dirigeants sud-africains s'interrogent maintenant sur la réaction des Cinq.

De notre correspondante

Johannesburg. — Après le « non » de la SWAPO au compromis de Pretoria sur la Namibie, le gouvernement sud-africain s'interroge sur l'attitude que les Occidentaux adopteront face aux prochaines demandes de sanctions des pays africains (1).

A l'issue de trois jours de négociations, du 16 au 19 octobre, les ministres et secrétaires d'Etat des cinq pays occidentaux membres du Conseil de sécurité de l'ONU (France, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Canada et R.F.A.) et le gouvernement sud-africain s'étaient mis d'accord pour des élections sous supervision de l'ONU l'an prochain. L'Afrique du Sud refusant de renoncer aux élections du 4 décembre prochain — pour lesquelles la campagne électorale devait s'ouvrir ce mercredi 25 octobre, — les Cinq s'y étaient résignés sans toutefois s'engager à en reconnaître les résultats. Plusieurs diplomates craignaient déjà, au départ de leur ministre la semaine dernière, que le maintien des consultations de décembre ne soit inacceptable pour la SWAPO, ainsi que l'absence de garantie sud-africaine sur la tenue des élections sous supervision internationale. Pretoria ne cesse en effet de répéter que ce sera aux vainqueurs du 4 décembre qu'appartiendra le dernier mot.

Réagissant au « non » de la SWAPO, le premier ministre, M. P. W. Botha, a déclaré que pour lui ce geste était *« la meilleure preuve que le mouvement nationaliste ne veut pas la paix, mais des troubles »*.

« Nous sommes heureux de ce communiqué de la SWAPO, a dit de son côté M. Pik Botha, ministre des affaires étrangères. *Il permet au peuple du Sud-Ouest africain d'entendre de la SWAPO elle-même une nouvelle fois que ce qu'elle a en tête pour le territoire est une tyrannie marxiste. »*

C. C.

(1) Un diplomate africain a, selon le correspondant de l'A.F.P. aux Nations unies, déclaré mardi soir que le groupe africain de l'ONU allait demander une réunion urgente du Conseil de sécurité pour sanctionner Pretoria, réunion qui devrait avoir lieu lundi au plus tard.

Tchad

MM. MALLOUM ET HABRÉ SERAIENT EN DÉSACCORD

N'Djamena *(A.F.P.)* — Un malaise politique dû, semble-t-il, à un désaccord entre le président Félix Malloum et le premier ministre tchadien, M. Hissène Habré, est perceptible à N'Djamena, deux mois après la constitution du gouvernement d'union nationale.

L'annulation, à la dernière minute, du conseil des ministres qui devait avoir lieu samedi dernier, donne à penser qu'une crise, dont il est difficile d'évaluer l'ampleur, se développe au sein des instances dirigeantes.

Ce malaise, que certains n'hésitent pas à qualifier de *« crise politique grave »*, aurait pour origine des divergences de vues sur le sort actuellement réservé aux détenus politiques.

Plusieurs personnes, près d'une vingtaine selon certaines sources, soupçonnées d'avoir appartenu à un *« réseau subversif »* du Front de libération nationale du Tchad (Frolinat) infiltré à N'Djamena — notamment M. Allahou Taher, ancien secrétaire d'État à l'agriculture — sont incarcérées depuis l'été dernier dans l'attente d'un jugement.

PROCHE-ORIENT

Iran

De nouvelles émeutes ont éclaté dans plusieurs villes

Téhéran (*A.F.P., Reuter, U.P.I.*). — De nouveaux affrontements sanglants ont opposé mardi 24 octobre, dans cinq grandes villes au moins, les forces de l'ordre à des dizaines de milliers d'étudiants. Ces derniers, encadrés par leurs professeurs, *avaient organisé*, au départ, des marches pacifiques pour protester contre les violences de la police et l'incendie de la mosquée de Kerman (*le Monde* du 25 octobre). Dans plusieurs villes, la foule a rapidement grossi les rangs des étudiants.

A Gorgan, cité située à 280 kilomètres au nord-est de Téhéran, trente mille personnes se sont répandues dans les rues. Elles ont tenté de mettre le feu au siège de la SAVAK (police secrète) et mis à sac un cinéma, un restaurant, des banques, des bâtiments administratifs et une usine de soda. La police a ouvert le feu, faisant onze morts.

Dans la ville sainte de *Qom*, où des étudiants et des religieux s'étaient rassemblés pour prier et rendre *hommage aux douze victimes* de la mosquée de Kerman, la situation a également dégénéré. Selon la radio, les manifestants ont lancé des bombes sur les militaires, blessant plusieurs officiers et le couvre-feu a été avancé de *deux heures. Des violences se sont* également produites à Hamadan et à Khorramabas, qui ont déjà été le théâtre d'émeutes dimanche.

A Téhéran même, *dix à* quinze mille étudiants et lycéens ont *manifesté* pendant plusieurs heures, tandis qu'au Majliss (Chambre basse), le député de Tabriz faisait le procès de la SAVAK. En *outre*, on confirmait à Téhéran l'arrestation de M. Etamadzadem, dit Behazine, *dirigeant de l'Union des écrivains* iraniens, qui vient de créer un nouveau parti, l'Union démocratique du peuple d'Iran (1). Tandis que l'agitation politique s'étend, on enregistre une pause relative sur le plan social, les postiers en grève depuis trois *semaines ayant* repris le travail après avoir obtenu d'importantes concessions, tout comme le personnel de la raffinerie d'Abadan.

Enfin, le général Ernest Gaves, responsables des ventes d'armes *au Pentagone, et M. Charles Duncan*, sous-secrétaire américain à la défense, sont arrivés à Téhéran pour discuter du projet du gouvernement iranien de réduire ses achats d'armements.

(1) L'Association française d'amitié et de solidarité avec le peuple d'Iran et d'autres associations ont aussitôt élevé une protestation.

Liban

« LES CASQUES BLEUS DOIVENT REMPLACER LES TROUPES SYRIENNES DANS TOUT LE PAYS », déclare M. Raymond Eddé.

M. Raymond Eddé, chef du Bloc national (chrétiens modérés), était, mardi 24 octobre, l'invité *de la presse diplomatique* française à Paris. Interrogé sur la déclaration de M. de Guiringaud attribuant la responsabilité des bombardements de Beyrouth-Est par l'armée syrienne aux miliciens chrétiens de M. Chamoun, *M. Eddé a répondu : « Ce que le ministre français a affirmé est exact. Mais le moment où il a fait ses déclarations n'était peut-être pas bien choisi. »*

Parlant de l'éventualité d'une solution fédérale ou « cantonale » pour le Liban, le chef du Bloc national s'est refusé à abandonner sa foi dans l'unité du Liban, qu'il partage, a-t-il rappelé, *« avec les grandes puissances et avec le Saint-Siège »*.

Pour l'avenir, M. Eddé a rappelé sa thèse favorite du *« complot américain »*, dont il attribue la paternité à M. Kissinger, mais qui, selon lui, n'a pas été abandonné par la nouvelle administration de M. Carter.

Les derniers événements n'ont fait que renforcer M. Eddé dans ses convictions. Dans ces conditions, qui, a-t-on demandé au leader libanais, peut obliger les troupes syriennes à partir ? M. Eddé a répondu : *« Les « casques bleus » doivent remplacer les troupes syriennes dans tout le Liban. »* Et si l'U.R.S.S. oppose son veto ? *« Alors nous saurons à qui nous devons la mort du Liban »*, a dit M. Eddé.

R. D.

LE PRÉSIDENT SARKIS EST INVITÉ EN FRANCE

Beyrouth (*A.F.P.*). — M. Giscard d'Estaing a invité M. Elias Sarkis, président de la République libanaise, à se rendre en France.

M. Hubert Argod, ambassadeur de France à Beyrouth, qui a été reçu mardi matin 24 octobre par le président Sarkis, a déclaré à l'issue de l'audience : *« La date de la visite n'est pas encore fixée. Je pense qu'elle le sera dans les jours qui viennent. Ce sera peut-être un sujet que pourra traiter à Paris M. Boutros, ministre libanais des affaires étrangères et de la défense. »*

[*M. Boutros est arrivé mardi* en visite privée à Paris. Il ne sera reçu qu'au début de la semaine prochaine par M. de Guiringaud, le programme du ministre français des affaires étrangères étant très chargé en raison notamment de la visite *officielle de M. Gromyko en* France.]

LA SIGNATURE DU TRAITÉ DE PAIX ENTRE ISRAEL ET L'ÉGYPTE SERAIT RETARDÉE

(Suite de la première page.)

Voilà pourquoi les négociateurs israéliens ont voulu réduire au minimum le « lien » entre le traité de paix avec l'Egypte et les *négociations prévues à propos de* l'avenir de la Cisjordanie. Les arguments des partisans irréductibles du « Grand Israël » — auxquels M. Begin et la plupart des autres ministres ne sont pas insensibles, — peuvent se résumer ainsi : un retrait total dans le Sinaï, oui; mais en Cisjordanie, jamais. Depuis les accords de Camp David, M. Begin a tout fait pour rassurer sur ce point ceux qui l'accusent de renier ses prises de position antérieures. Mais il n'y est pas encore parvenu, et c'est vraisemblablement pour cette raison que les débats du conseil des ministres ont été aussi longs.

D'autre part, certains ministres ne sont pas fâchés de montrer aux Egyptiens, et peut-être plus encore aux Américains, à quel point la décision qui leur est demandée exige une longue réflexion. C'est le jeu de la négociation. Le gouvernement israélien s'est montré agacé par l'attitude pressante des Etats-Unis, marquée encore par l'envoi, dans la nuit de lundi à mardi, d'un message du président Carter invitant, avec insistance, M. Begin et son cabinet à accepter le projet de traité élaboré en grande partie par la Maison Blanche. L'intervention américaine dans les négociations est jugée de plus en plus pesante à Jérusalem, d'autant que les Israéliens reprochent au gouvernement de Washington de n'avoir pas encore déclaré précisément quels seraient le montant et les modalités de l'aide américaine pour l'évacuation du Sinaï.

FRANCIS CORNU.

LE MANDAT DE LA FORCE DE L'ONU AU SINAÏ EST PROROGÉ DE NEUF MOIS

Nations unies (New-York) (*A.F.P.*). — Le Conseil de sécurité des Nations unies a prolongé de neuf mois, lundi 23 octobre, le mandat des « casques bleus » (FUNU) de l'ONU stationnés dans le Sinaï entre les forces égyptiennes et israéliennes.

Une résolution à ce sujet a été adoptée par douze voix, avec deux abstentions (U.R.S.S. et Tchécoslovaquie). La Chine n'a pas participé au vote, en raison de ses réserves de principe à l'égard des forces de l'ONU pour le maintien de la paix.

Expliquant son abstention, M. Oleg Troyanovsky (U.R.S.S.) a fait valoir que le stationnement *des « casques bleus » dans le Sinaï* ne devait pas être considéré en dehors du contexte d'un règlement d'ensemble au Proche-Orient.

En outre, en raison des négociations tripartites de Washington, l'Union soviétique aurait préféré que la résolution comporte une clause garantissant que le mandat de la force de l'ONU dans le Sinaï ne serait pas modifié sans l'autorisation du Conseil, a dit M. Troyanovsky. L'U.R.S.S. ne participera pas au financement de la FUNU.

AMÉRIQUES

Argentine

Le différend frontalier avec le Chili à propos du canal de Beagle

UN EXERCICE DE DÉFENSE ANTI-AÉRIENNE A EU LIEU A BUENOS-AIRES

Buenos-Aires (*A.F.P., Reuter, UPI*). — Plusieurs quartiers de la capitale argentine ont été *plongés dans l'obscurité, mardi* 24 octobre dans la soirée, pour un exercice de défense antiaérienne, le premier depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Deux millions d'habitants, sur les neuf que compte l'ensemble de l'agglomération, ont été touchés par cet exercice, en particulier dans les beaux quartiers. Des manœuvres militaires ont lieu, d'autre part, depuis plusieurs semaines à la frontière avec le Chili.

Un plan de mobilisation des classes de réserve a été une nouvelle fois aménagé et une campagne a été lancée sur le thème *« La souveraineté nationale, objectif prioritaire. Que faire si vous n'êtes pas soldat ? »*

Les porte-parole officiels ont été attentifs à ne pas lier l'exercice *de défense antiaérienne* de mardi soir avec le différend qui oppose le Chili et l'Argentine à propos de trois îlots situés dans le canal de Beagle, à l'extrême sud du continent. Mais il est significatif que cet exercice a lieu alors que s'approche la date du 2 novembre fixée comme terme aux négociations qui ont lieu actuellement à ce sujet à Santiago entre diplomates argentins et chiliens.

[La querelle porte sur la souveraineté *de trois îlots, Picton, Nueva* et Lennox, situés dans le canal de Beagle, tout proche du cap Horn. Un tribunal d'arbitrage international, composé de cinq juristes membres de la Cour internationale de La Haye, avait confirmé, en 1977, les droits du Chili sur ces trois îlots. L'Argentine a fait savoir qu'elle considérait cette décision comme « irrémédiablement nulle » (« le Monde » du 9 février).

Le canal de Beagle présente un intérêt stratégique certain puisqu'il permet aux navires d'éviter le cap Horn.]

● *Le Comité de solidarité avec le Nicaragua* (67, rue du Théâtre, 75015 Paris) organise, jeudi 26 octobre à 20 heures à Paris, à la Mutualité, un meeting-gala, avec la participation d'un représentant du Front sandiniste et du chanteur nicaraguayen Carlos Mejia Godoy.

A TRAVERS LE MONDE

Chili

● LE GENERAL MANUEL CONTRERAS, ancien chef de *la police secrète, inculpé par* la justice américaine dans l'assassinat, en septembre 1976, d'Orlando Letelier, ancien ministre des affaires étrangères de Salvador Allende, a nié, mardi 24 octobre à Santiago, toute responsabilité dans cette affaire. Le général Contreras, qui fait l'objet, ainsi que deux autres officiers chiliens, d'une demande d'extradition de la part des Etats-Unis, a affirmé que M. Michael Townley, l'auteur de l'attentat, *actuellement détenu* aux Etats-Unis, et qui l'a mis en cause, n'était pas un agent de la police secrète chilienne, et a laissé entendre qu'il pourrait appartenir à la C.I.A.

Mongolie

● LA FRANCE ET LA REPUBLIQUE DE MONGOLIE ont signé, lundi 23 octobre, à Oulan-Bator, un accord de deux ans portant sur un programme de coopération culturelle, scientifique et technique. Selon l'agence Chine nouvelle, cet accord constitue un *« pas important vers l'accroissement de la coopération culturelle et scientifique des deux pays signataires »*. — (*A.F.P.*)

Rhodésie

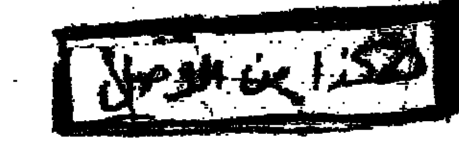
● M. JOSHUA NKOMO, co-président du Front patriotique, est arrivé, mardi 24 octobre à Budapest, où il effectue sa seconde visite en quinze jours, rapporte l'agence de presse *hongroise. M. Nkomo* ira ensuite à Moscou. — (*Reuter.*)

Thaïlande

● M. R. HOLBROOKE, secrétaire d'Etat adjoint américain pour les affaires de l'Asie de l'Est et du Pacifique, est arrivé, lundi 22 octobre, à Bangkok où il rencontrera le premier ministre thaïlandais, et visitera des camps de réfugiés. Il se rendra ensuite au Laos et *en Birmanie*. — (*A.F.P.*)

Union soviétique

● *Répondant à une demande d'explication* formulée officiellement mardi 17 octobre, les Soviétiques ont reconnu avoir arraisonné, samedi 14 octobre, un chalutier finlandais dans les eaux internationales du golfe de Finlande, à quelques milles marins des eaux territoriales soviétiques, et avoir perquisitionné à bord avant de le laisser repartir. Selon l'explication donnée, l'opération a eu lieu parce que le chalutier suivait un itinéraire allant des eaux soviétiques vers le large et parce qu'aucun signe distinctif n'indiquait la nationalité du chalutier. Selon la presse finlandaise, les Soviétiques soupçonnaient le chalutier d'avoir des fugitifs à bord.





DROITS DE L'HOMME

Libres opinions

L'après-Belgrade

par HENRI CARTAN (*) et LOUIS PETTITI (**)

LE 6 avril, *le Monde* rendait public un appel signé d'environ soixante-quinze personnalités. Constatant l'échec de *la conférence* de Belgrade, elles *dénonçaient* « la démission collective des gouvernements, imposée par *certains* d'entre eux, subie par *d'autres* ».

Il n'est pas inutile, aujourd'hui, de *revenir sur* la *nature de* cet échec. *Trois objectifs avaient été* assignés à la conférence de Belgrade : — *un examen approfondi* et sincère de l'application qui *avait* été faite des dispositions de l'Acte final d'Helsinki ; — une recherche des moyens nouveaux susceptibles de *permettre* une meilleure application de ce *document* ; — la consolidation, à l'avenir, du dialogue *multilatéral engagé* à *Helsinki*. Pour la première fois en Europe, des Etats à *systèmes sociologiques différents devaient* se prêter à un débat sans complaisance et sans interdit sur la *façon* dont chacun d'entre eux avait mis en œuvre les dispositions *arrêtées* à Helsinki.

Certes, plusieurs délégations relevèrent les manquements *constatés*, ainsi d'ailleurs que les *progrès accomplis dans tel ou tel secteur*. En ce qui concerne plus particulièrement le respect des *droits de* l'homme et des *libertés* fondamentales, plusieurs délégations, dont la délégation française, ont, *en se prévalant de témoignages* précis, énuméré les catégories de droits ayant fait l'objet *des violations* les *plus flagrantes* dans certains pays. *Mais d'autres* représentants *gouvernementaux firent* obstacle à la reprise, dans la résolution finale de Belgrade, des formulations en faveur des droits de l'homme, et toutes les délégations restèrent *finalement solidaires* dans le silence. *Les* Etats participants se bornèrent à *prévoir* d'autres *réunions* de *leurs représenants* ; la prochaine se tiendra à Madrid à partir du 11 novembre 1980.

Comme le déclarait un délégué à l'issue *de la conférence de* Belgrade, des individus ou des groupes d'individus sont maltraités, *persécutés, simplement* parce *qu'ils* se sont donné pour tâche de veiller, dans leur *pays*, à *l'application de l'Acte final d'Helsinki*. Qu'à Belgrade on ait feint d'ignorer leur *existence* nous semble intolérable. *Ces femmes et ces hommes* courageux ont besoin *de se* savoir soutenus dans leur *combat*. Telle est l'idée qu'exprimaient les signataires de l'appel du 6 *avril*, *tout en déclarant* que la défense des droits de l'homme ne connaît pour eux aucune frontière *géographique ou* idéologique.

Cet échec de la conférence de Belgrade semble n'avoir éveillé qu'un trop faible *écho* dans *l'opinion*, bien que celle-ci se soit émue ensuite, lors des scandaleux procès de Youri Orlov, Alexandre Guinzbourg et Anatole Chtcharanski, et, dans le même temps, des *exactions* commises dans les *territoires* d'autres Etats *non* signataires de l'Acte d'Helsinki. Nous pensons qu'il est devenu nécessaire d'*entamer* une campagne d'information de *l'opinion* publique, qui aurait trop tendance à vouloir *ignorer* certaines *vérités désagréables*. Certes il y a tous les degrés dans la violation des droits les plus élémentaires de la personne humaine, et ce n'est sans doute pas *en Europe* que le pire se produit. Mais il faut y prendre garde : même dans les pays qui, comme le nôtre, ont bonne conscience, il est des menaces *qu'il est nécessaire* de *déceler*, des défaillances qu'il faut dénoncer. Car les seuils sont vite franchis, qui *séparent* les simples « bavures » des violations de *droits fondamentaux*.

Le *combat* pour ces *droits* ne peut *être mené* que par une campagne d'*information, indispensable pour* obtenir le soutien de l'opinion publique.

La campagne débutera par une *réunion d'information* au grand amphithéâtre de la Sorbonne, le jeudi 26 octobre à 20 h. 30 (1). Divers orateurs y exposeront différents aspects de la défense des droits de l'homme, et plusieurs personnes apporteront des témoignages vécus.

(*) Membre du Comité des mathématiciens.
(**) Président du Mouvement internat. des juristes catholiques.

(1) Entrée 47, rue des Ecoles.

A Genève

LE REPRÉSENTANT SOVIÉTIQUE AFFIRME QUE TOUTES LES LIBERTÉS SONT GARANTIES DANS SON PAYS.

Genève *(A.F.P.)*. — Mardi 24 octobre, à Genève, le comité des droits de l'homme de l'ONU a entendu un rapport du représentant soviétique, M. Nicolas Soudanikov. Celui-ci a assuré que dans son pays chaque citoyen bénéficie des droits de l'homme et de la liberté. Le comité est chargé de contrôler la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. M. Soudanikov a affirmé que toutes les libertés étaient garanties en U.R.S.S. à condition qu'elles ne soient pas « *utilisées de manière à nuire à la sécurité de l'Etat et à la sécurité publique, à la moralité et aux droits à l'honneur et à la dignité d'autres personnes* ».

Après cet exposé, un Britannique membre du comité, Sir Vincent Evans, analysant point par point la nouvelle Constitution de l'U.R.S.S., a posé une série de questions précises au représentant soviétique. Il l'a notamment interrogé sur les droits des accusés et les conditions de vie dans les camps et les prisons.

Il a pressé de questions de délégué soviétique sur les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté d'opinion, de rassemblement, de la presse. Il a évoqué la loi condamnant l'agitation et la propagande antisoviétique, estimant que le gouvernement d'un grand pays comme l'U.R.S.S. est peut-être « *trop sensible à la critique et aux suggestions de changement* ».

MM. Torkel Opsahl (Norvège) et Christian Tomuschat (R.F.A.) ont posé des questions portant notamment sur l'application de la peine de mort, les droits de l'accusé, la liberté d'opinion et d'expression, le droit d'association, le droit des minorités.

Le problème de la détention dans les hôpitaux psychiatriques a également été évoqué par les deux orateurs. « *Comment les décisions d'envoyer quelqu'un dans un hôpital psychiatrique sont-elles prises ?* », a demandé M. Tomuschat. Il voudrait aussi savoir si « *les dispositions concernant la protection de la vie privée s'appliquent aux services secrets* ». « *Est-il vrai que l'on risque une punition si l'on exprime l'avis que la liberté d'expression n'existe pas en U.R.S.S. ?* », a demandé, pour sa part, M. Opsahl. « *Est-il vrai*, a-t-il poursuivi, *que les autorités encouragent ce qui revient à être de la propagande antisémite ?* »

Le représentant soviétique doit répondre jeudi aux questions qui lui ont été posées.

EUROPE

Espagne

Un certain désenchantement en Catalogne

(Suite de la première page.)

Les partis de gauche sont les premiers attentifs aux signes de lassitude ou d'indifférence qu'ils constatent dans la population. « *Si cela continue*, dit M. Joan Raventos, chef de file des socialistes, *la situation pourrait se radicaliser* ». Même langage à l'état-major du parti socialiste unifié de Catalogne (PSUC, communiste), qui ne cache pas que l'inutilité apparente de la Généralité et la prudence qui s'est imposée pour ne pas rompre l'« *unité des forces catalanes* » ont provoqué des difficultés dans ses propres rangs.

Communistes, socialistes, centristes de *Convergence démocratique*, tout le monde a serré les dents depuis un an. Les risques d'éclatement ne *manquaient pourtant* pas. Le style autoritaire de M. Tarradellas ne plaît guère à des partis qui *représentent*, du centre-gauche à la gauche, la grande majorité des électeurs. Jugé *comme un homme de droite*, se méfiant des *manifestations populaires*, habile à rogner les rares pouvoirs dont disposent ses ministres — les « *conseillers* » — pour rehausser les siens, le président n'est accepté, par la majorité des partis, que pour *assurer la transition*.

L'objectif *proclamé partout* est de « maintenir l'unité » jusqu'à l'élaboration d'un statut d'autonomie, *son adoption par les* Cortes et la mise en place d'un parlement régional qui élira, en son sein, un nouveau président de la Généralité. Le statut d'autonomie sera, en effet, le fruit d'un *consensus entre toutes les* forces politiques. Comme celui de Nuria élaboré en 1931, au lendemain de la proclamation de la République. Les hommes politiques catalans jugent que c'est là leur meilleure arme auprès du gouvernement central et du Parlement de Madrid. Pour obtenir le maximum, ils devront interpréter avec adresse certains chapitres ambigus de la nouvelle Constitution. Si celle-ci était prise au pied de la lettre, elle ne permettrait qu'une autonomie réduite par rapport à celle dont la Catalogne a bénéficié avant la guerre civile.

En matière de police, de justice, il y a place, en effet, pour de longues discussions. De 1932 à 1938, les Catalans ont contrôlé leurs forces de police, ils ont légiféré en matière civile, ils ont eu leur tribunal de cassation. La future Constitution n'accorde aucune de ces attributions aux territoires autonomes. Sauf si *le pouvoir central* accepte de déléguer ses compétences en la matière.

A l'Esquerra Republicana, on se montre sceptique sur l'exercice d'un pouvoir qui ne serait que délégué par Madrid, donc à tout instant révocable. Au parti communiste, on se *satisfait d'une telle perspective*. « *La solution*, dit M. Miguel Nunez, du *comité exécutif du P.S.U.C., ce serait de partager avec Madrid le contrôle de l'ordre public.* »

M. Andreu Abello, président de la « commission des vingt » chargée de rédiger l'avant-projet de statut, rappelle que, sous la République, l'ordre public n'avait été que délégué à la Généralité. « *La preuve*, dit-il, *c'est que Madrid le lui a retiré à deux reprises, en 1934 et en 1938.* »

Il n'y aura pas d'autonomie fiscale, comme le voudraient, à l'instar des *nationalistes* basques, *les militants* catalans intransigeants. Madrid versera à la Généralité les sommes qui *lui* seront nécessaires pour assurer les services de sa compétence. A ce propos, les Catalans *s'attendent* à des disputes épuisantes, avec *une* administration traditionnellement jacobine. *S'ils gagnent* la partie, ils sont assurés que leur *pays disposera* de meilleurs services culturels, *sociaux*, sanitaires. *Un domaine* où le *franquisme n'a guère brillé*, surtout dans la région.

Le combat pour la langue

Déjà la Généralité a le sentiment d'avoir gagné — du moins sur le plan *des principes* — *le combat* pour la langue et l'éducation. Elle a obtenu que le catalan soit enseigné dès *cette* année trois heures par semaine dans les écoles *primaires*. En fait, il faudra plusieurs années pour qu'un tel enseignement soit généralisé. La plupart des instituteurs exerçant en Catalogne (70 % selon M. Carlos Sentis, chef de file du parti gouvernemental de Barcelone) ne connaissent pas le catalan. L'apprentissage de la langue ne sera pas obligatoire pour les enfants de *fonctionnaires* ou de militaires de passage dans la région. Plus tard, l'ensemble de l'enseignement pourra être dispensé en catalan, *sauf dans* les quartiers en majorité hispanophones. En fait, il est *probable*, dit-on à Barcelone, que la plupart des habitants de la région préféreront garder le castillan comme première langue, car ce sera leur instrument de communication avec le reste du pays.

« *Nous ne forcerons personne. Nous serons tolérants* », assurent les milieux politiques, qui ne perdent jamais de vue la part, *dans la population*, des émigrés de l'intérieur. Si tout va bien, la Catalogne devrait donc être *un jour* entièrement bilingue. « *Mais avec le catalan en situation d'infériorité* », remarque M. Heribert Barrera, qui aurait souhaité, comme d'autres, inverser la hiérarchie des *valeurs linguistiques* : le catalan comme langue *obligatoire* (sauf pour les enfants de langue *maternelle castillane*) et l'espagnol facultatif. Par rapport à 1932, le progrès est néanmoins indéniable. Il y a *quarante* ans, l'Etat central et la Généralité avaient chacun son réseau scolaire. Des commissions mixtes *avaient été* créées pour diffuser l'enseignement du catalan. Cette fois, c'est la Généralité qui devrait être responsable en grande partie du système éducatif de la région.

Les *conditions* seraient donc réunies pour un véritable *bond culturel*. Si beaucoup de Catalans parlent leur propre langue, ils l'écrivent peu et mal. C'est pourquoi les écrivains du cru ont fait *depuis* longtemps leur plein de *lecteurs*. Les journalistes qui préparent le lancement, l'an prochain, d'un second quotidien en catalan, *El Tems*, avouent qu'ils ont tous été obligés de retourner à l'école pour apprendre à écrire la langue dont ils vont se servir dans quelques mois.

CHARLES VANHECKE.

EUROPE

Belgique

La population se prépare sans enthousiasme à retourner aux urnes

Les six partis qui composent la majorité gouvernementale en Belgique — *sociaux-chrétiens et socialistes des deux communautés, Volksunie et Front démocratique des francophones — se sont mis d'accord, mardi soir 24 octobre, pour que la prochaine Assemblée parlementaire procède à une importante révision de la Constitution. La liste des articles à réviser* a été arrêtée. Le détail n'en est pas encore connu, mais il s'agirait d'un ensemble de soixante-dix à quatre-vingts articles, dont la modification serait rendue nécessaire par l'application de la réforme régionale et communautaire.

Selon la procédure parlementaire belge, *si les députés approuvent cette liste, la* Chambre sera dissoute et de nouvelles élections auront lieu. L'Assemblée ainsi désignée sera constituante. Le gouvernement récemment formé sous la direction de M. Paul Vanden Boeynants après la démission de M. Léo Tindemans (« le Monde » du 21 octobre) expédiera les affaires courantes jusqu'à la nomination *du prochain cabinet.*

De notre envoyé spécial

Bruxelles. — Dans la nuit du lundi 23 au mardi 24 mai 1977, peu avant l'aube, le vainqueur des élections législatives qui avaient eu lieu cinq semaines plus tôt, M. Léo Tindemans, annonçait aux journalistes présents au palais d'Egmont qu'un pacte venait enfin d'être conclu entre les *six formations* qui allaient *composer* sa *nouvelle majorité*. Malgré l'inquiétude que pouvait *susciter la complexité* des nouvelles institutions régionales et communautaires, ce « compromis historique » d'Egmont devait être ressenti — et salué — non pas seulement comme le terme d'un débat-marathon, dont l'opinion recueillait les échos avec des sentiments allant de la lassitude à l'exaspération, mais aussi comme la première grande tentative globale et négociée de règlement de la querelle linguistique qui obscurcit, depuis plusieurs décennies, le ciel politique belge.

Le 11 octobre dernier, moins de dix-sept mois plus tard, M. Tindemans, à la suite d'une interpellation de routine devant la Chambre des députés, se lance dans une véritable philippique à l'égard de sa propre majorité, des présidents des partis qui la composent, des ministres de son gouvernement, et, sans attendre l'éventuelle réponse de ces derniers, quitte son poste en claquant la porte et va donner sa démission au roi, qui l'accepte. Dans une *déclaration sur les ondes de* R.T.L., dont la virulence embarrassera même ses amis, il sera plus sévère encore. Une partie de l'opinion est abasourdie par la violence et la soudaineté de la sortie — aux deux sens du mot — de M. Tindemans. « *Fureur calculée* », réplique-t-on dans la classe politique, où l'on estime au contraire que l'évolution des rapports entre les différentes formations de la majorité laissait présager une telle issue, et que le premier ministre sortant peut espérer en retirer un certain avantage personnel.

Entre ces deux dates-clés, que s'est-il passé ? Comment en est-on arrivé là, passant de l'espérance de mai 1977 à l'amertume, au désenchantement et à l'inquiétude d'octobre 1978 ? Si l'enchaînement des faits est facile à reconstituer, il n'en va pas de même pour le partage des responsabilités, et de nombreux hommes politiques belges, non sans honnêteté, reconnaissent que celles-ci peuvent parfois être imputables aussi à eux-mêmes.

Dès le lendemain de la signature du pacte d'Egmont, une certaine réticence est apparue dans les milieux flamands, en particulier parmi les représentants de la zone qui entoure Bruxelles, vis-à-vis d'un texte accusé de faire la part trop belle aux revendications des francophones. Ces réticences se sont muées, au fil des mois, en une véritable opposition, relayée notamment par les puissantes associations culturelles flamandes et par la presse néerlandophone. Dans le même temps, un courant unitariste flamand, qui s'était tout d'abord résigné au pacte d'Egmont, a manifesté de nouveau son existence. « *Peu à peu*, assure le proche collaborateur d'un ministre wallon, *on a compris qu'au gouvernement même aucun représentant du C.V.P. ne soutenait le pacte, qui constituait pourtant l'un des principaux axes de la politique gouvernementale, du moins en théorie.* »

L'avis du Conseil d'Etat

Les *textes* permettant la mise en œuvre des principes d'Egmont ont été soumis au Conseil d'Etat. Les socialistes étaient assez hostiles à cette consultation : les sociaux-chrétiens, eux, s'y montraient plutôt *favorables*. Finalement, c'est le président de la Chambre, et non le chef du gouvernement, qui a sollicité l'avis du Conseil. Or ce dernier a estimé inconstitutionnelles cinq des dispositions *sur* lesquelles il était consulté, et en particulier deux modifications du statut de Bruxelles et de ses environs.

Cet avis négatif du Conseil d'Etat a été émis fin août dernier. Il faisait suite à une véritable guérilla entre les partis de la majorité, essentiellement entre les sociaux-chrétiens flamands et leurs partenaires, y compris les sociaux-chrétiens wallons et bruxellois. Les partis « pro-Egmont », comme on dit maintenant en Belgique, ont demandé que le Parlement délibère des textes d'application du pacte en dépit de l'avis du Conseil d'Etat, arguant que seuls les élus sont juges de la constitutionnalité des lois dans le système juridique belge. Il semble que M. Tindemans et ses amis du C.V.P. aient multiplié les obstacles, et mené un véritable combat de retardement.

Mais les sociaux-chrétiens *flamands font valoir que le premier* ministre est alors allé défendre devant une commission spécialisée de la Chambre les textes critiqués par le Conseil d'Etat, et que, au prix de quelques amendements, les parlementaires C.V.P. eux-mêmes *ont* finalement *adopté* le projet en commission. L'insistance de M. Martens, président du parti *flamand*, n'était sans doute pas étrangère à ce sursaut unitaire ; mais le dirigeant social-*chrétien devait rapidement* mesurer qu'il demeurait paradoxalement isolé, du moins sur cette question capitale, au sein de sa propre formation. « *Seul l'engagement personnel de Léo Tindemans aurait pu conjurer la crise*, explique un parlementaire social-chrétien bruxellois, *et, visiblement, le premier ministre ne l'a pas voulu. Mes amis flamands ont continué de remettre en cause le pacte d'Egmont. La cassure était devenue inévitable, sur le premier prétexte venu.* »

Cassure qui *sépare* désormais les sociaux-chrétiens flamands de « *tous les autres* », mais aussi, dans une certaine mesure, M. Léo Tindemans de la quasi-totalité de la classe politique. Sa personnalité, après avoir séduit et parfois fasciné ses interlocuteurs socialistes et ceux des partis communautaires, aurait plutôt tendance, aujourd'hui, à les exaspérer. Les anciens partenaires de M. Tindemans lui reprochent, en effet, pêle-mêle, d'abuser de son charisme personnel et d'être finalement *incapable de prendre une* décision concrète, *de* soigner sa popularité (notamment par de nombreux passages à la télévision) avec un savoir-faire consommé, et de saboter délibérément celle de *ses* ministres, et surtout d'avoir *joué sur* les questions communautaires ce que certains vont *jusqu'à* appeler un « *véritable double-jeu* ».

Les griefs de M. Tindemans

M. Tindemans, de son *côté*, n'est pas tendre pour la classe politique. Jouant manifestement l'opinion publique contre les « *professionnels* » des partis — sa cote personnelle, si l'on en croit un *sondage* récemment publié par *le Soir* n'a jamais été aussi élevée, — il reproche à ses partenaires d'hier de n'avoir été, dans le précédent gouvernement, que les représentants des présidents des formations qui composent la majorité.

M. Tindemans a, en *tout* cas, reconquis quelques sympathies dans les milieux politiques non-C.V.P., en ne *s'opposant* pas à la constitution d'un gouvernement dirigé par son ministre de la défense, M. Paul Vanden Boeynants. « *P.V.B.* » était, il est vrai, le social-chrétien francophone le plus acceptable, pour lui et ses amis. Mais peu d'*observateurs* lui donnaient une chance de réussir lorsque le roi a fait de son « informateur » le « *formateur* » d'une nouvelle équipe. Encore ne s'agit-il que d'expédier les affaires courantes jusqu'au prochain scrutin, puisque de nouvelles *élections* apparaissent désormais inévitables, juste avant ou juste après les fêtes de fin d'année.

La Belgique se prépare à cette échéance avec une mauvaise humeur manifeste. Nombreux sont ceux qui estiment que ce scrutin, tout en étant devenu inévitable, ne résoudra rien, quelle qu'en soit l'issue. Probablement même, il achèvera de durcir les positions des uns et des autres, et peut-être de les rendre incompatibles.

Il pourrait également consacrer la « spécialisation électorale » croissante de chacune des trois régions belges. Le C.V.P. part à la conquête de la majorité absolue en *Flandre* — où la Volksunie, aujourd'hui en fort mauvaise posture, lui avait pour un temps disputé l'électorat nationaliste flamand. Le parti socialiste, qui vient de se casser à son tour en deux *formations distinctes* alors qu'il avait longtemps fait de son unité un principe absolu, devrait gagner des suffrages dans une Wallonie que la crise économique et sociale repousse plus à gauche que la Flandre, moins touchée par le chômage. Le Front démocratique francophone, enfin, pourrait progresser encore à Bruxelles, où les inquiétudes de son électorat — réel ou potentiel — n'ont pas été apaisées, c'est même le moins que l'on puisse dire, par les derniers événements.

BERNARD BRIGOULEIX.

ASIE

Chine

M. Schlesinger discute à Pékin de la coopération pour l'exploitation du pétrole

Pékin (*A.F.P.*). — Le secrétaire américain à l'énergie, M. James Schlesinger, a réaffirmé mardi 24 octobre à Pékin la volonté du président Carter de normaliser les relations sino-américaines, qui sont au « *centre de la politique globale* » des Etats-Unis.

M. Schlesinger, qui commençait une visite officielle de douze jours en Chine, s'exprimait au cours du banquet offert en son honneur par le ministre chinois du pétrole, M. Sung Chen-ming.

Venu pour discuter de la coopération sino-américaine en matière d'énergie, il a déclaré : « *Notre future collaboration dans ce domaine n'a pas d'objectifs tactiques à court terme, mais reflètera nos intérêts mutuels à long terme.* »

M. Schlesinger et la délégation qui l'accompagne, précédés à Pékin *par une équipe de seize* experts, doivent, après avoir passé trois jours à *Pékin*, *se rendre* à Karbin, capitale de la province du Hei-Long-Kiang, puis à Taching, capitale chinoise du pétrole. Taching a produit environ 30 % des quelque 95 millions de tonnes *de pétrole extraites* par la Chine en 1977.

Après Taching, la délégation américaine se rendra en Chine méridionale, à Hang-Tcheou (Chekiang), ancienne villégiature impériale, puis dans la métropole industrielle de Changhaï. Elle regagnera Pékin le 2 novembre et quittera la Chine le 5 novembre.

On s'attend que, au cours de ses discussions à Pékin, le secrétaire américain à l'énergie *abordera la* question d'une coordination de la coopération entre la Chine et diverses compagnies pétrolières américaines — quatre pour le moment — intéressées au *développement de l'exploitation* pétrolière chinoise.

Vietnam

De nouvelles négociations auraient lieu prochainement avec les États-Unis

Washington (A.F.P.) — Américains et Vietnamiens se rencontreront à nouveau avant la fin de l'année à Paris ou à New-York pour étudier une éventuelle normalisation de leurs relations, *a-t-on indiqué mardi 24 octobre*, de bonne source, à Washington. Les conversations étaient bloquées depuis décembre 1977. Il existe de bonnes chances pour que la normalisation s'instaure au cours des prochains mois, ajoute-t-on de même source.

Les Etats-Unis et le Vietnam étudient discrètement le rétablissement de leurs relations diplomatiques, a révélé, d'autre part, mardi le *Washington Star*, citant des responsables américains. Le département d'État reconnait que M. Richard Holdbrooke, secrétaire d'Etat adjoint pour les affaires *asiatiques*, a *eu des entretiens* à New-York avec le vice-ministre vietnamien des affaires étrangères, M. V. Nguyen Ko Thach, à l'occasion de l'Assemblée générale de l'ONU. Ces entretiens, indique-t-on de source autorisée, ont porté sur des « *problèmes globaux et d'intérêts communs* ». Mais, selon un fonctionnaitre américain cité par le quotidien du soir, « *M. Thach a convaincu les Etats-Unis qu'Hanoï souhaitait sérieusement rétablir sans conditions préalables les relations entre les deux pays* ».

Pour se donner le temps de consulter les membres du Congrès et les pays alliés sur un éventuel rétablissement des relations diplomatiques avec Hanoï, l'administration Carter affirme qu'elle n'a pas été informée officiellement de la volonté vietnamienne de renoncer à l'aide économique exigée jusqu'à présent comme condition à toute négociation. Le Vietnam a cependant donné la preuve de sa bonne volonté, en ne ménageant aucun effort pour accélérer l'identification des militaires américains disparus pendant le conflit vietnamien. Une délégation d'Hanoï s'est rendue récemment à Honolulu (Hawaï) pour étudier les procédés d'identification des spécialistes américains. Ce problème constituait l'un des principaux obstacles à la poursuite de la conférence de Paris entre les Etats-Unis et le Vietnam.

Cambodge

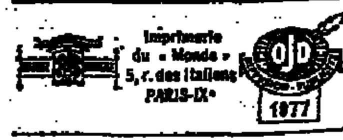
M. IENG SARY DÉMENT QU'UN SOULÈVEMENT AIT ÉCLATÉ

Achevant une visite en Indonésie, le vice-premier ministre cambodgien, M. Ieng Sary, a, dans une conférence tenue mardi 24 octobre à Djakarta, qualifié de « propagande vietnamienne » les informations selon lesquelles une révolte aurait éclaté au Cambodge. « Avec cette propagande, a-t-il ajouté, les Vietnamiens veulent égarer les gens et leur faire croire que notre peuple ne soutient pas notre gouvernement, en vue d'établir un régime fantoche à Phnom-Penh. La sécurité dans notre pays est assurée, sauf dans les régions orientales, où les Vietnamiens nous agressent. » « Le conflit entre les deux pays, a-t-il dit encore, ne pourra être réglé que si le Vietnam met fin à son agression, abandonne sa stratégie visant à créer une fédération indochinoise et respecte l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité du Cambodge. »

Lundi, Radio-Phnom-Penh a annoncé que deux cent cinquante soldats vietnamiens avaient été tués entre le 1er septembre et le 20 octobre dans des combats frontaliers. Mercredi, la radio a indiqué que les combats des derniers jours avaient fait soixante-treize victimes du côté vietnamien. Hanoï a répliqué en *affirmant que quatre cents soldats* khmers avaient été mis « hors de combat ».

A Bangkok, la plupart des observateurs occidentaux estiment que les affrontements khméro-vietnamiens se sont intensifiés ces dernières semaines, mais doutent que les forces d'Hanoï aient engagé une offensive majeure. Les mêmes observateurs déclarent que les activités des adversaires du régime de Phnom-Penh sont encore réduites à l'intérieur du *Cambodge*. — (*A.F.P., A.P.*).

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IX•

Commission paritaire des journaux et publications : n° 57437.

PÉKIN ET TOKYO AU « RENDEZ-VOUS HISTORIQUE »

III. — Une alliance en pointillé

De notre correspondant PHILIPPE PONS

Après avoir établi la genèse du traité sino-japonais de paix et d'amitié, signé en août et ratifié ce mois-ci (« le Monde » des 24 et 25 octobre), notre correspondant à Tokyo analyse ses implications diplomatiques.

Tokyo. — En signant un traité de paix et d'amitié avec la Chine, les Japonais ont seulement cherché à *« renforcer les relations amicales entre les deux pays en contribuant ainsi à affermir la paix et la stabilité de l'Asie et du monde »*, a déclaré M. Fukuda, premier ministre, en septembre. En réalité, les Japonais ont fait un choix aux implications considérables. Il est difficile d'admettre, comme le voudrait Tokyo, que ce traité n'est qu'un acte bilatéral : le Japon se trouve pris dans une dynamique dont le maître d'œuvre est assurément beaucoup plus la Chine que lui-même.

Pour la première fois, depuis 1945, le Japon a abandonné l'attitude de réserve qui fut la sienne pendant trente ans : dans le sillage des Etats-Unis, il s'abstenait de mener une politique étrangère à la mesure de sa puissance. Cette époque de *« diplomatie sans politique étrangère »* est révolue mais on peut se demander, comme le fait le professeur Hosoya, de l'université Hitotsubashi, si *« le Japon est préparé à assumer le rôle qu'il s'est apparemment assigné »*.

En signant avec la Chine un traité qui, par le caractère antisoviétique qu'y attache Pékin, prend des allures d'alliance, le Japon s'est placé en position d'acteur sur la scène internationale et plus particulièrement en Asie. Une région pour le moins instable, la confrontation sino-soviétique servant de toile de fond aux conflits entre le Cambodge et le Vietnam, d'une part, la Chine et le Vietnam, de l'autre.

S'il est trop tôt pour parler de l'instauration d'un nouvel ordre en Asie, le rapprochement sino-japonais n'en porte pas moins en lui trois développements virtuels : la création, dans l'ombre américaine, d'un axe Japon-Chine ; une accélération de la militarisation du Japon ; un renforcement rapide du potentiel militaire chinois.

En ce qui concerne le premier point, le gouvernement Fukuda s'emploie à minimiser les implications stratégiques du traité. Il reste que, concrètement, le principal allié des Etats-Unis en Asie, le Japon, s'est considérablement rapproché de la Chine, dont l'ennemi principal, comme pour Washington, est l'U.R.S.S. D'autre part, le rapprochement sino-japonais signifie que Pékin a neutralisé les implications du traité de sécurité nippo-américain concernant la Chine : M. Sonoda, ministre des affaires étrangères, a *confirmé* devant la Diète qu'une défense de Taïwan par les Américains à partir du Japon, en vertu du traité de sécurité, n'était désormais plus possible. La Chine étant exclue du champ du traité de sécurité nippo-américain, le seul ennemi potentiel demeure l'U.R.S.S. Le renforcement de la *flotte soviétique* dans le Pacifique confirme cette thèse aux yeux des Japonais.

Certains hommes politiques japonais ont le sentiment que leur pays, qui, à la suite des Etats-Unis, a eu tendance ces dernières années à considérer l'U.R.S.S. comme le principal ennemi, a peut-être joué la carte chinoise aux lieu et place de Washington : *« Les Etats-Unis nous ont embarqués sur le bateau chinois, nous avons débarqué, mais eux sont repartis »*, dit l'un d'eux. En d'autres termes, les Etats-Unis se seraient rapprochés de la Chine par Japon interposé, tirant deux avantages de la manœuvre : 1° Renforcer le camp antisoviétique tout en différant pour eux-mêmes une normalisation avec Pékin (ce qui évite de résoudre immédiatement l'épineuse question de Taïwan) ; 2° Ne pas se compromettre avec les Chinois pour garder les mains « propres » dans les négociations SALT avec Moscou.

Conscients de l'insuffisance de leurs forces navales et aériennes, en particulier depuis l'affaire du MIG 25 en 1976 (un pilote soviétique cherchant à gagner les Etats-Unis posa son appareil à Hakodate, en Hokkaido, sans avoir été intercepté) et l'incident des Senkaku (1), les Japonais ont entrepris de les moderniser rapidement. L'Agence de défense a d'autre part décidé l'étude d'un plan de riposte en cas d'attaque : sans qu'elle soit nommée, c'est l'U.R.S.S. qui est visée.

Bien que leur Constitution interdise l'entretien d'une armée, les Japonais sont d'autant plus à l'aise pour développer leurs *« forces d'auto-défense »* que les Américains, dans le cadre de leur *politique* de réduction de leur présence en Asie, les y encouragent depuis plusieurs années.

Selon les experts militaires de Tokyo, le rapprochement avec Pékin rend *« inéluctable »* une accélération du réarmement japonais. La Chine, qui dénonçait autrefois le *« militarisme nippon renaissant »*, se félicite maintenant de la *« volonté d'indépendance du Japon en matière de défense »*. C'est un *« droit naturel du Japon »*, déclarait, en septembre, M. Teng Hsiao-ping à un journaliste japonais.

Paradoxalement, les « faucons » du Parti libéral démocrate, partisans d'un réarmement et d'une révision de la Constitution pour *« la mettre en accord avec les faits »* mais traditionnellement adversaires de la Chine, trouvent aujourd'hui des arguments qui renforcent ceux de Pékin. Les pressions des Chinois ne pourront que donner plus de poids aux demandes des milieux d'affaires favorables à un développement de l'industrie d'armement.

Le potentiel défensif de la Chine sera renforcé

Les Chinois attendent des Japonais une coopération pour le renforcement de leur armée. Ils resserrent sans cesse leurs liens avec les officiers des forces d'auto-défense nippones ; il n'était pour s'en convaincre que de constater la pléiade d'officiers japonais à la réception donnée à Tokyo pour la fête nationale chinoise le 1er octobre. La première visite d'une personnalité chinoise au Japon, un mois après la signature du traité de paix, fut celle du général Chang Tsai-chien, membre de l'état-major : il a notamment rendu visite à Mitsubishi Heavy Industries et Fujitsu, respectivement premier producteur d'armes et premier fabricant d'ordinateurs du Japon. La rumeur veut que des « fuites » aient eu lieu entre la Chine et le Japon et que les plans du chasseur F-1 de Mitsubishi et de nouveaux modèles de chars soient passés sur le continent et, sur la demande de Pékin, le Japon a proposé au COCOM, organisme qui surveille les ventes de matériels dits stratégiques aux pays communistes, une révision de ses règlements.

Même si le Japon ne livre pas dans un avenir proche du matériel militaire à la Chine, le rapprochement intervenu contribuera indirectement à un *renforcement* du potentiel défensif de la Chine. Davantage que la clause anti-hégémonique, c'est bien ce renforcement que craignent les Soviétiques. Il en résultera, estiment les experts japonais, une accélération du déploiement des forces russes dans le Pacifique. Du côté soviétique, on fait remarquer que l'activité militaire de la Chine aura surtout pour conséquence une réaction en chaîne en Asie du Sud-Est, conduisant le Vietnam à accroître son potentiel militaire, ce qui sera perçu comme une menace par les pays de l'ESEAN, lesquels se lanceront, eux aussi, de plus belle dans la course aux armements.

Les Japonais ne sont pas loin de partager les analyses des Soviétiques sur ce point, certains voyant déjà l'Asie du Sud-Est devenir l'enjeu d'une guerre froide nouvelle manière. Cette région est en effet stratégiquement importante pour Moscou. L'ambiguïté des réactions des pays de l'ASEAN à la signature du traité nippo-chinois est révélatrice de leurs inquiétudes. Ils craignent surtout d'être l'enjeu de la confrontation sino-soviétique, la Chine, qui depuis la normalisation de ses relations avec le Japon en 1972 ne parle plus de *l'« impérialisme japonais »*, comptant apparemment s'appuyer sur la *formidable* présence économique nippone dans la région pour renforcer sa position. L'ASEAN voit d'autre part deux risques dans l'alliance japonaise : d'une part, il y a celui d'une diminution des achats de matières premières (l'Indonésie est directement concernée par une augmentation des achats de pétrole chinois par le Japon qui pourraient conduire à limiter les importations d'hydrocarbures indonésiens). D'autre part, il n'est pas exclu qu'à terme les produits chinois et japonais soient en concurrence sur les marchés asiatiques ; c'est déjà le cas pour certains textiles.

Les implications en Corée

L'autre région où se feront sentir les conséquences de ce rapprochement est la péninsule coréenne, qui vit toujours à l'heure de la guerre froide. Pyongyang n'a fait aucun commentaire sur la signature du traité sino-japonais. A Tokyo, les Coréens du Nord reconnaissent en privé qu'on peut se demander *« où se trouvait leur pays dans la tête de M. Teng lorsqu'il décida de s'engager plus avant avec le Japon »*. Celui-ci a en effet lié sa sécurité à la *stabilité* de la Corée (accord Nixon-Sato de 1969). La Chine semble donc bien avoir enterré pour un temps le dessein du « grand leader » Kim Il-sung de réunifier la péninsule.

Du côté japonais, on s'attend, par l'entremise de la Chine, à une amélioration des relations avec Pyongyang (pour l'instant le Japon, premier partenaire commercial non communiste de la Corée du Nord, n'a pas de relations diplomatiques avec elle). Pour les Nord-Coréens, courtisés par Pékin, comme en témoignent les visites récentes de MM. Hua et Teng, qui cherchent à contrebalancer, en Corée du Nord, l'influence soviétique sur le Vietnam, un rapprochement avec la Chine, profitable à court terme sur le plan économique, présente néanmoins le danger de devoir nuancer la « ligne révolutionnaire » de M. Kim Il-sung de pragmatisme chinois.

Le rapprochement sino-nord-coréen semble provoquer en Corée du Sud un développement des contacts avec l'U.R.S.S.

L'ensemble de ces éléments conduisent à une rentrée du Japon sur la scène asiatique. Pleinement réalisé sur le plan économique, esquissé politiquement lors de la visite durant l'été 1977 de M. Fukuda en Asie du Sud-Est, l'engagement du Japon sur le continent asiatique par·il confirmé par le rapprochement avec la Chine. C'est bien ce qui inquiète certains historiens : *« Lorsque l'insulaire Japon se mêle des affaires du continent, cela provoque toujours des catastrophes »*, souligne l'un deux.

D'autres estiment que, sans un rapprochement avec la Chine, le Japon ne pourra jamais avoir une politique indépendante. Il reste que, en se rapprochant de Pékin, il agit encore dans le cadre de l'alliance américaine. Envisagé en termes d'indépendance, c'est très clairement vis-à-vis de la Chine, qui fera tout pour transformer ce qui n'est encore qu'une alliance en pointillé en un pacte militaire et politique, que le Japon devra démontrer son autonomie.

Prochain article :

LA COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

(1) En avril 1978, une flottille de bateaux de pêches chinois apparaît dans les eaux territoriales des Senkaku, îlots de la mer de Chine, revendiqués par les Japonais. Les Chinois proclament leur souveraineté sur les îlots, les Japonais prirent alors conscience du fait que leur marine ne leur permettrait pas le cas échéant une intervention rapide.

Le gouvernement n'est pas favorable à la commémoration du 19 mars 1962 comme date de la fin des combats en Algérie

Mardi matin 24 octobre, sous la présidence de M. La Combe (R.P.R.), l'Assemblée nationale examine les crédits du secrétariat d'Etat aux anciens combattants.

Pour M. GINOUX (U.D.F.), rapporteur spécial de la commission des finances, ce premier budget de la législature est aussi décevant que celui qui avait été présenté en 1973. Le rapporteur rappelle les deux mesures nouvelles qu'il contient. La première, dont le coût a été chiffré à *500 000 francs, concerne* les enfants infirmes. Elle lui paraît difficile à appliquer car le nombre de ces enfants n'est pas exactement connu et les modalités d'application lui paraissent complexes. La seconde, qui concerne les veuves des *grands infirmes, touchera* mille cinq cents personnes et coûtera 800 000 francs.

M. FALALA (R.P.R.), rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, évoque également le problème du rapport constant, qui, déclare-t-il, « *empoisonne les rapports entre le gouvernement et les anciens combattants* ».

« *Comme d'habitude,* déclare M. GILBERT FAURE (P.S., Ariège), *dans la discussion générale, votre budget ne contient aucune mesure en faveur des familles des morts, des veuves (en dehors d'une mesure catégorielle) et des anciens de 1914-1918, rien non plus pour rattraper le décalage entre les pensions d'anciens combattants et l'indice des huissiers de ministère, ni en ce qui concerne la reconnaissance du 8 mai comme jour férié.* »

M. BROCARD (U.D.F., Haute-Savoie) insite sur la situation de l'Office national des anciens combattants, qui, affirme-t-il, souffre d'une détérioration constante de ses moyens. M. PLANTIER, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, lui indique qu'il vient de signer le décret relatif à la modification du conseil d'administration de l'Office.

M. NILÈS (P.C., Seine-Saint-Denis) évoque le cas des victimes des déportations dans les camps de travail forcé, la mise à parité des pensions, les demandes des anciens d'Afrique du Nord, puis il déclare : « *Il faut commémorer le 19 mars, date de la fin de la guerre d'Algérie, ainsi que le 8 mai, qui ne doit plus faire figure de victoire au rabais.* »

En ce qui concerne l'octroi du titre d'ancien combattant et victime de la déportation du travail, la justice tranchera, lui précise le secrétaire d'Etat, qui indique que « *le gouvernement n'est pas du tout favorable à la célébration du 19 mars 1962 car, si les accords d'Evian ont certes ramené la paix, ils ont marqué aussi pour nombre de compatriotes le début d'un douloureux exode* ».

M. SOURDILLE (R.P.R., Ardennes) plaide le dossier des veuves des déportés non rentrés. M. Plantier lui annonce qu'elles bénéficieront du taux exceptionnel sans conditions de ressources.

M. DEPIETRI (P.C., Moselle) estime qu'il faut trouver une solution au douloureux problème des incorporés de force d'Alsace et de Lorraine. M. WEISENHORN (R.P.R., Haut-Rhin) insiste également sur le « *terrible traumatisme* » subi par les Alsaciens et les Lorrains pendant la seconde guerre mondiale.

Les actions nouvelles proposées, estime M. VACANT (P.S., Puy-de-Dôme) sont insuffisantes, « *eu égard aux promesses électorales* ».

M. MATHIEU (U.D.F., Côte-d'Or) relève que les anciens d'Afrique du Nord souhaitent que la délivrance de la carte soit accélérée. M. GIRARDOT (P.C., Alpes-de-Haute-Provence) demande que soit sauvegardé le dispensaire qui a recueilli les anciens internés et déportés. M. CHARLES HABY (R.P.R., Haut-Rhin) évoque à son tour la situation pénible de la population des trois départements annexés pendant la seconde guerre mondiale. M. JAGORET (P.S., Côtes-du-Nord) observe que l'on consent des dépenses de prestige pour le soixantième anniversaire de 1918 alors qu'il vaudrait mieux à son avis récompenser les anciens combattants *survivants*. Les anciens combattants, insiste M. COUEPEL (U.D.F., Côtes-du-Nord) ne doivent pas être oubliés par les jeunes générations.

« *Votre budget,* constate M. TOURNÉ (P.C., Pyrénées-Orientales), *fait contre lui l'unanimité des associations d'anciens combattants.* » Aussi demande-t-il le rejet des crédits. Concernant les interventions publiques, M. GISSINGER (R.P.R., Haut-Rhin) note que les « *malgré-nous* » et toutes les victimes du nazisme d'Alsace et de Lorraine attendent toujours une réparation qui, estime-t-il, doit venir intégralement de l'Allemagne. M. Plantier lui rappelle que les internés en Suisse ne peuvent être considérés comme des prisonniers de guerre, mais lui indique qu'une solution équitable est recherchée. M. GRUSSENMEYER (R.P.R., Bas-Rhin) traite également du contentieux franco-allemand. Particulièrement des incorporés de force, notamment ceux qui ont été internés dans les camps russes. M. BOZZI (R.P.R., Corse-du-Sud) souhaite que soit créée dans son département une maison de retraite pour les anciens combattants.

Pour M. BRANGER (non-inscrit, Charente-Maritime), le problème d'aujourd'hui *est* d'augmenter les pensions.

Dernier orateur, M. BARNIER (R.P.R., Savoie), benjamin de l'Assemblée, souhaite que l'indexation des pensions soit un problème résolu au cours de la présente législature. M. PLANTIER lui indique qu'il examinera avec bienveillance les cas particuliers de l'armée des Alpes.

Reprenant la parole mardi après-midi, M. Plantier traite essentiellement du problème du rapport constant. Il précise à ce sujet : « *Sur le plan de l'équité, il faut observer que dès 1954 à 1977, et pour un tiers des bénéficiaires au moins, le montant total des pensions versées a doublé en francs constants. Il est faux de prétendre que le pouvoir d'achat des pensionnés a baissé, puisque de 1970 à 1976 les prix à la consommation ont augmenté de 67,5 % et le point de pension de 106,3 %. Il est exact cependant, reconnaît le secrétaire d'Etat, que les veuves et les ascendants ont été moins favorisés que les invalides. Aussi le budget prévoit-il d'augmenter de vingt points la majoration spéciale accordée aux veuves des plus grands invalides. Cette mesure, précise-t-il, bénéficiera à environ mille cinq cents veuves et à un millier d'orphelins. D'autre part, annonce M. Plantier, le gouvernement proposera une mesure nouvelle pour les veuves et les orphelins : le relèvement de trois points des taux de pension.* »

Estimant les mesures proposées par le gouvernement insuffisantes, MM. TOURNÉ (P.C.) et GILBERT FAURE (P.S.) demandent la suppression de certains crédits, afin que gouvernement et commissions se saisissent à nouveau du dossier. L'Assemblée repousse leurs amendements au scrutin public, puis adopte les crédits en discussion.

Les députés examinent ensuite les budgets annexes de la Légion d'honneur (52 millions) et de l'ordre de la Libération (1,7 million) en présence du général de Boissieu, grand chancelier de l'ordre de la Légion d'honneur, et du général Simon, grand chancelier de l'ordre de la Libération. Après avoir entendu MM. NUCCI (P.S.), rapporteur spécial, TOURNÉ (P.C.), ALAIN BONNET (appar. P.S.), VIVIEN (R.P.R.), président de la commission des finances, et PEYREFITTE, garde des sceaux, l'Assemblée adopte ensuite les budgets en discussion.

LE RAPPORT CONSTANT

Depuis 1954, les pensions militaires *d'invalidité évoluent* comme les traitements des fonctionnaires ; elles sont donc réévaluées automatiquement comme ces traitements, c'est dire qu'elles suivent le coût de la vie. C'est le rapport constant.

Les quatre-vingt-une augmentations de la valeur du point de pension intervenues depuis 1954 *témoignent* de l'application de la loi en ce domaine (cette valeur est passée de 2,72 F à 24,07 F au 1er février 1978).

Cependant, les associations d'anciens combattants affirment qu'une érosion du pouvoir d'achat des pensionnés s'est produite, depuis plusieurs années, en raison, notamment, des changements intervenus dans la base de référence. En 1954, le *rapport constant avait été établi* entre le montant des pensions versées aux ayants droit et l'indice 170 de la fonction publique (qui correspondait, à l'époque, à l'huissier de ministère). Des avantages divers ayant été inclus depuis dans le traitement de l'huissier, et l'indice de l'huissier hors classe atteignant aujourd'hui l'indice 238, la base de référence est désormais contestée par les pensionnés.

Une commission tripartite doit trancher le différend.

LA DISCUSSION DU BUDGET

M. Peyrefitte s'en remet aux députés

L'histoire retiendra que c'est presque à l'aube que fut tranché, le mercredi 25 octobre, à l'Assemblée nationale, le sort des deux amendements visant à supprimer les crédits correspondant aux frais des exécutions capitales. Et qu'il le fut dans des conditions qui, n'en déplaise à M. Peyrefitte, ministre de la justice, n'étaient dignes ni du Parlement ni du problème posé, celui de la peine de mort.

Car, en ayant recours, au terme du débat, à la procédure du vote bloqué, le garde des sceaux contraignait finalement au silence les députés de la majorité, qui, partisans de l'abolition, ne pouvaient cependant, au nom de la solidarité politique, se résoudre à repousser le budget de la justice. Onze d'entre eux n'en franchirent pas moins le pas, tandis que quatre s'abstenaient. Ainsi ne manqua-t-il finalement qu'une trentaine de voix pour que l'application de la peine de mort fût suspendue en attendant que l'Assemblée se prononce sur son abolition. Une marge dont la faiblesse justifiait le sentiment exprimé par M. Bas (R.P.R.), selon lequel, en demandant le vote bloqué, le ministre avouait sa crainte de ne pas recueillir sur la question posée une majorité.

Un ministre timoré, pusillanime, tel apparut, dans ce débat, M. Peyrefitte, jusques et y compris dans la manière dont il

M. SPRAUER (R.P.R.), rapporteur spécial de la commission des finances, constate que pour la première fois, les crédits de 4,7 milliards dépasseront 1 % du budget de l'Etat.

M. ALAIN BONNET (apparenté P.S.), rapporteur spécial (condition pénitentiaire), expose les problèmes que l'insuffisance des crédits (1,2 milliard) ne permettra pas, à son avis, de résoudre. Il note en particulier que le déficit en personnel s'aggrave et qu'il dépasse maintenant le chiffre de cinq mille, puis il aborde *les principaux problèmes relatifs* aux détenus dont le nombre, précise-t-il, s'élevait à 35 362 au 1er juin 1978 (34 312 hommes et 1 050 femmes) : surpeuplement des maisons d'arrêt, fréquence de troubles psychiatriques, nombre trop élevé de suicides, taux d'emploi en baisse légère, incidents divers.

M. CHARRETIER (U.D.F.), rapporteur pour avis de la commission des lois, rend hommage, au nom de cette dernière, « *au ministre qui a su défendre la priorité de la justice* ».

M. DUCOLONÉ (P.C., Hauts-de-Seine) rappelle que son groupe a déposé dès 1973 une proposition tendant à l'abolition de la peine de mort.

Il estime ensuite qu'on ne peut parler de la délinquance sans prendre en compte, par exemple, « *le fait qu'il y a un million cinq cent mille chômeurs et que le budget de la jeunesse et des sports, celui de la culture, sont scandaleusement bas* ». Le député communiste affirme : « *Vous ne vous battez pas pour la sécurité des citoyens mais pour celle de l'Etat* » et, relevant qu'à Béthune « *des mesures de rétorsion ont été prises à l'égard de magistrats coupables d'avoir appliqué la loi à un patron* », il ajoute : « *C'est une justice de classe.* »

M. AURILLAC (R.P.R., Indre) estime insuffisant le recrutement des magistrats par concours et préconise l'institution d'un large tour extérieur ouvert pour tous les grades de la hiérarchie. Egalement favorable au développement de l'échevinage, il observe que les secrétariats-greffes sont insuffisamment pourvus en personnel et en matériel et souligne l'insuffisance numérique du personnel pénitentiaire.

M. Aurillac demande au ministre de permettre à l'Assemblée de se prononcer en pleine connaissance de cause sur la peine de mort. En conclusion, il indique que son groupe souhaite qu'une loi-programme « sécurité des Français », fixant pour plusieurs années les objectifs de l'effort de l'Etat, soit présentée au cours de la prochaine session.

M. FORNI (P.S., Belfort) s'adresse en ces termes au gouvernement : « *Vous gérez une justice de classe, et votre justice n'est pas la nôtre.* » Le député consacre ensuite son intervention au débat sur l'abolition de la peine de mort. Il déclare notamment :

« *Le débat est engagé. Le président de la République s'est prononcé en 1974 contre la peine de mort. Vous l'avez condamnée en 1949 dans votre livre* le Mythe de Pénélope. *Ne nous soucions pas des pressions. Agissons en hommes responsables.* »

M. STASI : le meilleur moment c'est tout de suite

« *Le débat de ce jour,* déclare M. STASI (U.D.F., Marne), qui s'exprime en son nom propre, « *sera peut-être un débat historique, car de lui dépendra que le visage de notre justice cesse d'être défiguré par cette tache de sang que constitue le maintien de la peine de mort.* »

S'interrogeant sur l'opportunité du moment, il estime que « *le meilleur moment, le seul moment possible, c'est tout de suite* ». Puis il cite le rapport du comité d'études sur la violence qui a recommandé l'abolition.

M. Peyrefitte lui fait remarquer que cette recommandation n'était assortie d'aucun calendrier. C'est, affirme-t-il, le gouvernement qui est seul juge de l'opportunité du moment.

« *Pourquoi attendre encore ?* », insiste le député, qui observe que les plus grandes autorités morales, l'Eglise *catholique comme* Amnesty International, ont pris solennellement position contre la peine de mort. « *La France,* demande-t-il, *premier pays d'Europe à abolir la torture, sera-t-elle le dernier à abolir la peine de mort ?* » Il ajoute : « *C'est vrai que les Français ont peur.* » Mais, note-t-il, « *la peine de mort ne rassure pas, car pour cela il faudrait que la guillotine fonctionne beaucoup plus souvent. Or, actuellement, la peine capitale ne sert à rien. Choquante et inadmissible pour ses adversaires, elle est inefficace aux yeux de ses partisans.* »

« *Pour qu'il y ait de moins en moins de criminels et de délinquants,* estime M. GARCIN (P.C., Bouches-du-Rhône), *il ne faudrait pas sacrifier comme vous le faites l'éducation surveillée, mais réduire les causes sociales de la délinquance juvénile et favoriser une action orientée vers la réinsertion.* »

Pour M. FOYER (R.P.R., Maine-et-Loire), l'augmentation des moyens n'est pas la panacée qui remédiera aux maux dont souffre une justice submergée par la multiplication des causes. Le président de la commission des lois énumère plusieurs solutions puis suggère l'introduction de la corvée pénale. Favorable au tour extérieur, « *car le corps judiciaire souffre de corporatisme* » M. Foyer estime en conclusion que « *la justice a besoin de se ressaisir* ».

« *Faute d'un budget que vous auriez sacrifié, craignons des lendemains que nous pourrions regretter* », déclare M. HOUTEER (P.S., Haute-Garonne), qui consacre son intervention à la condition pénitentiaire. Pour M. MARC MASSON (U.D.F., Yonne), l'encombrement des tribunaux ne peut être résolu que par l'augmentation du nombre des magistrats et la simplification des procédures. Face à la montée de la violence, conclut-il, les Français attendent que la justice fasse preuve de fermeté. Mme BARBERA (P.C., Hérault) évoque le problème des saisies et des expulsions et demande que des commissions de conciliation soient mises en place sur tout le territoire. Pour M. SERGHERAERT (non inscrit, Nord), ce budget est satisfaisant pour les secrétariats-greffes, mais les efforts devront être poursuivis jusqu'en 1981.

Egalement signataire de la proposition de M. BAS, M. SEGUIN (R.P.R., Vosges) regrette que le gouvernement refuse d'ouvrir un grand débat consacré à la question de la peine capitale. M. François MASSOT (app. P.S., Alpes-de-Haute-Provence) critique le plafonnement de l'aide judiciaire. Il y voit la cause « *d'une justice au rabais pour les plus pauvres* ». M. MESMIN (U.D.F., Paris) relève que les différences des traitements *appliqués à la délinquance ordinaire* à la délinquance en col blanc choquent le public.

Pour M. BAS (R.P.R., Paris), « *ce budget demeurera, quoi qu'il arrive, celui à l'occasion duquel aura été rompu un silence de soixante-dix ans* ». Le député note en effet que son intervention contre la peine de mort s'inscrit à la suite de celle que firent dans le même sens, en 1908, Jean Jaurès, Aristide Briand, Deschanel, Marcel Sembat et Georges Clemenceau. Il observe que ce débat national se renouvelle surtout grâce à la presse, *qui, depuis* quatre mois lui consacre une place importante. Il note également que si le gouvernement l'avait voulu l'abolition aurait pu se faire sur initiative parlementaire par la discussion de la proposition de loi qu'il avait déposée à cet effet en *mai dernier*. Mais, *constate-t-il*, le gouvernement, maître de l'ordre du jour, ne l'a pas désiré, pas plus qu'il n'a permis qu'un débat s'engage sur cette question. Aussi le député se félicite-t-il que la discussion budgétaire lui permette « *de briser les tabous et les conspirations du silence et de réformer véritablement* ».

Après avoir rappelé qu'en 1906 la commission du budget avait déjà supprimé le crédit affecté à l'indemnité du bourreau, il reconnaît que le vote de son amendement, ce soir, ne marquerait pas la fin de la peine de mort, mais « *le commencement de la fin* ». Puis l'orateur demande : « *Trouvez-vous normal que notre peuple soit le dernier en Europe à entretenir un bourreau ? La France s'accommodera-t-elle longtemps encore du Moyen Age ?* »

M. PEYREFITTE : le gouvernement acceptera un débat de fond

Répondant à ceux qui souhaitent attendre que l'opinion évolue et que la criminalité diminue, il déclare : « *Notre criminalité ne risque pas, hélas, de beaucoup diminuer. N'attendons pas que les assassins commencent. La violence fait partie de l'héritage de l'homme et on ne la guérit pas avec un couperet et des têtes qui roulent. Le spectre de la guillotine n'a jamais dissuadé personne de tuer. Nos pères ont cru à l'efficacité de la terreur. Ils n'ont pas tué la bête, la violence. A l'inverse, l'abolition, dans les pays généralement les plus avancés d'Europe, n'a entraîné aucune recrudescence de la criminalité dans les décennies qui ont suivi.* »

M. Bas poursuit : « *L'abolition de la peine de mort en France est inéluctable. Elle interviendra avant la fin de cette législature. Ce soir, supprimons les crédits et le mois prochain mettons au point une nouvelle législation pénitentiaire. Avec mon amendement, je vous demande de supprimer les crédits du dernier bourreau, du dernier panier de son et du dernier échafaud de l'Europe. Vos enfants, demain, ne vous demanderont pas ce que vous avez pensé de la procédure mais si vous étiez de ceux qui abolirent.* »

Pour M. HAUTECŒUR (P.S., Var) « *la crise de la justice est aussi une crise de confiance* ».

Evoquant le problème de la peine de mort, M. HAMEL (U.D.F., Rhône) insiste pour que « *l'on réfléchisse encore avant de décider* » car, estime-t-il, « *le moment n'est pas venu* ».

M. JUVENTIN (app. U.D.F., Polynésie) explique qu'il a signé la proposition de M. Bas car « *pour les Polynésiens la vie est une profession de foi* ». Il indique que dans son territoire la peine de mort est applicable mais qu'il est de tradition de ne pas l'appliquer : « *Elle est inefficace, inacceptable et dangereuse.* »

Dans son *discours,* M. Peyrefitte analyse d'abord son budget qui, relève-t-il, aura augmenté de plus de 50 % en deux ans. Puis il répond aux accusations lancées par plusieurs orateurs de l'opposition : « *Jamais, j'en donne l'assurance, mon ministère n'exerce de pressions sur les juges. C'est vous, messieurs Ducoloné, Hautecœur, Forni, qui, en parlant inconsidérément de pressions et de justice de classe, jetez le discrédit sur les décisions de justice.* »

Après avoir rappelé les grandes orientations de son budget et expliqué le petit nombre de créations d'emplois de magistrats (quinze) par le grand nombre de vacances (quatre cent trente), le garde des sceaux aborde le problème de la peine de mort. Il déclare : « *Non, ce n'est pas à la sauvette que l'on peut régler un problème philosophique tel que celui-là. On ne peut le résoudre par le biais dérisoire de l'argent, dans la précipitation du débat budgétaire ; ce serait en fait le compliquer, et cela constituerait en outre un véritable détournement de procédure.*

Progression et « cache-misère »

C'est un « bon budget », *pour la chancellerie, que celui de 1979 avec ses 4,7 milliards de francs. Une progression globale de plus de 20 % — elle était de 24 % l'an dernier — lui permet pour la première fois de dépasser 1 % du budget général de l'Etat, qui ne progresse, lui, que de 15,2 %.*

Les dépenses d'équipement, avec 340,14 millions de francs d'autorisations de programme, augmentent de 46,4 %. Elles devraient permettre la construction de nouveaux locaux : établissements pénitentiaires ou d'éducation surveillée, palais de justice, etc. C'est la plus forte progression des budgets civils de l'Etat. Pour ce qui concerne les crédits de paiement, qui s'appliquent également aux opérations en cours, ils atteignent 318,79 millions de francs, soit une augmentation de 43,52 %.

Le budget de fonctionnement progresse de 19,2 %. 1 641 emplois sont créés, dont 1 105 destinés à renforcer les effectifs des greffes — 925 fonctionnaires sont affectés à des tâches de dactylographie — et à permettre l'intégration des vacataires recrutés en juillet 1977. Pour 1978, on comptait 2 071 emplois nouveaux. « Cependant, *a souligné M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux,* la justice obtient, pour 1979, 12 % des emplois nouveaux créés par le budget général. »

Cette progression globale satisfaisante n'empêche pas le budget d'être placé sous le signe de l'urgence. Il faut « parer au plus pressé, *M. Peyrefitte le concède,* pour éviter l'asphyxie ». *Les créations de postes dans les greffes vont servir à* « éponger » *l'intégration des vacataires. Dans les services pénitentiaires, seuls 284 emplois sont créés — contre 396 en 1978 — alors que 250 d'entre eux sont nécessaires pour ouvrir la maison d'arrêt de Metz. Que reste-t-il, alors que la France possède, en Europe, l'un des plus mauvais rapports entre le nombre des détenus et celui des surveillants ? Le problème ne cesse de croître puisqu'on est passé de 9 680 surveillants pour 27 101 détenus au 1er janvier 1974 à 10 930 pour 35 362 détenus au 1er juin 1978.*

Lanterne rouge

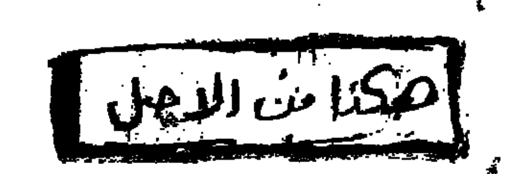
Pour le Syndicat de la magistrature, « la répartition des moyens par secteurs d'activités dément dans une large mesure les objectifs retenus dans les programmes d'actions prioritaires (PAP) du VIIe Plan, comme « développer la prévention et » l'action sociale volontaire » (PAP n° 16), ou « faciliter l'accès » à la justice » (PAP n° 17). Au terme de la quatrième année d'exécution du Plan, les emplois créés ne représentent environ que 30 % de ceux annoncés ».

Dans son rapport devant la commission des lois de l'Assemblée nationale, M. Maurice Charretier, vice-président de cette commission, avait également déploré la mauvaise répartition des effectifs de magistrats entre les différentes juridictions et la « priorité donnée uniquement aux cours d'appel » *pour les créations d'emplois (quinze) en 1979. Dans le domaine de l'éducation surveillée, il avait souligné* « l'insuffisance des crédits qui ne permet pas d'espérer une amélioration notable ». *La création de quarante postes d'éducateurs et d'élèves éducateurs ne saurait arrêter l'augmentation du nombre des dossiers confiés à chaque travailleur social : on est passé de cent vingt-quatre en 1976 à cent cinquante-cinq en 1978.*

Les organisations d'avocats, dans une note commune adressée à M. Charretier, « déplorent » *unanimement que, en dépit des augmentations prévues en matière d'aide judiciaire, la France soit la* « lanterne rouge mondiale ». *De même,* « si le principe de la rémunération des commissions d'office est acquis, la budget ne prévoit aucun crédit à ce titre ». *M. Peyrefitte a indiqué que cette rémunération pourrait être prise en charge dans le budget de 1981. Enfin,* « il n'est rien prévu dans le budget, *concluent les avocats,* au sujet de la formation professionnelle des avocats, malgré les obligations pesant maintenant sur l'Etat ».

Si, en analysant ce budget, tous les professionnels reconnaissent que « l'enveloppe n'est pas négligeable », *elle leur paraît un* « cache-misère ». *C'est pour eux un* « budget en trompe-l'œil » *où les priorités développées ne sont pas les plus proches des préoccupations et des besoins immédiats.*

JOSYANE SAVIGNEAU.



…U BUDGET
…ux députés

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

du soin d'organiser un débat sur la peine de mort

annonça que le gouvernement ne s'opposerait pas à l'organisation d'un débat au printemps prochain... dès lors *que* la *conférence* des présidents le souhaiterait. Ainsi, observait aussitôt M. Bas, les présidents des groupes de la *majorité* pourraient, s'ils le désiraient, empêcher un tel débat.

Si d'aucuns doutaient encore du caractère plus subi que voulu du « geste » du gouvernement, la mise au point publiée mercredi matin par la chancellerie en apportait une preuve supplémentaire. « Le garde des sceaux, y précise-t-on, n'a pas déclaré que le gouvernement prendrait l'initiative d'un débat, mais qu'il ne s'y opposerait pas... »

Il est vrai que mardi *soir*, au Palais-Bourbon, l'initiative et la conviction n'étaient pas au banc du gouvernement mais dans l'hémicycle. Dans les interventions, par exemple, de MM. Forni (P.S.), Stasi (U.D.F.) et Seguin (R.P.R.) ; dans celle, bien entendu, de M. Bas (R.P.R.), qui, d'abord comme écrasé par *le poids* de la cause qu'il défendait, releva finalement la tête et la voix et refusa jusqu'au bout de déposer les armes ; dans celle de M. Juventin (appar. U.D.F.), enfin, qui rappela que, si la peine de mort est applicable en Polynésie, il est de tradition de ne pas l'appliquer.

Autant d'interventions dont la hauteur de vue contrasta avec les propos tenus notamment par M. Hamel (U.D.F.), promu l'espace d'un débat défenseur des vieillards, des pompistes, des gendarmes et des chauffeurs de taxi, ou par M. Bonhomme (R.P.R.) s'étonnant que les défenseurs de la vie... n'interdisent pas la fabrication des voitures.

Quant à M. Pasquini (R.P.R.), abolitionniste convaincu, il démontra que l'on pouvait plaider avec éloquence le refus de voter les amendements en discussion, en réclamant le droit d'essayer de convaincre une opinion encore réticente. Des paroles que l'on eût aimé entendre de la bouche de M. Peyrefitte.

PAT...ICK FRANCES.

» Il ne suffit pas de priver de salaire un fonctionnaire pour régler le problème du maintien ou de l'abandon de la peine de mort dans le droit pénal. Les principes des auteurs des amendements sont respectables, mais le débat doit se dérouler dans la clarté et dans la dignité. Pourquoi le Parlement renoncerait-il à se saisir de ce problème au fond alors qu'il y a la liberté de le faire, puisque le gouvernement n'y fait pas obstacle ? Le gouvernement acceptera un débat de fond dès que la conférence des présidents aura décidé de l'inscrire à l'ordre du jour dont elle est maîtresse. »

En conclusion, M. Peyrefitte invite les députés à voter « *un budget de confiance envers la magistrature injustement attaquée* ».

Reprenant la parole, M. FORNI (P.S.) cite plusieurs exemples de ce qu'il considère comme « *des immunités abusives : l'affaire de Broglie, celle du* Canard enchaîné, *l'immunité dont jouit M. Hersant* ».

Les députés examinent ensuite les amendements de MM. BAS (R.P.R.) et FORNI (P.S.), qui visent à supprimer les crédits correspondant aux frais des exécutions capitales. M. BAS prend acte de l'organisation prochaine d'un débat, mais maintient son amendement. Il met le gouvernement en garde contre la tentation de demander un vote bloqué, estimant que « *l'intrusion de la politique dans une affaire de conscience serait une erreur de plus* ».

Pour M. FORNI (P.S.), la démarche de son groupe n'est « *ni subalterne ni dérisoire, mais cohérente* ». « *Il ne s'agit pas,* explique-t-il, *de supprimer,* ce *soir, la peine de mort, mais de mettre le doigt dans un engrenage qui doit amener l'Assemblée à se prononcer rapidement sur la réforme du code pénal et l'abolition de cette peine.* »

M. SPRAUER (R.P.R.) se prononce pour le maintien de la peine de mort « *pour les seuls auteurs de crimes particulièrement odieux* ».

M. PEYREFITTE observe que les abolitionnistes ont eu largement l'occasion de s'exprimer, ce qui n'a pas été le cas des anti-abolitionnistes. Adopter les amendements créerait, à son avis, « *une situation juridique inextricable car seule l'application serait suspendue* ». Aussi demande-t-il à M. Bas de retirer le sien. Ce dernier s'y refuse après avoir remarqué que cette situation s'était déjà produite en 1906.

« *Il faut supprimer la guillotine,* reconnaît M. BONHOMME (R.P.R., Tarn-et-Garonne), *mais faut-il pour autant supprimer la peine de mort ?* » « *Si l'on entend défendre la vie à tout prix,* fait-il remarquer, *pourquoi ne pas interdire la fabrication des voitures ? Pourquoi avoir voté la loi autorisant l'interruption de grossesse ?* » « *La société,* conclut-il, *doit protéger les citoyens.* »

Tout en regrettant que le problème soit évoqué par le biais d'un amendement (« *mais à qui la faute ?* »), M. DUCOLONÉ (P.C.) confirme que son groupe votera les amendements.

M. RICHARD (P.S.) reproche au ministre « *d'avoir eu recours à des astuces tactiques qui n'étaient pas à la hauteur du débat* ».

Favorable à l'abolition, M. AURILLAC (R.P.R.) ne votera pas les amendements en raison de l'engagement du ministre et de l'absence d'une réforme du régime pénal qui devrait accompagner cette suppression.

Enfin, M. PASQUINI (R.P.R., Corse), « *avocat abolitionniste* » qui avoue avoir accompagné un condamné à la guillotine, insiste sur l'importance « *d'essayer de faire partager sa conviction à une opinion qui n'est pas tout à fait mûre pour cela* ». Aussi souhaite-t-il un large débat.

Le ministre demande alors à l'Assemblée de se prononcer par un vote bloqué, procédure qui lie l'adoption des amendements au rejet des crédits de la justice.

« *Subalterne* », « *dérisoire* », « *lamentable* », s'exclament les élus de l'opposition en faisant claquer leurs pupitres.

A la majorité de 271 voix contre 210 sur 485 votants, les crédits sont adoptés et les amendements rejetés.

L'ANALYSE DU SCRUTIN

Voici le détail du scrutin sur le budget de la justice, dont les amendements de MM. Pierre Bas (R.P.R.) et Raymond Forni (P.S.) étaient exclus, M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, ayant demandé l'application du troisième alinéa de l'article 44 de la Constitution, qui stipule que l'Assemblée se prononce « par un seul vote » sur le texte en discussion à l'exclusion des amendements que le gouvernement n'a pas retenus.

● 271 DEPUTES *ONT VOTE POUR* :

143 R.P.R. (sur 155) ;

115 U.D.F. (sur 122) ;

13 non-inscrits (sur 14) : MM. Audinot, Baridon, Beaumont, Branger, Delprat, Fontaine, Mme Florence d'Harcourt, MM. Hunault, Malaud, Pidjot, Plantegenest, Royer et Sergheraert.

● 210 DEPUTES ONT VOTE CONTRE :

113 P.S. (sur 114) ;

86 P.C. (sur 86) ;

7 R.P.R. (sur 155) : MM. Bas, Baumel, Bechter, Le Douarec, Massoubre, Seguin et Sourdille ;

4 U.D.F. (sur 122) : MM. Bouvard, Juventin, Rossinot et Stasi.

● 4 SE SONT ABSTENUS VOLONTAIREMENT :

3 U.D.F. (sur 122) : MM. Fourneyron, Mesmin et Paecht ;

1 R.P.R. (sur 155) : M. Charles Haby.

MM. Cazalet, Marette et Sauvaigo (R.P.R.) n'ont pas pris part au vote, de même que MM. Chaban-Delmas (R.P.R.), président de l'Assemblée nationale ; Huguet (P.S.), qui présidait la séance, et Robert Fabre (non-inscrit), excusé.

A PAQUES OU A LA TRINITÉ ?

Rétablissons la censure. Abolissons la République. Telle paraît être la logique du ministre de la justice. N'a-t-on pas instauré l'une et supprimé l'autre par un de ces « biais dérisoires » que récuse le garde des sceaux à propos de la peine de mort ? La censure des théâtres prit fin parce qu'au budget de 1906 les députés s'abstinrent de voter les crédits affectés aux censeurs. La République fut celle des présidents, et non celle du seul maréchal Mac Mahon, parce que, le 30 janvier 1875, le professeur Henri Wallon fit, à une voix de majorité, voter un amendement en ce sens. Ces précédents ne seraient-ils pas honorables ?

En sorte que c'est le garde des sceaux lui-même — et non pas MM. Pierre Bas et Raymond Forni — qui a usé de l'« artifice de procédure » dont il accuse ces parlementaires. Le véritable « artifice » repose dans le recours au vote bloqué sur le budget de la justice, et non pas dans un amendement dont nul n'ignorait la portée réelle. Chacun, qu'il soit pour ou contre la peine de mort, ou encore membre de ce tiers-ordre honteux des « abolitionnistes-mais », savait qu'en votant l'amendement n° 1 de M. Bas ou l'identique amendement n° 233 de M. Forni il permettait, ou non, à la France de rejoindre le camp des pays civilisés.

L'argument du désordre possible dans les tribunaux, si l'abolition avait été votée, est de peu de poids. Car ce désordre n'aurait existé que si le gouvernement avait fait obstacle à la décision du Parlement et s'était abstenu d'en tirer les conclusions logiques : la mise à pied du septuagénaire Monsieur de Paris et de ses deux acolytes.

N'était pas davantage possible d'envisager un rétablissement des crédits de la guillotine — après qu'on l'eut supprimée — à l'occasion d'un autre budget, sur l'initiative du Parlement. Les parlementaires n'ont pas, aux termes de la Constitution (article 40), le droit de proposer des amendements qui auraient pour effet d'augmenter (ou de créer) les dépenses de l'Etat... fût-ce de 185 000 francs, comparés aux 459 milliards de francs du budget général. Seul le gouvernement aurait pu agir ainsi.

Ce qui demeure clair, c'est le refus du garde des sceaux, donc du gouvernement, d'ouvrir aujourd'hui un débat qui affleure en permanence. La promesse de laisser, à la diligence du Parlement, organiser un tel débat au printemps (à Pâques ou à la Trinité ?) vaut ce que valent les palinodies passées. Pour un tel débat, il n'est jamais temps. Mais on sait bien, en fait, quel est le camp de ceux qui tiennent ce langage.

Le 23 juin dernier, commentant un sondage indiquant que 74 % des Français souhaitaient « un grand débat au Parlement sur la peine de mort », *le garde des sceaux répliquait :* « Il est évidemment trop tard (...), puisque nous sommes à la fin de la session parlementaire. » *Depuis lors, il ne s'est jamais écoulé que quatre mois. Il n'y en aura guère plus d'ici au printemps.*

PHILIPPE BOUCHER.

POLITIQUE

DÉBAT SUR L'EUROPE AU SÉNAT

Le gouvernement attache une plus grande importance au bon fonctionnement de l'union douanière

affirme M. Barre

Le Sénat, au cours d'un ample débat, a examiné la question de l'élargissement du Marché commun. Ce débat, qui avait été souhaité par de nombreux sénateurs en particulier, et par leur président, M. Alain Poher, a permis au premier ministre et à plusieurs membres du gouvernement de préciser la politique française, ses espoirs et ses exigences.

Pour le premier orateur, M. PERIDIER (P.S., Hérault), si l'on peut admettre la Grèce et le Portugal dans la Communauté, l'admission de l'Espagne, dont le vignoble couvre 1 700 000 hectares (17 % du vignoble mondial) alors que celui de la France n'en occupe que 1 200 000, pose trop de problèmes pour qu'on ne décide pas un « *délai d'épreuve* » d'au moins dix ans.

M. CLUZEL (un. centr., Allier) estime que l'adhésion de trois nouveaux membres à la C.E.E. suppose que ces Etats pratiquent à l'intérieur des politiques économiques et sociales comparables et aussi que l'inflation soit maîtrisée chez nous.

M. FRANCOU (Un. centr., Bouches-du-Rhône) considère que l'« *inéluctable* » adhésion du Sud à l'Europe sera, à long terme, profitable, mais qu'elle exige des garanties très strictes pour nos agriculteurs.

M. EBERHARD (P.C., Seine-Maritime) affirme que l'on veut faire entrer ces trois pays dans la C.E.E. pour accroître les profits des multinationales. L'entrée de l'Espagne, à elle seule, ferait disparaître trente mille emplois industriels.

L'adhésion des trois pays méditerranéens sera à l'avantage de l'Europe, souligne M. CAILLAVET (Gauche dém., Lot-et-Garonne). Pour la France, cette adhésion offre l'occasion de doter enfin notre pays de la politique agricole méditerranéenne qui lui manque. Cet élargissement compromettrait l'économie de notre Midi si le système des prix minima n'était pas étendu, notamment aux fruits et légumes.

M. DE GUIRINGAUD, ministre des affaires étrangères, évoque les raisons politiques qui ont conduit le gouvernement à envisager favorablement l'élargissement de la C.E.E.

« *Les conditions de l'élargissement*, déclare le ministre, *nous semblent pouvoir être réalisées grâce à la mise en place de mesures de protection adaptées. La durée ni la nature de ces mesures transitoires n'ont pas encore été définies, mais le principe en est d'ores et déjà acquis, au bénéfice, d'une part, des pays candidats afin de leur donner le temps et les moyens de s'adapter, et, bien sûr, de ceux des Etats membres à qui l'élargissement poserait des problèmes particuliers. Nous sommes, bien sûr, de ceux pour qui des clauses de sauvegarde sont indispensables.*

» *Cela dit, les mesures de transition ne peuvent tout résoudre. Il faut d'ores et déjà penser à des mesures structurelles, touchant d'abord à l'organisation de certains marchés, au premier rang desquels ceux du vin et des légumes frais.* »

« *La politique européenne du gouvernement*, proclame M. BARRE, *vise à instituer une organisation confédérale... La France poursuit la construction patiente et méthodique de l'Europe, parce qu'il y va de son intérêt. (...) Nous n'entendons ni brader ni dissoudre la France, mais la faire participer à un ensemble européen organisé de telle sorte qu'elle puisse tenir son rang et jouer son rôle dans le monde.* »

Le premier ministre souligne qu'il entend aussi défendre « *l'acquis* ». Ainsi attache-t-il la plus grande importance au maintien de l'union douanière et à son bon fonctionnement. Pour lui, l'absence d'un système monétaire est le point faible de l'Europe. « *Les variations erratiques des taux de change*, affirme M. Barre, *compromettent le bon fonctionnement du Marché commun. A Brême, un pas nouveau a été accompli vers l'instauration d'un système inspiré, à l'échelon européen, de celui qui, défini à Bretton-Woods, a réglé les rapports mondiaux pendant un quart de siècle. Cela suppose que nous ayons à cœur de respecter les disciplines qui sont celles du plan de redressement (...). L'ECU, unité de compte, aura vocation à devenir au fil des années la monnaie de la Communauté.* »

Au sujet de l'élargissement de cette Communauté, le premier ministre déclare notamment : « *Ne dramatisons pas les risques à l'extrême (...). N'oublions pas qu'en même temps que nous ouvrons nos marchés, d'autres pays en voie de développement nous ouvrent aussi leurs marchés.* » Puis il conclut en soulignant qu'il sera nécessaire d'« *adapter les mécanismes institutionnels* » pour leur permettre de « *jouer le rôle qui leur est reconnu* ». Mais cette adaptation se fera « *par des accords d'Etats qui ne peuvent être modifiés qu'à l'unanimité.* »

« *Avec la politique de développement du Maghreb*, déclare-t-il encore, à propos des coûts de main-d'œuvre, *nous avons, en quelque sorte, déjoué la manœuvre qui consistait, pour certains de nos industriels, à s'implanter à l'étranger. Voilà la meilleure réponse que le berger pouvait faire à la bergère !...* »

Le ministre condamne, enfin, le protectionnisme du Sénat américain.

Au cours de la séance de la matinée, M. BERNARD-REYMOND, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, avait répondu à une question de M. EDOUARD BONNEFOUS (gauche dém., Yvelines) sur l'armement des diplomates accrédités en France. « *Ceux-ci*, avait-il dit, *sont tenus au respect des lois françaises (...). D'autre part, immunité ne veut pas dire impunité...* » Le président de la commission des finances avait exprimé sa déception devant cette réponse trop « diplomatique ». « *Est-il normal*, avait-il ajouté, *qu'il y ait 13 478 diplomates accrédités à Paris, pour environ 150 Etats, quand nous ne comptons que 3 600 à 3 900 agents à l'étranger ? En fait, 37 000 personnes jouissent, à des titres divers, sur notre sol, de privilèges diplomatiques.* »

ALAIN GUICHARD.

M. GIRAUD : ce qui est bon pour la France est bon pour l'Europe

M. PINTAT (R.I., Gironde) souligne la forte dépendance de l'Europe en ressources énergétiques et le fait que la pénurie énergétique n'est pas « *derrière nous, mais devant nous* ». Or le traité de Rome ignore ces problèmes, tandis que ceux de la CECA et d'Euratom sont périmés.

« *Vos craintes sont fondées*, reconnaît M. ANDRE GIRAUD, ministre de l'industrie (...). *Oui, l'énergie est une lacune de la politique commune. L'ancien directeur des carburants que je suis se rappelle le temps où la France se battait à Bruxelles pour qu'on inscrivit le « meilleur prix possible » au lieu du « plus bas prix possible »... En 1974, la question devint brûlante, et quelques décisions furent prises : emprunt Euratom, aide financière aux travaux de technologie sur les hydrocarbures, surveillance des importations de charbon, programme de fusion nucléaire, etc. Il y eut des memoranda des 9 avril 1976, 21 janvier 1977 et 8 mars 1978 Mais le conseil des 6 et 7 juillet a été un échec, deux échecs ayant fait obstacle aux deux points essentiels du projet, et c'est la France qui a fait survivre, malgré cet échec, les éléments d'une politique européenne de l'énergie.*

» *A nos yeux, ce qui est bon pour la France est bon pour l'Europe. C'est ainsi que Bruxelles a accepté une politique d'économie, d'énergie inspirée de la nôtre (...). L'importance du nucléaire commence à être reconnue, quoique sans autant de détermination qu'en France. (...) Mais sur le pétrole, c'est l'échec, même si la Communauté a accepté le contrôle des importations, ainsi qu'une politique de stockage.* »

M. BERANGER (gauche dém., Yvelines) estime que la politique sociale de la Communauté doit être axée sur l'emploi et demande au gouvernement de l'infléchir dans ce sens.

« *Je ne puis qu'adhérer à vos propos*, déclare M. ROBERT BOULIN, ministre du travail, *et j'observe que nos partenaires, hélas ! ne réussissent pas mieux que nous à résorber le chômage... Cependant, les ministres de la C.E.E. s'attachent à confronter leurs politiques et à les renforcer au niveau européen. Ce qu'on appelle politique d'austérité n'est, au vrai, que le seul moyen de revenir à la croissance. Le Danemark et la Norvège ont, dans cette intention, bloqué salaires et prix, et M. Callaghan travaille à limiter les hausses de salaires. Mais il y a eu une autre proposition, italienne, tendant à créer avec des fonds communautaires des emplois d'intérêt public. S'il s'agit de soutenir des associations utiles, j'en suis tellement d'accord que je vais déposer un projet de loi dans ce sens ; mais on m'a expliqué qu'il s'agit en réalité de créer des emplois publics, étatiques ou communaux, avec des crédits communautaires. Il s'agit alors de détournement de fonds communautaires.* »

M. COURRIERE (P.S., Aude) : « *Dites cela aux chômeurs !* »

M. HENRIET (R.I., Doubs) affirme que « *l'Europe, à terme, c'est foutu* » si les charges sociales supportées par les entreprises ne sont pas harmonisées.

M. JEANBRUN (gauche dém., Jura) réclame une harmonisation des actions régionales.

M. PIERRE BERNARD-REYMOND, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, lui répond notamment : « *Un rapport devrait être présenté périodiquement sur l'état des régions d'Europe. Le gouvernement français a demandé que la Commission définisse des principes d'action dans les zones périphériques.* »

On entend encore au cours de la nuit les orateurs suivants : MM. PALMERO (Un. centriste, Alpes-Maritimes), JARGOT (P.C., Isère), COURRIERE, SCHUMANN (R.P.R., Nord), qui se plaint de l'attitude des entreprises textiles italiennes, EHLERS (P.C., Nord), SCHMITT (app. R.P.R., Moselle), MACHEFER (P.S., Yvelines), Mlle RAPUZZI (P.S., Bouches-du-Rhône), MM. CICCOLINI (P.S., Bouches-du-Rhône), TREILLE (Un. centr., Deux-Sèvres), ALLIES (P.S., Hérault), SALLENAVE (C.N.I.P., Pyrénées-Atlantique), MINETTI (P.C., Bouches-du-Rhône).

M. JEAN-FRANÇOIS DENIAU, *ministre du commerce*, répond à M. Schumann que le travail noir et la sous-rémunération de la main-d'œuvre italienne ne justifient que le tiers de la différence constatée entre nos prix, le dynamisme du textile italien intervenant pour le reste. « *En limitant les importations des pays situés hors du Marché commun, spécialement du Maghreb*, déclare-t-il encore, à propos des coûts de main-d'œuvre, *nous avons, en quelque sorte, déjoué la manœuvre qui consistait, pour certains de nos industriels, à s'implanter à l'étranger. Voilà la meilleure réponse que le berger pouvait faire à la bergère !...* »

LE VOYAGE DU CHEF DE L'ÉTAT DANS LE PUY-DE-DOME

L'objectif du gouvernement est de développer une agriculture familiale à haut niveau technique

déclare M. Giscard d'Estaing

Ambert. — « Fais ce que dois, advienne que pourra » : sur ces mots prononcés en auvergnat, qui forment la devise d'Ambert, M. Giscard d'Estaing a achevé, mardi 24 octobre en fin d'après-midi, sa visite dans le Puy-de-Dôme. Reçu le matin par la municipalité socialiste et communiste de Clermont-Ferrand (« le Monde » du 25 octobre), le président de la République a déjeuné à Ambert en compagnie du maire, M. Georges Chanoine, du député, M. René Barnerias (U.D.F.-P.R.), et des élus locaux. MM. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, Jacques Barrot, ministre du commerce et de l'artisanat, Joël Le Theule, ministre des transports, Jacques Fouchier, secrétaire d'Etat à l'agriculture, et André Chadeau, délégué à l'aménagement du territoire, accompagnaient le chef de l'Etat. Celui-ci s'est rendu à la mairie, où le conseil municipal lui a été présenté, puis au gymnase du lycée.

Devant une assistance nombreuse au premier rang de laquelle se tenait le président de la F.N.S.E.A., M. Michel Debatisse, M. Giscard d'Estaing a longuement évoqué le développement économique du Livradois et les principes qui inspirent le projet de loi d'orientation agricole actuellement en préparation.

De notre envoyé spécial

Le président de la République a indiqué que cette étape à Ambert était un « *choix personnel* ». Il s'est souvenu de ses précédentes visites dans cette sous-préfecture, aujourd'hui seule ville importante du département dont la municipalité soit favorable à la majorité.

Le chef de l'Etat a annoncé plusieurs mesures visant à accélérer ou à compléter la mise en œuvre du plan de développement régional. L'agriculture étant restée « *un secteur fort de l'économie du Massif Central* », malgré les handicaps de la géographie et du climat, M. Giscard d'Estaing a déclaré que « *ce résultat est dû pour une part à la politique de l'Etat en faveur des zones de montagne* » et, pour une autre part, à « *l'action opiniâtre de dirigeants agricoles éclairés* ». « *Je leur rends hommage*, a-t-il dit, *car ils ont su entraîner les producteurs de cette région dans la voie de la modernisation tout en renforçant l'exploitation familiale à responsabilité personnelle.* »

Le chef de l'Etat a ajouté : « *J'entends ici et là affirmer que les pouvoirs publics sont décidés à promouvoir un type d'agriculture proche du modèle américain, qui ne conserverait que quelques centaines de milliers d'agriculteurs. Les pouvoirs publics excluent une agriculture sans agriculteurs et sans vie rurale. L'objectif du gouvernement, qui sera inscrit dans la nouvelle loi d'orientation agricole — dont je vous indique qu'elle se situera dans la continuité de la précédente — est de développer en France une agriculture familiale à haut niveau technique.* »

Le président de la République a rappelé ce qu'il avait dit à Vassy (Calvados), le 16 décembre 1977, sur la nécessité de stabiliser la population rurale. Appliqué au Massif Central, cet objectif se traduit par des mesures tendant à « *l'amélioration des structures foncières, qui accroît les surfaces utiles et permet une exploitation plus rationnelle, en mettant l'accent particulièrement sur la transmission de l'exploitation familiale agricole sans morcellement* » et à « *l'amélioration des techniques de culture et d'élevage* ». Afin d'accélérer l'application de ces mesures, un crédit supplémentaire de 10 millions de francs leur sera consacré l'an prochain. Les éleveurs du Massif Central recevront, d'autre part, les deux tiers de l'indemnité spéciale de 60 millions de francs attribuée aux zones de piémont. « *Enfin*, a déclaré M. Giscard d'Estaing, *les producteurs d'ovins, qui s'interrogent sur leur avenir, doivent savoir que leurs intérêts ne seront sacrifiés ni dans les négociations européennes ni dans les décisions gouvernementales.* »

Le président de la République a souligné ensuite la nécessité de « *valoriser le capital forestier* », qui est encore sous-exploité, alors que « *le déficit de notre balance commerciale atteint dans ce secteur un niveau difficilement supportable* ». Un parlementaire sera prochainement chargé par le premier ministre d'une mission d'étude sur ce sujet. « *Il faut encourager une meilleure gestion de cette richesse*, a déclaré le chef de l'Etat, *non point au détriment de l'activité agricole, sous quelque forme que ce soit, mais en valorisant le patrimoine forestier existant et en associant davantage à son exploitation les agriculteurs.* »

PATRICK JARREAU.

AUTOROUTES ET ENVIRONNEMENT

Le président de la République a indiqué, le mardi 24 octobre, à Clermont-Ferrand, que le tronçon Chabreloche - Saint-Etienne de l'autoroute B 71, dont il venait d'inaugurer la portion Clermont-Ferrand-Thiers, sera mis en service au plus tard en 1983. M. Giscard d'Estaing a précisé que le ministre de l'environnement avait donné un avis favorable à cette construction.

Pour les militants écologistes de la Loire, qui avaient publié récemment les conclusions — négatives — de l'étude d'impact effectuée en novembre 1977 par *les services de M. Michel d'Ornano* (« le Monde » du 6 octobre), la décision du ministre montre que, dans l'esprit du gouvernement, les considérations politiques l'emportent sur le souci de l'environnement. C'est ce qu'ils ont voulu dire, mardi matin, en distribuant des tracts au péage de Lussat, inauguré par le chef de l'Etat. Ecartés par la police, ils se sont présentés, dans l'après-midi, au centre de presse d'Ambert, afin de faire connaître leur point de vue aux journalistes. Là *encore*, ils ont été priés de quitter les lieux.

« *Les autoroutes sont les ouvrages les plus monumentaux de notre époque*, a *déclaré M. Giscard d'Estaing. Elles ont notamment pour vocation l'amélioration de la qualité de la vie des Français et des usagers. Donc, il faut les concevoir dans un esprit de qualité, de beauté. C'est pourquoi les problèmes d'environnement sont des problèmes essentiels.* » L'exemple de la B 71 illustre curieusement cette conception de la défense de l'environnement. — P. J.

De Gaulle malgré lui

(Suite de la première page.)

Voici donc Charles de Gaulle, tel qu'il croit l'avoir décelé : « Un grand être mal à l'aise dans son siècle et dans sa peau. Un timide. Un soldat qui déteste obéir. Un chef inapte au compromis. Un *diplomate anxieux sous une armure de bronze*. Un politique que les politiciens exaspèrent. Un militaire qui n'aime pas l'armée. Un patriote qui ne reconnaît pas la France dans les Français qui l'entourent. Un homme divisé. » Bref, pour lui, « il n'y a pas un mais deux de Gaulle ».

Cette hypothèse de la dualité est vraisemblable. Elle est peu ou prou dans tout homme qui est, comme le fut de Gaulle, un homme de pensée et un homme d'action, à la fois un méditatif et un chef. Il y a certainement eu, au plus *profond de lui, cette cohabitation* de « l'officier de tradition, sorti du moule militaire, soumis aux *valeurs de sa classe*, respectueux de ses maîtres » et du « révolté, qui bronche devant les autorités factices et les grandeurs d'établissement, bouscule la hiérarchie (...) et n'hésite pas, quand il le faut, à tout remettre en jeu, dût-il prendre sur lui tous les risques ». Je ne crois pas cependant — et Pierre de Boisdeffre ne l'avance *ni ne le suggère — qu'entre les* deux il y ait eu lutte. Pas même un semblant de déchirement.

Pour la raison *que cette apparente opposition s'est fondue naturellement sous l'effet d'une exigence supérieure*. C'est que règne sur l'« homme divisé » la volonté. Qu'elle domine, et alors la dualité n'est plus qu'une sorte d'incident. Elle estompe, canalise ou harmonise les traits. Elle fait taire les conflits. Oui, je le pense « de Gaulle a poussé jusqu'à la passion le sentiment de l'énergie humaine ».

Mais n'est-ce pas tout simplement *cela l'homme d'Etat ?* Celui dont la décision ne doit rien à l'appartenance à un certain milieu ? Celui *qui se détermine sans se* laisser guider par ce qu'il pourrait être ? Celui qui écarte l'impulsion ?

La France — non pas le pouvoir — a transcendé Charles de Gaulle. Alors, si même il y a deux hommes en un seul, ils ploient l'un et l'autre sous un appel unique. « Malgré lui », soutient l'auteur. Je n'adhère en aucune façon à *cette formule qui, au demeurant,* pour faire un bon titre, ne reflète pas totalement la teneur de l'ouvrage. Car ce qui transparaît c'est bien l'évidence supérieure des choix en même temps que leur constance. Et de ce point de vue, on pourrait regretter le déséquilibre quantitatif né du peu de place que Pierre de Boisdeffre *réserve* à la V[e] République en comparaison des développements qu'il consacre à Londres et à la libération, alors pourtant que *l'œuvre ne se fractionne pas* et qu'elle est empreinte d'unité du 18 juin 1940 au 27 avril 1969.

Malgré ou parce que ?

L'histoire est une perspective, une perspective avec ses lumières et ses ombres, une perspective avec ses coins obscurs où il est utile d'aller chercher des éléments de la réalité. *Mais la perspective demeure* l'essentiel et à bien des égards la justification du recul. C'est avec raison que l'on parle de la monarchie, de la Révolution, de la nation. C'est avec raison que l'on parle du *général de Gaulle, le libérateur de* la France, le reconstructeur de la République. A trop vouloir analyser, on finit par justifier des attitudes ou des jugements qui ne seraient *ni* des attitudes *ni* des jugements de de Gaulle — et *s'il était prudent avec l'adjectif* « gaulliste », il l'employait, parfois, à *bon escient, je veux dire au regard* d'une certaine idée de la France qu'il a incarnée non pas « malgré lui » mais « parce qu'il était lui-même ».

Gaston Palewski a dit lors d'une émission récente que les plus proches collaborateurs et « compagnons » du général *n'ont* rien écrit sur lui. Palewski en fut un, et moi aussi, assistant, comme peu nombreux ils furent, à des moments décisifs de sa politique. Je crois *que tous ratifieraient ce que je* viens d'écrire.

Outre cette appréciation globale *qu'appelle l'ouvrage, certaines affirmations* prêtent à critique. Je n'en citerai qu'une qui est fort actuelle. Il *est écrit que* « le général a manqué sa rencontre avec l'Europe... il ne croyait pas à l'Europe ». Quelle méconnaissance de la vérité et quelle déplorable influence ont désormais sur les consciences les plus droites la propagande supranationale ou la propagande anglo-saxonne associées dans la même œuvre néfaste ! Le *général a voulu l'essentiel :* la coopération politique. Il s'est heurté, en 1962, au refus hollandais. Il s'est heurté, après la signature du traité franco-allemand de 1963, à la pusillanimité d'esprits jaloux et incompréhensifs. Il s'est heurté, en 1969, à une dérobade anglaise. Les auteurs officiels de ces refus furent M. Luns, la première fois, *M. Monnet* la seconde fois, M. Wilson la troisième fois. Mais tous trois furent l'expression de ce qu'est profondément l'Europe pour certains : *s'emparer des Français, en délaissant la France*. Or, le général voulait d'abord une grande et libre France, condition d'une forte et indépendante Europe. Je dis bien voulait. Car l'homme d'Etat est *l'expression* d'une volonté traduisant une pensée nette, alors que les politiciens qui encombrent les milieux qui s'intitulent eux-mêmes européens apprécient les combinaisons qui traduisent des arrière-pensées — sans grandeur autre que verbale.

Quoi qu'il en soit cet effort intelligent de réflexion nous donne un ouvrage précieux, que je garde auprès de moi comme un nouveau et bon témoignage.

Croit-on en la France ? Si l'on y croit, est-on décidé à la servir de toutes ses forces à quelque *place que le destin vous a fixé ?* Telles sont les questions de base auxquelles le général a répondu *dans des conditions* qui le rendent exemplaire à tout patriote. Il a cru en la France et nous a appris qu'il fallait toujours y croire. Il a servi la France et nous a appris qu'il fallait d'abord la servir. Il a élevé la personne France et le service de la France à *la plus belle* hauteur qu'un Français puisse rêver : la grande querelle de l'homme. A *moins* de ne plus croire en la France, d'abaisser l'idée que l'on se fait de sa patrie, et de ramener *son service à cet abaissement*, toute étude du personnage, fût-elle *critique*, est éclairée d'une ferveur — cette ferveur populaire qui, de siècle en siècle, accompagne quelques rares élus d'une admiration raisonnée et d'un élan du cœur.

MICHEL DEBRÉ.

★ Albin Michel, 256 pages, 39 F.

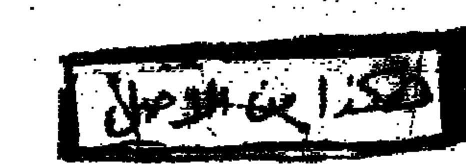
A L'HOTEL DE VILLE

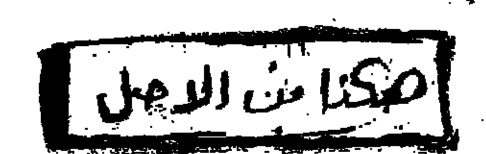
M. Giscard d'Estaing inaugure une exposition consacrée à Charles de Gaulle

M. Valéry Giscard d'Estaing devait inaugurer, mercredi 25 octobre à 15 heures à l'Hôtel de Ville de Paris, une exposition consacrée à Charles de Gaulle. Organisée par l'Institut Charles-de-Gaulle — dont le président, M. Gaston Palewski, devait accueillir le chef de l'Etat en compagnie de M. Jacques Chirac, maire de Paris, — elle est composée de quatre-vingts panneaux illustrés de photos et de textes, et doit être présentée ensuite dans plusieurs villes.

La première série de panneaux est consacrée à une chronologie de la vie du général de Gaulle. La seconde série illustre les grands thèmes de son action : l'indépendance nationale, la *participation, le droit des peuples* à disposer d'eux-mêmes, etc., la troisième montre le général écrivain et orateur. Enfin, la dernière série de panneaux est consacrée aux voyages du général de Gaulle à travers le monde. A cette exposition *itinérante, les organisateurs* ont ajouté, pour Paris, de nombreux manuscrits et documents originaux, parmi lesquels celui de la Constitution de 1958 et les discours prononcés à Londres pendant la guerre. Ils ont également rassemblé des objets personnels prêtés par le musée de l'ordre de la Libération et par la famille de Gaulle : son sabre de jeune officier, son képi de colonel, son uniforme, etc. Enfin, une série d'affiches ayant marqué l'action du général est exposée. Pendant toute l'exposition, de façon permanente, des photos sont projetées sur un grand écran et commentées.

J.-M. C.





POLITIQUE

LES CONSULTATIONS DU PREMIER MINISTRE

M. Barre n'arrêtera pas ses premières conclusions avant le début de l'année prochaine

Poursuivant les consultations que le président de la République lui avait demandé d'engager auprès des principales formations de la majorité et de l'opposition sur l'opportunité de réglementer le financement des partis politiques, de limiter le cumul des mandats électifs et d'instaurer un scrutin de type proportionnel pour les élections municipales dans les villes de plus de trente mille habitants, le premier ministre devait recevoir, mercredi après-midi 25 octobre, à l'hôtel Matignon, une délégation de l'U.D.F. composée de MM. Jean Lecanuet, président du conseil du mouvement, Roger Chinaud, président du groupe de l'Assemblée nationale, et Adolphe Chauvin, président de l'intergroupe du Sénat.

Au cours de l'échange de vues qu'il a eu mardi matin avec les délégués du R.P.R., M. Raymond Barre a indiqué que le gouvernement n'arrêterait pas ses premières conclusions avant le début de l'année prochaine. Se bornant, dans l'immédiat, à prendre note des avis formulés par ses interlocuteurs et ne présentant, pour sa part, aucune proposition précise, le premier ministre est apparu soucieux de progresser sans précipitation dans le travail de synthèse dont il est chargé, avant d'étudier certaines formules qui puissent éventuellement obtenir l'agrément des différentes formations politiques, du moins de la majorité d'entre elles. Dans la plus optimiste des hypothèses, le premier projet de loi résultant de ces consultations serait proposé au Parlement au printemps 1979. Il pourrait s'agir d'un texte visant à « moraliser » le financement des partis et des campagnes électorales, les deux autres sujets à l'ordre du jour — le cumul des mandats et la proportionnelle pour les municipales — relevant, selon M. Barre, d'une « problématique très compliquée ». — A. R.

Avant de rappeler les positions du mouvement gaulliste sur chacun des trois thèmes évoqués, les délégués du R.P.R., MM. Claude Labbé, président du groupe de l'Assemblée nationale, Yves Guéna, conseiller politique, et Alain Devaquet, secrétaire général, ont réaffirmé leurs réserves sur l'opportunité de ces consultations. *« Nous avons fait observer au premier ministre que nous venions pleins de bonne volonté pour examiner les possibilités de voter par la suite certains de ces projets, mais que ces trois propositions ne faisaient pas du tout partie des engagements de la majorité pendant la campagne électorale »*, a déclaré M. Labbé au terme de l'entretien.

Le R.P.R. demeure résolument hostile à toute réforme du mode de scrutin. *« Nous ne voulons pas mettre le doigt dans la proportionnelle,* a indiqué M. Guéna. *Ce régime ne peut fonctionner sans scrutin majoritaire. »*

A propos d'une éventuelle limitation du cumul des mandats, M. Labbé a affirmé que le R.P.R. était *« ouvert à une discussion »*. *« Nous faisons simplement observer deux choses,* a-t-il ajouté, *d'abord que ce sont les électeurs qui doivent être juges et qu'on ne doit pas mettre un frein à l'exercice le plus ample possible du suffrage universel ; ensuite, que nous ne voudrions pas que des questions de personnes, des cas personnels — et c'est évidemment à celui de Jacques Chirac que nous pensons, — puissent être à la base d'une réflexion à ce sujet. »*

Les délégués gaullistes se sont déclarés *« partisans de tout ce qui peut amener une moralisation du financement des partis et des campagnes électorales »*. Pour M. Alain Devaquet, l'important est de mettre au point *« une formule décente »* qui s'applique obligatoirement à toutes les formations.

M. Raymond Barre, qui avait à ses côtés son directeur de cabinet, M. Philippe Mestre, et son conseiller technique, chargé des affaires parlementaires, M. Jean-Louis Chaussende, a pris note des observations de ses interlocuteurs. *« Le premier ministre n'a pas exprimé d'idées précises sur ces sujets, il nous a surtout écouté »*, a indiqué M. Labbé. *« Ce fut un échange de vues de caractère très général et ce ne sera pas le dernier »*, a conclu M. Guéna.

Le premier ministre et la délégation sont convenus, en effet, d'avoir ultérieurement un nouvel entretien sur ces trois projets du chef de l'Etat.

MM. Labbé, Guéna et Devaquet ont rendu compte de cet échange de vues au groupe R.P.R. réuni mardi en fin de matinée au Palais-Bourbon. Les députés gaullistes ont notamment envisagé de proposer que soit interdit le cumul d'un mandat national et d'un mandat européen.

« LA LETTRE DE LA NATION » : le mythe de l'ouverture

Commentant l'entretien qu'ont eu les trois délégués avec M. Barre, Pierre Charpy écrit notamment dans *la Lettre de la Nation*, organe du R.P.R., du mercredi 25 octobre, à propos de l'éventuelle introduction de la proportionnelle aux municipales : *« En fait, la seule question à poser sur cette affaire est : pourquoi le président de la République, après avoir dit un jour que le gouvernement ne présenterait pas de projet contre l'avis d'un groupe de la majorité, oblige son premier ministre à consulter le R.P.R. sur une idée — car il n'y a pas de texte — qu'il a d'ores et déjà rejetée ? (...) La conversation de l'hôtel Matignon n'ayant pas éclairé le mystère de l'obstination présidentielle, on peut se livrer au petit jeu des hypothèses. La plus plausible est sans doute que cette consultation pour rien permet de maintenir le mythe de l'ouverture par la concertation tous azimuts. »*

Le Monde

société

ÉDUCATION

1 800 instituteurs suppléants seront titularisés

Mille huit cents instituteurs « suppléants éventuels » viennent d'obtenir des garanties sur leur avenir. Le ministère de l'éducation a demandé à l'administration que les suppléants engagés avant le 1er octobre 1976 soient inscrits sur les listes départementales d'instituteurs remplaçants, ce qui leur permettra d'être « stagiarisés » et, à terme, titularisés. Cette décision rétablit une voie de titularisation supprimée récemment.

Le décret du 22 août 1978 (*le Monde* du 30 août) a modifié le recrutement des maîtres du premier degré en créant un concours « interne » dans les écoles normales pour les instituteurs et institutrices de moins de trente ans et justifiant de services rémunérés de suppléants. Ce concours a lieu pour la première fois, le mercredi 25 octobre. Auparavant, les « suppléants éventuels », ces instituteurs recrutés au « coup par coup », sur la seule exigence de posséder le baccalauréat, pouvaient être titularisés par inscription sur les listes départementales d'instituteurs remplaçants. Cette procédure (supprimée par le décret du 22 août qui fait obligation aux suppléants de se présenter au concours interne et de le réussir en trois sessions au maximum) est donc rétablie pour les instituteurs suppléants recrutés avant le 1er octobre 1976. Les autres demeurent astreints au concours pour être titularisés.

En décembre 1974, le gouvernement avait annoncé son intention de voir la situation des personnels auxiliaires du premier degré réglée par une titularisation progressive jusqu'en 1980. Le recrutement d'instituteurs suppléants devenait interdit (*le Monde* du 13 juin 1975) et le remplacement des instituteurs malades, ou en congés, serait assuré par les remplaçants-titulaires. Mais leur nombre insuffisant a nécessité de recourir aux recrutements « sauvages » d'auxiliaires. De plus, la Ville de Paris, pour perpétuer la tradition de décharger d'enseignement tous les directeurs d'école, quel que soit le nombre de classes, a engagé quelque six cents instituteurs suppléants.

Or, le nombre de places mises au concours interne ne permet pas, tant s'en faut, d'absorber la totalité des personnels.

La décision annoncée de rouvrir l'inscription sur les listes départementales de remplaçants est bien accueillie par le Syndicat national des instituteurs et professeurs de collèges (S.N.I.-P.E.G.C.). Le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.) rappelle, pour sa part, que la décision prise par le ministère correspond à la position défendue au comité technique paritaire ministériel de novembre 1977 par le SGEN-C.F.D.T. « *seul, face à l'administration et aux autres syndicats* ». Le SGEN considère cependant que « *le problème fondamental* de l'auxiliariat *n'est pas réglé* » et demande « *l'arrêt du recrutement et la titularisation de tous les suppléants éventuels* ».

Des socialistes s'estiment victimes d'attitudes « sectaires » dans certains syndicats

Soixante-dix-huit responsables fédéraux du parti socialiste pour l'éducation, venant de cinquante-sept départements, se sont réunis les 21 et 22 octobre à Paris. Ils ont décidé de renforcer l'influence du parti socialiste dans ce milieu et se sont inquiétés du « sectarisme » de certains syndicalistes enseignants.

Présentant les résultats de la réunion, M. Louis Mexandeau, député du Calvados, délégué national du P.S. à l'éducation, a noté que « *la rentrée avait été l'occasion d'une grande mobilisation qui a démenti l'optimisme de commande du gouvernement.* (...) *Nous avons eu la confirmation que beaucoup d'actions ont été impulsées par des militants ou des élus socialistes. M. Beullac a tenté de faire croire que seuls les communistes s'opposaient à sa politique : il n'y a aucun doute sur la volonté des socialistes de la combattre.* »

A propos de l'attitude de la Fédération de l'éducation nationale, M. Mexandeau a déclaré que « *la négociation est l'une des missions principales du syndicalisme enseignant* », mais s'est félicité du fait que la FEN ait décidé d' « *associer la négociation et l'action* ».

Chez les parents d'élèves, M. Mexandeau a noté « *une prise de conscience du rôle de l'école et de leur volonté de ne plus être exclus de la communauté éducative* ». « *Sans porter atteinte à l'indépendance des associations, le P.S. sera attentif à leurs évolutions et à la nécessité d'être présent sur ce terrain-là* », notamment dans la Fédération Cornec.

La nécessité pour le P.S. d'être présent dans les établissements comme dans les entreprises a été affirmée. « *Il faut*, a déclaré M. Mexandeau, *que l'impact électoral de notre parti dans ces catégories de personnels se traduise par le renforcement de l'organisation.* »

Dans les syndicats, les militants socialistes se répartissent entre divers courants : les uns sont au SGEN-C.F.D.T., les autres à la FEN. Dans cette dernière, la plupart soutiennent la majorité fédérale, mais certains militent dans la tendance Unité et action, aux côtés des communistes. M. Mexandeau a noté, à ce sujet, que « *des changements sont en cours* » depuis la rupture de l'union de la gauche.

Il a signalé que des militants du P.S. « *ont été les témoins et parfois les victimes d'attitudes particulièrement sectaires de la part de collègues ou de camarades n'appartenant pas au P.S. et qui étaient de la même tendance syndicale* ». En clair, cela signifie que les socialistes engagés avec les communistes dans le courant Unité et action de la FEN s'interrogent sur la possibilité de continuer à le faire. Le P.S. ne donnera pas de consignes à ses militants à cet égard.

LES 13 ET 14 NOVEMBRE

Le Syndicat de l'éducation physique appelle à la grève et à des manifestations devant le Palais-Bourbon

Le Syndicat national de l'éducation physique (SNEP-FEN) a confirmé son mot d'ordre de grève de quarante-huit heures pour les 13 et 14 novembre. L'autre syndicat d'éducation physique de la FEN, le SNEEPS (professeurs adjoints) a donné son accord de principe pour se joindre à ce mouvement, destiné à faire pression sur les élus avant la discussion du budget de la jeunesse et des sports, prévue pour le 14 novembre.

La veille, date de l'examen du budget de l'éducation, le SNEP *se joindra à la manifestation* organisée par les parents d'élèves de la Fédération Cornec devant le Palais-Bourbon.

Selon le syndicat, « *il manque neuf mille postes de professeur d'éducation physique pour assurer effectivement trois heures d'enseignement dans tout le second degré* ».

Plusieurs manifestations ont eu lieu mardi 24 octobre pour protester contre le « plan Soisson ». A Aix-en-Provence, des étudiants en éducation physique ont brièvement occupé le rectorat avant d'être reçus en délégation par le recteur d'académie. Il y a eu des *bousculades* avec *le service* d'ordre. A Rennes, nous signale notre correspondant, le recteur, M. Yves Martin, a été retenu dans son bureau pendant une heure trente par quelque deux cent cinquante étudiants de l'UEREPS de Rennes et du CREPS de Dinard. A Bordeaux, deux cent cinquante étudiants ont retenu dans son bureau pendant deux heures le directeur régional de la jeunesse et des sports.

MÉDECINE

Les intoxications aux amphétamines prennent la forme d'une épidémie

L'usage des anorexigènes — ou médicaments « coupe-faim », qui sont constitués, dans leur immense majorité, de produits amphétaminiques — *se développe en France à un rythme tel que* la Société française de thérapeutiques et de pharmacodynamie a consacré sa séance solennelle de rentrée à ce que les orateurs ont appelé une « épidémie »...

Le mot n'est pas trop fort, si l'on en croit les données épidémiologiques fournies par le docteur Charles Vaille (Paris). En 1972, d'après une enquête réalisée par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), 18 % des lycéens avaient utilisé une drogue psychotrope de ce type au moins une fois au cours de l'année scolaire. En 1973, selon une étude menée sur des toxicomanes hospitalisés, 47 % avaient employé de l'héroïne et... 30 % des amphétamines. Depuis 1974, le trafic illicite est en pleine augmentation et, en 1977, des amphétamines ont été retrouvées en masse dans le produit des cambriolages de pharmacies. Au total, pour la seule année 1977, neuf millions d'unités d'anorexigènes ont été vendues en France.

Certes, le but avancé par les acheteurs — et acheteuses — est-il l'amaigrissement. Mais, de plus en plus, cet usage est détourné de son but, et les anorexigènes sont, de manière croissante, recherchés pour leurs seules vertus amphétaminiques, c'est-à-dire « dopantes ».

Inutiles et dangereux

Aussi la question est-elle posée, aux Etats-Unis, en ce moment même, de la suppression pure et simple de ces produits sur le marché. Déjà le Canada en a formellement interdit l'usage dans le traitement de l'obésité, a noté le docteur Vaille : tout achat d'anorexigènes doit être signalé dans les trois jours aux autorités sanitaires. Il en est résulté un effondrement de ce type de toxicomanie. Des mesures répressives ont aussi été adoptées par la Suède et le Japon. En France, le gouvernement, par la voix de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille, a lancé quelques mises en garde tout dernièrement encore, et fait inscrire les anorexigènes au tableau des stupéfiants. Il n'en demeure pas moins qu'une simple ordonnance en permet l'acquisition.

Pourtant, les accidents sont légion, comme en ont témoigné l'ensemble des conférenciers. « *Il n'existe pas*, a déclaré le professeur Claude Laroche (hôpital Cochin), *de substances anorexigènes qui ne soient un excitant du système nerveux central.* » D'où l'abondance des effets secondaires, tels que l'insomnie, *l'agitation, les tremblements*, les troubles digestifs, les poussées d'hypertention. A ces problèmes « bénins » peuvent s'ajouter des cas d'intoxications aiguës, qu'a décrits Mme le docteur J. Jouglard, du centre antipoisons de Marseille : crises convulsives, hypertension aiguë, atteintes brutales cardio-vasculaires ou respiratoires, tentatives de suicide... En fait, a repris le professeur Laroche, « *la prescription d'anorexigènes à un obèse n'est qu'une solution de facilité, car elle est inutile chez un patient bien suivi du point de vue psychologique. C'est une médication purement symptomatique, dont aucune étude scientifique n'a prouvé l'effet à long terme* ».

Pour les psychiatres, ont ajouté les *professeurs* Yves Pélicier *et* H. Cuche (Paris), la prescription d'anorexigènes amphétaminiques est plus qu'inutile : elle est dangereuse. Le professeur Pélicier a distingué plusieurs types de consommateurs, le consommateur « normal », celui qui absorbe la dose prescrite, comme prévu, avant 13 heures. Il verra de toute manière son temps de sommeil réduit à cinq - six heures, sans sensation de fatigue. Il subira ainsi « *une fragilisation masquée de ses défenses* », qui le mettra à la merci de toute émotion, de tout incident, de tout conflit imprévu. Le deuxième modèle est le « consommateur excessif » (six à huit comprimés par jour) : « *Il verra, certes, son appétit et son poids chuter, mais au prix d'insomnies tenaces, de phobies nocturnes, d'une surconsommation de tranquillisants, puis d'hypotiques, et de l'apparition d'une dépendance et d'un tableau dépressif.* » Troisième type enfin : la toxicomane, qui ne recherchera plus dans l'anorexigène que son aspect psychotonique, qu'il renforce au besoin par l'alcool, voire a marihuana.

Or, a remarqué, pour sa part, le professeur Cuche, l'absorption individuelle d'anorexigènes, en France, est inférieure de moitié à la consommation américaine, mais elle est presque deux fois plus importante qu'en Grande-Bretagne. Les dépressions sont fréquentes à l'arrêt du « traitement », et les états maniaques, la sensation de confusion, le sentiment d'une hostilité de l'entourage — que les toxicomanes appellent l' « *effet parano* », sont bien souvent observés dans les services de psychiatrie. A un point tel, a remarqué le professeur Cuche, « *qu'il faut rechercher une prise d'anorexigènes chez tous les déprimés que nous voyons pour la première fois* ».

Le professeur G. Zbinden (Zurich) pour sa part, a signalé l'un de ces produits, aujourd'hui retiré du marché, qu'ont absorbé en Suisse deux cent cinquante mille personnes et qui a provoqué deux cent quarante-quatre cas très graves de troubles cardio-pulmonaires.

Certes, avait noté le professeur Laroche, l'Europe compte 20 % d'obèses et l'Amérique du Nord 30 %. Faut-il pour autant, au nom d'une thérapeutique hautement hypothétique de l'obésité, exposer à des risques autrement graves une population autrement nombreuse ?

CLAIRE BRISSET.

A l'Académie

ÉLECTION DU PROFESSEUR TUCHMANN-DUPLESSIS

Lors de sa séance du mardi 24 octobre, l'Académie de médecine a élu, dans sa quatrième section, le professeur Herbert Tuchmann-Duplessis.

[Né le 24 février 1911 à Coscina (Roumanie), M. Tuchmann-Duplessis a fait ses études à la faculté de médecine de Paris, où il devint docteur en médecine en 1935. Il est aussi docteur ès sciences.

Biologiste des hôpitaux, il est directeur à l'Ecole pratique des hautes études, et professeur titulaire d'histologie et d'embryologie à la faculté de médecine de Paris.

Son intérêt pour l'embryologie l'a conduit à faire la première démonstration expérimentale de l'effet tératogène de la thalidomide, en montrant l'absolue nécessité d'utiliser dans les essais pharmacologiques, plusieurs espèces d'animaux de laboratoire différents.

Le professeur Tuchmann-Duplessis est actuellement chef du service d'endocrinologie et de gynécologie médicale de l'hôpital Necker-Enfants malades.]

« Petites bavures et grandes manœuvres »

Après la publication de notre article intitulé « Petites bavures et grandes manœuvres » (« le Monde » du 11 octobre) et qui analysait l'attitude des organisations syndicales et politiques face aux difficultés de la rentrée scolaire, nous avons reçu deux réactions de responsables syndicaux.

D'une part, M. Alfred Sorel, leader de la tendance Unité et Action (proche des communistes) au sein de la Fédération *de l'éducation nationale* (FEN), estime, dans une lettre du 10 octobre, que c'est la politique gouvernementale qui est en cause. Il appelle la FEN à « engager l'ensemble de ses forces dans la bataille ».

D'autre part, M. Roger Lépiney, secrétaire général du Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.), estime qu'il faut dénoncer une campagne « anticommuniste » éloignée des vrais problèmes de l'enseignement français.

• M. Sorel (Unité et Action) : la FEN doit s'engager dans la bataille

La lecture de votre article appelle de ma part trois remarques :

1) A vous lire, si cette rentrée scolaire a été et reste marquée par de nombreuses actions, c'est que certaines directions syndicales en ont ainsi décidé. A aucun moment vous n'évoquez les raisons du mécontentement et de l'inquiétude qui ne cessent de croître. Ce silence me surprend d'autant plus que votre journal a publié un certain nombre d'informations qui permettent de comprendre la situation actuelle.

Les professeurs d'éducation physique seraient-ils engagés dans l'action vigoureuse, courageuse et juste qu'ils mènent en ce moment, s'ils n'avaient été l'objet d'une agression sans précédent de la part de M. Soisson ?

Croyez-vous que les institutrices et instituteurs du Val-d'Oise auraient fait grève à plus *de 85 %, le 28 septembre*, si le ministère n'avait pas imposé la fermeture de classes, la mutation d'office de titulaires, et refusé l'ouverture des postes nécessaires en application même des normes *officielles* ?

Que les directions syndicales aient, dans ces circonstances, assumé leur responsabilité, c'est tout à leur honneur. L'ampleur des mouvements souligne d'ailleurs l'accord profond des personnels avec les décisions prises.

Mais ce qui, au départ, explique le développement de l'action, ce n'est pas le choix d'une stratégie, *c'est la volonté des syndiqués de* riposter aux nouvelles agressions du gouvernement, de refuser les dégradations consécutives à la politique d'austérité renforcée, de s'opposer aux atteintes, aux garanties statutaires, d'exiger des moyens pour un enseignement de qualité.

2) L'affirmation selon laquelle les militants *Unité et Action* opposeraient les négociations à l'action est tout aussi surprenante. Il n'est pas une seule déclaration, un seul article, un seul document de notre courant de pensée susceptible d'étayer cette thèse.

Nous l'avons dit et ne cessons de le répéter : nous souhaitons que les problèmes posés à la profession soient résolus par la négociation. Nos collègues ne souhaitent qu'une chose : pouvoir se consacrer pleinement à leur tâche d'éducation.

Mais, vous m'accorderez que pour négocier il faut être deux. Or, comme vous le savez, M. Beullac s'est déclaré très satisfait de la rentrée en précisant que les moyens *dont dispose l'enseignement* public étaient suffisants, le seul problème étant celui de leur meilleure utilisation.

Un tel blocage, confirmé par le projet de budget 1979, montre bien que le refus de la négociation est le fait du pouvoir et de lui seul.

Vous évoquez dans votre article les négociations en cours entre le Syndicat des instituteurs (S.N.I.-P.E.G.C.) et le ministre sur la formation des instituteurs. Du compte rendu qui nous a été fait lors de la réunion du bureau national du S.N.I.-P.E.G.C. du 5 octobre, il ne s'agit nullement de négociations. Jusqu'ici, les représentants du *ministère* se sont contentés d'écouter l'exposé des thèses syndicales et sont *restés muets sur les intentions de* M. Beullac. La discussion ne s'est donc toujours pas engagée.

En fait, tout montre que M. Beullac a cru pouvoir utiliser ces négociations pour neutraliser *la force* que représentent les institutrices, les instituteurs et les P.E.G.C. et leur faire avaler la politique d'austérité renforcée. M. Beullac s'est trompé.

3) Le mouvement qui se développe actuellement est caractérisé par sa profonde unité.

Unité des personnels eux-mêmes. Unité des parents d'élèves. *Mais* aussi unité parents-*enseignants qui, à cette rentrée*, s'est considérablement renforcée et connaît une qualité nouvelle.

Unité encore avec les autres organisations des travailleurs puisque dans de nombreuses occasions les U.D.-C.G.T. et C.F.D.T. ont pris leur part au développement des actions.

Or cet aspect, pourtant décisif, est totalement évacué de votre article qui, finalement, ramène tout à des querelles subalternes d'états-majors.

Une telle schématisation ne peut vouloir rendre compte du mouvement profond de la réalité (...). *On fera difficilement* admettre que cette montée des luttes, qui met en mouvement des forces profondes, par-delà même les clivages traditionnels, n'est que le pâle reflet de luttes de *tendances à l'intérieur de la FEN*.

La question à l'ordre du jour, c'est celle de savoir comment la Fédération de l'éducation nationale, assumant ses propres responsabilités, va engager l'ensemble de ses forces dans la bataille pour exiger la satisfaction des revendications urgentes.

● *Des lycéens ont bloqué en* gare du Havre, mardi 24 octobre après-midi, l'express Le Havre-Paris. Ils réclamaient la création de nouvelles classes afin d'alléger les effectifs, et « *le droit au redoublement pour tous, notamment dans les sections techniques* ».

• M. Lépiney (SGEN - C.F.D.T.) : non à l'anticommunisme !

Dès son arrivée rue de Grenelle, le ministre de l'éducation a entrepris une campagne de relations publiques Nous la qualifierons ainsi, au moins *tant* que le gouvernement n'aura pas ouvert les négociations et dégagé les moyens budgétaires utiles.

La réussite de la campagne du ministre suppose que des organisations syndicales et de parents se prêtent au jeu, appellent négociations ce qui jusqu'ici n'a été qu'audience, n'organisent pas l'action syndicale ni la recherche de l'unité d'action.

Notre volonté d'établir un rapport de forces qui permette des acquis immédiats et significatifs pour les personnels nous a *conduits au contraire à dire publiquement* les faux semblants de la stratégie ministérielle, à conclure des accords d'unité d'action et à développer cette action. Des parents eux-mêmes ont souvent pris l'initiative d'actions, que nous soutenons.

Du coup, pour le gouvernement, les parents sont des irresponsables, atteints d'un mal nouveau : le « *consumérisme* » ; *s'agit-il de* cette disposition qui fait que les consommateurs consomment *ou* consument, et osent même s'organiser pour mieux le faire ? Ce mal peut d'ailleurs se transformer en perfectionnisme ou « désir d'une école trop parfaite ». « *Hilarant* » comme dit le premier ministre !

Les personnels, qui mènent l'action à l'appel de leurs organisations syndicales et recourant à la grève, sont évidemment atteints du même mal ; c'est pourquoi ils se prêtent si peu aux quelques « *ajustements effectués dans le cadre de l'enveloppe budgétaire* ».

L'argumentation gouvernementale ne tient pas. Le ministre de l'éducation a alors recours au vieil argument : tout cela est une manœuvre de « l'opposition communiste » : parents, ouvrez donc les yeux ! Nous savons que le ministre et la Fédération de l'éducation nationale (FEN) expliquent de cette même façon l'action unitaire que mènent le S.G.E.N., le S.N.E.S., le S.N.E.-Sup., le S.N.E.T.P.-C.G.T., le S.G.P.E.N.-C.G.T.

Nous disons « non » à cet anticommunisme dont les intentions *sont évidentes*. Précisons deux choses :

● Nous analysons avec lucidité la stratégie que développe le P.C. sur les plans politiques et social et *nous* sommes avertis de l'utilisation qu'il peut faire, dans cette stratégie, des organisations syndicales et de parents ;

● Nous maintenons constamment *notre recherche de* l'unité d'action avec les syndicats de la C.G.T. et de la FEN. Et nous faisons dépendre la conclusion d'accords éventuels, non pas des orientations que leurs adhérents se donnent, mais de la prise en compte des revendications et des modalités d'action effectivement portées par les travailleurs, de l'engagement à une action continue, des convergences dans la plate-forme de négociations et, évidemment, *de la cohérence de* cet ensemble avec notre propre stratégie. Conditions réalisées dans la série de grèves régionales.

L'action syndicale des personnels et celle des parents sont justifiées par l'état des choses et légitimes. La distinction entre fausses et vraies « bavures », ces « épiphénomènes », ne peut pas masquer la politique gouvernementale dans l'éducation : politique de restructuration du système scolaire (la réforme Haby), adaptée elle-même à la restructuration capitaliste de l'économie et de l'emploi. Le ministre parle de « redéploiement ». Encore un mot trompeur, parce qu'il suggère à la fois l'idée d'utiliser le budget et les moyens (« aménagements », « adaptations ») et l'intention de *les utiliser pleinement* (ne l'étaient-ils pas ?).

En définitive le ministre de l'éducation estime-t-il normal de négocier avec toutes les organisations syndicales, notamment sur les conditions d'emploi et de travail, sur la durée de leurs services, sur les rapports de travail et hiérarchiques, sur les droits syndicaux ? Qu'il l'affirme et nous le *dirons*.

Une lettre de M. Bérégovoy (P.S.)

Après la rencontre des dirigeants du P.S. et de la Fédération de l'éducation nationale (FEN), nous avions évoqué « une relative inquiétude » du parti socialiste à propos de l'attitude de la majorité de la FEN et du Syndicat national des instituteurs dans l'agitation scolaire de la rentrée (le Monde *daté du 18 octobre*). *M. Pierre Bérégovoy, secrétaire national du P.S. nous écrit :*

Le parti socialiste n'a fait part d'aucune inquiétude à la FEN quant à l'attitude de celle-ci à l'occasion de la rentrée scolaire, pour la bonne raison que les deux délégations ont porté le même jugement sur l' « *insuffisance des moyens budgétaires et la politique autoritaire de répartition de la pénurie qui ont provoqué des actions multiples de la part des personnels, des parents, des élèves et des élus* ».

Au nom du secrétariat national du parti socialiste, je tiens à préciser ce point après la lecture du commentaire dont vous avez fait suivre l'information rendant compte de notre rencontre avec la FEN. Cette réunion ne s'est pas seulement déroulée dans une atmosphère constructive et chaleureuse, pour reprendre l'expression d'André Henry, elle nous a permis aussi d'observer un large accord entre nos deux organisations, tant sur l'analyse de la situation scolaire actuelle que sur la nécessité et l'urgence de profondes réformes.

JUSTICE

Un homme providentiel

De notre correspondant

Le Mans. — P.-D. G. de la SOPANEC, une usine d'Ecommoy, dans la Sarthe, qui employait trois cents ouvriers, M. Nicolas Fabbrone, un Florentin âgé de cinquante-cinq ans, ne s'est pas présenté, mardi 17 octobre, à l'audience du tribunal de grande instance du Mans pour y répondre d'escroquerie et de détournement de biens sociaux. Et pour cause : M. Nicolas Fabrone est en fuite, et son passif est d'environ 5 milliards de centimes... Alors, par défaut, il a été condamné à cinq ans de prison, le maximum en la matière, une sentence presque dérisoire eu égard au montant de l'escroquerie. D'autant, semble-t-il, qu'une large partie de ces sommes détournées est à l'abri de tout soupçon, dans des banques suisses.

M. Nicolas Fabbrone était, lui aussi, au-dessus de tout soupçon lorsque, à Ecommoy, dans la Sarthe, il apparut comme « l'homme de la situation » pour reprendre une vieille affaire de scierie et de caisserie qui périclitait, laissant une nombreuse main-d'œuvre sans emploi. M. Nicolas Fabbrone avait de grandes ambitions propres à séduire les pouvoirs publics et les organismes soucieux d'attirer dans le département de nouvelles activités. N'avait-il pas l'intention de faire de sa société, la SOPANEC, le numéro un européen du panneau stratifié. Mais, derrière d'apparentes garanties financières, il avait surtout monté un système ingénieux d'exploitation pour son compte des deniers publics, inévitablement voué à la catastrophe qui attend toutes les opérations « boule de neige ».

Les aides publiques, ou les promesses d'aide publique faisant l'objet d'avances bancaires en France, étaient transférées sur des comptes suisses pour solder des factures concernant des achats de matériel en Italie. Jusqu'alors rien de bien extraordinaire, sauf que le prix du matériel en question était plus que doublé par les soins de Fabbrone lui-même ou de l'une ou l'autre des filiales de la SOPANEC. Grâce à la garantie représentée par ces machines, la SOPANEC pouvait augmenter son capital social, solliciter de nouvelles aides et de nouveaux prêts aussitôt répartis dans les filiales à titre de participation. Ces filiales, en échange, achetaient « du vent » à la SOPANEC grâce à une habile manipulation de fausses factures. C'était une constante fuite en avant.

Elle s'arrêta en avril dernier, mettant au chômage trois cents ouvriers dont cent quatre-vingt-dix ne sont pas encore reclassés, aggravant la crise économique dans toute la région, et jetant le discrédit sur des personnalités locales, dont l'imprudence avait été de vouloir sauver des emplois à tout prix. Fabbrone fut alors arrêté, puis remis en liberté après versement d'une caution réunie par quelques-uns de ses collaborateurs et amis, dupés jusqu'au bout. La liberté retrouvée, Nicolas Fabbrone s'enfuit en Italie. L'examen des comptes commença. Il n'est pas encore terminé, mais laisse déjà apparaître un « trou » approchant les 5 milliards de centimes.

JULES BRÉAU.

Poursuivi pour entrée irrégulière de documents dans une prison

Me PIERRE LENOEL S'EXPLIQUE DEVANT LE JUGE D'INSTRUCTION

Me Pierre Lenoël, avocat au barreau de Bobigny, a été interrogé le 24 octobre par M. Roger Daniault, juge d'instruction à Paris, qui l'a inculpé le 9 octobre d'entrée irrégulière de documents et d'objets dans un établissement pénitentiaire (*le Monde* du 25 octobre). Il est poursuivi en raison du courrier anormal qu'il est accusé d'avoir adressé, le 3 février dernier, à son client, Taleb Hadjadj, détenu à l'époque à Fresnes.

L'enveloppe envoyée par l'avocat était si épaisse qu'elle parut suspecte au directeur de la prison qui la transmit au parquet de Paris. M. Daniault procéda à son ouverture en présence du bâtonnier de l'ordre et du procureur de la République. Il s'y trouvait des coupures de journaux, des circulaires du Comité d'action des prisonniers (CAP), ainsi que douze pilules d'un somnifère.

En sortant du cabinet du magistrat, l'un des défenseurs de Me Lenoël, a déclaré : « *En tant qu'avocat je revendique la possibilité de communiquer à des clients des coupures de presse, voire des tracts, et des extraits de revues. J'estime que cela fait partie des droits de la défense qu'un détenu connaisse l'état de l'opinion publique, y compris sur ses conditions de détention, surtout lorsqu'il s'agit de quartier de haute sécurité. Pour ce qui est des pilules, je ne sais pas comment elles ont été introduites dans l'enveloppe. Je n'exclus aucune hypothèse, même celle d'une provocation. Je considère en tout cas qu'il n'est pas du rôle d'un avocat d'introduire des objets quelconques dans une prison, fût-ce des médicaments.* »

Le 26 octobre, M. Daniault doit interroger un autre défenseur de Hadjadj, Me Martine Malinbaum, du barreau de Paris, qui a été inculpée le 5 octobre d'entrée irrégulière de documents dans une prison. Le parquet retient contre cet avocat le fait d'avoir adressé à son client, en septembre 1977, des articles de presse le concernant. « *Je pensais pouvoir lui envoyer légitimement ces articles*, nous a déclaré Me Malinbaum, *la presse n'étant pas censurée dans les prisons. Je n'avais eu aucune hésitation... cela entre dans les droits de la défense.* »

Faits et jugements

Merlebach : la C.G.T. conteste le rapport des Mines.

La C.G.T. vient à son tour de donner son opinion sur le rapport rédigé par le service des mines à propos de la catastrophe minière qui provoqua le 30 septembre 1976, à Merlebach (Moselle), la mort de seize personnes (*le Monde* du 2 octobre 1976). Tout comme la C.F.D.T. (*le Monde* du 13 octobre 1978), la C.G.T. conteste les conclusions de ce rapport. « *Bien qu'essayant*, selon ce syndicat, *de justifier ou d'expliquer telle ou telle décision qui a été prise, les erreurs commises dans le déroulement des opérations, les insuffisances en matière de prévention, etc., pour l'essentiel, sur les questions fondamentales, et qui ont été déterminantes pour l'issue tragique que nous connaissons, le service des mines confirme ce que la C.G.T. a dénoncé dans son rapport.* »

« *En ce qui concerne les suites judiciaires*, conclut la C.G.T., *qui ne se justifieraient pas, selon le service des mines, nous pensons que c'est au juge d'instruction qu'il appartient d'en décider, quand il sera en possession des rapports qui ont été sollicités au civil et au pénal.* »

Un espion polonais arrêté à Paris.

Des enquêteurs de la D.S.T. ont arrêté, le 6 octobre dernier à son domicile, 95, rue de Sèvres à Paris-7e, un ressortissant polonais, M. Kazimierz Charzewski, vingt-six ans. Déféré au parquet de la Cour de sûreté de l'Etat après six jours de garde à vue, il a été inculpé d'« intelligence avec des agents d'une puissance étrangère de nature à nuire aux intérêts de la France » et écroué à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

Se présentant comme étudiant en sciences économiques, M. Charzewski était arrivé en France le 19 septembre en provenance de Dresde (R.D.A.) où il avait effectué un long séjour. En fait, la D.S.T. l'avait identifié comme un agent des services secrets polonais. Selon le ministère de l'intérieur, il devait, par le biais d'un engagement à Radio-Free-Europe, pénétrer les milieux d'opposition au régime polonais en Europe occidentale.

● *Le meurtre de Bruno Busic : information ouverte.* — M. Guy Joly, juge d'instruction au tribunal de Paris, a été chargé d'instruire l'information contre X... ouverte par le parquet pour homicide volontaire après le meurtre, le 16 octobre (*le Monde* du 18 octobre), d'un journaliste yougoslave exilé, M. Bruno Busic.

LE « CALVA » DU PRÉSIDENT

(De notre correspondant.)

Evreux. — Les juges du tribunal de Bernay se sont donné huit jours de réflexion, après l'audience du 24 octobre, pour apprécier l'âge du calvados de la Maison Camut, qui, depuis cinq générations, aux frontières du pays d'Auge, à la lande Saint-Léger, près Cormeilles, distille un alcool prestigieux. On reproche à Adrien Camut d'avoir vendu des calvados de 1898, 1926 et 1947. Pour le service des fraudes, des alcools aussi anciens, cela ne saurait exister, car il y a belle lurette qu'ils ont été consommés. Et les services officiels se refusent à croire à l'existence d'un stock conservé de père en fils et vendu parcimonieusement.

L'Institut national des appellations d'origine s'est porté partie civile en réclamant à la Maison Camut 11 800 F, soit 2 F par litre pour un peu plus de 5 000 litres. L'inspecteur régional honoraire des services d'agriculture, M. Clouin, est venu dire à la barre toute l'estime qu'il porte à l'honnête distillateur. Mais la meilleure référence a été apportée par Me Hemery, l'avocat, qui, pour montrer combien les accusations du service des fraudes sont fragiles, a révélé que son client avait vendu à l'Elysée par l'intermédiaire de M. Hennequin, intendant, douze bouteilles de calvados de 1922 extra. Avec ce *détail* : « L'intendant le voulait de 1926, année de naissance du président. Alors, pour lui faire plaisir, il a mis une étiquette 1926 sur du calvados de 1922. »

Ce rajeunissement constitue-t-il un délit ? Durant une semaine, les juges auront le temps de se faire une opinion, au besoin en dégustant le « calva » du président. — L. M.

● *Un policier, M. André Le Bihan,* a été condamné par la dix-septième chambre correctionnelle de Paris, mardi 24 octobre, à deux mois d'emprisonnement avec sursis pour avoir porté des coups, le 16 septembre 1974, sur M. Jean-Claude Carteron, marchand forain qui circulait en voiture.

● *Le siège de France-U.R.S.S. attaqué.* — Des militants d'extrême droite se réclamant du Front national de la jeunesse ont attaqué, mardi 24 octobre, en milieu d'après-midi, les sièges parisiens de l'agence Tass et de l'association France - U.R.S.S., blessant légèrement un employé soviétique et détruisant le mobilier de plusieurs bureaux. Ils entendaient protester par ce geste contre la venue à Paris, mercredi 25 octobre, de M. Andrei Gromyko, ministre soviétique des affaires étrangères. Dans un communiqué, l'association France - U.R.S.S. demande au gouvernement français « *de prendre des mesures contre les investigateurs de tels agissements, qui nuisent aux relations franco-soviétiques, à l'intérêt national et à la paix* ».

● *La disparition d'Agnès Leroux.* — Me Jean-Marie Agnelet, l'avocat niçois entendu comme témoin à plusieurs reprises ces dernières semaines dans le cadre de l'information ouverte à propos de la disparition de Mlle Agnès Leroux (*le Monde* du 11 octobre), a comparu, lundi 23 octobre, devant le conseil de l'ordre du barreau de Nice pour répondre de diverses fautes déontologiques. Au terme de son audition, qui a duré trois heures, Me Agnelet a fait l'objet d'une mesure d'interdiction provisoire d'exercer sa profession prise conformément à l'article 23 de la loi du 31 décembre 1971. — *(Corresp. rég.)*

SPORTS

Les XIXe championnats du monde de gymnastique

INTRIGUES

De notre envoyé spécial

Strasbourg. — C'est une rentrée non protocolaire que Nadia Comaneci et les gymnastes roumaines ont effectuée mardi 24 octobre aux dix-neuvièmes championnats du monde. Tout était pourtant prêt pour célébrer avec faste le retour de la reine des Jeux de Montréal. Le public s'était déplacé en masse au palais Rhenus. A 1 h. 22, des dizaines de photographes s'agglutinaient à proximité de la poutre. Les Soviétiques, qui, quelques instants plus tôt, venaient de terminer aux barres asymétriques, s'étaient toutes levées, plus par curiosité que par respect pour suivre de simples figures imposées.

Enfin Nadia, concentrée, tendue, s'élança. Seul le bruit strident des moteurs d'appareils photo, tous déclenchés au même dixième de seconde, allaient troubler le silence de cette minute trente de rêve. Déjà un tonnerre d'applaudissements clôturait l'exhibition, suivi par des sifflets quand le public apprit la note : 9,75. Un recul de quinze centièmes de point par rapport au même exercice à Montréal.

Les sifflets à l'encontre des juges ne faisaient que commencer. La deuxième ronde amenait les Roumaines au sol : Anca Grigoras obtenait 9,30 ; Theodora Ungureanu, 9,35 ; Marinela Neascu, 9,40 ; Marinela Vladarau, 9,50. Dans le même temps, à la poutre, les Soviétiques étaient créditées de 9,40 pour Tatiana Arjannikova et Agapova, 9,65 pour Nelly Kim, 9,70, pour Helena Mukhina, 9,80 pour Nathalia Shaposhnikova et 9,90 pour Maria Filatova.

Le public ne comprenait pas et, surtout, n'ademettait pas la différence de cotation. Les Roumains non plus. Avant que Nadia Comaneci ne monte sur le praticable, ils déposaient une réclamation. Pour la première fois dans l'histoire des championnats du monde, les juges étaient appelés à revoir les exercices au magnétoscope pour réviser, éventuellement, leur cotation. L'incident se prolongeait, les discussions s'éternisaient. Les Roumains auraient alors menacé de retirer leur délégation si les notes n'étaient pas majorées.

Au bord du praticable, Nadia Comaneci contemplait ce spectacle, désabusée. Le rêve cédait la place aux intrigues. Le jury, présidé par une Américaine, était composé d'une Autrichienne, d'une Canadienne, d'une Tchécoslovaque et d'une... Soviétique, qui aurait sous-coté systématiquement les Roumaines. Ces dernières obtenaient gain de cause au bout de vingt bonnes minutes de palabres. Theodora Ungureanu et Marinel Neascu voyaient leurs notes augmenter de 5/100.

Nadia Comaneci pouvait remonter sur le praticable, mais le charme était rompu. Malgré les encouragements du public, elle semblait manquer de tonus et devait se contenter d'un 9,70. Au soir des imposées, les poupées soviétiques mènent le bal avec Maria Filatova et Nathalia Shaposhnikova. Troisième, avec 15/100 de point de retard, Nadia Comaneci semble déjà ailleurs.

GÉRARD ALBOUY.

LA CHAINE AMÉRICAINE A.B.C. REMPLACERA TF 1

(De notre envoyé spécial.)

Strasbourg. — La prolongation de la grève de la S.F.P., qui devait assurer à partir du mercredi 25 la couverture électronique des championnats du monde, a amené le comité d'organisation de cette manifestation à recourir à une solution de rechange. Quarante-trois sociétés de télévision représentant trente-deux pays avaient, en effet, acheté les droits de retransmission pour un total de 2 500 000 francs, comprenant deux contrats particuliers de 180 000 dollars (756 000 F) avec la chaine américaine A.B.C. et de 120 000 dollars (504 000 F) avec la chaine japonaise N.H.K.

Compte tenu de sa connaissance des retransmissions sportives, notamment de gymnastique, le comité d'organisation a décidé de confier à la chaine américaine la couverture de l'événement. Avec l'autorisation de TF 1, qui devait auparavant se charger de cette mission, les Américains assureront dès mercredi un son et une image pour le réseau international grâce à l'envoi de six caméras électroniques, d'un magnétoscope et d'une ralenti appartenant à une société privée, Channel 80, dont le siège est à Paris, et qui a déjà assisté en plusieurs occasions les chaines françaises de télévision.

G. A.

AUTOMOBILISME

JEAN-PIERRE NICOLAS (PEUGEOT) REMPORTE EN COTE-D'IVOIRE LE BANDAMA

Le vainqueur tout terrain

De notre envoyé spécial

Abidjan. — Devant son capot, cette année, Jean-Pierre Nicolas a vu défiler tous les types de routes, de pistes, tous les genres de revêtements, glace, neige, goudron, boue, sable. Et aucun pilote de rallye, en quelques mois, n'a connu une telle réussite. Il a gagné le Rallye de Monte-Carlo sur une Porsche, engagé à la dernière minute à titre privé, puis le Safari Rally (East African Safari), et mardi 24 octobre à Abidjan le rallye du Bandama, tous deux sur Peugeot 504 V6, soit les épreuves les plus célèbres en Afrique anglophone et francophone.

De taille moyenne, visage rieur, il a l'accent chantant. Bref, il est de Marseille. Longtemps, il a fait partie, en rallye, de l'équipe officielle de la régie Renault, avec la sécurité qu'offre un tel emploi dans une organisation aux rouages bien huilés. Un jour tout a changé. La Régie faisait peau neuve, changeait son fusil d'épaule, écartait pour un temps les rallyes de ses priorités, concentrait ses moyens sur les courses en circuit, les Vingt-Quatre Heures du Mans, la formule I. Pour les pilotes de rallye de la « vieille garde » le moment était venu de chercher fortune — et un volant — ailleurs.

Tout le mérite de Jean-Pierre Nicolas, qui après un emploi stable se trouvait confronter aux incertitudes de l'offre et de la demande, est d'être revenu au premier plan avec patience, opiniâtreté, courage et compétence. Si, à la fin de 1977, on avait fait un sondage pour savoir quel serait le pilote qui gagnerait à la fois Monte-Carlo, le Safari Rally et le Bandama, il y a fort à parier que personne n'aurait investi la moindre thune sur un spécialiste dont la réputation était certes établie mais qui n'avait pas plus d'engagement que de garantie de prendre part à ces épreuves. Pour un peu on aurait complètement oublié Jean-Pierre Nicolas.

Or, à la veille du départ du Monte-Carlo, vraiment au tout dernier moment, Jean-Pierre Nicolas trouve le soutien financier pour conduire une Porsche préparée par un garagiste français. Depuis longtemps le constructeur allemand ne s'intéresse plus au rallye de Monte-Carlo et ne se veut en aucune manière concerné par ceux qui, à défaut d'autre chose, choisissent de tenter leur chance avec des Porsche. Contre toute attente, Jean-Pierre Nicolas taille des croupières à l'armada officielle Fiat-Lancia.

Vient le Safari Rally au Kenya. La piste, la boue, tout le contraire de Monte-Carlo avec sa neige et sa glace. Et une autre voiture, une Peugeot 504 V6, aussi différente d'une Porsche que peut l'être le col de Turini dans la montagne, au-dessus de Monaco, des approches de Nairobi. Nicolas gagne le Safari. Et dans le milieu des rallyes, ce doublé jamais réalisé — Monte-Carlo, Kenya — donne à réfléchir.

Entre-temps, la régie Renault a reconstitué une équipe de rallye. Avec d'autres pilotes. Avec la Renault 5 dont le haut de gamme sportif sera en 1980 la version turbo compressé, récemment présentée au Salon de l'automobile de Paris. Et c'est au Bandama, le rallye de Côte-d'Ivoire, que Jean-Pierre Nicolas retrouve cette fois avec un coupé Peugeot 504 V6, les Renault 5 conduites par Jean Ragnotti et Guy Fréquelin. Ce ne sont pas ses seuls adversaires, au sein même de l'équipe Peugeot, il y a les Scandinaves Makinen et Lampinen qui ont autant d'ambition que de talent. Sur les 5 500 kilomètres du rallye de Côte-d'Ivoire, Jean-Pierre Nicolas a mis tout le monde d'accord. Pas de faute, un train régulier et rapide, une voiture revenue à Abidjan presque intacte. La passe de trois, Monte-Carlo, Kenya, Côte-d'Ivoire, le rêve de tous les pilotes de rallye.

FRANÇOIS JANIN.

Classement général officieux
1. Nicolas-Gamet (Peugeot 504 V 6) ; 2. Makinen-Todt (Peugeot 504 V 6) ; 3. Ragnotti - Andrie (Renault 5 Alpine) ; 4. Lampinen - Aho (Peugeot 504 V 6) ; 5. Préquelin - Delaval (Renault 5 Alpine)...

FOOTBALL. — *L'A.S. Saint-Etienne a battu le P.S.V. Eindhoven par 3 à 2 mardi soir 24 octobre à l'occasion d'un match de gala organisé par l'Union syndicale des journalistes sportifs de France (U.S.J.S.F.), auquel ont assisté quelque trente-cinq mille personnes.*

AÉRONAUTIQUE

APRÈS CINQ MOIS DE DISCUSSIONS ENTRE EXPERTS

M. Le Theule annonce que le Royaume-Uni rejoint le consortium européen de l'Airbus

« Rien ne s'oppose plus maintenant à une approbation rapide, par les gouvernements français et ouest-allemand, de l'entrée de British Aerospace dans le consortium Airbus. »

C'est ce qu'a déclaré, mardi 24 octobre à Paris, le ministre des transports, M. Joël Le Theule, après avoir pris connaissance des résultats des ultimes négociations entre experts français, ouest-allemands et britanniques sur la participation qui sera reconnue à l'industrie aéronautique du Royaume-Uni dans le consortium Airbus industrie chargé de produire et de commercialiser le moyen-courrier européen.

Depuis mai dernier, les trois gouvernements intéressés ont ouvert des discussions en vue d'aboutir à un accord sur les répartitions de charges industrielles et financières attribuées aux différents partenaires, sur l'attitude finale de la compagnie British Airways envers le moyen-courrier biréacteur et sur les règles de fonctionnement au sein du groupement d'intérêt économique Airbus Industrie.

A la fin du mois dernier (*le Monde* du 27 et du 29 septembre), les Français, négociant au nom des Allemands, et les Britanniques parvenaient à un compromis qui avait néanmoins laissé de côté certaines difficultés, à charge pour un groupe d'experts d'y trouver une solution.

Un succès confirmé

C'est précisément, selon des informations de source française, ce à quoi viennent d'arriver des hauts fonctionnaires français et britanniques, réunis durant ces derniers jours au siège du ministère des transports à Paris, l'accord final devant encore recevoir l'approbation définitive des trois gouvernements concernés.

1. — Le Royaume-Uni adhérera à l'accord intergouvernemental conclu le 29 mai 1969 entre la France et la République fédérale d'Allemagne. A l'époque, le gouvernement britannique — travailliste — s'était tenu à l'écart, ne croyant pas en l'avenir commercial de l'Airbus.

Toutefois, la société privée Hawker Siddeley avait, bénéficiant de la situation d'un sous-traitant privilégié, signé un accord industriel au terme duquel la fabrication de la voilure de l'Airbus lui a été confiée. Depuis, Hawker Siddeley s'est fondue, avec British Aircraft Corporation, au sein d'une même et unique société britannique nationalisée qui a pris le nom de British Aerospace.

Au fil des années, les ventes de l'Airbus se sont confirmées, puisque, à ce jour, dix-huit compagnies aériennes dans le monde ont commandé — ferme ou en option — cent soixante-deux exemplaires des versions B-2 et B-4 de l'Airbus et que cinq compagnies clientes ont réservé plus de soixante exemplaires de la version B-10 de cet avion.

Un droit d'entrée

Les discussions entre la France et l'Allemagne, partenaires fondateurs d'Airbus Industrie depuis 1969, et la Grande-Bretagne viennent donc d'aboutir à une entrée progressive de Bristish Aerospace dans le consortium européen, à raison de 20 % des parts, à compter du 1er janvier 1979. Selon les négociateurs français, les conditions des contrats industriels, qui lient la société britannique à Airbus Industrie pour ses fournitures, seront alignées sur celles des industriels français et ouest-allemandes. A l'issue d'une période qui se terminera, au plus tard, le 1er août 1981, British Aerospace recevra, dans les instances dirigeantes du consortium, les mêmes droits que ceux détenus par ses partenaires.

Créé en décembre 1970, le groupement d'intérêt économique Airbus Industrie, de droit français, réunit, à parts égales, la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS) et la firme Deutsche Airbus (filiale de Messerschmidt-Bolkow-Blohm et de V.F.W.-Fokker), à raison de 47,9 % des parts, chacune, et la société espagnole CASA, avec les 4,2 % de parts restants, qui a rejoint le consortium en avril 1972.

Au terme du ralliement de British Aerospace, qui détiendra 20 % des parts, la SNIAS et Deutsche Airbus n'auront plus, chacune, que 37,9 % des parts dans Airbus Industrie.

La société britannique devra verser un *« droit d'entrée »* dans le consortium européen — l'équivalent de 50 millions de dollars — représentant le rachat des actifs d'Airbus Industrie, et elle obtiendra 15 % environ de la fabrication des versions B-2 et B-4 de l'avion ainsi que 25 % du développement de la nouvelle version B-10 de l'Airbus, estimé au total à 3 milliards de francs.

British Aerospace sera, plus précisément, chargée de la voilure du B-10 tandis que le nouvel Airbus sera assemblé dans les usines de la SNIAS à Toulouse.

2. — La compagnie aérienne British Airways doit faire savoir au gouvernement britannique que, si, au-delà des avions qu'elle vient d'acquérir, elle a besoin d'appareils moyen-courriers de deux cents places à fuselage large, les comparaisons qu'elle a faites montrent que le B-10 est le modèle qui conviendrait le mieux à son trafic.

« *Cette position*, a indiqué M. Le Theule, *me conduit à formuler l'espoir que British Airways deviendra bientôt un client de l'Airbus.* »

Dès le début des négociations, le ministre français des transports avait souhaité contraindre British Airways a acquérir des Airbus et M. Le Theule avait même présenté ce vœu comme un préalable.

La compagnie aérienne britannique a comandé, entre-temps, dix-neuf biréacteurs moyen-courriers Boeing-757, un projet d'avion de cent quatre-vingts places à fuselage étroit sur le modèle des Boeing-727 déjà en service. En revanche, la compagnie privée britannique Laker Airways a acquis dix Airbus et ce contrat, qui doit être suivi d'un autre de même ampleur de la part de ce même client, a fourni aux dirigeants français un prétexte pour lever tout préalable.

Les nouvelles assurances demandées à British Airways consistent, en fin de compte, en une garantie indirecte du gouvernement britannique que la compagnie aérienne ne sera pas autorisée à acheter le futur moyen-courrier Boeing-767 à fuselage large, qui est le véritable concurrent du B-10.

Certains des adversaires d'une entente avec British Aerospace ne manqueront pas, cependant, de faire observer que l'engagement de British Airways est à très long terme et de pure forme.

3. — Selon les négociateurs français, le gouvernement britannique s'abstiendra de soutenir la participation de son industrie au développement et à la production de tout programme civil en concurrence avec ceux d'Airbus-Industrie. Les partenaires britanniques ont, en effet, déclaré que British Aerospace ne serait guidée dans toutes les délibérations au sein du groupement d'intérêt économique européen, que par l'intérêt commercial des programmes Airbus.

A Paris, on considère que le Royaume-Uni, en adoptant cettte attitude, manifeste sa volonté d'interdire à la société nationalisée British Aerospace toute éventualité d'un accord de coopération industrielle avec la firme américaine Boeing sur les projets de moyen-courrier Boeing-757 et 767.

Le cas Rolls-Royce

Ainsi, l'entrée de British Aerospace dans le consortium Airbus Industrie, outre l'étape importante qu'elle constitue sur la voie d'une industrie européenne conçue autour du programme Airbus et de ses dérivés, écarte, du même coup, la menace d'une alliance aéronautique anglo-américaine.

En réalité, on peut penser que ce dernier engagement des Britanniques ne concerne que l'attitude de British Aerospace et ne préjuge en rien la position que pourrait être amenée à prendre une autre société aéronautique anglaise, Rolls-Royce, qui fabrique des moteurs.

Il est, en effet, question pour Rolls-Royce d'installer ses réacteurs du type RB-211 sur les cellules des avions 757 et 767 que Boeing s'apprête à lancer, après un examen prudent et attentif du marché mondial. Si tel devait être le cas, Rolls-Royce deviendrait le partenaire industriel d'un programme américain en compétition avec l'Airbus à la construction duquel est associée British Aerospace.

De nombreux industriels français se demandent, dans ces conditions, si l'appui financier que le gouvernement britannique donnera, sous une forme ou sous une autre, à Rolls-Royce, est compatible avec l'entrée du Royaume-Uni dans Airbus Industrie.

JACQUES ISNARD.

Le moins mauvais des accords possibles

Ligoté par des consignes de l'Elysée qui lui enjoignaient de ne rompre, en aucune façon, avec le Royaume-Uni, surveillé par des Allemands dont les industriels de l'aéronautique ne souhaitent pas rester en tête à tête avec leurs partenaires français trop dynamiques, sensible à des menaces des responsables britanniques de se tourner vers une alliance préférentielle avec les Etats-Unis, M. Le Theule s'est donc résolu à négocier le moins mauvais des accords possibles.

En ne fermant pas la porte du consortium européen Airbus Industrie à la candidature britannique, le ministre français des transports peut se prévaloir d'être parvenu à sauvegarder l'apport technologique du Royaume-Uni au bénéfice de l'industrie aéronautique européenne, à tirer parti éventuellement de l'assistance commerciale que les Anglais pourront fournir au profit de l'Airbus sur certains marchés d'Extrême-Orient et à partager, avec la Grande-Bretagne, les risques financiers et industriels liés à une extension prévisible du programme Airbus.

Pour autant, M. Le Theule ne peut pas affirmer qu'il a réussi à détacher définitivement l'industrie aéronautique britannique de l'influence américaine, à laquelle elle demeure profondément sensible. La Grande-Bretagne continue, malgré l'accord de principe conclu ces jours derniers à Paris entre experts des trois pays concernés par l'Airbus, de n'avoir pas réellement choisi son camp — américain ou européen — et elle a su, au contraire, ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. Du reste, on peut comprendre le raisonnement britannique si l'on se souvient que l'Europe et les Etats-Unis, en particulier, s'apprêtent à se disputer, durant la décennie prochaine, un marché mondial d'avions commerciaux long et moyen-courriers de 350 milliards de francs environ.

La politique aéronautique du gouvernement travailliste a, pour priorités constantes, de mettre Rolls Royce et British Airways en situation d'agir au mieux de leurs intérêts et de laisser British Aerospace, dont les activités proprement militaires se révèlent fructueuses au Proche-Orient, pactiser, sur le plan de la construction civile, avec des partenaires de son choix. Le moins qu'on puisse écrire est que l'accord de Paris permet à Rolls Royce et à British Airways de continuer à regarder vers le grand large, au-delà de l'Atlantique, et il procure de l'emploi aux travailleurs de British Aerospace grâce aux carnets de commandes garnis de l'Airbus.

Mais à tout prendre, et pour se justifier, M. Le Theule n'aurait pas tort d'avancer qu'un échec des discussions sur l'entrée de British Aerospace dans le consortium européen aurait eu pour effet de livrer définitivement toute l'industrie aéronautique britannique, pieds et poings liés, à la puissante et omniprésente construction américaine.

JACQUES ISNARD.

UNESCO

L'ouverture de la conférence générale a été marquée par quelques escarmouches

C'est avec *l'Hymne à la joie*, chanté par le Chœur national bulgare, que s'est ouverte officiellement à Paris, le 24 octobre, la vingtième session de la conférence générale de l'UNESCO. Le président sortant, M. Taaitta Toweet, ministre kényan de l'éducation, a, dès l'ouverture, invoqué l'*« esprit de Nairobi »*, afin que les travaux de l'actuelle session soient marqués par cette volonté de conciliation qui avait finalement prévalu à la conférence de 1976.

Néanmoins, des conflits ont surgi dès le premier jour. Les pouvoirs de la délégation chilienne ont été contestés par Cuba et l'Union soviétique, et deux candidatures ont été avancées en concurrence pour la présidence de la conférence. Les pouvoirs de la délégation chilienne ont finalement été acceptés par la conférence générale, grâce notamment à l'intervention de Panama.

Quant à la présidence, qui est exercée tour à tour par l'un des cinq groupes régionaux de l'UNESCO, il était prévu qu'elle serait assumée, cette fois-ci, par le groupe occidental. Les délégués arabes ont fait valoir qu'ils n'avaient exercé qu'une fois la présidence (le Liban en 1948), et ils ont avancé la candidature du ministre jordanien de l'éducation, M. Abdul Salam El Madjali.

Les délégués occidentaux ont observé que le groupe arabo-africain avait assumé à trois reprises, récemment, la présidence (Ethiopie en 1960, Cameroun en 1968, Kenya en 1976), et que c'était aux Arabes et aux Africains de trouver une solution au sein de leur groupe.

Finalement, par 60 voix contre 54 à son adversaire jordanien, c'est M. Napoléon Leblanc, ancien représentant du Canada au conseil exécutif de l'UNESCO, qui a été désigné par le comité des candidatures à la présidence de la vingtième conférence générale de l'UNESCO. Cette nomination devait être entérinée ce 25 octobre en séance plénière.

SCIENCES

LE CAMION SPATIAL PROGRESS-4 S'EST SÉPARÉ DE SALIOUT-6

Le camion spatial Progress-4 s'est séparé, mardi 24 octobre, à 14 h. 7, du train spatial que forment la station Saliout-6 et le vaisseau Soyouz-31. Après quelques orbites, Progress-4, comme ses prédécesseurs, entrera dans l'atmosphère et se désintégrera au-dessus de l'océan Pacifique.

La mission spatiale de Vladimir Kovalenok et Alexandre Ivantchenkov touche à sa fin, et le retour sur terre pourrait intervenir dans les derniers jours du mois, dès que les cosmonautes auront remis la station Saliout en régime de marche automatique. Avec plus de cent trente jours en orbite, il sont largement battu le record que leurs prédécesseurs, Youri Romanenko et Georgui Gretchko, avaient établi en mars dernier (quatre-vingt-seize jours).

DÉFENSE

L'ARMÉE DE L'AIR AUSTRALIENNE MET LE MIRAGE-2000 EN CONCURRENCE AVEC DES AVIONS AMÉRICAINS

Canberra (*A.F.P.*). — L'intercepteur de défense aérienne Mirage 2 000 est toujours en concurrence avec trois modèles américains pour le remplacement des avions Mirage de l'armée de l'air australienne, après le rejet de deux autres candidats, l'américain F-15 de McDonnel-Douglas et l'appareil européen Panavia *Tornado* conçu par la Grande-Bretagne et l'Allemagne fédérale.

C'est ce qu'a indiqué mardi 24 octobre devant le Parlement le ministre australien de la défense, M. Jim Killen.

Les appareils qui restent en concurrence avec le Mirage 2 000 de Dassault-Bréguet sont le F-18 de McDonnel-Douglas, le F-181 de Northrop et le F-16 de General Dynamics. Le ministre de la défense a toutefois repoussé à plus tard toute décision gouvernementale quant au choix définitif.

Le Monde DES ARTS ET DES SPECTACLES

Les dessins de Claude Lorrain au Louvre

L'invention du soleil

LORSQU'IL voulut léguer deux de ses œuvres à la National Gallery, Turner stipula par testament qu'elles seraient toujours accrochées à côté de deux tableaux de Claude Lorrain, son grand rival et celui de tous les peintres, comme tant de ses compatriotes, qu'il estimait le plus. L'Angleterre a été en effet la seconde patrie de Claude, la patrie de sa gloire posthume, et s'il a eu pour premiers clients des amateurs, des prélats romains ou des Français très liés à la culture italienne, près des deux tiers de ses tableaux sont passés à la fin du dix-huitième siècle et au dix-neuvième siècle dans les collections anglaises.

Ces collections ne sont plus ce qu'elles étaient, et il y a beau temps que les marines, les paysages de Claude, ses grandes conques de lumière, de légende et d'eau ont abordé à d'autres rivages. Mais, pour le dessin, suprême espoir et suprême pensée des « dilettanti » d'outre-Manche, l'Angleterre a tenu bon, et la moitié des quelque onze cents ou douze cents feuilles attribuées avec certitude est demeurée en place, dont plus de cinq cents au British Museum.

Conserver le souvenir

De cet extraordinaire ensemble, on peut aujourd'hui voir au pavillon de Flore une centaine d'exemplaires, tous de la plus royale beauté et enrichis de quelques pièces provenant des collections du Louvre et de l'école des Beaux-Arts. L'événement est d'autant plus heureux que c'est la première fois qu'est présentée en France une partie de ce « Liber veritatis » où Claude a dessiné chacune de ses œuvres peintes, pour en conserver le souvenir, décourager faussaires et imitateurs, peut-être aussi par pitié prémonitoire à l'égard des historiens d'art et désir préventif d'apaiser leurs terribles querelles.

Si l'on étudie la fortune critique de Claude, on s'aperçoit que ses tableaux n'ont pas toujours été accueillis par une faveur unanime. On reconnaît leurs qualités poétiques, leur science des effets lumineux. Mais on remarque aussi qu'ils ont mal vieilli, qu'ils se répètent un peu (et même beaucoup), que les personnages en sont assez pauvrement construits (Claude lui-même disait qu'il vendait le paysage mais donnait les figures), surtout que, par rapport aux chefs-d'œuvre de Poussin, ils font assez petite figure sur le plan de l'exigence artistique et de la grandeur morale.

Poussin se lit comme un auteur tragique et comme le plus grand des orateurs sacrés. Il est à la fois Bossuet et Racine, le Racine de Britannicus comme celui des Cantiques spirituels et comparé au maître du Triomphe de Flore ou des Sept Sacrements, Claude peut donner l'impression d'une personnalité assez fluette, d'un homme peu cultivé, peu instruit (le français de ses lettres est un invraisemblable patois), sans grande ambition intellectuelle ni exigence de recherche plastique. D'une certaine manière, un grand artiste est toujours un homme qui change, éprouve, de façon plus ou moins dramatique, le besoin de se dépasser, d'aller ailleurs, d'interroger dangereusement l'héritage ou la modernité.

Claude, non. John Gere, qui a préfacé de façon excellente le catalogue de l'exposition, écrit avec raison que l'histoire de sa vie peut se résumer en une phrase : « Né en 1600, d'une humble condition, à Chamagne, petit village du duché, alors indépendant, de Lorraine, il se rendit encore presque enfant à Rome, capitale artistique de l'Europe à cette époque, et y demeura jusqu'à sa mort en 1682. » D'abord assistant d'Agostino Tassi, lui-même élève de Paul Bril, il se rattache dans ses premières œuvres à la tradition nordique apportée en Italie à la fin du seizième siècle par des peintres comme Adam Elsheimer, et, tout en demeurant très proche des artistes néerlandais qui travaillent alors à Rome, il doit en partie au Bolonais le style plus monumental, plus grave, moins chargé d'accidents pittoresques, de sa maturité. Il n'a peint que des paysages et il n'a peint même qu'un seul paysage : Rome et la campagne romaine avec ses villages, ses ruines, ses arbres, ses troupeaux, et cette lumière qui n'est qu'à elle, qui n'est qu'à lui.

On ne voit qu'un autre peintre, Millet, pour s'être à ce point identifié à un lieu, en avoir fait son royaume, y avoir investi tous ses rêves. Claude n'a existé que par la campagne romaine, que pour l'ensemble d'émotions, de nostalgies naïves qu'elle éveillait en lui d'une Antiquité qu'il connaissait d'ailleurs sans doute fort mal : c'est ainsi que naissent les légendes, et si les tableaux de Claude souffrent parfois d'une mise en scène un peu trop somptueuse ou idéalisée, ses dessins ne sont que tendresse et sensibilité d'enfant, émerveillement d'une âme candide devant ce monde si vieux, si chargé, si accablé d'histoire, et pourtant neuf et virginal comme au premier matin du monde.

Nous savons par Sandrart, son biographe, que le travail sur le motif fut le principe et le point de départ de l'art de Claude. « Il chercha, écrit-il, à saisir la nature par tous les moyens, alla à la campagne de l'aube jusqu'à la nuit afin d'apprendre à y présenter de façon naturelle la naissance du jour, le lever et le coucher du soleil et les heures de vie... Il pratiqua cet apprentissage dur et pénible pendant des années, allant chaque jour à la campagne et faisant chaque jour le long chemin de retour ». Préférer la « nature » aux maîtres n'est pas si courant à l'époque, et c'est à ces longues journées passées dans les jardins de la villa Madame, à Subiaco, à Tivoli, que nous devons les merveilleux lavis des années 40, études d'arbres, de rochers, de plantes, vues du Tibre, lointains de collines qui, nous dit John Gere, « comptent parmi les plus beaux dessins du paysage occidental », non sans évoquer parfois les plus subtils chefs-d'œuvre de la calligraphie chinoise.

Une tendre minutie de primitif

Nul pittoresque dans ces dessins, nulle « invention » mais une variété, un raffinement de techniques (lavis gris, bruns et roses, encre, pierre noire, poudre de sanguine, rehauts de blancs) qui suggère la variété des heures l'une par rapport à l'autre toujours incertaine, les caprices de la lumière, le mouvement dramatique de l'ombre, la variété des essences et de la place des arbres dans le paysage, ici fièrement isolés au milieu de la plaine, là, buissons de gris bleutés aperçus au hasard d'une clairière. André Lhote parlait de « la savante parcimonie » avec laquelle Claude distribuait ses noirs. Les plus célèbres de ses feuilles témoignent plutôt d'une sorte d'emportement, de profusion lyrique d'une étonnante modernité, même si tel dessin à la plume (Vue de Sasso), évoque une ferme, un lavoir avec une tendre minutie de primitif. C'est la demeure du vieil Évandre. Passé le fracas de l'orage, monte dans la campagne le chant d'une flûte de berger.

Les dessins postérieurs, plus élaborés, plus construits, riches d'architectures souvent irréelles, de vaisseaux aux voiles déployées, d'allusions mythologiques sont des études pour les tableaux et n'ont pas été exécutés sur le motif : ainsi ces merveilles que sont le Débarquement d'Enée, l'Invention du corail (inspiré d'un des épisodes les plus délicieux des Métamorphoses), Esther arrivant au palais d'Assuérus, avec sa Babylone somptueusement imaginée d'opéra baroque, et surtout cette sainte Ursule descendant avec ses compagnes les degrés d'un temple qui est peut-être le plus beau dessin que l'on ait jamais vu.



Mais la fraîcheur de l'impression est telle qu'on n'a jamais le sentiment de la composition, de l'artifice et qu'il est bien difficile de distinguer ces dessins des feuilles « tachistes » des années 40. Claude connaissait si intimement sa campagne bien-aimée qu'il n'avait plus besoin de la regarder pour la peindre : comme disait Sandrart, il avait travaillé « jusqu'à ce qu'il réussisse à rendre ce que sa mémoire avait sucé de la nature et de la vie ».

Quant aux dessins du « Liber veritatis », qui reproduisent les œuvres peintes, ils sont évidemment d'une nature assez différente, d'une sensibilité moins immédiate. Mais il ne s'agit pas de simples reproductions. Ils présentent souvent par rapport aux tableaux d'importantes différences et on a là encore l'impression d'une œuvre de réflexion et de mémoire analogue aux « Examens » que Corneille a laissés de ses tragédies. Exécutés sur papier bleu, ils s'attachent le plus souvent à rendre les effets de la lumière, clair de lune ou soleil éclairant soudain les flots. Comme disait à peu près Ruskin (à peu près, c'est-à-dire beaucoup mieux : Ruskin est intraduisible, Proust en a fait l'amère expérience), « Claude opéra dans l'art une grande révolution, qui consiste surtout dans le fait d'avoir placé le soleil au ciel. Jusqu'à l'époque de Claude, personne n'avait songé à peindre le soleil, sinon de façon conventionnelle... Claude a consacré son art au soleil. » Autrement dit (pas tellement mieux), il a inventé le soleil en peinture.

Turner, Ruskin. Voici encore Constable qui, dans ses conférences à la Royal Academy, disait : « En greffant un certain secteur de l'art flamand sur l'art italien, Claude réalisa la transcription la plus parfaite de la nature et créa ces œuvres exquises dont la splendeur paisible n'a pas d'égale ». Si l'on nomme flamand tout ce qui est au nord de Lille, cette phrase peut servir d'exergue à l'excellente exposition du cabinet des dessins qui complète celle du British Museum.

Superbe moisson. On verra là les plus illustres des prédécesseurs et des contemporains italiens ou français de Claude, depuis le Baroche, le Dominiquin et Annibal Carrache jusqu'à Pietro Testa, Callot et Poussin, représenté par une dizaine de feuilles d'une autorité incomparable. On verra encore Elsheimer le prophétique, auquel Claude doit tant, le délicieux Stefano della Bella, et tous les Hollandais, qui furent les compagnons de route de notre ami : Wals, Swanewelt, Asselijn et surtout ce Bartolomeus Breenbergh, dont la Vue de Tivoli dit l'éternelle fascination exercée par l'« agro romano » sur les cœurs sensibles à la mort et à la consolante survie des civilisations.

ANDRÉ FERMIGIER.

★ Pavillon de Flore, jusqu'au 15 janvier

DUBUFFET PAR LUI-MÊME

Collages de mémoire

ON croyait Jean Dubuffet en dehors de tout, cultivant l'indifférence, ne regardant ni à droite ni à gauche, mais droit devant, à travers les terres inconnues de la spontanéité. Pas de bibliothèque, pas de musée, qui ne feraient que charrier les alluvions d'une culture trop lourde lorqu'on a pris le parti de marcher allégrement sur les sentiers de la création. Et voici qu'avec l'âge (soixante-dix-sept ans), il tombe dans le piège qu'il avait toujours voulu éviter, celui de la mémoire, la mémoire « culturelle ». Il n'invente pas de nouveaux mondes dans ses tableaux récents qu'il expose galerie Claude-Bernard, mais, ayant la besace bien pleine, il en compose un neuf avec ce qu'il sait.

Pendant treize ans, de 1962 à 1975, Jean Dubuffet a été occupé par le chantournement des formes de la période de l'Hourloupe. Il a voulu sortir de ces tableaux, tapisseries, sculptures, architectures, chamarrés d'un cerne noir où les images couraient le risque de se fossiliser. A partir de 1975, il s'est dégourdi la main sur des feuilles de papier. Pour se remettre dans des conditions de risque et d'invention. Il désirait extirper des choses de sa mémoire, en tirer le fil, et le dérouler indéfiniment pour laisser venir... ce qui vient.

Jean Dubuffet étale par terre des feuilles de papier, se penche dessus et le long de son pinceau laisse couler le flot des images. *Bonhommes* anciens du métro, ceux des *Mondanités*, gribouillis des *Parachiffres*, prolifération cellulaire de *l'Hourloupe*. Il laisse errer sa mémoire à travers sa propre peinture qu'on retrouve ici par lambeaux, évoquée avec cette gaucherie enfantine que Dubuffet cultive comme une fleur fragile et rare. Puis, il y découpe des morceaux d'images et confie à ses collaborateurs le soin de coller sur la toile, selon des indications très précises, les fragments de tableaux qui vont composer un grand tableau. Une fois tout en place, on voit bien que ces « mémoires » de sa propre peinture sont bourrés d'images empruntées à d'autres qu'il cite volontiers dans le texte.

Il les aime assez pour se les incorporer. Dans ces collages de mémoire, Jean Dubuffet « mange » du Motherwell — le Motherwell de l'hommage à l'Espagne républicaine — du Corneille inspiré par les arts africains, du Pollock, du Hundertwasser... pour en faire du Jean Dubuffet, constitué de ce qu'il cite de lui et des autres. Un « musée » de la peinture dite d'expression à laquelle il se rattache et qui lui doit d'être un des rares peintres français de l'après-guerre à trouver grâce sur les cimaises des musées américains.

Ces tableaux récents célèbrent à leur manière le trentième anniversaire de Cobra, mouvement de la peinture d'expression spontanée (*le Monde* du 18 octobre). Jean Dubuffet ne faisait pas partie du groupe, mais il a des affinités avec Asger Jorn, dont il était l'ami.

L'extraordinaire est que le monde hétérogène de ces tableaux forme une architecture d'images cohérentes où le désordre et l'asymétrie deviennent un ordre marqué par la profusion et la satiété. Chez Jean Dubuffet aussi — comme chez Max Ernst — « *ce n'est pas la colle qui fait le collage...* »

JACQUES MICHEL.

★ *Peintures récentes de Jean Dubuffet*, galerie Claude Bernard, 7-9, rue des Beaux-Arts. Jusqu'au 13 novembre.

POUR SON CINQUIÈME CENTENAIRE

Giorgione disparaît et reparaît

LES vieux historiens datant de 1477 ou 1478 la naissance de Giorgio Barbarelli dit « le beau Georges » (Giorgione) dans la bourgade de Castelfranco, l'Italie du Nord a célébré cette année le cinquième centenaire du « premier peintre moderne ». La commémoration a pris un tour si particulier, par comparaison avec les anniversaires récemment célébrés du Titien ou de Rubens par exemple, qu'elle mérite un instant de réflexion.

La région du Veneto a veillé à ce que Castelfranco et, accessoirement, sa voisine Trévise, soient les pivots d'un rassemblement touristique auquel on n'a pas ménagé les attractions : concerts d'excellente qualité dans le petit théâtre XVIII[e] siècle de Castelfranco ou dans les villas palladiennes, exposition d'œuvres anciennes, visites aux vestiges de la demeure rurale de Caterina Cornaro, la reine de Chypre en exil, dont Giorgione a fait (raconte l'histoire) le portrait dont on a dit qu'il avait « protégé » le jeune peintre (1), conférences, colloques, exposition sur la « belle époque », entendons le début du XVI[e] siècle dont traite un ensemble de documents « pédagogiques » qui font penser aux pages d'un livre d'histoire montées sur panneaux (2). Le déploiement a été intelligent et agréable. Les belles routes bordées de platanes, entre les maïs et les vignes, n'ont jamais retenti d'autant de compliments sur le charme du Veneto, au sein duquel Giorgione a vécu autrefois.

On peut se demander toutefois si la pratique des commémorations n'a pas atteint ici un cas-limite. Car il se trouve que la pala fameuse, conservée dans la cathédrale, est le seul ouvrage de Giorgione à Castelfranco. Il n'est pas certain du tout, il est même très peu probable, que la frise en camaïeu, qui court dans la grande salle de la maison dite de Giorgione, soit son œuvre. On s'obstine dans l'attribution parce que cet alignement d'objets, de médaillons, d'instruments du savoir, qui était courant à la Renaissance, paraît merveilleusement réunir tous les « secrets » (supposés) du peintre. Ce qui a été sérieux, utile, c'est le rassemblement des radiographies, dont on a déjà parlé ici (voir *le Monde* du 8 juin) et qui démontre plutôt l'impuissance de l'analyse technique à résoudre les difficultés du « giorgionisme ».

Ombres et lumières

Une réunion de tableaux d'église récemment tirés de l'oubli et soumis à restauration a ouvert un autre chapitre (3). On sait avec quel art les services italiens savent présenter ces interventions, et rendre intelligible les travaux du laboratoire. On y pénètre pour examiner une vingtaine d'œuvres, parfois médiocres, mais altières et en cours de traitement ; il n'est pas indifférent de voir de près comment un grand ouvrage comme le Baptême du Christ, de Giovanni Bellini (à Santa-Corona-de-Vicence), de 1500 environ, a retrouvé la fraîcheur de tons indispensable à son immense paysage. De même, les polyptyques de Montagna, de Caroto (tous deux de Vérone), le grand panneau de D. Mancini (à Landirana), sont récupérés avec leurs nuances (*sfumature*).

Cela ne fait toujours pas apparaître Giorgione. La galerie de l'Académie à Venise a donc présenté à la mi-septembre en hommage au peintre la réunion que ses collections lui permettent seules d'offrir (4). La *Judith* n'ayant pu venir de l'Ermitage, ni la Vénus de Dresde, il restait à envelopper les trois ou quatre ouvrages incontestés du peintre d'un ensemble d'œuvres non moins incontestablement proches de lui. Tirant le meilleur parti possible de la situation, on a eu finalement une idée excellente qui était de présenter à la fois des tableaux proches de Giorgione par la date : Carpaccio, Cima, la *pala* de sainte Christine par Lorenzo Lotto... et des ouvrages récemment restaurés : les adorables volets d'orgue de Sebastiano Luciani à San Bartolomeo, et le saint Marc de Titien à la Salute. Ceci accompagné par un excellent catalogue. Le résultat était attendu, certes, mais il suffit peut-être d'une redistribution adroite pour que les relations apparaissent : à considérer le vieux Bellini doré de saint Chrysostome et la *pala* restaurée de Titien (à la Salute), on saisit que le souffle, l'exigence chromatique, la *sfumata* de Giorgione sont passés par là. Bien. Parfait. On ne pouvait faire mieux. On s'en doutait. Les obscurités restent. Il est dommage qu'à cette occasion le Louvre n'ait pas exposé les raisons pour lesquelles il est permis de voir la main du peintre dans le *Concert champêtre*, qui serait mieux nommé : « Pastorale », où Titien est intervenu, après la mort prématurée de Georges.

Les observations les plus intéressantes et parfois les plus neuves semblent avoir été formulées parmi les conférences de la fondation Giorgio Cini par F. Mastell et J. Anderson. Les Britanniques ont toujours eu une passion active pour Venise. Pour encourager les acheteurs de pseudo-Giorgione, il n'est pas impossible que la « légende » ait fleuri au dix-septième siècle : au dix-neuvième siècle, on acceptait sous son nom tout ce qui avait un accent romantique, sentimental, ardent et sombre. Les approches successives ont ainsi accumulé des voiles aussi déformateurs que des vernis. Mais le souvenir d'un moment rare, d'un stimulant unique, est resté.

Vérone au dix-huitième siècle appartenait officiellement à Venise; mais sa culture et sa peinture évoluaient à l'aise. Tout est nouveau et parfois excitant dans l'exposition consacrée à la peinture d'église et de palais autour de 1700, organisée avec grand soin (5). Ces peintres venaient du dehors : Carpioni, le Giordano, Dorigny (ce Français vénitianisé qui a une petite invention sèche dans le décor), ou étaient formés sur place : Simone Brentana, docile aux effets changeants du rococo et surtout Giuseppe Lonardi, dont on redécouvrira l'éclat curieux et les éclairages de théâtre. Sous les schémas et les poncifs émerge parfois un accent âpre et inspiré à la fois qui vient de Venise.

ANDRÉ CHASTEL.

(1) Caterina Cornaro et « Il Barco » à Altivola, présentation de L. Pappi.

(2) *L'époque de Giorgione* (I Tempi di Giorgione), dirigé par P. Carpeggiani.

(3) Propositions de restauration, Castelfranco, présentation par R. Chiarelli.

(4) Giorgione à Venise, 25 numéros, Accademia, Venise, présentation de F. Valcanover, introduction de T. Pignatti et R. Pallucchini.

(5) Peinture à Vérone entre XVII[e] et XVIII[e] siècle, Palais gran Guardia. Présentation par L. Magagnato.

La Jamaïque du reggae

Le dernier vestige

Kingston, Jamaïque. — « *Welcome to Jamaica, have fun* », c'est le slogan en forme d'invitation qui attend, sur un panneau un peu usé, les touristes devant les comptoirs d'immigration. L'aéroport Norman-Manley, construit sur une presqu'île reliée à Kingston par un mince bras de terre, est le centre d'une effervescence quotidienne. Les uns groupés devant les aires de départ, auxquelles seules ont accès *les personnes munies de tickets*, escortent les futurs voyageurs — un voyage est une affaire suffisamment importante pour que chacun y prenne part activement. Les plus rusés, qui parviennent à s'infiltrer sans autorisation jusqu'à l'enregistrement des bagages, peuvent considérer qu'ils ont effectué une grande partie du périple, qu'ils raconteront plus tard avec force détails, en toute quiétude.

Les autres font une haie d'honneur aux passagers qui arrivent. Mais *rien de comparable avec le genre* d'accueil qui met en scène couronnes de fleurs et costumes locaux en signe de bienvenue : l'exotisme manufacturé n'est pas le fort de la Jamaïque, il est à prendre ou à laisser. Les Jamaïquains n'ont rien contre les touristes, Blancs, Noirs ou Verts, ils sont tout simplement indifférents, comme dans toutes les grandes villes. D'ailleurs les seuls touristes qui atterrissent à Kingston sont des gens égarés ou mal renseignés qui s'envoleront pour les stations balnéaires comme Montego-Bay, Negril ou Ocho-Rios, après être restés enfermés pendant deux jours dans leur chambre du Sheraton à New-Kingston.

Il n'y a rien à Kingston pour les visiteurs, même pas de dépliants touristiques, parce qu'il n'y a rien d'autre à montrer que la misère et là c'est un exotisme un peu trop rude. Non, les Jamaïquains n'entourent pas la sortie de l'aéroport pour le plaisir des touristes, mais pour le leur, et c'est un spectacle comme un autre, plutôt meilleur qu'un autre si l'on en juge par sa *popularité. Le nouveau 45 tours de* Bob Marley, *Blackman Redemption*, qui hésite chaque jour entre la première et la deuxième place des hit-parades de l'île, est distillé, à un volume sonore proche du tremblement de terre, par les enceintes installées à l'extérieur du magasin de disques de l'aéroport. Une providence qui permet en l'occurrence aux gens qui ont des fourmis dans *les pieds de remuer un peu. Voilà* pour la couleur locale. Une Red Stripe (bière locale qui fait l'objet d'une grande consommation) à la main, parfois deux, ce sont eux, les Jamaïquains, qui se régalent du *dépaysement, qui viennent toucher* un peu de l'humeur qui règne de l'autre côté de l'océan. Chacun avec l'espoir improbable de prendre un jour cet avion qui les mènera soit aux Etats-Unis où rien n'est impossible, soit en Afrique où tout est possible. Paraît-il.

Pourtant la plupart d'entre eux ne sortiront jamais de l'île. La politique économique du premier ministre, M. Michael Manley, interdit aux Jamaïquains de quitter le pays avec plus de 50 dollars et, de toute façon, ils n'ont pas les moyens d'acheter un billet d'avion. *Tout de même*, ça fait du bien d'espérer et d'en parler, d'autant que les espoirs sont à peu *près les seules choses qu'ils peuvent s'offrir*. Les Jamaïquains, en particulier les musiciens, sont capables de raconter durant des journées le contrat qui leur sera offert, le salaire qu'ils obtiendront et le train de vie qu'ils *mèneront dès l'instant où ils auront* posé le pied sur le sol des Etats-Unis. Tout est dans leur tête. Ils ont tous une grand-mère, un père ou la voisine d'un ami qui y habitent. Parfois même, ils y sont allés, « *Yeah, mon* », et n'épargnent aucun détail. Ces histoires, ils les ont construites de toutes pièces avec passion et avec soin, les ont essayées, améliorées au fil des jours, se servant réciproquement des idées des autres, happées sur le vif, des renseignements glanés un peu partout. Ces histoires sont tellement rodées qu'elles ne nécessitent aucun répit, ils s'en délectent. Ils ne se figurent pas qu'on les croit, ils ne se soucient même pas qu'on les écoute ou non. Qu'on leur parle de la France, pays dont ils ne soupçonnaient pas l'existence auparavant, et, quelques jours plus tard, *ils en tracent un portrait extravagant*, se promettant d'y réussir quelque affaire miraculeuse.



La conversation est un sport national en Jamaïque, bien plus répandu et populaire encore que *le footbal ou les dominos*. Et pourtant. Un sport qui demande un entraînement quotidien et les sujets importent peu, encore que certains soient privilégiés, tant que les règles sont observées. Une bonne conversation se déroule avec un *spliff* de ganja (un joint d'herbe), de préférence chacun le sien, ou une Red Stripe et l'on se doit avant tout de croire sur parole son interlocuteur, *de le suivre partout, sinon ce n'est vraiment pas la peine*. De ces règles dépend la crédibilité de chacun. Le bluff est permis pourvu qu'il soit bien mené, suffisamment évocateur et détaillé pour *épater et attiser l'imagination. Dans* le cas contraire, la contradiction ne se fait pas attendre, le ton monte et les disputes terminent l'histoire en queue de poisson. La conversation est gâchée et tout est à recommencer.

Ainsi on ne s'aventurera jamais à discuter le bien-fondé des textes d'un morceau de reggae. Tout ce que dit reggae est juste et bon, *ça ne fait pas de doute*. Reggae est investi de droit divin et en Jamaïque on n'a jamais vu un chanteur de reggae raconter quelque *chose qui n'existe pas*. Non, décidément on n'a jamais vu ça : « *Yeah, mon*. » L'avantage de ce sport est qu'il peut se pratiquer partout. Un mur pour s'y adosser, deux ou trois cageots de fruits pour s'asseoir, la proximité d'un magasin de disques — ceux-ci sont très nombreux à Kingston et placent tous devant l'entrée d'énormes enceintes dont le très haut volume *sonore est dirigé vers la rue*, — pour écouter les nouveaux hits, suffisent au confort d'une journée.

Le retour à la terre promise

Mais ce sont les rastas qui s'y entendent le mieux pour se lancer dans des monologues échevelés. Ils n'ont que faire des Etats-Unis, l'Amérique, c'est Babylone comme « Town » (Kingston) ou n'importe quel endroit au monde dont le pouvoir est corrompu, où l'argent règne en maître, où la politique est le centre de toute action. Non, le rêve des rastas, c'est l'Afrique, le retour à la terre promise, celle de leurs ancêtres, et, finalement, le voyage n'a aucune importance, c'est le rêve qui compte. La croyance. Parce qu'ils n'iront jamais en Afrique, là encore ils n'en ont pas les moyens, et, d'ailleurs, ils y sont déjà spirituellement, le reste n'est qu'une fâcheuse erreur, dérision et vanité. Comme Bob — en Jamaïque, lorsqu'on parle de Marley, on l'appelle Bob — qui prêche le retour à la terre promise avec *Exodus*, chante la rédemption de l'homme noir et n'a pas mis encore les pieds en Afrique.

David est le garde-barrière de la station Marcus Garvey Halt à Kingston. Et les barrières ne sont pas *destinées à arrêter les voitures, mais les trains*. Il est le patriarche d'une petite communauté rasta, qui vit dans un bidonville, mitoyen de la voie ferrée, de la fabrication de quelques poteries, d'instruments de percussions, et de la vente occasionnelle de ganja. David est heureux et fier de partager son *spliff* et de faire les honneurs de son cabanon sommaire fait de planches *assemblées et décoré de quelques* bibelots vétustes et d'images bibliques. David est un poète céleste qui chante ses poèmes plus qu'il ne les récite, avec un regard passionné, une expression juvénile. Il a peint sur le petit abri en béton et sur les quais qui font office de station ses personnages et ses animaux favoris et une grande étoile de David. David avoue avec un peu de coquetterie ses soixante-douze printemps, il connaît tous les horaires et toutes les destinations des trains qui passent par là et, lorsqu'on lui demande s'il en a déjà fait usage, il dit : « *Oui quand j'étais jeune. Mais maintenant ma prochaine destination est l'Afrique et ces trains n'y vont pas alors je n'en ai pas besoin.* »

Les rastas sont de merveilleux illuminés qui fondent toute réflexion sur leur religion, le « rastafarianisme », et la bible dont elle est tirée. Ils sont extrêmement croyants, et cette croyance constitue leur *énergie première, leur potentiel* créateur ; en outre, les rastas sont les gens les plus créatifs de l'île, *parce qu'ils ont pris conscience de leur passé et de la culture qui* en découle, la revendiquant au détriment de celle des pays anglo-saxons.

Les rastas consomment une quantité prodigieuse de ganja — ils ne *fument pas de cigarettes*, d'ailleurs celles-ci sont plus coûteuses — parce que la ganja, c'est la méditation. Tous les rastas savent que la *ganja n'est pas interdite dans la* bible, et ils peuvent réciter par cœur les versets dans lesquels l'herbe folle est citée, raconter sans discontinuer tous les bienfaits qu'elle recèle.

Donovan est un gardien de plage un peu particulier près de Kingston, *qui travaille depuis cinq ans pour* s'acheter une basse qu'il n'aura *peut-être jamais*. Il passe ses après-midi en retrait, à l'ombre d'un arbuste, et allume *spliff* sur *spliff*. Dès qu'il trouve un interlocuteur, il parle des heures durant du bien-être de la vie et raconte : « *Ganja donne la force, moi jamais aller chez docteur, ganja rend les dents solides, ganja fait couler le sang dans les veines, ganja rend le corps robuste, ganja protège de tous les maux, yeah, mon ! Moi faire autre travail si moi pas pouvoir fumer ganja. Ganja sort de la terre. Ganja est méditation, ganja a le pouvoir, yeah, mon !* » Et il éclate d'un rire découvrant ses dents blanches, et gratte le vieux clou qui lui sert de guitare.

Mais le sujet de prédilection des rastas, c'est Jah (Dieu) et Ras-Tafari (Haïlé Sélassié). Marcus Garvey, *héros national en Jamaïque* (son effigie est gravée sur les pièces de 50 cents), qui fut au début du siècle le personnage central de la lutte des Noirs aux Etats-Unis, est *à l'origine du rastafarianisme*. Selon sa prédiction, tirée de la Bible, un *roi Noir devait être couronné en* Afrique et libérer les Noirs de l'Ouest. *En novembre 1930, le Négus*, Haïlé Sélassié, Ras-Tafari, *King of Kings, Lords of Lords*, devint empereur d'Ethiopie. Aujourd'hui Ras-Tafari n'est pas mort, il est considéré *par les rastas au même titre* que Jésus-Christ, comme un messie, la représentation humaine de Jah, source infinie de bonheur et de confiance. Haïlé Sélassié, qui est le descendant de David et Salomon, étant Noir, ainsi que Jesse, le grand-père de Salomon, les rastas estiment que toute la descendance était noire, et, de ce fait, se considèrent comme *les vrais juifs. Le rastafarianisme* repose sur une interprétation nouvelle de la Bible. Les cheveux naturellement tressés en nattes — *les dread locks* sont un signe de liberté, et un rasta ne passe jamais un peigne dans les cheveux, c'est *une preuve de vanité*, — *ils ont* cette incroyable allure, souveraine et fière, du lion (le lion de Judée est l'emblème de l'Ethiopie).

Pourtant, les rastas n'ont pas forcément des *dread locks*, et

Quatre ampoules au bout

LE *reggae* est né lorsque le terme a été inventé à la fin des années 60. Certains l'attribuent à Toots and The Maytals, l'un des groupes qui a le plus contribué à l'exportation de cette musique, l'un des meilleurs aussi, celui qui enregistrait à cette époque *Come Reggay*. Mais d'autres prétendent que c'est faux. En Jamaïque, il est impossible de connaître des faits irrévocables ; chacun a sa version, souvent contradictoire, et n'en démord pas. D'ailleurs comment approcher la vérité lorsque celle-ci découle de conversations quotidiennes dont personne ne se souvient plus de l'origine et aux*quelles chacun a ajouté ses pro*pres déductions ? Avant, c'était le *ska* et puis aussi le *rock-steady* ; aujourd'hui, de nouveaux termes sont apparus pour désigner différents styles de *reggae* : *rocker, talk-over* (appelé aussi *toasting*).

Rocker, c'est le *reggae* le plus *lascif*, celui qui traverse le corps sans détours, émoustille les esprits avec des textes aux images crues. Dennis Brown, par exemple, qui sur un rythme syncopé chante de sa voix merveilleusement suave *Money In My Pocket (De l'argent en poche, mais je ne peux décidément pas trouver l'amour)*, et poursuit en racontant que l'amour qu'il a en *esprit est très, très difficile* à trouver.

Des exemples à ne pas suivre

Le *talk-over* a été inventé par les D.J.'s *(disc-jokeys)*. Au cours des années 60, les *sound-systems* étaient l'un des principaux médias du *reggae* en Jamaïque.

Le *sound-system* était une sorte de discothèque ambulante animée par un D.J. qui parcourait le pays. Les D.J.'s étaient de véritables héros connus d'un bout à l'autre de l'île. Ils passaient leurs disques préférés, mais c'était surtout leur façon de *les présenter qui comptait et les* rendait populaires. Il leur arrivait de se défier et de s'insulter en public pour le plus grand bonheur des participants. *C'était* aussi pour les groupes la meilleure promotion que l'on pouvait imaginer, à tel point que ces derniers se sont mis à enregistrer des versions instrumentales de leurs morceaux sur la face B des 45 tours, c'est ce qu'on appelle le *dub* (aujourd'hui, le terme est également employé pour désigner les maxi-45 tours, format très populaire en Jamaïque). Sur ces *dubs*, les D.J.'s pouvaient se livrer à loisir aux élucubrations les plus extravagantes, alignant sans répit des expressions qui n'avaient pas de liens précis. Et puis, un jour, U.ROy, *l'un des D.J.'s* les plus populaires, eut l'idée d'enregistrer ses improvisations débridées, et le *talk-over* est maintenant un style très populaire. D'autres l'ont suivi, Big Youth, U Roy ou Tappa Zukie, qui était cet été en tête des hit-parades avec *Oh Lord*, et semble devenir une star en Jamaïque. Les *sound-systems* ont été interdits afin d'éviter les trop grands rassemblements dans la rue. Cependant, on en trouve encore sur les plages, comme celui de Jack Ruby, à Ocho-Rios.

Le *reggae* a fait la fortune d'un noyau de producteurs qui, depuis quinze ans, ont fait dans l'île la pluie et le beau temps, au détriment des artistes qu'ils ont enregistrés. Les tenants du marché sont principalement les grands studios qui, au début des années 60, ont vu le vent venir et compris que le *ska* avait des vertus commerciales plus réjouissantes que le *calypso*. Dès lors, la course à l'escroquerie a commencé. Les groupes et chanteurs se succédaient à longueur *de journée pour enregistrer des* 45 tours qui leur rapportaient, quel que fût le nombre des ventes, tout au plus 20 dollars. En fait, l'important pour eux était d'avoir cette petite rondelle de cire qui, lorsqu'elle tournait, reproduisait leur voix. On ne pouvait imaginer plus grand plaisir et cela vous conférait le plus grand des respects. Mais il arrivait *que le titre enregistré sorte* sous le nom d'un chanteur plus connu afin de faciliter les ventes, et le créateur, ses 20 malheureux dollars en poche, n'avait même plus la satisfaction d'entendre son nom à la radio. Ainsi les producteurs s'emplissaient les poches, soudoyant les D.J.'s des radios pour soutenir la programmation de leurs produits.

Aujourd'hui les choses ont peu évolué. Les gros pontes sont les mêmes et leur empire s'est agrandi. Dynamics, par exemple, outre la location de ses studios, possède ses propres labels, produit, presse et distribue ses disques. Joe Gibbs, Harry J., Channel One et quelques autres studios agissent de la même façon. Il n'existe pratiquement aucun moyen de lutter contre ce monopole qui fait figure de maffia. Albert Griffith, le leader d'un des meilleurs groupes actuels, les Gladiators, est intarissable sur les exemples d'escroquerie. Il a trente-quatre ans et, avant de signer avec la firme Virgin, il a passé sa vie à enregistrer des disques à succès pour le seul profit de producteurs tels que Sir Coxsone, un truand notoire. Et, curieusement, il n'en est pas aigri pour autant ; simplement, il raconte son histoire avec une sorte d'amusement désabusé, comme un exemple à ne pas suivre. Ces exemples de groupes ou de chanteurs, qui ont vendu des disques, dans l'île ou à l'étranger, sans avoir jamais touché leurs royalties, sont innombrables. Récemment, Joe Gibbs a signé un contrat de distribution pour l'étranger avec Warner Brothers ; et le groupe *Culture*, par exemple, qui l'ignorait, n'a encore pas touché un sou des bénéfices effectués par la vente de ses disques hors de l'île. Culture vient de signer avec Virgin, qui depuis un an effectue avec son nouveau label *« Front Line » un travail très efficace sur le reggae*, pour plus de sûreté.

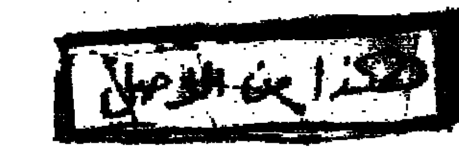
Pourtant il existe deux solutions, pour échapper à l'emprise de ces producteurs, qui semblent *être l'avenir du reggae* ; l'une étant de se produire soi-même, l'autre de signer directement un contrat avec une compagnie *étrangère. On trouve aujourd'hui* presque autant de petits labels que de disques enregistrés, et la production atteint dans ses moments les plus forts près de soixante-quinze 45 tours par semaine. Il y a à Kingston *plus de vingt studios d'en*registrement, dont une dizaine sont équipés de vingt-quatre pistes, un chiffre incroyable. Chez Harry J., par exemple, la location d'un studio quatre pistes revient environ à 500 F pour quatre heures, et les instruments sont sur place. Ensuite, il faut presser, et on atteint à peu près 1 500 F. Bien sûr, les producteurs contrôlant les radios et les hit-parades, les chances des groupes qui assurent leur production sont amoindries, tout au moins savent-ils où passe leur argent. Même les Wailers, qui étaient pourtant déjà considérés comme des héros, des messagers, en Jamaïque, ont été boycottés par les chaînes de radio, par l'intermédiaire des producteurs, lorsqu'ils ont créé, au début des années 70, leur propre label « Tuff Gong ». Depuis l'aide d'Island a fait rentrer les choses en ordre. Ainsi, il n'est pas rare, dans un magasin de

La boîte, la bière

LES discos (discothèques) ont une grande importance dans la vie des Jamaïcains. Les concerts étant rares, c'est la meilleure façon d'écouter les nouveaux tubes en se réunissant. En outre, le prix d'entrée est souvent inférieur à celui d'un ticket de cinéma, la moyenne étant de 5 F pour le droit d'entrée et de 3 F pour une consommation. A Kingston, les discos battent le plein le week-end et le mercredi. Le mercredi parce que, selon les cas, dans les unes l'entrée est gratuite pour les filles, dans les autres des groupes s'y produisent (souvent trois shows différents).

Il existe plusieurs sortes de discos, en plein air comme le Tropic, en étage comme le Bouddha, mais, de toute façon, tous pratiquent la même formule : une série disco (disques américains), une série slow (disques américains) et une série reggae, chacune ayant sa raison d'être. On n'a jamais vu un Jamaïcain « draguer » une fille sur la série disco. Disco c'est pour danser, et il n'est pas un gars à Kingston qui ne pourrait en remontrer à John Travolta. C'est le moment de l'épate, on passe ensuite aux choses sérieuses, la série slow. Celle-ci a le même rôle que partout ailleurs dans le monde. Quant à la série reggae, elle permet, si l'opération s'est déroulée comme prévu auparavant, d'aller plus avant dans les relations. Les mouvements sont sensuels, lents, les membres se frôlent et s'enlacent. Le reggae est un appel au sexe que les Blancs ne savent jamais danser parce qu'ils vont trop vite et qu'ils n'ont pas assimilé la fonction de ses rythmes.

Il y a aussi les Dances que l'on trouve principalement dans les terres. Non loin de Négril, la région paradisiaque de l'île située sur la pointe ouest, se trouve Esther's House à Little-Bay. Tout le monde aux alentours connaît Esther's House et l'appelle la maison de Bob. Esther's House est une grande maison en bois construite sur pilotis en forme de hutte avec plusieurs niveaux. Perdue dans



La Jamaïque du reggae

d'un paradis en fuite

celles-ci ne signifient pas qu'on soit rasta. C'est *le piège*, parce que les rastas étant *pacifistes*, donc insoupçonnables, les hors-la-loi se sont *laissés* pousser des *dreak locks*, commettant *de nombreux* forfaits et salissant ,du coup, la réputation des *rastas*, qui sont souvent considérés *comme* des criminels. Non-violents, les rastas ne *voient* en *cela* qu'une conspiration du pouvoir de Babylone qui craint leur influence. Et cette crainte *existe*, car *tout* ce qui est culturel en Jamaïque *est mêlé au* rastafarianisme. Or le reggae, le théâtre, *sont à la base* d'une prise de conscience *aguerrie et rayonnante*. A l'instar de Marley, Ibo, l'organise de Third World, explique : « *Le rasteman ne fait pas de politique, mais il parle des choses qui entravent le bien-être de l'homme, le rasteman ouvre les yeux.* » De fait, de nombreux rastas séjournent en prison pour possession illicite de ganja, le seul biais par lequel ils sont vulnérables. Au *milieu* du mois de septembre, Peter Tosh, l'un des *trois* fondateurs des Wailers, *avec Marley* et Bunny Livingstone, qui *poursuit une brillante* carrière solo, a été arrêté sur *une piste de patins* à roulettes et conduit *en prison pour* possession de ganja. La police lui a fracturé le bras, et son visage était couvert d'hématomes.

Le temps qui passe

Les *rastas* sont également dans l'île les champions de la *conversation*, parce qu'ils excellent dans l'une de *ses disciplines* : l'invention de nouveaux termes. *Les* Jamaïquains parlent le patois, et cela n'a souvent *plus* rien à voir avec l'anglais. Le *patois* est un langage qui change *perpétuellement*. *C'est* à celui qui inventera le plus de *mots et*, selon *les quartiers*, les termes *ou leur signification* changent, bien évidemment. Il *n'est* possible de comprendre que 75 % de ce qu'ils *racontent*, l'ennui est qu'ils *utilisent* rarement *ces* 75 %. Mais il existe des points de repère : toute phrase débute par : « *I'll tell you the truth* » (je vais te dire la vérité) et se termine par « *Ya see wh'I mean* » (tu vois ce que je veux dire) ou « *Yeah mon* » (oui mec). « *Yeah, mon* » est le tic de langage le plus usité, qui s'adresse indifféremment aux hommes *et aux femmes*. Au centre interviennent *leurs expressions* favorites : « One *Love* » (un seul *amour*), « *One blood* » (un seul sang), « *Roots* » (les racines, très important les racines), « *Dread* » (terrible), « *Cool Runnigs* », « *everything is great* », « *everything is cool* » (tout est *parfait*, tout va bien), autant d'expressions *que* l'on retrouve dans toutes les chansons. Le *reste* n'est qu'une question de chance, et la compréhension dépend de la bonne *volonté de* celui qui *s'exprime*. Si c'est *le* cas, alors le temps peut bien passer, rien ne presse.

En Jamaïque, l'espace-temps n'est pas aligné sur le reste du *monde*, les secondes et les minutes n'ont pas été supprimées, les Jamaïquains sont tout simplement passés à côté. Il *existe* une expression qui résume le mode de vie de l'île et *règle* toute action : « *soon come* » (ça vient). La terre peut bien être engloutie par les eaux, la lenteur est une sorte de *fatalité* que *rien* ni *personne* n'est en mesure d'ébranler, c'est aussi la nonchalance et la lenteur des rythmes du *reggae*, de la basse qui paresse. « *Soon come* » c'est attendre trois *quarts* d'heure *avant* d'être servi dans un restaurant, *trois* heures la personne à qui l'on a *donné rendez-vous*. En fait *les* Jamaïquains ne fixent pas d'heure pour se retrouver, les seuls étalons *sont* le *matin*, l'après-midi ou le soir. Les *montres*, lorsqu'ils en possèdent, sont destinées à l'épate, les plus grosses étant les plus remarquables.

L'absence, palpable comme la chaleur

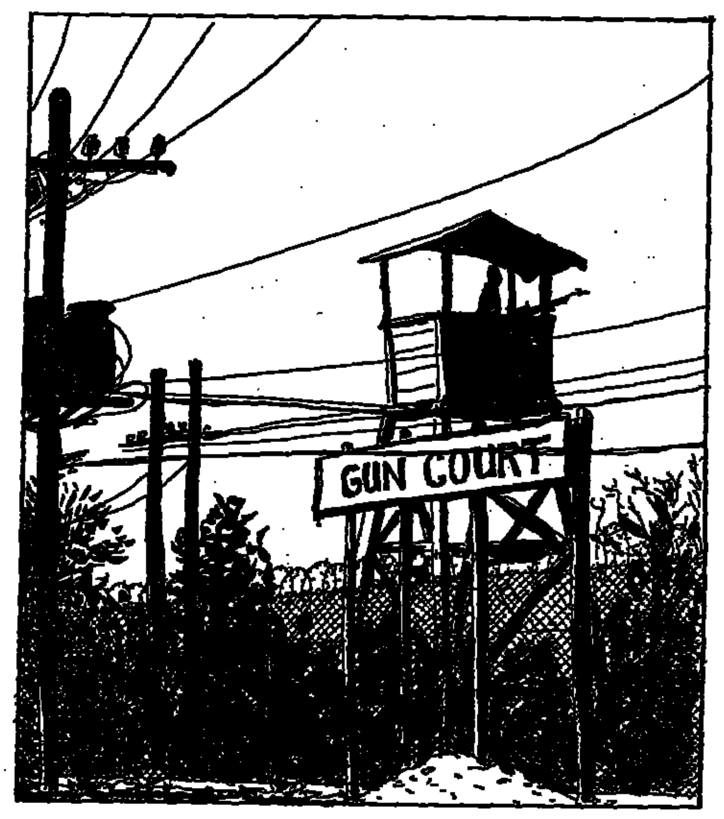
En Jamaïque il est *impossible* d'aller au-devant *de l'action, les* choses évoluent d'elle-même sans qu'il soit possible d'intervenir. On *ne peut précipiter les* rencontres, elles se font toujours, il suffit d'attendre le moment privilégié. Cette *fatalité* latente est la seule règle qui soit reconnue dans l'île. Cet été, John Holt avait un titre classé dans les hit-parades. La *chanson* s'appelle *Every day is just a holliday* (chaque jour est comme un jour de vacances) et il chante *Every day is just another day* (chaque jour est juste un jour de plus). John Holt est un chanteur de charme « mélo » très *populaire* dans l'île, sa musique est sirupeuse et sans grand intérêt, mais il a le *don* de flatter *les habitudes* des Jamaïquains. Et à Kingston, *chaque* jour n'est en effet qu'un jour de plus.

Kingston est comme *une* ville fantôme où rien n'existe, rien ne vient quand on le désire. Mais c'est simplement *une habitude* à *prendre*. Kingston est une *ville déshéritée qui se situe* sur la *côte sud-est* de l'île et réunit environ cinq cent mille habitants, le cinquième de la population. La capitale n'a pas de frontières *sinon* celles que définit l'instinct de conservation. Les bidonvilles succèdent *aux bidonvilles et* côtoient les quartiers populaires et *résidentiels*, chacun *restant* à sa *place*, *sauf cas particulier*. *Au pied* de Beverly Hills, la *colline résidentielle* qui surplombe Kingston, les *bidonvilles* sont la *mauvaise conscience* des *superbes propriétés*. Ou peut-être est-ce l'inverse. On ne sait plus d'où vient l'insolite. Où est l'erreur ? *Lorsque New-Kingston*, le *nouveau quartier des affaires qui* étale anarchiquement ses buildings, *blancs*, propres et impersonnels, se trouve *non loin* de Trenchtown, *l'un* des quartiers « chauds » de Kingston, le *plus* chanté par les *groupes* de reggae, *où* les gens qui n'y habitent pas ne s'aventurent *pratiquement* jamais ? Les quartiers *résidentiels* languissent de l'*uniformité* du béton blanc ; on vit dans des propriétés entourées de grilles et de chiens *par crainte* du vol ou *du* meurtre. Les *bidonvilles* étendent leurs kilomètres de tôles ondulées, *de planches de bois mal découpées*, *mal assemblées*, et là *on* vit aussi avec l'éventualité du meurtre. Au *centre*, *les quartiers populaires* marchent au *rythme* du reggae qui *s'évade des boutiques* de disques et des *radios* portatives, *et grâce* à celui-ci les mille couleurs, passées *par le soleil et la saleté, de la rue* retrouvent leur éclat, et les *amortisseurs* des carcasses sur quatre roues en *oublient* les gouffres de *l'asphalte*.

La *pression existe* à Kingston comme dans toutes les autres villes *du monde*, peut-être plus qu'ailleurs, *mais elle frappe différemment* parce que les causes ne sont pas les mêmes. La pression ne vient pas de *l'urgence* des *cités*, du bitume enraciné, de l'ennui des performances chaque *jour dépassées*, des modes *constamment démodées*, la pression vient de l'absence de tout cela, *de l'absence* en général... L'absence *s'abat sur les épaules* des Jamaïquains, aussi palpable que la *chaleur*, aussi assommante. Et l'on a *vite fait à* Kingston *de se retrouver* piétiné, dépossédé, sans possibilité d'émerger. Bien sûr, un *Jamaïquain sur dix espère* enregistrer un 45 tours et la *plupart* y parviennent. Mais la production est

n'est pas leur fort, alors Desmond *promet* d'apporter ses bandes *pour les faire* écouter. Lorsqu'il vient, il les a *oubliées*, *mais* il a pensé à cette bonne bouteille de vin, « good for health (bonne pour la *santé*) — *en Jamaïque, tout est* bon pour la santé — *afin* de faire *plus* ample connaissance.

Il y a une sorte de *naïveté mêlée* d'espérance chez les Jamaïquains. Ils peuvent posséder une voiture *ou habiter Beverley Hills*, « *puisque aucune loi ne l'interdit* », disent-ils. La logique est une pensée approximative *en Jamaïque* (*pour un esprit occidental*), elle change *selon* les cas et les interlocuteurs. La logique est quelque chose de très vague *qui* se situe quelque part dans l'avenir, et *rares* sont ceux qui *ont* les moyens de se préoccuper de l'avenir. Quant au présent il est fait de coup par coup, *selon* les occasions, les *circonstances*. Il n'y a *pas de règles*, seulement des coups *par coups*. Les Jamaïquains sont des déserteurs du *règlement*, des *infirmes du* temps présent. Et le *principal exutoire* au quotidien c'est le reggae.



d'un fil électrique mal tendu

disques, d'être interpellé par un chanteur qui veut faire écouter son disque tout en vantant ses mérites. C'est une promotion comme une autre, en tout cas la seule dont il dispose.

Mais ce à quoi tous les groupes aspirent, c'est à signer avec une compagnie étrangère, et en ce sens Chris Blackwell, avec Island, a joué un rôle prépondérant, voire salutaire, pour le *reggae*. Natif de la Jamaïque, Blackwell est issu d'une famille bourgeoise blanche. Deux morceaux, *Little Sheila* et *My Boy Lollipop*, qui ont connu une carrière internationale au milieu des années 60, *ont été* en partie à l'origine de la création d'Island en Angleterre. Enregistrer avec Blackwell, c'était recevoir un cachet plus *élevé* que n'importe où ailleurs. Et puis Blackwell a *signé* avec Jimmy Cliff, Toots and The Maytals, les Wailers, et Island est devenue une *petite* compagnie internationale prospère, qui s'est étendue au rock avec des groupes comme Roxy Music King Crimson ou Steve Winwood. Depuis, Blackwell a engagé, *outre* les groupes précités, les plus grands *Combos* jamaïquains, Burning Spear, Third World, tout récemment Inner Circle, et *bien* d'autres encore. Signer avec Island, c'est d'abord avoir un contrat en bonne et due forme et, de fait, le contrôle des bénéfices, c'est travailler avec un homme qui comprend les *roots* des groupes, c'est toucher le marché international, celui de l'île étant restreint. La production est *trop* dense face à la demande ; les ventes d'un 45 tours dépassent rarement *les dix mille* exemplaires, et si celles d'un 33 *tours* atteignent les six mille, c'est un exploit. Car il faut compter avec le marché *disco*, importé des Etats-Unis, qui est très important. Or le prix des disques a *doublé* en l'espace de trois mois en raison de l'inflation, un 45 tours vaut 6 F, un maxi-45 tours, 20 F et un 33 tours, 25 F, *tarif très élevé* par rapport au niveau de vie, qui n'empêche pas, d'ailleurs, le monde d'acheter des disques.

Signer avec Island, *c'est* aussi recevoir une avance pour acheter le matériel et, dans l'île, sauf exception, seuls les groupes qui ont passé un contrat avec une compagnie étrangère possèdent leur propre matériel. *Cela* explique, d'une part, que dans la majorité des cas le premier disque d'un groupe manque de maturité et de *concision*, car les musiciens doivent d'abord se familiariser avec un matériel nouveau et sophistiqué. D'ailleurs, pratiquement tous, à l'instar des Wailers, sont, à *l'origine*, des groupes vocaux accompagnés par des musiciens de *studios*, *dont* les plus réputés sont Sly Dunbar (*batterie*), Robert Shakespear (basse), Earl Smith (guitare), que l'on retrouve sur la plupart des productions.

D'autre part, cela explique aussi l'absence de concerts en Jamaïque ; les rares instruments que l'on y trouve sont importés des Etats-Unis et donc très coûteux. La seule façon de s'en procurer pour un musicien est de passer par le biais de personnes qui font le trafic d'instruments entre l'île *et* Miami. Pour cela, la plupart travaillent de longues années avant de réunir la *somme* nécessaire qu'il faut ensuite convertir en dollars américains au marché noir (transaction passible d'une importante peine de *prison*).

Seuls les groupes de *réputation* internationale donnent parfois des concerts, et *c'est* souvent dans le cadre de grands festivals en faveur d'une cause spécifique. Ainsi le Reggae Sunsplash, qui s'est déroulé pendant la dernière semaine de juin cette année, à Montego-Bay, réunissant tous les grands groupes à l'exception de Marley, qui ne vit plus dans l'île *depuis* qu'il a été touché par deux balles de revolver dans sa maison de Hope-Road à Kingston. Il y revient cependant régulièrement et a été la vedette au mois de mars d'un grand concert, *One Love*, mis en œuvre dans la *capitale* en faveur de la paix.

Une sono de misère

Certains groupes locaux se produisent le mercredi soir dans les « disco » (clubs) ou à des occasions particulières, comme la « convention rasta », qui s'est tenue au *mois d'août*, pour *fêter* l'anniversaire de la naissance de Marcus Garvey, à Heroes-Circle, un parc *désolé* de Kingston, situé *downtown*. Il y a là en permanence, devant un terre-plein, une petite scène rudimentaire *faite de* planches providentielles qui tiennent les unes aux autres par le plus grand des hasards. Il fait nuit, et, pour seul éclairage, quatre ampoules (jaune, rouge, verte, les couleurs du drapeau éthiopien et celles des « rastas », et blanche pour plus de clarté) se balancent au bout d'un fil électrique mal *tendu*. Une sono de misère, que renierait même une formation française amateur, et un seul groupe devant lequel se succèdent plusieurs chanteurs et entre lesquels des prêcheurs promettent le retour à la Terre promise, invitent à la mémoire et à la conscience de la culture noire, condamnent Babylone et le pouvoir blanc.

Dans la foule, il n'existe aucune animosité face aux seuls Blancs présents ; l'ennemi c'est le pouvoir, un lien qui les unit et leur donne la force et le désir de retrouver leur *roots*. Et le discours des chanteurs, qui se lancent dans de longues improvisations, le *talk-over*, est aussi virulent. « *Rappelez-vous qui vous a emmenés en esclavage loin de vos terres, nous ne voulons plus du pouvoir blanc, Jah Ras-Tafari...* » et la foule de reprendre en cœur, *Jah Ras-Tafari*. Le contact avec le public est total, immédiat, l'électricité passe, au moyen des petits amplis ridicules, avec une *force* et une ampleur insoupçonnables. Reggae a le pouvoir et tout le *monde danse*, *lentement*, avec des mouvements découpés par une pesanteur trop lourde de sens et de chaleur.

Enfin, il existe une autre solution, celle de jouer dans les *grands hôtels*. Les Third Generation viennent de Montego-Bay, ils ont signé un contrat d'un an avec *l'hôtel* Hyatt à Tcho-Rios. *Cet hôtel* se trouvant en bordure de plage, le groupe se produit tous les soirs en plein air devant les *clients* de l'hôtel qui se désaltèrent au son des vagues. Plutôt que l'espoir d'une gloire incertaine ils ont choisi la sécurité et l'ennui aussi. Ils sont six excellents musiciens condamnés, pour un cachet global de seize mille francs par mois, à jouer les morceaux des autres (seulement du reggae) devant des « Travolta » quinquagénaires qui leur demandent : *Stranger in the night*, mais si, vous savez bien, Frank Sinatra. Non, Frank Sinatra, ils ne savent pas. D'ailleurs, *les* seuls Blancs qui trouvent crédit aux yeux des Jamaïcains sont, en gros, Clint Eastwood, les Bee Gees et Jésus-Christ. Mais pas pour les mêmes raisons. Ensuite, viennent les producteurs, en particulier Island et Virgin, et parfois les punks, *encore* que *personne* n'ait entendu leur musique, « *mais si Bob en a parlé* (Punky Reggae Party), *c'est qu'ils sont bons dans leur cœur* ».

A. W.

d'une *telle* densité que la chanson *n'a pas grande* chance de « marcher » ; *malgré tout* l'*espoir facilite* la vie quotidienne.

Desmond, par exemple, est chanteur et *produit* ses 45 tours lui-même. Il était chauffeur de taxi et *reprend de temps* à autre la voiture d'un ami *lorsque* le *besoin* d'*argent* se fait trop sentir. Desmond est tous *les jours* à la vitrine d'un magasin d'un *petit* centre *commercial* sur Hagley Park Road, *Downtown*, en face d'une boutique de *disques*. Ils sont une quinzaine de chanteurs dans son cas qui *discutent* et attendent que les choses *se passent* lorsqu'ils n'enregistrent pas. Parmi eux, *il y a les Gladiators* qui ont signé *un contrat avec* la compagnie anglaise Virgin et dont les deux premiers albums, excellents, *enregistrés* sous ce *label* se vendent bien. Les Gladiators tentent de les aider du mieux qu'ils *peuvent* en *leur* prêtant conseil *ou* en les accompagnant lors des séances d'enregistrement. Et tous attendent de *signer* avec un *producteur étranger* à *l'île* qui distribuera leurs disques dans le monde entier. Mais le sens des affaires

Reggae, c'est la *panacée* parmi les panacées ; reggae, peut *guérir tous les maux*. Reggae, c'est l'ultime *espoir* de *sortir* un *jour du ghetto*, et le dernier vestige d'un paradis *en fuite*. Reggae est partout. Le reggae est une philosophie, un acte politique, une *religion* et *surtout* le meilleur compagnon de tous les jours. Le reggae est un mode de *vie, un modèle de vie*. Les gamins dans la *rue* connaissent *bien* mieux les textes des derniers tubes que *leurs leçons*. *D'ailleurs*, la parole d'un *professeur pèse* de peu de poids face à celle d'un chanteur de reggae, leurs parents vous le *diront*. *Le reggae, c'est* la musique du peuple sans barrière de génération, et le *peuple* en *est fier* parce qu'il en est l'instigateur, le *reflet* et le principal sujet d'inspiration. Reggae, *c'est un cri qui* ne s'arrête jamais, un cri porteur de *souffrances mais* de joies aussi, et d'amour et de *sexe*. *Reggae* est le message. Et *il n'est pas un pays où la musique* touche d'aussi *près* la vie, simplement parce qu'elle en est souvent *la raison*.

ALAIN WAIS.

et le bassiste

la nature devant une baie complètement isolée, cette maison, sans électricité ni eau courante, si ce n'est celle d'une source naturelle à proximité, sert souvent de refuge à Marley, Peter Tosh et les Wailers.

Family Man, Aster Barrett de son vrai nom, l'excellent bassiste des Wailers et professeur de la plupart des bassistes des grands groupes jamaïcains, entouré de ses neuf enfants, raconte : « Il n'y a pas d'endroit plus merveilleux au monde pour retourner à ses racines et trouver l'inspiration. Il n'y a rien d'autre à faire que contempler les étoiles, les lucioles et la nature, se baigner, fumer et jouer de la musique dans un calme total. » *Le samedi soir, il aime aller dans une* dance *située à 7 km, au bout d'un chemin de terre en pleine forêt. La* dance *est un petit baraquement en bois usé, où les gens du coin, jeunes et vieux, se retrouvent pour boire de la bière, uniquement de la Red Stripe, fumer et écouter du reggae.*

La dance *appartient à Leeroy, car il est le propriétaire de l'électrophone et* « rien n'est plus important qu'un électrophone pour écouter de la musique, n'est-ce pas ? », *dit-il fièrement. Les bénéfices de la vente des bières lui permettent d'acheter les disques. Ceux-ci ne tournent pas à la bonne vitesse, craquent comme des marrons sur le feu et lorsque l'un d'entre eux est rayé, personne ne se plaint d'entendre vingt fois le même thème, pourvu que la basse, grasse et profonde, donne encore le rythme et permette les mouvements.*

Family Man explique : « C'est là que se trouvent les vraies racines du reggae, on ne peut rien imaginer de plus *roots*, c'est du pur reggae. La basse *mon*, rien que la basse. Tout est là. » *Et jusqu'au lever du jour, les Red Stripe, chaudes et éventées, vont ralentir encore plus les mouvements et faire oublier les grésillements couvrant les quarante-cinq tours, qui tournent presque à l'allure d'un trente-trois tours.* — A. W.

une sélection



« Dernier Amour », vu par Bonnaffé.

cinéma

DERNIER AMOUR
de Dino Risi
Un vieux comédien à la retraite défie le sort en devenant amoureux d'une très jeune fille. Au jeu de quitte ou double il perd, mais c'est sans doute la première fois qu'il dépasse sa médiocrité. Ugo Tognazzi — il n'a jamais été meilleur — et Ornella Mutti — elle n'a jamais été si belle — reforment le couple éternel Unrath-Lola, la femme et le pantin. Dino Risi déchaîne son comique morbide et traite comme en passant de questions essentielles.

LA FEMME GAUCHÈRE
de Peter Handke
Dans une grande maison chaude, avec un jardin, et pas loin d'une forêt, une femme et un petit garçon apprennent l'un avec l'autre, ou l'un contre l'autre, à vivre seuls et heureux d'eux-mêmes. C'est une simple leçon de morale, sans ennui, construite sur un rythme très doux, que l'on peut suivre avec passion.

ALAMBRISTA
de Robert Young
L'émigration mexicaine vers la Californie, racontée à travers la misère d'un ouvrier agricole. « Caméra d'or » du Festival de Cannes, ce premier film contient quelques poncifs romanesques mais traite de façon juste et émouvante l'errance aveugle des exilés clandestins.

ET AUSSI : *L'homme de marbre*, d'Andrzej Wajda (pour les vérité sur les années 50) ; *la Carapate*, de Gérard Oury (deux heures de rire assuré) ; *Judith Therpauve*, de Patrice Chéreau (le combat solitaire de Simone Signoret) ; *l'Arbre aux sabots* (travaux des jours et des saisons dans une ferme lombarde du dix-neuvième siècle) ; *l'Argent des autres*, de Christian de Chalonge (suspense autour d'un scandale bancaire).

théâtre

OLAF ET ALBERT
à l'Athénée (petite salle Bérard)
Dans un immeuble de Berlin, deux vieux bonshommes se chamaillent, en prenant le thé. Ils ont traversé l'histoire. Ils en ont gardé des hontes, des violences. Mise en scène aiguë, passionnante, de Jacques Lassalle. Interprétation attachante de Pierre Vial et de Hubert Gignoux.

LA STAR DES OUBLIS
au Petit Odéon
Deux filles dans un cinéma vide jouent à s'inventer des voyages, des aventures, des rêves communs. Trois femmes : Yvane Daoudi auteur et comédienne avec Martine Drai, Hélène Vincent metteur en scène, racontent une amitié désespérée née dans un moment entre parenthèses où se bousculent des gaietés d'enfants, des amertumes d'adultes.

LA TABLE
à Saint-Denis
Table à manger, à se réunir en famille, à travailler, à rêver, à tourner autour, table multiple, indispensable aux ouvrages, à la vie des femmes, de la femme multiple, Michèle Foucher avec sa gaieté et ses peurs. (Festival d'Automne, jusqu'au 29.)

LA SŒUR DE SHAKESPEARE
à l'Aquarium
Elle avait le talent de son frère et l'exerçait à la cuisine. Condition ménagère encore. Les comédiens de l'Aquarium savent prendre une distance dynamique avec les lieux communs. Leur spectacle déborde d'ironie et de gaieté.

REMAGEN
au Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis
Eblouie par le soleil dans un village mexicain où elle a fui le nazisme, une communiste allemande revoit une excursion sur le Rhin qu'elle fit, avant la guerre de 1914, avec ses amies de pension. Une très belle nouvelle d'Anna Seghers, portée à la scène par Jacques Lassalle.

NADIA
à la Cartoucherie
Témoignage de Josefa Slanska, femme de Rudolf Slanski, secrétaire général du parti communiste tchèque, exécuté en 1953 : la mise en scène de Jean-Claude Fall s'emploie à deviner les images cachées de l'histoire.

RODOGUNE
à l'Espace Cardin
Racine et Molière acceptaient les yeux fermés la protection et l'argent du pouvoir. Seul Corneille resta opposant, dans ses écrits comme dans ses actes. La mise en scène de Jean-Marie Patte exprime justement cette solitude. (Festival d'Automne.)

ET AUSSI : *les Peines de cœur d'une chatte anglaise*, à Montparnasse (il ne faut pas manquer de voir et de revoir le conte de fées aux accents argentins) ; *Succès*, au 347 (l'insolente gravité de la futilité) ; *Hosanna*, au Coupe-Chou (l'homme déchiré) ; *Sonate pour deux femmes seules*, à Essaïon (Viviane Théophilidès, la violence d'une vie murée). *Notre-Dame de Paris*, au Palais des Sports (super-spectacle Hossein).

musique

KOTO ET SHAMISEN
Etouffée à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, la musique traditionnelle japonaise a rejailli ces dernières années avec une prodigieuse vigueur, encouragée par l'intérêt que lui porte l'Occident, jadis impérialiste en musique comme ailleurs. Le concert du Festival d'automne présente deux des instruments les plus beaux, le koto, *cithare à treize cordes (IIe siècle), et le* shamisen *(luth à trois cordes, du XVIe siècle), dans des œuvres anciennes et dans de nouvelles créations (chapelle de la Sorbonne, le 26 octobre).*

BAPTÊME DE L'ENSEMBLE ORCHESTRAL DE PARIS
Le Nouvel Orchestre de chambre subventionné par la Ville de Paris, et confié à J.-P. Wallez, préfère à juste titre se roder hors de Paris ; c'est la Maison de la culture de Grenoble qui la première pourra l'apprécier (le 26, à 19 h. 30), puis celle de Rennes (le 3 novembre), dans des œuvres de Mozart, Berlioz, Brahms et Haendel. C'est un moment émouvant comme le lancement d'un bateau.

STOCKHAUSEN ET RISSET
à l'IRCAM
Deuxième spectacle expérimental à « l'espace de projection » de l'IRCAM, avec cette fois des compositeurs très connus : Jean-Claude Risset et ses Mirages, *et surtout Stockhausen, dont le fils Markus à la trompette et Suzan Stephens au cor de basset jouent* le Voyage de Michel autour de la Terre, *un Stockhausen qui apporte heureusement à l'IRCAM une dimension cosmique (le 25 octobre).*

CONCERTS DE PARIS
Belle affiche cette semaine à Paris avec le Requiem *de Mozart chanté pour le dixième anniversaire de la mort de Charles Munch par Barbara Hendricks, la nouvelle étoile noire, E. Tappy, G. Howell, le chœur et l'Orchestre de Paris, sous la direction de Barenboïm (Invalides, le 28, à 20 h. 30) ; un concert tout entier consacré aux œuvres écrites par Mozart à Paris il y a juste deux siècles, par l'Orchestre national sous la direction de Neville Marriner (Champs-Elysées, le 30) ; et* Lohengrin *sous la direction d'un jeune chef très prometteur Ralf Weikert (Pleyel, le 30).*

ET AUSSI : *Dieu*, de V. Hugo, musique de P. Henry (chaque jour, Palais des arts, 20 h. 30, *dernière le 28 octobre*) ; *Simon Boccanegra*, de Verdi, mise en scène Strehler, dir. C. Abbado (Opéra de Paris, les 25, 28 et 31, à 19 h. 30) ; *Werther*, de Massenet, mise en scène D. Delouche avec J. Rhodes, A. Vanzo (salle Favart, les 25, 27 et 30) ; Jennifer Smith, soprano (Cercle culturel portugais, 61, avenue d'Iéna, le 25) ; *l'Opéra de Quat' sous*, de B. Brecht et K. Weill, dir. X. Darasse (Capitole de Toulouse, tous les jours, sauf le lundi) ; Beethoven, Bruckner, Orchestre de Paris, direction D. Barenboïm, avec *M. Pollini* (Congrès, le 26, à 20 h. 30, et le 27, à 19 h. 30) ; concert G.-F. Malipiero (Institut italien, 50, rue de Varenne, le 26) ; *la Walkyrie*, avec U. Schroeder-Feinen et J. Thomas (Marseille, les 27, 29 octobre, 1er et 4 novembre) ; A. Navarra (Gaveau, le 28, à 17 h. 15) ; la Grande Ecurie, dir. J.-Cl. Malgoire (Pontoise, le 28) ; orchestre Pasdeloup, dir. G. Devos, avec P. Tortelier (Champs-Elysées, le 29, à 17 h. 45) ; quatuor Via Nova : Schubert, Schumann (Saint-Séverin, le 31 octobre) ; *l'Enlèvement au sérail*, avec C. Eda-Pierre, dir. Ch. Mackerras (Opéra de Paris, le 1er novembre, 19 h. 30).

« HIPPOLYTE ET ARICIE »
par Malgoire
Si les opéras de Rameau ont bien du mal à sortir de leur statut musicologique, on découvre enfin avec cet enregistrement d'Hippolyte et Aricie, *par Jean-Claude Malgoire, le premier véritable témoignage de la grandeur lyrique et dramatique à laquelle ils att'signaient. Si le goût de l'époque pour les spectacles mélangés étonne, on ira de découverte en découverte, dans ce merveilleux spectacle « farci » de tragédie, de comédie, de danses inlassables, d'airs puissants ou tendres, dans une belle interprétation franco-anglaise que dominent Aarlen Auger et Ian Caley (trois disques C.B.S., 79134 ; en souscription : 146,60 F).*

danse

LA DAME DE PIQUE
au Théâtre des Champs-Elysées
A voir pour l'interprétation de Mikhaïl Barachnikov et pour la performance de Jacqueline Rayet. Le reste du ballet n'est guère que du remplissage.

ET AUSSI : *Hommage à Schubert, par le chorégraphe Peter Van Dyk, au Grand Théâtre de Genève (les affinités électives) ; Tanakamin, au Musée des arts décoratifs (danse et sculpture) ; Maguy Marin et son groupe dansent Pierre Henry, au Palais des arts ; Ission Jazz Théâtre à la Cité universitaire.*

expositions

LA FIAC
au Grand-Palais
Un tour du monde de l'art moderne en quelques heures, sous la verrière 1900 du Grand Palais, à l'occasion de la Foire internationale d'art contemporain. Créée il y a cinq ans comme un marché de l'art, la FIAC est devenue un festival où l'on montre ce qui se peint, se sculpte et se dessine dans les ateliers, en France et à l'étranger.

LES MACCHIAIOLI
au Grand Palais
I Macchiaioli, *littéralement* « les tachistes », *sont ce groupe d'artistes qui, dès le milieu du dix-neuvième siècle en Toscane, donnèrent à la peinture italienne une nouvelle tournure. Attentifs à des exemples français, notamment à celui de l'école de Barbizon, les Macchiaioli cassèrent le ronron de l'académisme, s'intéressèrent à des sujets de la vie quotidienne, au plein air et aux effets de la lumière sur un paysage. L'exposition du Grand Palais est accompagnée d'un ensemble de manifestations :* « La Toscane à l'époque des Macchiaioli », — *photographies tirées des archives des frères Alinari, également au Grand Palais ;* « Eaux-fortes de Fattori », *à l'Institut culturel italien ;* « Les Alinari », *photographes à Florence, au centre Georges-Pompidou (à partir du 30 octobre) ; de débats, de publications et de films.*

RETABLES ITALIENS DU XIIIe AU XVe SIÈCLE
au Louvre
Un nouveau dossier du département des peintures. Le propos est de montrer tant l'évolution du retable italien du Moyen Age à la Renaissance que le travail qu'il y a à faire pour reconstituer les ensembles démantelés. A travers vingt-cinq tableaux (de Giotto, Paolo Veneziano, Antonio de Carro, Cosimo Tura, Sassetta, etc.), célèbres, peu connus ou récemment restaurés, choisis dans les collections du Louvre et de quelques autres collections publiques françaises.

CLAUDE LORRAIN
au Louvre
(Lire notre article page 15.)

ASGER JORN
au Musée d'art moderne de la Ville de Paris
C'est le trentième anniversaire du mouvement Cobra, qui tire son nom à consonance féroce des premières lettres de Copenhague, Bruxelles et Amsterdam, d'où étaient originaires ceux qui l'ont fait naître à Paris. Le Musée d'art moderne présente un ensemble d'œuvres données par Asger Jorn, figure centrale de Cobra, au Petit Musée de Silkeborg, au Danemark. On retrouve Jorn, et sa peinture grouillante de taches monstrueuses, en vingt-deux tableaux, de 1945 à 1972, à la galerie Ariel, 104, boulevard Haussmann. Tandis qu'Alechinsky et Appel, autres figures de Cobra, exposent à la Galerie de France des « Encres à deux pinceaux ».

ET AUSSI : *Les frères Le Nain*, au Grand Palais (la totalité de l'œuvre connue rassemblée pour la première fois) ; *Miro*, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (cent sculptures de 1962 à 1978), au Centre Georges-Pompidou (dessins inédits), au centre d'études catalanes (gravures et eaux-fortes) ; *Métamorphoses finlandaises*, au Centre Georges-Pompidou (architecture et design) ; *Ma espace-temps au Japon*, au Musée des arts décoratifs (un concept en images).

variétés

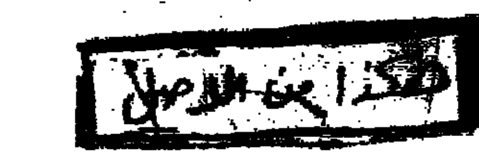
GUY BÉART
à l'Olympia
Béart démontre avec gentillesse et simplicité que la chanson, c'est tout ce qui est la vie, ce qui fait la vie (20 h. 45).

SUSANA RINALDI
au Théâtre de la Ville
Une grande interprète du tango. Une violence qui roule par saccades (18 h. 30).

« ENTRE CHIEN ET LOUP »
Sous ce titre, l'Olympia et « Ecoute s'il pleut » présentent à 18 heures une série de concerts ou récitals : Imago (le 2 novembre), Tiempo Argentino le (3), Mörice Benin et Castelhemis (le 4), Djamel Allam (le 5), Areski et Fontaine (le 8), Gwendal (le 9) Kevin Coyne (le 10), Sugar Blue et Mud Ball Sweet (le 11).

jazz

DON CHERRY
à la Chapelle des Lombards
Tous deux à l'origine du free jazz dans les groupes constitués par Ornette Coleman, Don Cherry et Ed. Blackwell ont enregistré voici une dizaine d'années une série célèbre de duos, Don Cherry et ses inlassables inventions, Blackwell et une liberté qui n'a jamais oublié ses origines néo-orléanaises : la reconstitution de leur rencontre est à coup sûr un événement à ne pas manquer (21 heures).



Expositions

CENTRE POMPIDOU

Entrée principale, rue Saint-Martin (277-12-33). — Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h. à 22 h.; sam. et dim., de 10 h. à 22 h. Entrée libre le dimanche.

PARIS-BERLIN. Rapports et contrastes, France-Allemagne 1900-1933. — Jusqu'au 6 novembre. Entrée : 10 F. L'exposition est complétée, le jeudi, de 18 h. 30 à 20 h., salle d'actualité de la B.P.I., par des conférences-débats : le 26 octobre : « Les calligrammes », avec J. Peignot.

JOAN MIRO. Lithographies et documents (4e étage). — Jusqu'au 20 novembre. — Dessins (œuvres antérieures à 1960). — Cabinet d'art graphique. Jusqu'au 22 janvier. — Dessins récents. — Galeries contemporaines. Jusqu'au 27 novembre.

SENY I RAUXA. Onze artistes catalans contemporains. — Galeries contemporaines. Jusqu'au 20 novembre.

ATELIERS AUJOURD'HUI 10. Alain Leborgne et Bernadette Genee. — Galeries contemporaines. Jusqu'au 13 novembre.

REALITES CULTURELLES DU NORD-PAS-DE-CALAIS. *L'autre visage d'une région.* — Jusqu'au 29 octobre.

FERBLANC ET FILDEFER. Atelier des enfants. — Jusqu'au 5 décembre.

CENTRE DE CREATION INDUSTRIELLE

METAMORPHOSES FINLANDAISES. Architecture et design. — Jusqu'au 4 décembre.

B. P. I.

LES CALLIGRAMMES. — Jusqu'au 30 octobre.

NATHALIE SARRAUTE. — Jusqu'au 13 novembre.

MUSEES

LES FRERES LE NAIN. — Grand Palais, avenue du Général-Eisenhower (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h.; le mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 9 F; le samedi : 6 F (gratuite le 4 décembre). Jusqu'au 8 janvier.

I MACCHIAIOLI. Peinture en Toscane. 1856-1880. — Grand Palais (voir ci-dessus). Jusqu'au 8 janvier.

LE PAYSAGE EN ITALIE AU XVIIe SIECLE. Dessins du musée du Louvre. — Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. Entrée : 5 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 15 janvier.

CLAUDE LORRAIN. Dessins du British Museum. — Musée du Louvre, pavillon de Flore (voir ci-dessus). Entrée : 8 F; le dimanche : 4 F. Jusqu'au 15 janvier.

RETABLES ITALIENS DU XIIIe AU XVe SIECLE. — Musée du Louvre, pavillon de Flore (voir ci-dessus). Jusqu'au 15 janvier.

TRESORS DES ROIS DU DANEMARK. — Petit Palais, avenue Winston-Churchill (265-99-21). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 45. Entrée : 6 F. Jusqu'au 7 janvier.

RICHESSE D'ART DU CANTON DE MENNECY. — Grand Palais (porte D). Sauf sam. et dim., de 9 h. à 19 h. Jusqu'au 15 décembre.

FOIRE INTERNATIONALE D'ART CONTEMPORAIN 78 (FIAC). — Grand Palais. De 12 h. à 20 h.; sam. et dim., de 10 h. à 20 h.; jeudi, de 12 h. à 23 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 29 octobre.

DIX-SEPT LAUREATS DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE PEINTURE DE CAGNES-SUR-MER (1974-1978). — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 5 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 5 novembre.

ASGER JORN A SILKEBORG. Le musée d'un peintre. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 19 novembre.

MIRO. Cent sculptures (1962-1978). — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 14 janvier.

FLORENCE HENRI. Photographies 1927-1938. — **DANIEL HUMAIR.** Papiers 1966-1978. — **JAN VOSS.** A portée de vue (rétrospective). — A.R.C. au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 12 novembre.

ATELIERS PORTUGAL. — Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 14, quai de New-York (voir ci-dessus). Entrée gratuite pour les enfants et les groupes (animations, prendre rendez-vous au 723-61-27). Jusqu'au 29 octobre.

MA-ESPACE/TEMPS AU JAPON. — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 12 h. à 20 h.; dimanche, de 11 h. à 18 h. Jusqu'au 11 décembre.

DESSINS D'ORNEMENT DU DIX-SEPTIEME AU VINGTIEME SIECLE. — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Sauf mardi, de 12 h. à 18 h., dim., de 11 h. à 18 h. Jusqu'au 15 novembre.

CALLIGRAPHIE JAPONAISE CONTEMPORAINE. — Chapelle de la Sorbonne, place de la Sorbonne (278-10-00). Sauf lundi, de 12 h. à 18 h. Jusqu'au 21 novembre.

PARIS VU PAR LES PEINTRES. De Corot à Foujita. — Collections du musée Carnavalet. Mairie annexe du 13e arrondissement, 7, rue Philippe-de-Champagne. De 10 h. à 12 h. 30 et de 13 h. 30 à 17 h. 45. Jusqu'au 5 novembre.

SECONDE VIE DE L'ŒUVRE D'ART. Restauration d'un plafond italien du quinzième siècle, de peintures, meubles et boiseries. — Musée Jacquemart-André, 158, boulevard Haussmann (227-39-94). Sauf lundi et mardi, de 13 h. 30 à 17 h. 30.

LE FIL DES PIERRES. Photogrammétrie et conservation des monuments. — Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (277-59-20). Sauf mardi, de 10 h. à 12 h. 30 et de 14 h. à 18 h. 30. Jusqu'au 3 décembre.

GEORGES BERNANOS. — Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (266-62-62). Tous les jours, de 10 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 5 novembre.

MILSHTEIN. Gravures. — Bibliothèque nationale, grand hall (voir ci-dessus). Jusqu'au 5 novembre.

CLAUDE RAIMOND-DITYVON. Photographies. — Bibliothèque nationale, galeries de photographie, 4, rue Louvois (voir ci-dessus). Jusqu'au 31 octobre.

ISLE DE FRANCE ILE MAURICE, 1715-1978. — Musée de la marine, palais de Chaillot (727-96-51). Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Entrée : 5 F.

MES VACANCES A LA NEIGE. Affiches d'enfants. — Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis (824-50-04). Sauf mardi, de 12 h. à 18 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 20 novembre.

SPLENDEUR DES COSTUMES DU MONDE. — Musée de l'homme, palais de Chaillot (505-70-60). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. Jusqu'au 31 janvier.

ELEGANCES FRANÇAISES, de 1750 à nos jours. — Musée de la mode et du costume, palais Galliera, 10, avenue Pierre-Ier-de-Serbie (720-85-48). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 40. Jusqu'au 29 octobre.

IL ETAIT UNE FOIS LEONARD... Exposition-atelier pour enfants. — Musée en herbe, Jardin d'acclimatation, boulevard des Sablons. Jusqu'au 31 décembre.

SALON « ECRITURES 78 ». — Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (033-93-00). Jusqu'au 6 novembre.

RALPH THOMPSON. — Hôtel de Guénégaud, 60, rue des Archives (272-86-42). Sauf mardi et jours fériés, de 10 h. à 17 h. Jusqu'au 21 novembre.

SALON D'HIVER 1978. — Musée Postal, 34, boulevard de Vaugirard (578-61-32). Sauf jeudi. Jusqu'au 5 novembre.

CENTRES CULTURELS

JAN PETER TRIPP. Aquarelles, pastels, dessins, eaux-fortes. — Centre culturel allemand, 21, rue de Condé (326-09-21). Sauf samedi et dimanche, de 12 h. à 20 h. Jusqu'au 10 novembre.

EVERT LUNDQUIST, gravures. Jusqu'au 15 novembre. **GUNNAR NILSSON.** Hommage à Roger Martin du Gard. Jusqu'au 26 novembre. — Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h. à 18 h., sam. et dim. de 14 h. à 19 h.

JOAN MIRO. Eaux-fortes et gravures pour des poèmes de Salvador Espriu. — Centre d'études catalanes, 9, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (277-65-69). Jusqu'au 10 novembre.

HOMMAGE A G.L. JAULMES : 1873-1959. — Mairie annexe du 5e arrondissement, 21, place du Panthéon. Sauf dim., de 10 h. à 12 h. 30 et de 13 h. 30 à 17 h. 45. Jusqu'au 4 novembre.

DEPUIS VINGT-CINQ ANS, LE HAUT-PAVE. Galerie d'art. — Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (455-90-55). Sauf mardi, de 12 h. à 19 h. Jusqu'au 19 novembre.

GUILLAUME LE ROY. Gravures sur bois. — Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Sauf lundi, de 13 h. à 19 h. Jusqu'au 19 novembre.

LOUIS JAQUE. Les idiomes galactiques. - **GUY ROBERT ET L'EDITION D'ART.** — Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). Tous les jours, de 9 h. à 19 h. Jusqu'au 3 décembre.

MALTAIS. Peintures 1972-1978. — Centre culturel canadien (voir ci-dessus) et librairie-galerie Obliques, 58, rue de l'Hôtel-de-Ville.

FOCUS 78. Foire-exposition d'art actuel. — Centre culturel du Marais, 28-28, rue des Francs-Bourgeois (278-66-65). De 14 h. à 21 h.; sam. et dim., de 11 h. à 21 h. Du 21 au 30 octobre.

GUSTAVE BUCHET (1888-1963). — Fondation Le Corbusier, 10, square du Docteur-Blanche. Sauf dim., de 9 h. à 13 h. et de 14 h. à 17 h. Jusqu'au 19 novembre.

GIOVANNI FATTORI (1825-1908). Eaux-fortes. — Institut culturel italien, 50, rue de Varenne (222-12-78). Jusqu'au 30 novembre.

METIERS D'ART NEO-ZELANDAIS. — Maison des métiers d'art français, 28, rue du Bac (261-58-54). Sauf dim. et lundi, de 10 h. à 13 h. et de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 25 novembre.

GALERIES

ENCRES A DEUX PINCEAUX. Pierre Alechinsky et Karel Appel. — Galerie de France, 3, rue du Faubourg-Saint-Honoré (265-69-37). Jusqu'au 30 novembre.

L. NEVELSON - VIEIRA DA SILVA - M. ABAKANOWICZ. L'espace en demeure. — Galerie J. Bucher, 53, rue de Seine (326-22-32). Jusqu'au 18 novembre.

LE MONDE DE PROUST. Photographies de Paul Nadar. — Atelier Dunlopillo, 62, rue Quincampoix (271-09-50). Sauf dim., de 10 h. à 12 h. 30 et de 14 h. à 19 h.; sam., de 11 h. à 19 h.

LE FUTURISME. — Galerie La Lettre ouverte, 33, rue Gay-Lussac. Jusqu'au 30 novembre.

FIGURATION : Gutherz, Iscan, J.-M. Queneau, Wolf. L'Œil Sévigné, 14, rue de Sévigné (277-74-59). Jusqu'au 11 novembre.

LES OBJETS SOUVENIRS DU PORT DE TOULON ET L'ART. — Art public, 36, rue Serpente (325-37-51).

LE SOLDAT DE PLOMB. — Salons Ricard, 35, avenue Franklin-Roosevelt. Sauf dim., de 10 h. 30 à 12 h. 30 et de 14 h. 30 à 17 h. Jusqu'au 10 novembre.

BOCIAN, peintures, dessins, gouaches - **Y. TINAIRE**, sculptures. — Galerie Augustine, 8 ter, place Saint-Augustin (293-62-26). Jusqu'au 10 novembre.

BELASCO, dix années de peinture. — Galerie Simon, 35-37, rue d'Artois (561-07-60). Jusqu'au 12 novembre.

PIERRE BETTENCOURT. — Galerie Daniel-Gervis, 34, rue du Bac (261-11-73). Jusqu'au 25 novembre.

BIGOT. Marées cages. — Galerie Principe, 12, rue de la Ferronnerie (233-18-11). Jusqu'au 20 novembre.

SIR, sculptures - **PELIZZARI**, peintures. — Galerie L. François, 15, rue de Seine (326-94-32). Jusqu'au 9 novembre.

BERNARD BUFFET. — Galerie M. Garnier, 6, avenue Matignon (225-61-65). Jusqu'au 16 décembre.

CLAISSE. Concepts multilinéaires. — Galerie D.-René, 113, rue Saint-Martin (271-19-61).

SONIA DELAUNAY. Le cabinet des dessins. — Artcurial, 9, avenue Matignon (256-70-70). Jusqu'au 2 décembre.

MAURICE DENIS. Aquarelles et dessins. — Galerie B.-Schehadé, 44, rue des Tournelles (277-96-74). Jusqu'au 4 novembre.

FRED DEUX. Dessins, gravures. — Galerie Lignel, 46, rue de Verneuil (548-32-94). Jusqu'au 8 novembre.

ISABELLE DROUIN. Mythologies de l'ombre. — Galerie Bijan Aalam, 22, passage Véro-Dodat (236-26-99). Jusqu'au 13 novembre.

DUBUFFET. Théâtres de mémoire. — Galerie Claude-Bernard, 7-9, rue des Beaux-Arts (326-22-81). Jusqu'au 18 novembre.

MICHEL DUPORT. Peintures. — Galerie Jacob, 28, rue Jacob (633-90-66). Jusqu'au 10 novembre.

LUIS FEITO. Peintures récentes. — Galerie Regards, 40, rue de l'Université (261-10-22). Jusqu'au 11 novembre.

FRANÇOIS GARNIER. Défiguration. — Galerie Rive Gauche, 44, rue de Fleurus (548-04-91). Jusqu'au 18 novembre.

GLEB. « Blanc sur blanc ». Tapisseries — La Demeure, 19, rue Lagrange (326-02-74). Jusqu'au 18 novembre.

JULIO GONZALES. Dessins et sculptures. — Galerie de France, 3, rue du Faubourg-Saint-Honoré (265-69-37). Jusqu'au 2 novembre.

GUYOMARD. Le plaisir en filature. Peintures. — Galerie M.-Fels, 138, bd Haussmann (924-10-23). Jusqu'au 4 novembre.

S. W. HAYTER. Peintures récentes. — Galerie de Seine, 18, rue de Seine (325-32-18). Jusqu'au 16 novembre.

ASGER JORN. Peintures 1945-1972. — Galerie Ariel, 140, bd Haussmann (267-08-62). Jusqu'au 30 novembre.

OLGA KLEIN ASTRACHAN. Rêves de voyages. — Collages. Hôtel Astra, 29, rue Caumartin. Jusqu'au 20 novembre.

KUDO. Méditation entre futur et mémoire. Vingt objets récents. — Galerie de Bellechasse, 10, rue de Bellechasse (555-83-69). Jusqu'au 12 novembre.

FRANÇOIS LALANNE. Œuvre graphique. — Galerie La Hune, 14, rue l'Abbaye (325-54-06). Jusqu'à fin novembre.

JEAN-MARC LANGE. Les jardins enfermés. — Galerie Marquet, 7, rue Bonaparte (326-74-88). Jusqu'au 25 novembre.

MATTA. Cinquante-cinq dessins depuis 1937. — Galerie du Dragon, 19, rue du Dragon (548-24-19). Jusqu'au 10 novembre.

MIRO. Peintures récentes. — Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran (522-13-19). Jusqu'à fin décembre.

ANNETTE MESSAGER. Le feuilleton. — Galerie Gillespie-de Laage, 24, rue Beaubourg (278-11-71). Jusqu'au 18 novembre.

A NICOLAS. — Lucernaire forum, 53, rue Notre-Dame-des-Champs. Jusqu'au 19 novembre.

BARBRO OSTLIHN. — Galerie Baudouin-Lebon, 36, rue des Archives (272-09-10). Jusqu'au 5 novembre.

PASCHKE. — Galerie Darthea Speyer, 6, rue Jacques-Callot (033-73-41). Jusqu'au 5 novembre.

LUC PEIRE. Œuvres récentes. — Galerie Bellint, 28 bis, boulevard Sébastopol (278-01-91). Jusqu'au 12 novembre.

MARCELIN PLEYNET. Un critique, une collection. — Galerie N.R.A., 2, rue du Jour (508-19-58). Jusqu'au 9 novembre.

DANIEL PONTOREAU. — Galerie G. Laubie, 2, rue Brisemiche (887-45-81). Jusqu'au 20 novembre.

MARTIAL RAYSSE. Nouvelles images. — Galerie K. Flinker, 25, rue de Tournon (325-18-73). Jusqu'au 2 décembre.

ROLAND RICHARDSON. Batiks, eaux-fortes, peintures. — Galerie Séguier, 7, rue Séguier (633-91-16). Jusqu'au 17 novembre.

THEIMER. Bronzes 76-78. — Galerie A. Loeb, 10, rue des Beaux-Arts (633-06-87). Jusqu'au 9 décembre.

TITUS-CARMEL. Suite Narwa 1977-1978. — Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran (522-13-19). Jusqu'au 15 novembre.

ROLAND TOPOR. — Galerie Jean-Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 18 novembre.

ERIC TURNER. — Galerie Ror Volmar, 58, rue de Bourgogne (551-95-43). Jusqu'au 8 novembre.

VASARELY. — Centre national de la tapisserie d'Aubusson, 179, boulevard Saint-Germain (544-66-88). Jusqu'au 12 novembre.

CHRISTOPHE VON WEYHE. — Galerie Messine, 1, avenue de Messine (227-25-04). Jusqu'au 10 novembre.

PAUL WUNDERLICH. Homo sum. — Galerie Negru, 40, rue Mazarine (329-85-09).

CLAUDE YVEL. — Galerie du Luxembourg, 4, rue Aubry-le-Boucher (278-68-67). Octobre-novembre.

FESTIVAL D'AUTOMNE

EXPOSITIONS

CHAPELLE DE LA SORBONNE (325-78-92) (L.), de 12 h. à 18 h. : Sho, calligraphie contemporaine japonaise (jusqu'au 23 novembre); démonstrations à 15 h., les 28, 29 et 31

MUSEE DES ARTS DECORATIFS (260-32-14) (Mar.), de 11 h. à 20 h. : Ma, espace temps au Japon.

MUSIQUE

CHAPELLE DE LA SORBONNE, le 26, 20 h. 30 : Koto et percussion (Fukushi, Tanaka, Fujita, musique traditionnelle).

THEATRE

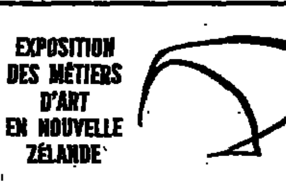
ESPACE P. CARDIN (266-17-30) (D.), 20 h. 30 : Faust.

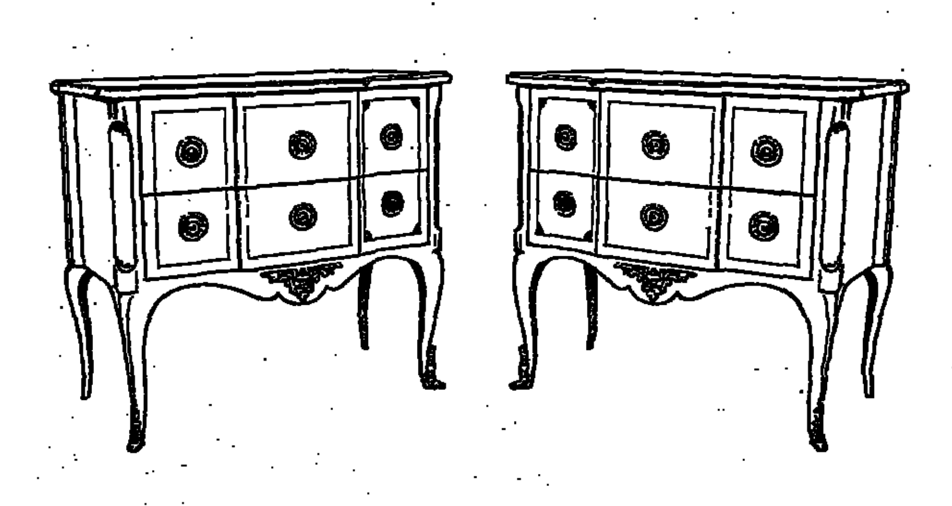
ATHENEE (073-27-24), salle L.-Jouvet, le 25, 29, 20 h. 30 : Tartuffe; le 26, 20 h. 30, le 29, 15 h. : Dom Juan; les 27, 28, 20 h. 30 : le Misanthrope; le 28, 15 h. : l'Ecole des femmes.

SAINT-DENIS, Théâtre Gérard-Philipe (243-00-59), les 25, 26, 27, 28, 20 h. 30, le 29, 17 h. : la Table; les 26, 27, 28, 20 h. 30, le 29, 17 h., le 31, 19 h. 30 : Remagen.

DANSE

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES (225-44-36), jusqu'au 29, 20 h. 30, mat. Dim. 14 h. 30 : Mikhail Barychnikov et le Ballet de Marseille R. Petit (la Dame de pique).





















Théâtre

Les salles subventionnées

OPERA (073-57-50), les 26 et 27, à 19 h. 30 : Coppelia ; les 25 et 28, à 19 h. 30, le 31, à 20 h. : Simon Boccanegra ; le 1er, à 19 h. 30 : l'Enlèvement au sérail.
SALLE FAVART (742-59-69) : les 25, 27 et 30, à 19 h. 30 : Werther.
COMEDIE-FRANÇAISE (296-10-20), les 26, 27, 29, 30 et 1er, à 20 h. 30 : Six Personnages en quête d'auteur ; le 25, à 14 h. 30 : Un caprice ; le Triomphe de l'amour ; les 28 et 31, à 20 h. 30 ; les 29 et 1er, à 14 h. 30 : On ne saurait penser à tout ; le Jeu de l'amour et du hasard.
CHAILLOT (727-81-15). Foyer du grand théâtre (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : Prélude à un déjeuner sur l'herbe ; Gémier ; (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : Lenz.
ODEON (325-70-32), les 25 et 26, à 20 h. 30 : Travesties.
PETIT ODEON (325-70-32) (L.), 18 h. 30 : le Pavillon Balthazar ; 21 h. 30 : la Star des oublis.
T.E.P. (636-79-09), (J., D. soir, L.), 20 h. 30, mat., dim. 15 h. : le Malade imaginaire ; le 26, à 20 h. 30, et le 28 à 14 h. 30 : Films.
PETIT T.E.P. (636-79-09), les 25, 27, 28, à 20 h. 30, le 29, à 15 h. : Francis Lemarque (dernières) ; le 26, à 20 h. 30 : Jazz.
CENTRE POMPIDOU (277-11-12) (mardi), débats ; le 25, à 18 h. : Architecture et construction ; le 26, à 18 h. 30 : les Calligrammes, avec J. Peignot ; le 26, Littérature : Jean Daive. — Musique ; les 25, 26, 27 et 28, à 20 h. 30 : Ateliers Ircam ; le 29, à 18 h. : Les élèves berlinois de Schoenberg ; tous les jours, à 15 h., 16 h. 30 et 18 h. : le Diatope, de Xénakis.

Les salles municipales

CHATELET (233-40-00), (D., L.), 20 h. 30 : Rose de Noël.
THEATRE DE LA VILLE (274-11-24), (D., L.), 18 h. 30 : Susana Rinaldi.
CENTRE CULTUREL DU MARAIS (278-66-65), les 25, 26, 27 et 28, à 20 h. 30 : Quoi ?

Les autres salles

AIRE LIBRE (322-70-78) (D., L.), 20 h. 30 : Sidi Ciné ; 22 h. : Roger Marino (dern. le 28). J., V., S. : 18 h. 30 : Faustino, mime.
ANTOINE (208-77-71) (L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : le Pont japonais.
ARTS-HEBERTOT (387-23-23) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : Mon père avait raison.
ATELIER (606-49-24) (L.), 21 h., mat. dim. 15 h. : la Culotte.
ATHENEE (073-27-24), salle C.-Bérard (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h. 30 : Olaf et Albert.
BOUFFES-PARISIENS (073-87-94) (L.), 20 h. 45, mat. dim. 15 h. et 18 h. : le Charlatan.
CARTOUCHERIE DE VINCENNES, Théâtre de la Tempête (328-36-36) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 16 h. : Nadia ; Théâtre de l'Aquarium (374.99.61) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 16 h. : la Sœur, de Shakespeare ; Théâtre de l'Epée-de-Bois (808-39-74) (D., L.), 20 h. 30 : Spectacle XII, d'après « les Justes », de Camus.
CENTRE D'ART RIVE GAUCHE (325-59-50) (L.), 20 h. 30 : Comme un sens inversé ; 22 h. : la Femme au bout des doigts.
CENTRE CULTUREL DU XVIIe (227-68-81) 20 h. 45 : Appel enregistré (dern. le 27).
CENTRE FRANÇAIS D'ART ET D'ARTISANAT, 20 h. 30 : Défense d'avoir les nuages au-dessus de la tête (dern. le 29).
CITE INTERNATIONALE (589-38-69), la Galerie (D., L.), 21 h. : la Clôture ; la Resserre (D., L.), 21 h. : l'Epreuve.
COMEDIE-CAUMARTIN (073-43-41) (J.), 21 h. 10, mat. dim. 15 h. 10 : Boeing-Boeing.
COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES (359-37-03) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : Il fait beau jour et nuit.
EPICERIE-THEATRE (L., Mar.), 21 h. : Français, encore un effort si vous voulez être républicains.
ESSAION (278-46-42) (D.), 18 h. 30 : les Miettes ; 20 h. 30 : Sonate pour deux femmes seules et une H.L.M. ; 22 h. 15 : Abraham et Samuel. — II : 20 h. 30 : le Chant général.
FONTAINE (874-74-40) (D.), 21 h. : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie, la vie qu'on vit.
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D.), 20 h. 30, Picasso, connais pas.
HUCHETTE (326-38-99) (D.), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
IL TEATRINO (322-28-92) (D., L.), 20 h. 30 : Théâtre sicilien ; 22 h. : Louise la pétroleuse.
LA BRUYERE (874-76-99) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : les Folies du samedi soir.
LUCERNAIRE (544-57-34) (D.) I. : 18 h. 30 : Molly Bloom ; 20 h. 30 : la Shaga ; 22 h. : 75 mm avec R. Desnos. — II. : 18 h. 30 : Une heure avec Rainer Maria Rilke. A partir du 30, 20 h. 30 : Fragments ; les 25, 26, 27, 28, 22 h. : 100 ans d'archétype U.S.A.
MADELEINE (265-07-09) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : le Préféré.
MARIGNY (256-04-41) (J., D. soir), 21 h., mat. dim. 15 h. et 18 h. : le Cauchemar de Bella Manningham.
MATHURINS (265-90-00) D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h. : Alex Métayer.
MICHEL (265-35-02) (L.). 21 h. 15, mat. dim. 15 h. : Duos sur canapé.
MICHODIERE (742-95-22) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : les Rustres (dern. le 31).
MONTPARNASSE (320-89-90) (D. soir, L.), 21 h., mat. sam. 17 h., dim. 15 h. : Peines de cœur d'une chatte anglaise.
NOUVEAUTES (770-52-76) (J., D. soir), 21 h., mat. sam. 18 h., dim. 15 h. 30 : Apprends-moi Céline.
ŒUVRE (874-42-52) (D. soir, L.). 21 h., mat. dim. 15 h. : les Aiguilleurs.
ORSAY (548-38-53) I. : les 25, 28, 20 h. 30, le 29, 15 h. et 18 h. 30 : Zadig. Le 26, 20 h. 30 : Oh ! les beaux jours. Le 27, 20 h. 30 : Harold et Maude. Le 31, 20 h. 30 : le Rhinocéros. — II. (D. soir, L.). 20 h. 30, mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : Albert Nobbs.
PALACE CROIX-NIVERT (734-52-21) (Mar.). 20 h. : Rocky Horror Show.
PALAIS DES ARTS (272-62-98) 20 h. 30 : Dieu (dern. le 28).
PALAIS-ROYAL (742-84-29) (L.). 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : Le tout pour le tout.
PALAIS DES SPORTS (532-41-29) (D. soir, L.). 20 h. 30, mat. sam. 15 h. 30, dim. 14 h. 30 et 18 h. : Notre-Dame de Paris.
PENICHE (205-40-39) (D., L.). 20 h. 30 : la Dernière Bande ; Fragments Théâtre II (dern. le 28) ; 22 h. 30 : Histoires belges.
PLAINE (842-32-25) (D. soir, L., Mar.). 20 h. 30, mat. dim. 17 h. : la Vie privée de la race supérieure.
PLAISANCE (320-00-06) (D.), 20 h. 30 : Tête de méduse.
POCHE-MONTPARNASSE (548-92-27) (D.), 21 h., sam. 20 h. 30 et 22 h. 15 : le Premier.
PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53) (L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : Marcel Marceau, mime.
RANELAGH (288-64-44). A partir du 30, 22 h. : Chopelia.
SAINT-GEORGES (878-63-47) (J., D. soir), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. et 18 h. 30 : Patate.
STUDIO-THEATRE 14 (539-88-11) 20 h. 30 : le Golem (dern. le 27).
TERRASSE SAINT-MERRI (508-07-76), les 25, 28, 31, 20 h. : la Ville ; les 26, 27, 30, 20 h. ; le 29, 15 h. : le Crépuscule du théâtre.
THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h. 45 : Il était la Belgique... une fois.
THEATRE EN ROND (387-88-14) (L.), 20 h. 45, mat. dim., 15 h. : Si tout le monde en faisait autant.
THEATRE DU MARAIS (278-03-53) (D.), 20 h. 30 : les Chaises.
THEATRE DE MENILMONTANT (366-60-60) (V., S.), 21 h. : Becket ou l'honneur de Dieu (dern. le 28).
THEATRE SAINT-JEAN (Mar.), 20 h. 30 : Un goût de miel.
THEATRE 13 (589-05-99), 20 h. 45 : Baroufe à Chiogga (dern. le 28).
THEATRE 347 (874-28-34) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. 30 : Succès.
TRISTAN-BERNARD (522-08-40) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. et 18 h. : Crime à la clef.
TROGLODYTE (222-93-54) (D., L.), 20 h. : la République de M. Dupont ; Mer., J., V., S., 22 h. : Tendresse.
VARIETES (233-09-92) (L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : la Cage aux folles.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 21 h. : le Grand Ecart ; 22 h. 30 : la Femme rompue.
LES BLANCS MANTEAUX (277-42-51) (D.), 20 h. 15 : la Nouvelle Star ; 21 h. 15 : la Tour infernale ; 22 h. 30 : A. Valardy.
AU COUPE-CHOU (272-01-73) (D.), 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : Vous qui passez ; J., V., S., 18 h. 30 : Françoise Kanel.
CAFE D'EDGAR (322-11-02) (D.). — I. 20 h. 15 : José Garcimore ; 21 h. 30 : Popeck ; 23 h. : Soigne tes ecchymoses, Gervaise. — II. 22 h. 15 : Deux Suisses au-dessus de tout soupçon.
CAFE DE LA GARE (278-52-51) (D., L.), 20 h. : le Procédé Guimard-Delaunay ; 22 h. : le Bonbon magique.
COUR DES MIRACLES (548-85-60) (D.), 19 h. : Pas un navire à l'horizon ; 20 h. 30 : Djamel Allam (jusqu'au 28) ; 21 h. 45 : le Gros Oiseau.
FANAL (233-91-17) (D., L.), 19 h. 30 : Béatrice Arnac (D.), 21 h. 15 : le Président.
LA MURISSERIE DE BANANES (508-11-67), 20 h. 30 : C. Jacquin ; 23 h. : Jazz (jusqu'au 30).
LE PETIT CASINO (747-62-75) (D., L.), 21 h. : Douby ; 22 h. 30 : Eclimont et Dodane.
LES PETITS PAVES (607-30-15) (Mar.), 21 h. 15 : Débordés par la base.
POINT VIRGULE (278-67-03) (D.), 20 h. 15 : les Confidences d'un parasol ; 21 h. 30 : la Crosse en l'air ; à partir du 27, 23 h. : Alors, heureuse ?
LE SELENITE (033-53-14) (D.), 20 h. 30 : Un vieux Peter Pan ; 22 h. : les Voyageurs de carton.
LA SOUPAP (278-27-54) (D., L., Mar.), 19 h. 30 : Chansons de femmes ; 21 h. 30 : Voyage vers les ombres vertes ; 23 h. : Sarah Boreo.
LE SPLENDID (887-33-82) (D., L.), 20 h. 30 : Bunny's Bar ; 22 h. : Amours, coquillages et crustacés.
LA TANIERE (337-74-39), les 26, 27, 28, 22 h. 30 : Jacques Barthes.
THEATRE DES 400 COUPS (329-39-69), (D.), 20 h. 30 : la Goutte ; 21 h. 30 : l'Eau en poudre ; 23 h. 30 : Y'a qu'là que je suis bien.

Région parisienne

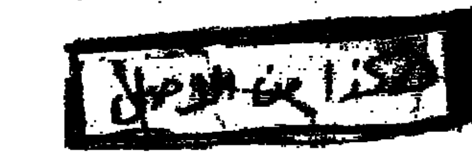
ANTONY, Théâtre F.-Gémier, le 27, 21 h. : Ce soir, je perce. Le 28, 21 h. : Madame de Sade.
AUBERVILLIERS, Théâtre de la Commune (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 17 h. : Si jamais je te pince.
BOULOGNE-BILLANCOURT, T.B.B., le 25, 14 h., le 26, 14 h. et 18 h. 30 : Peru Folclorico.
BURES-SUR-YVETTE, M.J.C., le 26, 21 h., Tempête Pluriel.
CACHAN, C.C., le 27, 20 h. 45 : Barbara
CHAMPIGNY, le Soleil dans la Tête, le 27, 21 h. : C. Dobrianski et Pastout Le 28, 21 h. : Hootnany.
COLOMBES, M.J.C., le 28, 20 h. 30 : Barbara. Le 29, 20 h. 30 : Baroufle à Chioggia. Le 30, 20 h. 30 : danse. Le 31, 20 h. 30 : Jennifer Muller.
COURBEVOIE, Maison pour tous, le 26, 20 h. 30 : H. Boutet, G. Chassagne, J. Wurmser (Blavet, Schubert, Schumann, Debussy, Varèse). Le 28, 20 h. 30 : M. Truffaut.
CRETEIL, Maison A.-Malraux, le 28, 20 h. 30 : Yochk'o Seffer.
EAUBONNE, église Notre-Dame, le 28, 21 h. : Orchestre du Val de Montmorency, chœur mixte de Deuil-la-Barre, dir. J.-C. Chesneau et J. Paquier (Rowley, Albinoni, Telemann, Haydn).
ENGHIEN, Casino, le 27, 21 h. : J. Rigaux ; le 28, 21 h. : Pour avoir Adrienne.
EVRY, Studio, le 27, 21 h. : Quatuor Parrut (Corelli, Vivaldi, Sanmartini, Haendel).
FONTENAY-LE-FLEURY, centre Pablo-Neruda, le 27, 18 h. : Musique du XIIIe siècle ; le 28, 21 h. : Agrupacion Musica de Buenos-Aires.
FONTENAY-AUX-ROSES, église St-Pierre-St-Paul, le 26, 21 h. : Orchestre P. Merle-Portales, Chœurs du Marais (Haendel, Alain).
GIF-SUR-YVETTE, le 27, 21 h. : Hootnany, Fiddle de Dee...
MALAKOFF, Théâtre 71, le 28, 21 h., le 29, 17 h. : Ensemble Lucnica de Bratislava, le 30, 21 h. : Dom Juan.
MONTREUIL, Maison populaire, le 27, 21 h. : P. Font et P. Val ; salle des fêtes, le 26, 21 h. : Claude Nougaro.
LES MUREAUX, Cosec, le 28, 21 h. : Topaze.
NANTERRE, Théâtre des Amandiers, I : les 25, 27, 20 h. 30, le 26, 14 h. : Tristan et Yseult ; II : (D. soir, 31) 21 h., mat. dim., 16 h. 30 : Bathory Erzsebet.
PONTOISE, cathédrale Saint-Maclou, le 28, 21 h. : la Grande Ecurie et la Chambre du Roy.
ROSNY-SOUS-BOIS, C.C., le 28, 21 h. : Catherine Ribeiro et le groupe Alpes.
SAINT-DENIS, hôtel de ville, le 27, 20 h. 30 : la Grande Ecurie et la Chambre du Roy, dir. : J.-C. Malgoire (Haendel, Vivaldi) ; Théâtre G.-Philipe, les 27, 28, 22 h. 30 : Anna Prucnal.
SAINT-MAUR, M.J.C., le 26, 21 h. : A. Dower, J. Doherty, C. Maguire.
SCEAUX, les Gémeaux, le 26, 21 h. : Concerto 4L 12.
VERSAILLES, Théâtre Montansier, les 27, 28, 21 h. : le Bateau pour Lipaia.
LE VESINET, CAL, le 25, 21 h. : Ensemble national de Birmanie.
VINCENNES, M.J.C., le 27, 21 h. : Hootnany ; Théâtre D.-Sorano, le 26, 21 h. : la Brise l'âme
YERRES, CEC, le 27, 21 h. : Florence Camarroque.











ACTION ÉCOLES - ACTION CHRISTINE - ACTION LAFAYETTE

CAMERA D'OR CANNES 78 PALME D'OR FESTIVAL SAN SEBASTIAN

Mexicains en survie, ils sont des centaines de milliers à franchir clandestinement chaque année la frontière américaine. Entre deux poursuites ils travaillent et vivent en fraude. On les appelle "ALAMBRISTAS". Ce film est leur histoire.

ALAMBRISTA !

UGC NORMANDIE • REX • UGC OPERA • GAUMONT LUMIERE • BRETAGNE • MISTRAL
MAGIC CONVENTION • UGC GOBELINS • CLUNY ÉCOLES • LES 3 MURAT • UGC GARE DE LYON
VERSAILLES Cyrano • CRÉTEIL Artel • NOGENT Artel • MONTREUIL Méliès • PANTIN Carrefour
St-GERMAIN C2L • ORSAY Ulis • ARGENTEUIL Alpha • SARCELLES Flanades • VAL d'YERRES Buxy

MARCELLO DANON présente

UGO TOGNAZZI MICHEL SERRAULT

la Cage aux Folles

d'après la pièce de JEAN POIRET

un film de EDOUARD MOLINARO

scénario et adaptation de FRANCIS VEBER - EDOUARD MOLINARO - MARCELLO DANON et JEAN POIRET
avec CLAIRE MAURIER - REMY LAURENT - BENNY LUKE - CARMEN SCARPITTA - LUISA MANERI
et avec la participation de MICHEL GALABRU - musique de ENNIO MORRICONE
une coproduction franco-italienne les productions ARTISTES ASSOCIÉS - DA MA PRODUZIONE SPA distribué par LES ARTISTES ASSOCIÉS

UGC BIARRITZ - PARAMOUNT ÉLYSÉES (mercredi et jeudi) - MIRAMAR
PARAMOUNT MARIVAUX - RICHELIEU - UGC DANTON - MÉDICIS
(mercredi et jeudi) - UGC GARE DE LYON - PARAMOUNT GALAXIE
MAGIC CONVENTION - MISTRAL - PARAMOUNT MAILLOT
ARTEL Créteil - BOBIGNY - PARLY 2

L'argent des autres

...Un grand film français, haletant comme un thriller américain.
LE JOURNAL DU DIMANCHE

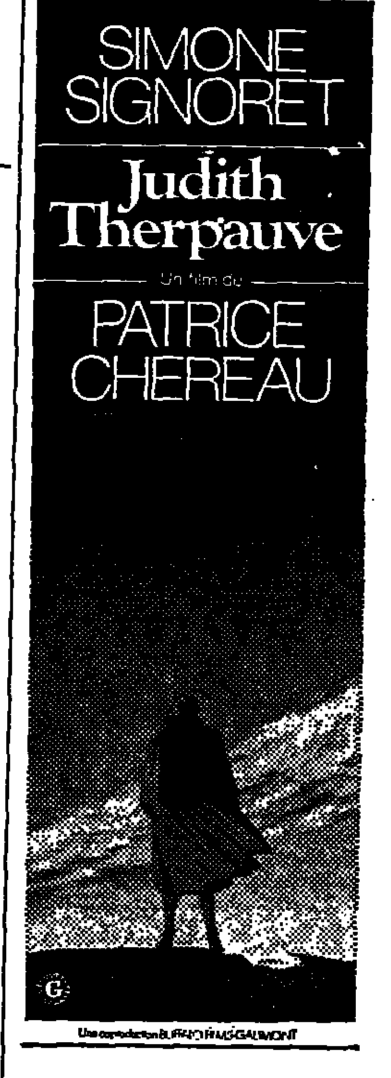
GAUMONT CHAMPS ELYSEES VO • IMPERIAL PATHE VF • CLICHY PATHE VF
MONTPARNASSE PATHE VF • GAUMONT CONVENTION VF • LES NATION VF
ST-LAZARE PASQUIER VF • MAYFAIR VO • HAUTEFEUILLE VO
QUARTIER LATIN VO • LES 5 PARNASSIENS VO



directeur de la photographie SVEN NYKVIST • distribution mondiale SUEDE FILM (Paris) FILMEDIS (Paris)
produit par PERSONAFILM distribué par Cinema International Corporation

ASNIERES Tricycle • ROSNY Artel • ARGENTEUIL Alpha • VERSAILLES C2L

MARIGNAN PATHÉ - GAUMONT OPÉRA - CLICHY PATHÉ
CAMBRONNE PATHÉ
SAINT-GERMAIN HUCHETTE
MONTPARNASSE 83



MARIGNAN - U.G.C. DANTON - BERLITZ - MADELEINE - MONTPARNASSE PATHÉ - GAUMONT SUD - CAMBRONNE - GAUMONT GAMBETTA
WEPLER PATHÉ - DIDEROT - BELLE-ÉPINE Gaumont - CHAMPIGNY Multiciné - ARGENTEUIL Alpha - ENGHIEN Français - ÉVRY Gaumont
LE BOURGET Aviatic - PARLY-2 - VÉLIZY - RUEIL Ariel



Scénario et dialogue de RENE GOSCINNY, MORRIS et PIERRE TCHERNIA. Musique de CLAUDE BOLLING
Réalisé par LES STUDIOS IDEFIX - PARIS
DISQUES RCA   Editeur Musical DARGAUD MUSIC   Coproduction en COULEURS-PRODUCTIONS DARGAUD.FILMS   LES PRODUCTIONS RENE GOSCINNY - LES STUDIOS IDEFIX   Distribué par LES ARTISTES ASSOCIES

Cinéma

Les films marqué: (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 25 OCTOBRE

15 h. : les Lois de l'hospitalité (B. Keaton) ; 18 h. 30, Le cinéma et les religions : *Popos Kraniou*, de K. Aristopoulos ; 20 h. 30 et 22 h. 30 : Cinéma suisse (20 h. 30 : Der Stumme, de G. Meili ; 22 h. 30 : les Italiens, de A. J. Seiler).

JEUDI 26 OCTOBRE

15 h., Hommage à J. Grémillon : Maldone ; 18 h. 30 : Cinéma suisse (la Pomme, de M. Soutter).

VENDREDI 27 OCTOBRE

15 h., Hommage à J. Grémillon : Gardiens de phare ; 18 h. 30 et 20 h. 30 : Cinéma suisse (Cinéma mort ou vif, film collectif ; 20 h. 30 : Jonas qui aura vingt-cinq ans en l'an 2000, de A. Tanner) ; 22 h. 30, Quinzaine du cinéma hongrois : Gyuri Cseplos, de P. Schiffer.

SAMEDI 28 OCTOBRE

15 h., Hommage à J. Grémillon : Gueule d'amour ; 18 h. 30 et 20 h. 30 : Cinéma suisse (18 h. 30 : Sangottardo, de V. Herman ; 20 h. 30 : Bleu nuit ; le Grand Soir, de F. Reusser (en sa présence) ; 22 h. 30, Quinzaine du cinéma hongrois : les Yeux bandés, de A. Kovacs (en sa présence).

DIMANCHE 29 OCTOBRE

15 h., Hommage à J. Grémillon : les Charmes de l'existence ; Alchimie ; Haute lisse ; André Masson et les quatre éléments ; les Désastres de la guerre ; 18 h. 30, Quinzaine du cinéma hongrois : Portrait d'un champion, de F. Kosa ; 20 h. 30 et 22 h. 30 : Cinéma suisse (20 h. 30 : Les Indiens sont encore loin, de P. Moraz ; 22 h. 30 : Suzanne ; Swiss Graffiti ; le Sommeil du juste, de J. Veuve.

LUNDI 30 OCTOBRE

Relâche.

MARDI 31 OCTOBRE

15 h., Films allemands 1912-1932 : Homunculus, de O. Ripert ; 18 h. 30 et 20 h. 30 : Cinéma suisse (18 h. 30 : Quand nous étions petits enfants, de H. Brandt ; 20 h. 30 : Ueli der Knecht, de F. Schnyder) ; 22 h. 30, Quinzaine du cinéma hongrois : les Meilleures Années de mon père, de S. Simo.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 25 OCTOBRE

15 h. et 17 h. : Cinéma suisse (15 h. : Pris une fois à mentir, ou Victor et l'éducation, de J. Kovach ; 17 h. : l'Emeute, de J. Hassler) ; 19 h. et 21 h. : Films allemands 1912-1932 (19 h. : la Poupée, de E. Lubitsch ; 21 h. : Loulou, de G. W. Pabst).

JEUDI 26 OCTOBRE

15 h. et 17 h. : Cinéma suisse (15 h. : Les petits gèlent, même en été, de P. von Gunten ; 17 h. : l'Hypothèque, de F. Gonseth) ; 19 h. et 21 h., Films allemands 1912-1932 (19 h. : le Rail, de L. Pick ; 21 h. : la Nuit de la Saint-Sylvestre, de L. Pick).

VENDREDI 27 OCTOBRE

15 h. et 17 h. : Cinéma suisse (15 h. : les Mineurs de la Presta, par le groupe de Tannen ; le Saisonnier, de A. Bizzari ; 17 h. : Vita Parcour, de R. Lyssy ; Fano Hill, de X. Koller ; Pastorale) ; 19 h. et 21 h., Films allemands 1912-1932 (19 h. : Loulou, de L. Jessner ; 21 h. : le Journal d'une fille perdue, de G. W. Pabst).

SAMEDI 28 OCTOBRE

15 h. et 17 h. : Cinéma suisse (15 h. : le Conte du vieux berger Firmin et de son ami Poget, de H. J. Siber ; 17 h. : les Derniers Passementiers, de Y. Yersin) ; 19 h. et 21 h., Films allemands 1912-1932 (19 h. : le Dernier des Hommes, de F.W. Murnau ; 21 h. : Metropolis, de F. Lang).

DIMANCHE 29 OCTOBRE

15 h. et 17 h. : Cinéma suisse (15 h. : les Paysagistes, de K. Gloor ; les Paysans de Mabembre, de M. Graf ; 17 h. : Mariage d'ouvriers, de R. Boner ; Veuve 55 cherche, de E. Gujer) ; 19 h. et 21 h., films allemands 1912-1932 (19 h. : Asphalte, de J. May ; 21 h. : la Rue sans joie, de G.W. Pabst).

LUNDI 30 OCTOBRE

15 h. et 17 h. : Cinéma suisse (courts métrages) ; 19 h. et 21 h. : Films allemands 1912-1932 (19 h. : Othello, de D. Buchowetzki ; 21 h. : Tartuffe, de F.W. Murnau).

MARDI 31 OCTOBRE

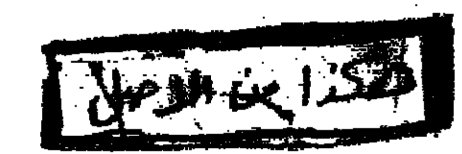
Relâche.

Les exclusivités

ALAMBRISTA (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07) ; Action-Christine, 6e (325-85-78) ; Action-La Fayette, 9e (878-80-50).
ALERTEZ LES BEBES (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
L'AMOUR EN QUESTION (Fr.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Boul'Mich, 5e (033-48-29) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; jusqu'à jeudi : Parmount-Gobelins, 13e (707-12-28).
L'ANGOISSE DU GARDIEN DE BUT AU MOMENT DU PENALTY (All., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
ANNIE HALL (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (033-89-22).
L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Vendôme, 2e (073-97-52) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Colisée, 8e (359-39-46) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02). V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Coventton, 15e (828-42-27).
L'ARGENT DE LA VIEILLE (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
L'ARGENT DES AUTRES (Fr.), Richelieu, 2e (233-56-70) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24). Jusqu'à J. : *Studio Médicis*, 5e (633-25-97) ; Paramount-Elysées, 8e (359-49-34).
L'ARRET AU MILIEU (Fr.), LA TRAVERSEE DE L'ATLANTIQUE A LA RAME (Fr.), Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LA CARAPATE (Fr.), Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LA CHANSON DE ROLAND (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; La Clef, 5e (337-90-90) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Olympic, 14e (542-67-42).
CINEMA PAS MORT, MISTER GODARD (Fr.-Am.), v. am. : Vidéostone, 6e (325-60-34).
DESPAIR (All., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40).
DOSSIER 51 (Fr.) : Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Marbeuf, 8e (225-47-19) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43).
DRIVER (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), jusqu'à J.
L'EMPIRE DE LA PASSION (Jap., v.o.) (**) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Balzac, 8e (359-52-70) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
FEDORA (A., v.o.) : U.G.C. Danton, (329-42-62) ; Paris, 8e (359-53-99) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).
LA FEMME GAUCHERE (All., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Racine, 6e (633-43-71) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
LA FEMME LIBRE (A., v.o.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
LA FIEVRE DU SAMEDI SOIR (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-47-19) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
F.I.S.T. (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47), jusqu'au 30 ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23), jusqu'au 30 ; Paramount-Odéon, *6e (325-59-83), jusqu'à J. : v.f. :* Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
GENERAL, NOUS VOILA (Fr.) : ABC, 2e (236-55-54) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) : Bosquet, 7e (551-44-11) : Balzac, 8e (359-52-70) ; Colisée, 8e (359-29-46) : Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
GIRL FRIENDS (A., v.o.) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; PLM Saint-Jacques, 14e (589-68-42).
GOODBYE EMMANUELLE (Fr.) (**) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
LE GRAND FRISSON (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Tourelles, 20e (636-51-98) (sauf Mar.).
GREASE (A., v.o.) : Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Helder, 9e (770-11-24) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
L'HOMME DE MARBRE (Pol., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Français, 9e (770-33-88).
INTERIEUR D'UN COUVENT (It., v.f.) (**) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17).
JE SUIS TIMIDE, MAIS JE ME SOIGNE (Fr.) : Normandie, 8e (359-41-18) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), jusqu'à J.
JUDITH THERPAUVE (Fr.) : Saint-Germain Huchette, 5e (633-87-59) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
KOKO, LE GORILLE QUI PARLE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
LAST WALTZ (A., v.o.) : J. Cocteau, 5e (033-47-62).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.o.) (**) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70 ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
MOLIERE (Fr.) (2 parties) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Cambronne, 15e (734-24-96).
MON PREMIER AMOUR (Fr.) : Marbeuf, 8e (225-47-19).
LES NOUVEAUX MONSTRES (It., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LES OIES SAUVAGES (A., v.o.) : Mercury, 8e (225-75-90) ; v. f. : Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Secrétan, 19e (206-71-33). Jusqu'à J. : Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
PETER ET ELLIOTT LE DRAGON (A., v.o) : Biarritz, 8e (723-69-23), (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-*Odéon*, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (359-15-71), la Royale, 8e (265-82-66), U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-64), Napoléon, 17e (380-41-46).
POUR UNE POIGNE DE CACAHUETES (Fr.) : Le Marais, 4e (278-47-86).
LE RECIDIVISTE (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), Marbeuf, 8e (225-47-19).
RETOUR (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
LES RINGARDS (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93), U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32), Bretagne, *6e (222-57-97)*, Biarritz, 8e (723-69-23), U.G.C.-Gare-de-Lyon, 12e (343-01-59), Mistral, 14e (539-52-43), Secrétan, 19e (206-71-33), Paris, 8e (359-53-99).
SONATE D'AUTOMNE (Suéd., v.o.) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-*Champs-Elysées, 8e* (359-04-67), Mayfair, 16e (525-27-06), Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Nations, 12e (343-04-67), St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE TEMOIN (Fr.) (*) : U.G.C.-Colisée, 8e (359-29-46).
LA TORTUE SUR LE DOS (Fr.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
UN SECOND SOUFFLE (Fr.) : Marignan, 8e (359-92-82).
VAS-Y MAMAN (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29), Saint-Ambroise, 11e (700-89-16) (sf mardi), Ternes, 17e (380-10-41).

Les films nouveaux

DERNIER AMOUR, film italien de Dino Risi (v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Parnassien, 14e (329-83-11). (v.f.) Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE PARADIS DES RICHES, film français de Paul Barge : Marais, 4e (278-47-86) ; La Clef, 5e (337-90-90) ; Panthéon, 5e (033-15-04) ; à partir de J. : Olympic, 14e (542-67-42).
LE PION, film français de Christian Gion : Omnia, 2e (233-39-36) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Clichy-Pathé, 18e *(522-37-41)*.
LA CAGE AUX FOLLES, film français d'Edouard Molinaro : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (288-99-75).
LA BALLADE DES DALTON, film français de René Goscinnny : Berlitz, 2e (742-60-33) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Diderot, 12e (343-19-29) ; Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cam-*bronne, 15e (734-42-96)* ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LES RÉFORMÉS SE PORTENT BIEN, *film* français de Philippe Clair : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C. Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Murat, 16e (288-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
A partir de vendredi :
MORT SUR LE NIL, film américain de John Guillermin. V.o. : Studio Médicis, 5e (633-25-97) ; Paramount-Odéon, 6e 325-59-83) ; Paramount-Elysées, *8e (359-49-34) ; Publicis-Matignon*, 8e (359-31-97) ; (v.f.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
A partir du mardi 31
LE PRIVÉ DE CES DAMES, film américain de Robert Moore. (V.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; (v.f.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).



Cinéma

Les grandes reprises

ALICE'S RESTAURANT (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
L'AMOUR VIOLÉ (Fr.) (*) : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
L'ARNAQUE (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
CAR WASH (A., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40).
LES CONTES DE LA LUNE VAGUE APRES LA PLUIE (Jap., v.o.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25), 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00), Olympic, 14e (542-67-42) Mer.
LE CRABE-TAMBOUR (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04).
LE DECAMERON (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
2001 ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77); (v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
LES DIABLES (A., v.o.) (**) : Actua Champo, 5e (033-51-60).
IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST (A., v.f.) : Denfert, 14e (033-00-11).
JULIA (A., v.o.) : A. Bazin, 13e (337-74-39).
LEO THE LAST (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
MARATHON MAN (A., v.o.) : Dominique, 7e (705-04-55).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
MODERATO CANTABILE (Fr.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
MUSIC LOVERS (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) (**) : Bilboquet, 6e (222-87-23); v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).
PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) Styx, 5e (633-08-40).
TAXI DRIVER (A., v.f.) : Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), jusqu'à Jeudi.
LE TOURNANT DE LA VIE (A., v.o.) Templiers, 3e (272-94-56).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE (A., v.o.) (**) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
LE TROISIEME HOMME (Ang., v.o.): Grands-Augustins, 6e (633-22-13), Marbeuf, 8e (225-47-19).

Les festivals

CINEMA ET ERRANCE (v.o.), Action-République, 11e (805-51-33), mer., J. : News From Home ; V. : Au fil du temps ; S. : Macadam à deux voies ; D. : Johnny Guitare ; L. : The Edge ; mar. : la Rivière rouge.
HOMOSEXUALITE (v.o.), Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93), mer. : Un dimanche comme les autres ; J. : les Larmes amères de Petra von Kant ; V. : A Bigger Splash ; S. : Une chose très naturelle ; D. : Je t'aime, moi non plus ; L. : la Tendresse des loups ; mar. : Des prisons et des hommes.
JULES VERNE, Kinopanorama, 15e (306-50-50), mer. : le Tour du monde en quatre-vingts jours (v.o.) ; J. : Cinq semaines en ballon (v.f.) ; V. : le Maître du monde (v.f.) ; S. : l'Ile mystérieuse (v.o.); D. : Voyage au centre de la Terre (v.f.) ; L. : Mathias Sandorf ; mar. : Aventures fantastiques (v.o.).
ROBERT REDFORD (v.o.), Action-Lafayette, 9e (878-80-50), mer. : la Poursuite impitoyable ; J. : Daisy Clover ; V. : les Hommes du président ; S. : Votez McKay ; D. : Jeremiah Johnson ; L. : Gatsby le Magnifique ; mar. : Un pont trop loin.
REVOIR GODARD, Olympic, 14e (542-67-42), mer. : Pierrot le Fou ; V., S. : Alphaville ; D. : la Chinoise ; L. : le Petit Soldat ; mar. : Vivre sa vie.
HERZOG - FASSBINDER (v.o.), Olympic-Entrepôts, 14e (542-67-42), J., mer. : Tous les autres s'appellent Ali ; V. : la Balade de Bruno ; S. : les Nains aussi ont commencé petits ; D. ; le Droit du plus fort ; L., mar. : la Tendresse des loups.
HOMMAGE A J. BREL, Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04), Mer., D., V. : les Assassins de l'ordre ; J., S., L., Mar : Franz.
CINEMA ARABE (v.o.), le Seine, 5e (325-95-99), I : 15 h. 30 : Noua ; 17 h. 30 : le Charbonnier ; 19 h. : la Terre ; 21 h. 15 : Omar Gatlato ; 22 h. 45 : El Chergui ; II : 16 h. 15 : la Momie ; 20 h. 30 : Chronique des années de braise.
MARX BROTHERS (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07), Mer., D. : Plumes de cheval ; J., L. : Chercheurs d'or ; V. : les Marx au grand magasin ; S. : Une nuit à l'Opéra ; Mar. : la Soupe au canard.
K. MIZOGUCHI (v.o.), Action Christine, 6e (325-85-78), Mer., S., Mar. : les Amants crucifiés ; J., D. : le Héros sacrilège ; V., L. : la Vie d'O Haru, femme galante.
STUDIO 28 (v.o.), 18e (606-36-07), Mer. : Damien, J. Driver ; V. : Rêve de singe ; S. : le Convoi ; D., Mar. (sf 21 h. 30) : Une femme libre.

Dans la région parisienne

YVELINES (78)

CHATOU, L.-Jouvet (966-20-07) : Général, nous voilà ; mar., 21 h. : le Décaméron (v.o.).
CONFLANS - SAINTE - HONORINE, U.G.C. (972-60-96) : Grease ; la Ballade des Dalton ; les Réformés se portent bien.
LE CHESNAY, Parly II (954-54-00) : l'Argent des autres ; les Ringards ; la Carapate ; la Ballade des Dalton ; Général, nous voilà.
LA CELLE-SAINT-CLOUD, Elysées 2 (969-69-65). — I. Mer., J. : les Arnaqueurs ; à partir de V. : Mort sur le Nil. — II. l'Amour en question ; à partir du 31 : le Privé de ces dames.
ELANCOURT, Centre des 7 Mares (062-81-84) : la Belle et le clochard ; Grease ; Docteur Folamour.
LES MUREAUX, Club AB (474-38-90) : Général, nous voilà ; la Ballade des Dalton. — Club YZ : le Pion, la prof. et les cancres ; Woodstock.
LE VESINET, Médicis (965-18-15) : le Sourire aux larmes. — Cinécal (976-38-17) : Je suis timide, mais je me soigne ; Peter Pan. — CAL (976-32-75) : les Doigts dans la tête ; le Joueur de flûte de Hamelin.
MANTES, Domino (082-04-05) : la Cage aux folles ; la Carapate ; Peter et Elliott le Dragon. — Normandie (477-02-35) : les Réformés se portent bien ; Dim., 21 h. : l'Homme qui venait d'ailleurs.
POISSY, U.G.C. (965-07-12) : Grease ; la Ballade des Dalton ; la Carapate ; Général, nous voilà.
SAINT - GERMAIN - EN - LAYE, C2L (963-04-08) : la Cage aux folles ; Peter et Elliott le dragon. — Royal ; les Réformés se portent bien ; Sam., 17 h. : Mort à Venise.
VELIZY, Centre commercial (946-24-26) : Général, nous voilà ; la Carapate ; les Ringards ; la Ballade des Dalton.
VERSAILLES, Cyrano (950-58-58) : Grease ; la Cage aux folles ; les réformés se portent bien ; l'Amour en question ; l'Arbre aux sabots ; Peter et Elliott le dragon. — C2L (950-55-55) : Sonate d'automne. — Club (950-17-96) : l'Ile des dauphins bleus ; Benji ; le Dernier Nabab ; Force de frappe ; Pain et chocolat.

ESSONNE (91)

BURES, ORSAY, LES ULIS (907-54-14) : Grease, la Cage aux folles, les Réformés se portent bien, Peter et Elliott le dragon.
CORBEIL, Arcel (088-06-44) : les Réformés se portent bien ; les Oies sauvages ; Peter et Elliott le dragon.
EVRY, Gaumont (077-06-23) : Général, nous voilà : la Carapate ; Grease ; la Ballade des Dalton ; le Pion.
GIF, Central Ciné (907-61-85) : Un candidat au poil. — Val Courcelles (907-44-18) : la Planète sauvage ; Peter Pan ; la Griffe et la Dent ; la Fête sauvage ; Fedora.
GRIGNY, France (906-49-96) : l'Argent des autres ; Embraye bidasse, ça fume. — Paris (905-79-60) : les survivants de la fin du monde.
PALAISEAU, Casino (014-26-60) : les Mains dans les poches ; Un candidat au poil.
RIS-ORANGIS, Cinoche (906-72-72) : Hellzapoppin ; Un papillon sur l'épaule ; cycle J. Lewis.
SAINTE - GENEVIEVE - DES - BOIS, Perray (016-07-36) : Général, nous voilà ; l'Arbre aux sabots.

HAUTS-DE-SEINE (92)

ASNIERES, Tricycle (793-02-13) : la Carapate ; Sonate d'automne ; Dernier amour.
BAGNEUX, Lux (664-02-43) : les Mains dans les poches ; Midnight Express
BOULOGNE, Royal (605-06-47) : les Ringards
COURBEVOIE, M.J.C. (788-97-83) : Voyage à Tokyo ; Un été 42.
LA GARENNE, Voltaire (242-22-27) : les Ringards.
GENNEVILLIERS, Maison pour tous (793-21-63) : la Jument vapeur ; l'Ascension ; Mais qu'est-ce qu'elles veulent ? ; les Rendez-vous d'Anna ; Comme chez nous ; l'Honorable société ; le Second éveil.
LEVALLOIS, G.-Sadoul (270-22-15) : les Yeux bandés ; Un rôle étrange ; 80 Hussards ; Legato ; Les meilleures années de mon père.
RUEIL, Ariel (749-48-25) : la Ballade des Dalton ; la Carapate. — Studio (749-19-47) : les Oies sauvages ; les Réformés se portent bien ; les Motos de la violence.
SCEAUX, Trianon (970-28-60) : Retour ; Je suis timide, mais je me soigne ; Roméo et Juliette ; l'Espion aux pattes de velours. — Gémeaux (660-05-64) : Persona Bergman par Bergman.
VAUCRESSON, Normandie (970-28-60) : l'Espion aux pattes de velours ; Fedora.

SEINE-SAINT-DENIS (93)

AUBERVILLIERS, Studio (833-16-16) : Mon premier amour ; Dossier 51 ; Jeune et innocent.
AULNAY-SOUS-BOIS, Parinor (931-00-05) : la Carpate ; le Pion ; les Ringars ; Peter et Elliot le dragon. — Prado : les Oies sauvages ; L'homme qui venait d'ailleurs.
BAGNOLET, Cin'Hoche (360-01-02) : Dossier 51 ; Jeune et innocent ; les Aventures de Robin des Bois.
BOBIGNY, Centre Commercial (830-69-70) : l'Argent des autres ; la Carapate. Semaine du cinéma hongrois.
BONDY, salle A. Malraux (847-18-27) : l'Etat sauvage. — Salle Giono (847-18-27) : les Trois caballeros.
LE BOURGET, Aviatic (284-17-85) : Général, nous voilà ; Grease.
MONTREUIL, Méliès (858-28-02) : la Cage aux folles ; Peter et Elliott le-dragon ; Les réformés se portent bien.
LE RAINCY, Casino (302-32-32) : les Ringards.
PANTIN, Carrefour (843-28-02) : Les réformés se portent bien ; les Oies sauvages ; les Ringards ; la Cage aux folles ; Peter et Elliott le dragon ; la Flic chez les poulets.
ROSNY, Artel (528-80-00) : Sonate d'automne ; Grease ; les Ringards ; Je suis timide, mais je me soigne ; Les réformés se portent bien ; Grease.
VINCENNES, Palace : le Convoi.

VAL-DE-MARNE (94)

CACHAN, Pléiade (253-13-58) : Cris de femmes ; Daddy's long legs (v.o.).
CHAMPIGNY, Pathé (880-52-97) : Général nous voilà ; la Carapate ; Grease ; la Ballade des Dalton ; le Pion.
CHOISY-LE-ROI, C.M.A.C. (890-89-79) : l'Ami américain.
CRETEIL, Artel (898-92-64) : l'Argent des autres ; le Grand frisson ; Peter et Elliott le dragon ; les Ringards ; la Cage aux folles ; les Réformés se portent bien.
JOINVILLE-LE-PONT, Centre Socio-Culturel (883-22-26) : Family Life.
LE PERREUX, Palais du Parc (324-17-04) : Peter et Elliott le dragon.
LA VARENNE, Paramount (883-59-20) : Peter et Elliott le dragon. — II : l'Amour en question ; A partir du 31 : le Privé de ces dames. — III : Mer., J. : les Oies sauvages ; A partir de V ; Mort sur le Nil.
MAISONS - ALFORT, Club (375-71-70) : la Carapate ; Général, nous voilà ; Mary Poppins.
NOGENT-SUR-MARNE, Artel (871-01-52) : la Cage aux folles ; le Grand frisson ; l'Amour en question ; Les réformés se portent bien. — Port : l'Arbre aux sabots.
ORLY, Paramount (726-21-69). I. A partir du 5 : Mort sur le Nil. — II. : l'Amour en question. A partir du 31 : le Privé de ces dames.
THIAIS, Belle-Epine (686-37-90) : Général, nous voilà ; la Carapate ; l'Arbre aux sabots ; Grease ; la Ballade des Dalton ; Dernier Amour.

VAL-D'OISE (95)

ARGENTEUIL, Alpha (981-00-07) : la Ballade des Dalton ; la Cage aux folles ; Grease ; Général, nous voilà ; les Ringards ; Sonate d'automne. — Gamma (981-00-03) : Peter et Elliot le dragon ; le Pion ; Les réformés se portent bien ; l'Amour en question.
CERGY-PONTOISE, Bourvil (030-46-80) : le Pion ; la Carapate ; Général, nous voilà ; Peter et Elliot le dragon.
ENGHIEN, Français (417-00-44) : la Carapate ; la Ballade des Dalton ; Grease ; l'Arbre aux sabots ; Peter et Elliot le dragon. — Marly : Molière.
SARCELLES, Flanades (990-14-33) : Général, nous voilà ; Grease ; la Cage aux folles ; Les réformés se portent bien ; Peter et Elliot le dragon.

VOTRE TABLE CE SOIR

● Ambiance musicale. ■ Orchestre - P.M.R. : prix moyen du repas - J... h. ouvert jusqu'à... heures

DINERS AVANT LE SPECTACLE

L'ALSACE AUX HALLES 236-74-24 16, rue Coquillière, 1er. T.l.jrs	*Ouv. jour et nuit. Chans. et music. de 22 h. à 6 h. du mat. av. nos* animat. Spéc. alsac. Vins fins d'Alsace et MUTZIG, la Reine des Bières.
CREP'S GRILL 236-62-35 59, rue Réaumur, 2e.	Jusqu'à 1 heure du matin. Fermé dimanche. Ses huîtres et coquillages, crêpes, grillades Dîner à partir de 18 h 30.
CHEZ HANSI 548-96-42 3, place du 18-Juin, 6e T.l.jrs	Jusqu'à 2 heures du matin. Ambiance musicale Ses spécialités alsaciennes. Ses vins d'Alsace et MUTZIG, la Reine des Bières.
AUB. DE RIQUEWIHR 770-62-39 12, faubourg Montmartre, 9e. T.l.jrs	Jusqu'à 2 heures du matin. Ambiance musicale Ses spécialités alsaciennes. Ses vins d'Alsace et MUTZIG, la Reine des Bières.

DINERS

RIVE DROITE

LA GALIOTE 261-43-93 6, rue Gomboust, 1er. F/samedi	Jusqu'à 22 h. Le Patron, A. MONTALANT, dirige la cuisine : ses terrines et plats du jour. Carte. Menu : 42,50 F. Sa carte des vins.
CAVEAU FRANÇOIS-VILLON F/D. 64, rue Arbre-Sec, 1er. CEN. 10-92	Ses caves du XIIIe. Déj. Soupers. Jusqu'à 2 heures du matin. Moules Bouchot. Pied, oreille, porc. Boudin. Grillade. Gratinée, etc.
LE CLAIR DE LUNE F/dim., s., lun. 24, r. du Pont-Neuf, 1er. 233-66-21	Jusqu'à 23 h. Style Bistrot. cuisine soignée. Environ 80 F Serv. compr. le vendredi : pot au feu des Halles aux 3 viandes 40 F (tout compris).
ASSIETTE AU BŒUF-POCCARDI 9, bd des Italiens, 2e. T.l.jrs ●	Propose une formule Bœuf pour 27 F s.n.c., le soir jusqu'à 1 heure du matin avec ambiance musicale. Desserts faits maison.
RESTAURANT PIERRE F/dim. ● Place Gaillon, 2e. OPE. 87-04	Maison de réputation mondiale dans un cadre Second Empire. Dîner sugg. 89 F et carte. Poissons. Grillades. Spéc. du Sud-Ouest. Parking.
CAVES DE BOURGOGNE 236-38-55 3, rue Palestro, 2e. F/dim.	Jusqu'à 22 h. Spéc. bourguignonnes : Fondue (9 sauces maison) 37 F. Bœuf bourguignon 20 F. Coq au vin 29 F. MENU 55 F s.c.
DARKOUM 742-53-60 T.l.jrs 44, rue Sainte-Anne, 2e.	Cadre typique. Spéc. Marocaines réputées : Couscous. Pastilla. Tagines. Méchoui. Vin de Boulaouane. Salon, salle climatis. On sert J. 23 h. 30.
LES JARDINS DU PRINTEMPS 15, r. Charlot, 3e. F/Dim. 272-08-65	Nouveau plaisir à ne pas manquer. Cadre original intime, charmant pour apprécier les bienfaits d'une excellente cuisine.
ASSIETTE AU BŒUF 123, Champs-Elysées, 8e. T.l.jrs	Propose une formule Bœuf pour 27 F s.n.c., le soir jusqu'à 1 heure du matin. Desserts faits maison.
LE SARLADAIS 522-23-62 2, rue de Vienne, 8e. F/dim.	J. 22 h. Cuisine périgourdine. Menu 87 F - 1/2 vin de pays + café + alcool de prune, avec foie gras, cassoulet ou confit. SA CARTE.
BISTRO DE LA GARE 73, Champs-Elysées, 8e. T.l.jrs	Michel OLIVER propose 3 hors-d'œuvre, 3 plats, 27 F s.n.c. Desserts faits maison Le soir jusqu'à 1 heure du matin.
LE SHOW-CHAUD 225-32-65 66, *Champs-Elysées*, 8e.	— FORMULE A 29 F. - Caprice d'Huîtres. Côte de Bœuf. — De MIDI A MINUIT. Brochette d'Agneau, demi-Coquelet, Faux-filet. — Galerie POINT-SHOW. T.l.j. ambiance musicale, orchestre en soirée.
AU PETIT RICHE F/dim. et fêtes 25, rue Le Peletier, 9e. 770-86-50	Jusq. 21 h. 45 ouv. depuis 1864. Cadre Sec. Empire authent. Foie gras frais de canard maison. Poissons aux légumes. Salons 6 à 45 couverts.
HUBERT 285-46-06 F/mardi 19, rue Notre-Dame-de-Lorette, 9e	Jusqu'à 22 h. 15. Jeune patron en cuisine. Ses spécialités. Crêpes Picardes. Bœuf carottes. Canard aux pêches. Escalopes estragon.
TY COZ F/dim. 35, rue St-Georges, 9e. TRU. 42-95	Jusqu'à 23 h. « La Marée dans votre assiette » avec des arrivages directs de la côte, dans un cadre rustique, à 50 mètres du THEATRE.
LOUIS XIV, 208-56-56 - 200-19-20 3, boulevard Saint-Denis, 10e	Déjeuners Dîners. Soupers après minuit. Fermé le lundi et le mardi. Huîtres. Fruits de mer Gibiers. Crustacés. Rôtisserie Salons.
BOFINGER ARC. 87-82 5, rue de la Bastille T.l.jrs	Carré d'agneau. Spéc. de poissons. Déj., Din., Soup., jusqu'à 1 heure. Amer. Express. Diners Club. Banc d'huîtres. Salon pr récept. Park. fac.
JULIEN PRO. 12-06 16, rue du Fg-St-Denis, 10e. T.l.jrs	Dans son cadre « fin de siècle », sa nouvelle formule « plats chiffrés » entrées compris. Foie gras. P.M.R. 100 F.
ST-JEAN-PIED-DE-PORT F/dim. 123, av. Wagram, 17e. Parking ass. 227-64-24 - 227-61-50	Menu 76 F tt compris. Déj. d'affaires. Dîners. Carte, turbot grillé Béarn. Cassoulet confit d'oie, paella, langoustines, soufflé framboises. Service jusqu'à 23 heures.
CAFÉ DE FRANCE 758-24-38 Palais des Congrès. Pte Maillot, 17e	Sa formule à 29 F. Grillades au feu de bois. Plats régionaux. Ouvert tous les jours de 8 h. à 2 h. du matin.
LE GRAND VENEUR ETO. 18-15 6, r. P.-Demours, 17e. F/S. midi, D.	Biche Grand Veneur Magret de canard. Cassoulet. Soufflé framboises. Terrine de lotte. Salon pour réceptions. Parking
BRASSERIE DU TABAC PIGALLE 606-72-90, place Pigalle, 18e. T.l.jrs	Ouvert jour et nuit. Banc d'huîtres t.l.jrs renouvelé. Son plat du jour, ses spécialités : choucroute 33 F. Gratinées 11 F. Ses grillades flambées. Buffet froid. Spécialités : Bière LOWENBRAU MUNICH.
LE GUERLANDE 606-59-05 12, rue Caulaincourt, 18e. T.l.jrs	Jusq. 23 h. Au pied de la Butte, un cadre confortable, une table variée, vivier de Saumon de fontaine - Ecrevisses. P.M.R. 100 F.

RIVE GAUCHE

CHEZ FRANÇOISE 551-87-20 Aérog. Invalides. F/lundi. 705-49-03	Guy DEMESSENCE Foie gras frais, barbue aux petits légumes. Filet de sole « Françoise », lapereau sauté au vinaigre de Xérès.
ASSIETTE AU BŒUF T.l.jrs Face église St-Germain-des-Prés, 6e	Propose une formule Bœuf pour 27 F s.n.c jusqu'à 1 heure du matin avec ambiance musicale. Desserts faits maison.
BISTRO DE LA GARE 59, bd du Montparnasse, 6e. T.l.jrs	3 hors-d'œuvre, 3 plats 27 F s.n.c. Décor classé monument historique. Desserts faits maison.
RELAIS LOUIS XIII 326-75-96 8, r. des Gds-Augustins, 6e. F/dim.	Déjeuner. Dîner. Jusqu'à 22 h. 30. Cadre authentique du 17e. Son chef de grand talent Robert AURIOT. Ses spécialités.
CLUB DES POETES F/dim., lundi 30, rue de Bourgogne, 7e. 705-06-03	On n'y mange pas plus mal qu'ailleurs, on y boit comme seuls les poètes savent le faire, on y écoute des poèmes de Villon à Vian.
LA TAVERNE ALSACIENNE 286, rue de Vaugirard, 15e. 828-80-60	*Dans sa nouvelle brasserie aux décors et costumes alsaciens vous* sera servie une des meilleures choucroutes de Paris, et les Poulardes de sa ferme. Métro Vaugirard. Ouvert tous les jours et toute l'année.
CIEL DE PARIS 56e étage Tour Montparnasse 538-52-35	Restaurant panoramique. Spécialités. Carte à part. de 80 F tt compris. T.l.jrs même le dimanche jusqu'à 2 h. du matin. AIR CONDITIONNE.

DINERS - SPECTACLES

MOUTON DE PANURGE 742-78-49 7, rue de Choiseul, 2e. T.l.jrs	Jusq. 1 h. Décor de Dubout unique au monde. Dîners. Soupers animés av. chans. paillardes. plats rabelais servis par nos moines. P.M.R. 120 F.
CHEZ VINCENT NOR. 21-27 4, rue Saint-Laurent, 10e. F/dim.	Dans le cadre typique d'une Hacienda. Dîners dansants aux chand. Attractions avec LOS MUCHACHOS. Spécialités espagnoles et franç.
DEUX GUITARES 500-48-48 - 49-49 4, rue Lauriston, 16e. F/dim.	Grande cuisine Russe et Caucasienne. Rest. Russe typiquement parisien. DJAN TATLAN reçoit et anime avec ses artistes.

HORS DE PARIS

CHATEAU DE LA CORNICHE **** Rolleboise, aut. Ouest s. Bonnières	Vue panoramique sur la vallée de la Seine. Dîners aux chandelles Ses terrasses Salons privés. Parc 2 ha. Piscine. Tennis 27 ch. 093-21-24
SEBILLON 624-71-31 - 71-32 20, av. Charles-de-Gaulle, Neuilly	Pte Maillot. J. 22 h. Le Spécialiste du Gigot aux haricots, mais aussi son Banc d'Huîtres et ses Poissons. Tous les jours.

SOUPERS APRÈS MINUIT

LE CUJAS 033-01-10, 22, r. Cujas, Paris-5e **35 F**
Sa formule complète à :
Ecrevisses à l'américaine. Lotte à l'oseille. Ris de veau aux morilles. SERV. ASS. JUSQU'A 5 H MATIN

TERMINUS NORD Ts les jours 824-48-72
Brasserie 1925 Spéc. alsaciennes
23, rue de Dunkerque (10e)

LE CONGRÈS Pte Maillot, 12 h. à 2 h. mat. 574-17-24
80, av. Grande-Armée. SON BANC D'HUITRES - POISSONS. Spéc. Viandes de BŒUF grillées.

JULIEN Tous les soirs Jusqu'à 1 h. 30 (sf dim.)
16, rue du Fg-Saint-Denis (10e)
770-12-06

WEPLER 14, place Clichy 522-53-29
SON BANC D'HUITRES
Foie gras frais - Poissons

DESSIRIER T.l.jrs - 754-74-14 9, pl. Pereire (17e)
LE SPECIALISTE DE L'HUITRE
Poissons - Spécialités - Grillades.

MERVEILLE DES MERS
292-20-14 CHARLOT Ier 522-47-08
128 bis, boulevard de Clichy (18e)
Son banc d'huîtres - Poissons

LE MUNICHE 27, r. de Buci, 6e 633-62-09
Choucroute - Spécialités

LE PETIT ZINC r. de Buci, 6e ODE 79-34
Huîtres. Poissons. Vins de pays

LES VIEUX MÉTIERS DE FRANCE
13, boulev Auguste-Blanqui (13e).
T. 588-90-03 Fermé dim et lundi
Soupers aux chand. - Foie gras
Poissons - Huîtres - Crustacés

LE LOUIS XIV
8, bd St-Denis, 200-19-90. Fermé lundi-mardi. HUITRES FRUITS DE MER. Crustacés. Rôtisserie

LA CLOSERIE DES LILAS
171, boulevard du Montparnasse
326-70-50 - 033-21-68
Au piano Yvan Meryar

DES RESTAURANTS OUVERTS 24 heures sur 24

LA MAISON D'ALSACE
LA MAISON DES CHOUCROUTES
Sa boutique de comestibles
39, Champs-Elysées - 359-44-24

AU PIED DE COCHON
Le fameux restaurant des Halles
Fruits de mer - Grillades.
6, rue Coquillière - CEN. 11-75 +

LE GRAND CAFÉ
BANC D'HUITRES
POISSONS - GRILLADES
4, bd des Capucines - OPE. 47-45

Concerts

(Voir aussi les salles subventionnées.)

MERCREDI 25 OCTOBRE

SALLE PLEYEL, 20 h. 30 : F. Duchable, piano (Beethoven, Ravel, Chopin, Liszt).
SALLE GAVEAU, 21 h. : Orchestre de chambre de Paris.
SALLE ROSSINI, 20 h. 30 : Concert Musique et Tradition.
EGLISE SAINT-ETIENNE-DU-MONT, 21 h. : G. Fumet, flûte ; J. Galard, orgue (Mozart, Bach, Haendel, Telemann).
RANELAGH, 20 h. 30 : O. Ghiglia, guitare classique.
CENTRE CULTUREL PORTUGAIS, 20 h. 45 : J. Smith, soprano ; G. Peacok, piano.

JEUDI 26 OCTOBRE

LUCERNAIRE, 18 h. 30 : M. Bouvet, M. Rousseau, piano ; L. Pezzino, ténor ; M. Piquemal, baryton (Schumann, Schubert, Mendelssohn, Brahms) ; 21 h. : A. Devorsine, harpe (Britten, Bach, Haendel, Glinka, Debussy, Fauré).
BASILIQUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES, 20 h. 45 : Le Débuché de Paris. G. Morançon, orgue (messes de Saint-Hubert).
EGLISE SAINT-LOUIS-D'ANTIN, 12 h. : D. Lauday, orgue (Boehm, Bach, Brahms, *Langlais*).
RADIO-FRANCE, grand auditorium, 20 h. 30 : *Finale du XXe Concours international de guitare.*
MAIRIE DU VIe, 21 h. : Ensemble vocal du Luxembourg (Josquin des Prés, A. de Bertrand, Janequin, Ravel, Poulenc).
INSTITUT NEERLANDAIS, 20 h. 30 : M. Kweksilber, soprano ; R. de Leew, piano (Satie).
EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, 21 h. : M. Dimitrich, luth, guitare (Dowland, Vallet, Albeniz, Villa-Lobos).
PALAIS DES CONGRES, 20 h. 30 : Orchestre de Paris, soliste : M. Pollini (Beethoven, Brückner).
CENTRE INTERNATIONAL DES ARTS, 21 h. : F. Soares, piano ; L. Chesis, flûte ; D. Abramovitz, piano (Bartok-Arma, Dutilleux, Chopin).
EGLISE DE LA MADELEINE, 20 h. 45 : Ensemble d'archets français ; Les Cantores de Paris (Haendel : le Messie).

VENDREDI 27 OCTOBRE

PALAIS DES CONGRES, 19 h. 30 : Voir le 26.
LUCERNAIRE, 18 h. 30 : voir le 26 ; 21 h. : voir le 26.
SALLE GAVEAU, 21 h. : M. Rudy, piano (Ravel, Schubert, Messiaen, Scriabine).
RADIO-FRANCE, grand auditorium, 20 h. 30 : Finale du XXe Concours international de *guitare (composition)*. Récital J. Williams (Praetorius, Ponce, Mangore).
EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRES, 21 h. : Les Solistes de la Camerata (Haydn, Beethoven, Mozart).
HOTEL HEROUET, 20 h. 15 : S. Escure (Bach).

SAMEDI 28 OCTOBRE

HOTEL HEROUET, 20 h. 15 : Voir le 27.
LUCERNAIRE, 18 h. 30 : voir le 26 ; 21 h. : voir le 26.
LA DEFENSE, 21 h. : Jeux d'eaux (Ascione, Gershwin, Orff).
SALLE GAVEAU, 17 h. 15 : P. Crommelynck, *piano* ; A. Navarra, violoncelle (Beethoven, Schubert, Schumann, Brahms).
EGLISE SAINT-LOUIS-DES-INVALIDES, 21 h. 30 : Chœur de l'Orchestre de Paris ; solistes : G. Howell, B. Hendricks, D. Barenboim, E. Tappy (Mozart : Requiem).

DIMANCHE 29

LUCERNAIRE, 18 h. 30 : voir le 26 ; 17 h. : Sextuor de clarinettes Leblanc (Sciortino, Chaynes, Stravinsky, Schmitt).
THEATRE D'ORSAY, 11 h. : J. Leber, violon, A. Meunier, violoncelle, M.-F. Bucquet, piano (Haydn, Bach).
THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 17 h. 45 : Orchestre des Concerts Pasdeloup : P. Tortelier, violoncelle (Bach-Stokovsky, Berlioz, Schubert, Schumann, Tchaïkovsky).
EGLISE DES BILLETTES, 17 h. : D. Laval, piano (Mozart, Scarlatti, Schumann, Tchaïkovsky).
THEATRE MARIE-STUART (508-17-80), 17 h. : M. Gellot, harpe, R. Fontaine, clarinette.
EGLISE SAINT-THOMAS D'AQUIN, 17 h. 45 : A. Bedois, orgue (Zipoli, Scarlatti, Buxtehude, école d'Holhalmer).
EGLISE SAINT-LOUIS DES INVALIDES, 16 h. : R. Falcinelli, orgue (Langlais, Falcinelli).
EGLISE AMERICAINE, 18 h. : L. Chesis, flûte, D. Abramovitz, piano (Copland, Bartok, Dutilleux, Piston, Griffes).

LUNDI 30

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 20 h. 30 : Orchestre National de France (Mozart à Paris).
THEATRE DE L'ATHENEE, 21 h. : Groupe Contrastes (Beethoven, Haydn, Bartok, Schoenberg).
SALLE PLEYEL, 19 h. : Nouvel Orchestre Philharmonique et *Chœurs* de Radio-France (Wagner : Lohengrin).
PALAIS DES ARTS, 20 h. 30 : Les Ménestriers (musique du Moyen-Age et de la Renaissance).
LUCERNAIRE, 19 h. : R. Thomas, violon, K. Besson, luth et guitare (Locatelli, Bartok, Siegel, Attaignant) ; 21 h. : F. Bouaniche, violoncelle, P. Dechorgnat, piano (Chopin, Debussy, Xenakis, Ohana).

MARDI 31

PALAIS DES ARTS, 20 h. 30 : voir le 30.
LUCERNAIRE, 19 h. : voir le 30 ; 21 h. : voir le 30.
EGLISE SAINT-SEVERIN, 21 h. : Quatuor Via Nova (Schubert, Schumann).
EGLISE ALLEMANDE, 21 h. : J.-C. Mara, flûte de pan (improvisations avec orgue).
THEATRE DE LA CITE INTERNATIONALE, *21 h. : Bloa Nan* (musique, légendes, contes, poèmes d'Afrique).

CABARETS







Variétés

Le music-hall

BOBINO (322-74-84) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. Dim. 15 h. : Guy Bedos.
GALERIE 55 (326-63-51) (D., L.), 21 h. : B. Dimey ; 22 h. : Marie-Thérèse Orain.
GYMNASE (770-16-15) (Mer., D. soir), 21 h., mat. Dim. 15 h. : Coluche.
GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D.), 22 h. : Jacques Villeret.
LUCERNAIRE (544-57-34), jusqu'au 28, 22 h. 30 : Jean-Yves Lulley.
PALAIS DES CONGRES (758-22-56), les 28, 30, 31, 21 h., le 29, 16 h. : Michel Sardou.
RENAISSANCE (208-18-50) (D. soir, L.), 21 h., mat. Dim. 15 h. 30 : Sylvie Joly.
OLYMPIA (742-25-49) (D. soir), 21 h., mat. Dim. 14 h. 30 : Guy Béart ; le 28, 18 h. : Paco di Lucia ; le 30, 21 h. : Mama Bea Tekielski.

Comédie musicale

THEATRE DE PARIS (280-09-30) (L.), 20 h. 30, mat. Dim. 15 h. 30 : Harlem, années 30.

Les chansonniers

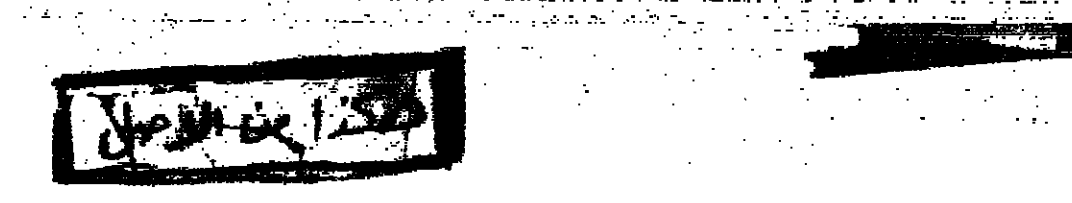
CAVEAU DE LA *REPUBLIQUE* (278-44-45), 21 h., mat. Dim., 15 h. 30 : Et voilà l'travail.
DEUX ANES (606-10-26) (Mar.), mat. Dim. 15 h. 30 : A.-M. Carrière, M. Horgues.
DIX HEURES (606-07-48), 22 h. 15 : J. Rigaux, B. Dimey, Les Belges, F. Corbier.

La danse

Voir aussi le Festival d'automne.
PALAIS DES ARTS (272-62-98), jusqu'au 28, 18 h. 30 : Parcours-cosmogonie.
MONTPARNASSE (320-89-90), les 25, 26, 27, 30, 31, 18 h. 30, le 28, 15 h. : Récital de danse traditionnelle Kathak, par Maya Basu Ray.
EDOUARD VII, à partir du 30, 21 h. : l'Ensemble national de Birmanie.
GALERIE OUDIN, les 27, 31, 21 h. : Karine Saporta Cie ; le 25, 21 h. : S. Hyedann.
CENTRE MANDAPA, les 28, 29, 20 h. 30 : Maya Chatterjee (danse Kathak).
SALLE PLEYEL (227-06-30), jusqu'au 29, 20 h. 30, mat. les 25, 28, 29, 14 h. 30 : les Indiens Navajos.
CITE INTERNATIONALE (589-67-57), jusqu'au 28, 21 h. : Iseon Jazz Théâtre Mantram.

Jazz, pop', rock, folk

CHAPELLE DES LOMBARDS (236-65-11) (D.), 21 h. : Don Cherry et Ed. Blackwell (jusqu'au 31).
MOGADOR, le 30, à 20 h. : Kinks.
GOLF DROUOT, le 28, à 21 h. : Trust.
ROSE BONBON (ex-Laser), le 25, à 18 h. 30 et 23 h. : Blackstage, Trust ; les 26 et 27 : Dog's, Olivenstein ; les 28 et 29 : Asphalt Jungle, Gare du Stade ; les 30 et 31 : Trampoline, Minuit Boulevard.
STADIUM, Totem (583-11-00), le 25, à 21 h. : Johnny Dyani, Witch Doctor Son ; le 26 : J.-P. Debarbat, Dolphin Orchestra ; le 27 : Anachronic Jazz Band ; le 28 : Jérôme Van Jones Blues Express ; le 30 : Lee Konitz, Martial Solal ; le 31 : J.-P. Asseline, J. Vidal, G. Paszynski Trio, F. Sylvestre.
THEATRE MARIE-STUART (508-17-80), jusqu'au 31, 18 h. 30 : Mannick
LE 28 RUE DUNOIS (13e) (584-72-00), le 27, à 18 h. 30 : François Tusques ; le 28, à 18 h. 30 : Nico Nissim.
CAVEAU DE LA HUCHETTE, à 21 h. 30 : René Franc.
CAVEAU DE LA MONTAGNE, à 22 h. : Jimmy Gourley et Pierre Michelot.
THEATRE CAMPAGNE-PREMIERE (322-75-93), jusqu'au 28, à 20 h. 30 et 22 h. 30 : Sugar Blue ; à partir du 29, à 20 h. 30 : Mike Westbrook Brass Band.
CLUB ZED (L.), à 22 h. : les Haricots rouges.
PETIT OPPORTUN (236-01-36) (L.), à 23 h. : Nazare Pereira et son groupe brésilien.
PETIT JOURNAL, le 28, à 21 h. 30 : Swing Combo Conrad et Ramellie ; le 31 : Claude Bolling Trio.
LA PENICHE (205-40-39), le 29, à 20 h. 30 : Duo Richard Marachin, piano, Kent Carter, contrebasse-violoncelle.



RADIO-TÉLÉVISION

La grève de la S.F.P. est reconduite jusqu'à jeudi soir

L'assemblée générale du personnel de la Société française de production, réunie mardi matin 24 octobre, a décidé de reconduire jusqu'au jeudi soir 26 octobre, jour du débat budgétaire à l'Assemblée nationale, la grève commencée jeudi dernier. Ce même jour est également prévue une manifestation aux abords du Palais-Bourbon. Une nouvelle assemblée générale rendra compte vendredi des débats parlementaires et décidera de la poursuite du mouvement. La grève entraînera quelques perturbations dans les programmes des trois chaînes.

Mardi 24 octobre, la grève de solidarité observée par les personnels des sociétés à l'appel de la C.G.T. et de la C.F.D.T. a eu pour conséquence la diffusion d'un programme minimum. Le Syndicat national des journalistes de FR3 et de Radio-France, l'Intersyndicale des journalistes d'Antenne 2, les Syndicats de réalisateurs C.G.T. et C.F.D.T., le Syndicat français des acteurs C.G.T. s'étaient joints au mouvement. Les musiciens de Radio-France ont également arrêté le travail, ce qui a provoqué l'annulation du concert de l'Orchestre national de France prévu ce mercredi 25 octobre (« l'affaire Makropoulos » de Janacek), les dernières répétitions n'ayant pu avoir lieu.

Une manifestation a réuni plusieurs centaines de personnes, mardi matin à Paris, de la place de la République au Palais-Royal, aux cris de *« Non, non, la télé n'ira pas au privé ! »*. Sur les banderoles, on pouvait lire : *« Zola, c'est nous »*, *« le Tour de France en direct, c'est nous »*. Dans l'après-midi, cinq députés communistes ont été reçus par l'Intersyndicale (C.G.T., C.F.D.T., SCORT). M. Roland Leroy, membre du secrétariat du P.C., qui conduisait la délégation, a déclaré : *« Nous avons voulu consulter les organisations syndicales, les travailleurs de la S.F.P., avant le débat prévu à l'Assemblée nationale jeudi matin. Cette rencontre amicale nous a permis de vérifier notre accord complet avec leurs revendications et d'enrichir notre connaissance du dossier. »* La délégation devait être reçue, ce mercredi, par M. Bertrand Labrusse, président par intérim de la S.F.P.

M. Labrusse, interrogé mardi soir sur Antenne 2, a jugé *« tout à fait légitime »* les inquiétudes manifestées par le personnel de la S.F.P. Il a rappelé l'assurance donnée par M. Lecat, ministre de la culture et de la communication, qu'il n'y aurait pas de *« démantèlement »* de la société. Il a estimé qu'il faudrait *« revoir très sérieusement »* certains investissements qui, en 1974, *« ont pu paraître réalisables »* mais qui *« se sont révélés trop ambitieux »*.

De son côté, la commission exécutive de la C.F.D.T. a déclaré : *« A travers la crise de la S.F.P., c'est l'ensemble du service public de la radio-télévision qui est en cause. (...) Les menaces qui pèsent sur la S.F.P. et qui tendent à brader l'outil de production du service public pour le livrer au secteur privé auraient pour effet, si elles se concrétisaient, de limiter la création originale aux seuls produits vendables, au détriment d'une véritable expression des différentes catégories sociales et notamment des travailleurs. Cela reviendrait aussi à refuser à ceux qui concourent à la fabrication des programmes la possibilité de s'exprimer dans le cadre de leurs fonctions. »*

Une mise au point de TF 1

Enfin, le conseil d'administration de TF 1, réuni mardi, a tenu à apporter un certain nombre de précisions (lues par Roger Gicquel au cours du journal de 20 heures) en réponse au rapport de M. Joël Le Tac (*le Monde* du 24 octobre). Il souligne notamment que la commission de la qualité a constaté une amélioration de la qualité de ses programmes et que son audience *« s'est stabilisée »*. Il fait également observer que *« l'accroissement des effectifs assurant la production propre de la société a permis un développement important des heures d'émission diffusées notamment pour les programmes de l'après-midi, et la télévision de création »*. A propos des relations entre TF 1 et la S.F.P., le conseil d'administration déclare *« respecter l'indépendance des sociétés telle que fixée par la loi du 7 août 1974 »*, et renouvelle son approbation à la proposition d'un *« plan contractuel pluriannuel de commandes avec des garanties réciproques de volume, de prix et de qualité »*. Il ajoute : *« De 1975 à 1979, le chiffre de commandes de productions et prestations passées par TF 1 à la S.F.P. aura progressé de 217 millions de francs à 282 millions de francs. C'est un accroissement de 30 %, donc à un niveau très supérieur au minimum garanti prévu par le cahier des charges. »*

MERCREDI 25 OCTOBRE

La grève de la S.F.P. entraîne plusieurs modifications dans les programmes de mercredi et de jeudi : sur TF 1, « L'inspecteur mène l'enquête » et « S.O.S. enfants » ; sur A 2, « Mi-fugue, mi-raison », « L'invité du jeudi » et « Le grand échiquier » sont supprimés.

CHAINE I : TF 1

20 h. 30, Une femme, une époque : Marylin Monroe ; 21 h. 35, Emission littéraire : Livres en fête, de J. d'Ormesson et J. Paugam ; 23 h. 10, Championnat du monde de gymnastique (en différé de Strasbourg, sous réserve).

23 h. 45, Journal.

CHAINE II : A 2

20 h. 30, Les Muppets (avec Roy Clark) ; 21 h. 5, Les mystères de l'Ouest (La nuit du double jeu).

21 h. 55, Document de création (Miroir du temps présent) : Cosmo destination planète femme.

Cosmopolitan, magazine féminin international pour les femmes chic, à la mode, dans le vent... La caméra de Bernard Gesbert a tenté de saisir les bribes de cet univers privilégié. L'humour n'est pas absent.

22 h. 55, Journal.

CHAINE III : FR 3

20 h. 30, Téléfilm (cinéma 16) : Le voyage de Sélim, de R. Martial, avec : D. Beghoura, E. Didi, C. Bouchery, P. Dehelly, B. Bouhada, etc.

Le racisme feutré d'une bourgeoisie sans charme ni discrétion.

22 h., Journal.

FRANCE-CULTURE

20 h., « L'Affaire Makropoulos », opéra de L. Janacek, en direct du grand auditorium de Radio-France. Orchestre national de France et chœurs de Radio-France. Direction E. Maerzendorfer ; 23 h., Nuits magnétiques... Afghanistan ; à 23 h. 30, Le romantisme.

FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30, Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France. Direction D. Chabrun. Avec R. Milosi, violon ; A. Ponce, guitare : « Lied » (A. Weber) ; « Elégie pour une aube » (A. Tisné) ; « Visions concertantes » (C. Chaynes) ; « Ying-Yang » (A. Jolivet) ; 22 h. 30, Ouvert la nuit : J. Krussner, Weber, Carulli, Kreutzer ; 23 h., L'ivre de pierre : les jardins de l'Ourcq et le Palais des thermes de La Villette ; 1 h., Douces musiques scandinaves : Stenhammar, Grieg, Wikmanson, Grippe.

JEUDI 26 OCTOBRE

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Jeu : Réponse à tout ; 13 h., Journal ; 13 h. 50, Objectif santé ; 14 h., Les vingt-quatre jeudis ; 18 h., A la bonne heure ; 18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 19 h., Feuilleton : Les Mohicans de Paris ; 19 h. 15, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Emission réservée aux partis politiques : L'opposition ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Feuilleton : Le temps des as (premier épisode), de J.-L. Lignerat, réal. C. Boissol, avec : J.-C. Dauphin, C. Laurent, A. August, E. Belle, M. Cassot, G. Caudron, P. Doris, etc.

Ces merveilleux fous volants sur leurs drôles de machines dans les années 1910-1920...

21 h. 25, Magazine : Euro 9 (Le défi européen).

Les difficultés et les chances des industriels européens face à la concurrence américaine.

22 h. 35, Championnats du monde de gymnastique (en différé de Strasbourg) ; 23 h. 5, Ciné-première, par André Halimi.

Françoise Giroud parle de Judith Therpauve *et de* Sonate d'automne.

23 h. 35, Journal.

CHAINE II : A 2

10 h., Télévision scolaire ; 13 h. 35, Télévision régionale.

13 h. 50, Feuilleton : Typhelle et Tourteron ; 14 h., Aujourd'hui, madame ; 15 h., Série : Cannon ; 17 h. 25, Fenêtre sur... la sculpture poétique de l'espace ; 17 h. 55, Récré A 2 ; 18 h. 35, C'est la vie : concours sur l'habitat et l'urbanisme ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club (Le groupe Abba) ; 20 h., Journal.

20 h. 30, FILM : JUGEMENT A NUREMBERG, de S. Kramer (1961), avec S. Tracy, B. Lancaster, R. Widmark, M. Dietrich, J. Garland, M. Clift.

23 h. 25, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 50, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Le planning familial ; 19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30 FILM (un film, un auteur) : ROSEBUD, d'O. Preminger (1974), avec P. O'Toole, R. Attenborough, C. Gorman, C. Dauphin, P. Lawford, R. Vallone, A. Corri, B. Ariel, I. Huppert.

Cinq jeunes filles riches, en croisière, sont enlevées par un commando palestinien et séquestrées en Corse.

D'après le roman de Joan Hemingway et Paul Bonnecarrère. Récit confus, plat suspense sur le problème des prises d'otages.

22 h. 30, Journal.

FRANCE-CULTURE

14 h. 5, Un livre, des voix : « le Bal des débutantes », de *C. Rihoit* ; 14 h. 47, *Départementales* : Diderot à Langres ; 16 h. 50, Libre appel : Y a-t-il une crise du marxisme au *P.C.F.* ? ; 17 h. 32, *Musiques en Franche-Comté* : à Saint-Claude, avec le Collegium Academicum de Genève (Bach, Rousseau, Roussel, Respighi) ; 18 h. 30, Bonnes nouvelles des grands comédiens : « les Anciens Elèves », de H. Thomas lu par D. Gence ; 19 h. 25, Les progrès de la biologie et de la médecine : les groupes sanguins ;

20 h., Nouveau répertoire dramatique : « Samedi dans la salle de bains », de F. Bertrand, avec F. Lugagne et G. Tréjan ; 22 h. 30, Nuits magnétiques... Afghanistan ; à 23 h., Le romantisme.

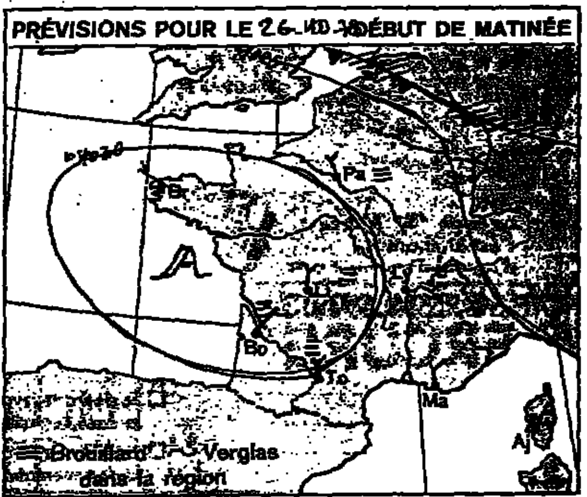
FRANCE-MUSIQUE

14 h. 15, Musique en plume : Sinding, Lacome, Larsson ; 15 h., Musique-France : B. de Ventadorn, Dufault, Dandrieu, Gounod, Amy ; 16 h. 30, Musiques rares : Respighi ; 17 h., La fantaisie du voyageur : Roumanie ; 18 h. 2, Kiosque ;

20 h. 30, « Concerto pour piano en la majeur » (Liszt) ; « Burlesque en ré mineur pour piano et orchestre » (R. Strauss) ; « Symphonie no 2 en ré majeur » (Brahms), par le Tonhalle Orchester Zurich, dir. W. Rowicki, sol. C. Arrau, piano ; 23 h., Ouvert la nuit : l'ivre de pierre... la maison des morts et des cérémonies perdues de Paris ; 1 h., Douces musiques... petit théâtre : Mozart, Rachmaninoff, d'Indy.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 25 octobre à 0 heure et le jeudi 26 octobre à 24 heures :

La France restera soumise à de hautes pressions, et le courant perturbé continuera à circuler à des latitudes plus élevées et à épargner notre pays.

Jeudi 26 octobre, sur la moitié nord de notre pays, le temps sera couvert dans la matinée, avant que n'apparaissent quelques éclaircies dans l'après-midi ; cependant, la zone s'étendant des Flandres à l'Alsace restera très nuageuse, avec éventuellement de la bruine.

Sur l'ensemble du pays, les vents resteront faibles.

Mercredi 25 octobre, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 028,7 millibars, soit 771,6 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 24 octobre ; le second, le minimum de la nuit du 24 au 25) : Ajaccio, 20 et 3 degrés ; Biarritz, 17 et 7 ; Bordeaux, 20 et 6 ; Brest, 14 et 10 ; Caen, 15 et 13 ; Cherbourg, 15 et 12 ; Clermont-Ferrand, 17 et 4 ; Dijon, 10 et 7 ; Grenoble, 19 et 5 ; Lille, 16 et 11 ; Lyon, 12 et 8 ; Marseille, 19 et 9 ; Nancy, 12 et 9 ; Nantes, 16 et 7 ; Nice, 20 et 12 ; Paris-Le Bourget, 13 et 10 ; Pau, 20 et 5 ; Perpignan, 20 et 9 ; Rennes, 16 et 11 ; Strasbourg, 11 et 6 ; Tours, 17 et 5 ; Toulouse, 21 et 5 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 29.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 23 et 9 degrés ; Amsterdam, 15 et 12 ; Athènes, 18 et 13 ; Berlin, 13 et 9 ; Bonn, 15 et 9 ; Bruxelles, 15 et 12 ; îles Canaries, 28 et 20 ; Copenhague, 13 et 7 ; Genève, 12 et 2 ; Lisbonne, 26 et 13 ; Londres, 19 et 11 ; Madrid, 23 et 5 ; Moscou, 4 et 4 ; New-York, 9 et 5 ; Palma-de-Majorque, 22 et 8 ; Rome, 23 et 9 ; Stockholm, 13 et 4.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 25 octobre 1978 :

DES DECRETS

- Portant extension et adaptation à la collectivité territoriale de Mayotte des dispositions de nature réglementaire relatives aux départements ;
- Modifiant le décret n° 70-301 du 3 avril 1970 portant réforme du statut de la bourse du travail de Paris ;
- Pris pour l'application de l'article 2 de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Accordant une aide en faveur de la création des associations foncières pastorales autorisées ou créées d'office.

DES ARRETES

- Relatif aux conditions de remboursement des prêts aidés par l'Etat pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements en accession à la propriété ;
- Relatif aux conditions d'application du décret n° 74-129 du 20 février 1974 modifié en ce qui concerne l'aide de démarrage à certaines formes de groupements en agriculture.

Stages

● *Art enfantin, théorie et pratique.* — « La Récréation », ateliers d'éducation créatrice, organise des stages de formation s'adressant à toutes personnes intéressées par les problèmes d'expression et de créativité, particulièrement à ceux appelés à animer des ateliers d'expression libre pour enfants et adolescents (éducateurs sociaux...). Ces stages proposent une sensibilisation aux différents modes d'expression (peinture, photo-montages, initiation au monde sonore, expression corporelle, travail de la terre...%).

Un stage comprend douze séances de trois heures par semaine le vendredi du 19 h. 30 à 22 h. 30. Prochain stage : vendredi 17 novembre.

★ Renseignements, tarifs, inscriptions : Suzanne Berland, la Récréation, 15, rue de Thorigny, 75003 Paris.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	125 F	235 F	343 F	450 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	228 F	435 F	643 F	850 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	155 F	290 F	425 F	560 F
II. — SUISSE - TUNISIE	203 F	385 F	568 F	750 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

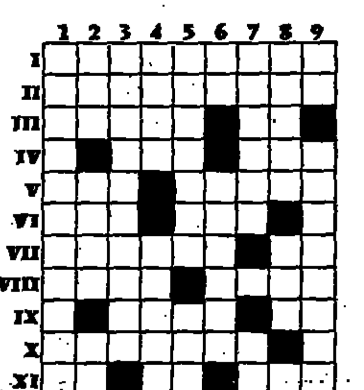
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 213



HORIZONTALEMENT

I. Qui aurait besoin d'être mieux ficelé. — II. Sans parti pris. — III. Conseillé aux amateurs de jolies gorges ; Ne croit pas (épelé). — IV. Vint à bout ; Qui est donc de qualité. — V. Associé à la reinette dans une ronde ; Utile pour un développement. — VI. Qui fait penser au zéro ; Vit la fin d'un poète. — VII. Accents à l'étranger ; Redevient neuf quand on arrive au bout. — VIII. Chef de tribu ; Souvent utilisé pour conserver leur fraîcheur à des petits sièges. — IX. Divinité ; Pour faire l'appel. — X. Nom qu'on donnait à une fille incapable de courir. — XI. D'un auxiliaire ; Pronom ; Grande quantité.

VERTICALEMENT

1. Est intéressé par tout ce qui est brillant. — 2. Petit effort ; N'est utilisé que lorsqu'il y a une suite ; Conjonction. — 3. Qui ont besoin d'être raccommodées. — 4. Ville de Catalogne ; Incapable de rouler. — 5. Peut être accusée quand on est mal assuré ; Sudiste. — 6. Alla ruminer ; Mettre en boîte. — 7. Etendues en Amérique ; Un lien utile. — 8. Procéder à une fermeture ; Coule à l'étranger. — 9. Préposition ; Qui ne perdent rien.

Solution du problème n° 2 212

Horizontalement

I. Intestins. — II. Noisette. — III. Hue ! — IV. Abreuvoir. — V. Bac ; Cesse. — VI. Ente. — VII. Tel ; Rumba. — VIII. Epi ; Eau. — IX. Bât ; Court. — X. Li ; Rester. — XI. Elues.

Verticalement

1. Inhabitable. — 2. Nouba ; Ail. — 3. Tiercelet. — 4. Es ; Ré. — 5. Séductrices. — 6. TT ; Veau ; Os. — 7. Ithos ; Meute. — 8. Ne ; Isobare. — 9. Pré ; Autre.

GUY BROUTY.

CARNET

Naissances

— M. Bernard GAMBY et Mme, née Brigitte Cerf-Lanzenberg, laissent à Christian, Caroline, Marie-Pierre et Eric, Rebecca, Yann, la joie d'annoncer la naissance de leur petit frère,

Marc,

le 21 octobre 1978 à Paris.
22, rue Ravignan, 75018 Paris.

— Mitsuko et Yoshihiro SHINAGAWA sont heureux d'annoncer la naissance de leur fille,

Tomoko,

le 21 octobre 1978.
176, quai Louis-Blériot,
75016 Paris.

— Catherine et Yvan TOUITOU laissent à David la joie d'annoncer la naissance de sa sœur,

Raphaëlle,

le 10 octobre 1978.
17, rue de la Reine, 75013 Paris.

Mariages

— M. et Mme P. DE CONIHOUT,
M. et Mme R. BÉTHOUX,
sont heureux d'annoncer le mariage de leurs enfants,

Isabelle et Gérard,

qui sera célébré en l'église Saint-Gilles d'Ouville-la-Rivière (Seine-Maritime), le samedi 4 novembre 1978, à 16 h. 30.
79, rue Notre-Dame-des-Champs, 75006 Paris.
2, chemin d'Ecully,
69260 Charbonnières.

Décès

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme François ALEU,
née Albina Ramon,

survenu pieusement en son domicile parisien le 14 octobre 1978.
De la part de :
Mlle Odette-Marie Aleu-Ramon, sa fille,
Et de toute la famille.
La cérémonie religieuse en l'église Saint-Paul-Saint-Louis à Paris a eu lieu le mercredi 18 octobre 1978, suivie de l'inhumation dans le caveau de famille au cimetière d'Ivry-Parisien.
Cet avis tient lieu de faire-part.

70, avenue Paul-Doumer,
75016 Paris.

— M. et Mme Edmond Boullenger,
M. et Mme Mathieu Giovanelli,
M. et Mme Serge Boullenger,
M. et Mme Jean-Pierre Boullenger,
M. et Mme Gérard Leroux,
Mme Sophie Aries,
Docteur ès sciences Robert Aries,
Vivian, Lynn et Eve Aries,
ont la grande douleur de faire part du décès de

Jacqueline Yvette BOULLENGER.

Lamorlaye (Oise), New-York, Genève.
15, rue d'Astorg, 75008 Paris.

— M. Robert Aries, docteur ès sciences, a la tristesse d'indiquer que les obsèques de sa compagne bien-aimée,

Jacqueline BOULLENGER,

dont le décès a été mentionné au carnet du « Monde » du 25 octobre, auront lieu au cimetière de Maisons-Laffitte (Yvelines), le jeudi 26 octobre, à 16 h. 15.

Dors en paix chérie.
Tes souffrances sont finies.
Priez pour elle.

— Toulouse, Toulon.
Mme veuve Paul Castela,
Mme veuve Gabriel Rapha, ses enfants et petits-enfants,
Le docteur René Castela, Mme et leurs fils,
Les familles parentes et alliées ont la douleur de faire part du décès, le 15 octobre 1978, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, de

M. Paul CASTELA,
croix de guerre 1914-1918,

leur époux, père, grand-père et arrière-grand-père.
Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.
1, rue Jacinthe, Côte pavée,
31500 Toulouse.
107, place Curie, 83000 Toulon.

— Moirans (Isère).
Mme Maurice Collignon,
M. et Mme Jacques Collignon et leurs enfants,
M. et Mme Maurice Magnet, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Michel Collignon,
Béatrice, Emmanuelle et François,
M. Pierre Collignon et ses filles,
M. et Mme Bernard Collignon et leurs enfants,
M. et Mme Olivier Collignon et leurs fils,
M. et Mme Patrice Prior et leurs filles,
Mlle Marie-Thérèse Collignon,
Sœur Marie-Ambroise du Sacré-Cœur,
ont l'immense douleur de faire part du décès subit du

général Maurice COLLIGNON,

commandeur de la Légion d'honneur, membre correspondant de l'Institut, survenu à Moirans (Isère), le 21 octobre 1978, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.
Les obsèques ont eu lieu dans le recueillement familial, le 25 octobre, à Strasbourg.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Chemin Monaire,
38430 Moirans.
(Le Monde du 4 octobre.)

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.

— Livarot, Nairobi, Wetzlar.
Mme Ulrich Ellwanger-Lebertre, son épouse,
Marc et Katy, ses enfants,
M. et Mme Heinz Ellwanger, ses parents,
Mme Jean Lebertre, sa belle-mère,
Les familles Ellwanger, Goling, Lebertre, Borel,
Toute la famille
Et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Ulrich ELLWANGER,

survenu accidentellement au Kenya à l'âge de trente et un ans.
Ses obsèques auront lieu le samedi 28 octobre 1978, à 10 heures, en l'église de Livarot, où un registre à signatures sera ouvert.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Nairobi (Kenya), PO Box 47836.
633 Wetzlar (R.F.A.), 27, Lilienweg.
14140 Livarot,
33, rue du Général-Leclerc.

— Saint-Georges-de-Reneins, Suresnes.
Mme Jean Foillard,
Le capitaine Daniel Foillard,
M. et Mme Jean Chulliat, et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Louis Foillard et leurs enfants,
M. et Mme René Foillard,
M. et Mme Pierre Brault et leurs enfants,
Mlle Juliette Foillard,
M. et Mme Marcel Rollet,
Les familles Foillard, Brault, Mousset, Bernard, Latreille, Botton, Reynier, Durand, Chabert, Longin, parents et amis,
ont l'immense douleur de faire part du décès de

M. Jean FOILLARD,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1940 - O.D.,
conseiller municipal de Saint-Georges-de-Reneins,
chevalier du Mérite agricole,
président-directeur général des Etablissements T. David et L. Foillard,
président des Compagnons du beaujolais,
administrateur des Etablissements A. Dailly à Romanèche-Thorins,
administrateur des Etablissements Simplex à Villefranche-sur-Saône,
administrateur honoraire de la Caisse d'épargne de Villefranche-sur-Saône,
conseiller honoraire du commerce extérieur de la France,
membre honoraire de la chambre de commerce de Villefranche-sur-Saône,
président honoraire du Syndicat des négociants en vins,
membre de l'Académie de Villefranche-sur-Saône,
membre de l'Union interprofessionnelle des vins du Beaujolais,
membre de la Commission d'exportation des vins de France,
Grand Echanson des papes,

enlevé à leur affection dans sa soixante-sixième année, muni des sacrements de l'Eglise.
Les obsèques auront lieu le jeudi 26 octobre 1978, à 16 heures, en l'église de Saint-Georges-de-Reneins.
Condoléances et registre à l'église.
Selon la volonté du défunt, ni fleurs, ni discours, ni deuil, et seule la famille assistera à l'inhumation.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Pas de visite à domicile.

— Saint-Georges-de-Reneins, Sorgues.
Les membres du conseil d'administration des Etablissements T. David et L. Foillard ont la grande douleur de faire part du décès de leur regretté président-directeur général,

M. Jean FOILLARD.

Les obsèques auront lieu à Saint-Georges-de-Reneins, le 26 octobre 1978, à 16 heures.
Condoléances et registre à l'église.
Selon la volonté du défunt, ni fleurs, ni discours, ni deuil, et inhumation dans l'intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— Marie Griffe-Jossier et toute *sa famille* ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne de

Mme Marcel JOSSIER,
née Jeanne Griffe,

rappelée à Dieu le 19 octobre, munie des sacrements de l'Eglise.
La cérémonie religieuse et l'inhumation ont eu lieu dans l'intimité.
Il ne sera pas envoyé de faire-part. Cet avis en tient lieu.

6, boulevard Voltaire, 75011 Paris.

— M. et Mme Zaverilal Jivan,
M. et Mme Sourendre Jivan,
M. et Mme Soumanlal Jivan,
Prackash, Nicky, Lila et Anita Jivan,
ont la douleur de faire part du décès de leur père,

***Jivan* KESSAODJEE,**

survenu le 21 octobre 1978 à Tananarive.
L'incinération a eu lieu à Tananarive le 22 octobre 1978.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

— M. Yves Lamouche, son fils, architecte D.P.L.G.,
Mlle Florence et M. Jean-Yves Lamouche, ses petits-enfants,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Henri LAMOUCHE,
ingénieur de l'Ecole centrale des arts et manufactures,
commandeur de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,

survenu à Paris, le 24 octobre 1978 à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.
La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Notre-Dame d'Auteuil, à Paris (16e), le jeudi 26 octobre, où l'on se réunira, à 8 h. 30, suivie de l'inhumation au cimetière de Bois-le-Roi (Seine-et-Marne).

4, avenue Marceau, 75008 Paris.
33, avenue du Roi-Albert,
06400 Cannes.

— *Mme Georges Peraire,*
M. et Mme Claude Bloch et leurs enfants,
ont la grande douleur de faire part du décès du

docteur Georges PERAIRE,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre du Mérite national,

L'inhumation aura lieu le jeudi 26 octobre, à 10 h. 45, au cimetière du Montparnasse.
Réunion rue Emile-Richard.
Mme Peraire s'excuse de ne pas recevoir.

— On nous prie d'annoncer la mort de

Georges-Henri PINGUSSON,
architecte D.P.L.G. et F.A.I.A.,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,

survenu le 22 octobre 1978, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.
La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 27 octobre à l'église de Taulignan (Drôme), à 15 heures.

(Voir ci-dessous.)

— Mme André Paul Pondepeyre, ses enfants et petits-enfants,
Ses alliés et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. André Paul PONDEPEYRE,
commissaire de sociétés,
expert-comptables,

survenu subitement, le 21 octobre 1978, dans sa soixante-quatrième année.
Les obsèques auront lieu le 26 octobre 1978, à 10 h. 30, en l'église de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, 252 bis, rue Saint-Jacques, 75005 Paris, où l'on se réunira.
Cet avis tient lieu de faire-part.
42, rue Henri-Barbusse,
75005 Paris,
19, rue Magenta,
78000 Versailles.
7, allée des Gardes-Royales,
78000 Versailles.

Remerciements

— Mme Yvonne Cobbi et sa famille, profondément touchées par les témoignages de sympathie reçus lors du décès de

M. Joseph COBBI,

prient toutes les personnes qui se sont associées à leur peine de trouver ici leurs sincères remerciements.

1, rue Edouard-Fournier,
75016 Paris.

— Le docteur et Mme Georges Honigsberg,
M. et Mme Léopold Honigsberg,
Mlle Ludwika Honigsberg,
profondément touchés des marques de sympathie et d'amitié qui leur ont été témoignées lors du décès de leur mère,

Mme veuve Henry HONIGSBERG,
née Fryda Gurewicz,

prient tous leurs amis de trouver ici l'expression de leurs remerciements très émus.

— Très touchés, les enfants de **Mme Jeanne RICHARD-BAUR** remercient tous ceux qui ont témoigné leur sympathie lors de son décès.

Anniversaires

Il y a cinq ans,

Mme Jean GAULTIER,
née Ginette Vivier,

s'éloignait de ses amis. Ils pensent à elle pour cet anniversaire.

— La réunion annuelle à la mémoire de

Robert GAMZON (Castor),
Edmond FLEG,
Henri *SCHILLI*,

aura lieu au quartier général des éclaireurs et éclaireuses israélites de France, 27, avenue de Ségur, Paris-7e, le jeudi 26 octobre, à 19 heures.

Messes anniversaires

— Pour le premier anniversaire du rappel à Dieu de

Michel TAVERNIER,

des messes seront célébrées à son intention le jeudi 26 octobre.
Une pensée et des prières sont demandées à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

Communications diverses

— *L'ambassade d'Iran communique* qu'en raison du séisme qui a endeuillé l'Iran, la fête nationale et les réceptions du 26 octobre, à l'occasion de l'anniversaire du chah, n'auront pas lieu cette année, et les frais correspondants seront utilisés au profit des sinistrés.

Visites et conférences

JEUDI 26 OCTOBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 15 h., 16, rue Chaptal, Mme Chapuis : « Chopin et G. Sand chez Ary Scheffer ».
15 h., 47, quai de la Tournelle, Mme Zujovic : « Le Musée de l'Assistance publique ».
17 h., entrée exposition Grand Palais, Mme Saint-Girons : « Exposition Le Nain » (entrées limitées).
14 h., Palais de Chaillot, place du Trocadéro : « Splendeurs des costumes du monde » (L'art pour tous).
15 h., métro Sully-Morland : « La rénovation du Marais » (A travers Paris).
15 h., métro Arts-et-Métiers : « Chez un grand restaurateur d'orfèvrerie » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

CONFERENCES. — 12 et 14 h., Musée du Jeu-de-Paume : « L'impressionnisme, les thèmes cycliques » (Arcus).
14 h. 40, Centre Jacques-Dolbeau, 122, rue du Bac, Mme A. Chevallier, M. A. Brender : « Notre troisième visite en République populaire de Chine » (CEPRE).
18 h., 33, faubourg Saint-Honoré, M. François Noirissier : « Parlez-nous du Goncourt » (Cercle interallié).
20 h., salon Sèvres de l'hôtel Lutetia, 45, boulevard Raspail : « Existe-t-il une séduction particulière aux acteurs, chanteurs, artistes de cinéma nés sur les bords de la Méditerranée ? » (dîner-débat France-Méditerranée).
18 h. 30, 22, rue Tiquetonne, M. Pierre Janin : « Objet de la parapsychologie » (GERP).
20 h. 30, 28, rue Daubigny, docteur Cherrier : « Structure fonctionnelle du cerveau » (GERP).
20 h. 30, 21, rue Notre-Dame-des-Victoires, Mme Claude Thibaut : « La France de Philippe le Bel et de ses fils ».
20 h. 30, 26, rue Bergère, Mme Huguette Pinson : « Vers la découverte de soi par la pratique du yoga de la connaissance » (L'homme et la connaissance).

ARCHITECTURE

Mort de Georges-Henri Pingusson

Nous apprenons la mort, survenue le 22 octobre à Paris, de Georges-Henri Pingusson, architecte. Il était âgé de quatre-vingt-quatre ans.

Georges-Henri Pingusson est l'auteur de l'une des plus belles réalisations architecturales des années 30. C'est l'hôtel Latitude 43 à Saint-Tropez, construit en 1931-1932, architecture cubiste en gradins adossée à la colline, ouverte vers la mer et vers la montagne et où la verdure a fini par la noyer, la rendant invisible de la route.

Né à Clermont-Ferrand en 1894, formé à l'Ecole des beaux-arts de Paris, dont il était diplômé, Georges-Henri Pingusson faisait partie, avec Robert Mallet-Stevens, de l'Union des architectes modernes (U.A.M.), association qui regroupait des architectes, des peintres, des sculpteurs, des musiciens, et pour laquelle il réalisa, avec Francis Jourdain, le pavillon de l'Exposition universelle de 1937. Georges-Henri Pingusson appartient à cette génération d'architectes des années 30, qui avait montré un souci de la création artistique et qui s'est très vite révélée à contre-courant des préoccupations techniques annonciatrices des constructions de masse de l'après-guerre. Ce chercheur inlassable, fin et sensible, manqua de commandes. Plusieurs projets pour Paris, en collaboration avec Mallet-Stevens, n'aboutirent pas.

Il lui fallut attendre l'après-guerre pour se voir confier l'aménagement de la Sarre, où il sut éviter cette architecture à l'emporte-pièce, faite de barres indifférenciées, dite de « zoning », qu'on pratiquait inconsidérément. Il y fut l'architecte exigeant de l'ambassade de France.

Après la cité-satellite de Briey-en-Forêt, où il invita Le Corbusier à construire une unité d'habitation en 1952-1959, et la construction, toujours dans la région de l'Est, de deux églises modernes qui intègrent l'esthétique contemporaine à l'architecture sacrée, Georges Henri Pingusson réalisa le Mémorial de la déportation, sur la pointe de la Cité, au pied de Notre-Dame, à Paris, où il évoque le lieu carcéral avec de sobres espaces et des passages aménagés entre la Seine et le ciel.

Des générations d'étudiants de l'Ecole des beaux-arts, où il a longtemps enseigné depuis 1948, doivent beaucoup à Georges Henri Pingusson, dont l'œuvre, comme celle de Mallet-Stevens, reste encore à découvrir. — J. M.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	48,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux

Jeunes Ingénieurs

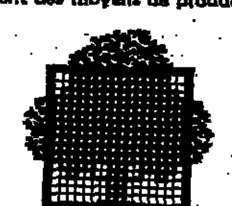
L'établissement industriel de Belfort (2000 personnes) de CII HONEYWELL BULL recherche des ingénieurs débutants pour occuper des postes au sein d'unités Etudes ou Fabrication dans le contexte suivant :

- industrie informatique de haute technicité
- produits alliant la petite mécanique, l'électromécanique, l'électronique et l'informatique
- moyens importants sur place d'étude et de production
- méthodes de gestion avancées
- environnement agréable.

Selon leurs intérêts et leur formation, ces jeunes ingénieurs seront orientés soit vers le développement de produits (périphériques d'ordinateurs et terminaux), abordés sous leurs aspects théoriques et menés jusqu'au stade de l'industrialisation, soit vers le développement des moyens de production (équipements et méthodes).

Ces postes très formateurs s'adressent à des jeunes diplômés d'écoles supérieures d'ingénieurs, option électronique - automatique ou informatique.
Leurs qualités humaines seront appréciées au même titre que leurs compétences techniques.

Service Recrutement
6, avenue des Usines
90001 BELFORT
Téléphone (84) 22.82.00



Cii Honeywell Bull

FRIGA-BOHN

Un des leaders européens, échangeurs thermiques réfrigération, conditionnement d'air, 35 % exportation
renforce son équipe et recherche

POUR SON DEPARTEMENT DE GENAS (69)

ATTACHÉ COMMERCIAL
export + France, dynamique, 28 ans minimum. Solide expérience export, anglais courant indispensable. B.T.S. froid ou DUT Génie thermique.

AGENT MÉTHODES
Niveau V, expérience organisation production, connaissant anglais.

PR SON DEPARTEMENT DE CREMIEU (38)

AGENT MÉTHODES
Chaudronnerie, niveau V

AGENT MÉTHODES
Fabrication série, niveau IV, anglais apprécié.

C.V. détaillé manuscrit, photo, prétention à FRIGA-BOHN, rue Roger-Salengro, 69740 GENAS

UN IMPORTANT GROUPE FRANCAIS
recherche dans le cadre de son expansion

INGENIEUR ANALYSTE

diplômé d'une grande Ecole Scientifique, orienté vers des disciplines liées à la gestion des entreprises, débutant ou ayant 2 à 3 ans d'expérience.

Après période de formation en usine dans un service informatique, l'ingénieur prendra des responsabilités dans un projet informatique au niveau Etablissement ou Société.

L'importance du Groupe permet d'envisager une évolution de carrière dans des secteurs d'activités très variés.

Adresser lettre manuscrite + CV + photo + rémunération actuelle sous référence 83.460 CONTESSE PUBLICITE - 20, av. de l'Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

Dans le cadre de l'accroissement de son implantation régionale

Kienzle Informatique

recherche

un analyste confirmé

- bonne formation générale
- minimum 5 à 8 ans d'expérience informatique
- très bonne expérience des activités d'avant et d'après-vente, ainsi que de la direction d'un groupe de programmeurs et analystes.
- pratique d'installations d'applications de comptabilité, salaires, stocks, facturation.

Ce poste de responsabilités est à pourvoir en province - région Sud-Est.

Envoyer curriculum vitae et prétentions à Kienzle Informatique - Direction du Personnel - 50, avenue Daumesnil - 75012 Paris.

IMPORTANTE SOCIETE D'INGENIERIE HYDRAULIQUE ET AGRICOLE REGION MEDITERRANEENNE
recherche
URGENT

JEUNE INGENIEUR GRANDE ECOLE

(X, Centrale, Pont, Génie rural) 3-4 années d'expérience

dans le domaine des Etudes de Grands Aménagements hydro-agricoles et problèmes connexes d'aménagement et développement régional pour conduites équipes d'études pluridisciplinaires.

ACTIVITES EN FRANCE ET PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT. DEPLACEMENTS FREQUENTS A L'ETRANGER. ANGLAIS INDISPENSABLE.

Adresser lettre man., C.V., ph. (retournée) et rémunération au nº 8322, « le Monde » Publicité, 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

---

CABINETS d'expertise comptable Nice et Corse recherchent Chefs de groupe dynamiques pour postes à responsabilités. Adresser C.V. détaillé à S A F, 10, rue Puget - 06100 Nice

---

LABO PHARMACEUTIQUE IMPLANTÉ en BRETAGNE
recherche
PHARMACIEN
pour poste de contrôle et mise en forme galénique de produits injectables. Env. C.V. et prét. nº T 09017 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Centre de recherche près de NANCY recrute :

TECHNICIEN SUPÉRIEUR CHIMISTE
Possédant maîtrise chimie organique ou chimie physique.

- Pratique de la CHROMATOGRAPHIE GAZEUSE.
- Lecture anglais requise.
- Expérience en laboratoire appréciée.
- Sens des responsabilités.
- Permis V.L. pour petits déplacements de courte durée.

Adr. C.V., photo et prétentions s/réf. 1.498 SWEERTS, B.P. 267 75424 Paris Cedex 09 qui tr.

Société d'Expertise Comptable recherche collaborateurs experts-comptables ou commissaires inscrits ayant une expérience approfondie du contrôle avec résidence à LILLE, BOURGES, LE MANS, NANCY, NANTES, RENNES et stagiaire avec D.E.C.S. pour NANCY. Ecr. nº 8304 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

---

Cabinet EXPERT COMPTABLE 22000 SAINT-BRIEUC, rech. COLLABORATEUR
Niveau D.E.C.S., responsable dossiers. Expér. min. de trois années de cabinet indispensable. Env. C.V. détail., photo, prét. à nº T 08988 M, Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

ESSO-CHIMIE recherche pour renforcer l'encadrement de son service Informatique de Gestion.

UN JEUNE CADRE INFORMATICIEN

Première affectation à l'usine de Notre-Dame-de-Gravenchon (Seine-Maritime).
Formation supérieure Grande Ecole ou Université.
Ayant au moins 2 années d'expérience en informatique de gestion.
Très bonne connaissance de l'anglais indispensable.
Possibilités de carrière au niveau français et international.

Ecrire avec C.V. et photo à :
Service du Personnel
usine ESSO-CHIMIE
Boîte Postale nº 52
76330 Notre-Dame-de-Gravenchon.



CHIMIE

Recherchons

UN CHARGÉ DE MISSION TECHNICO-COMMERCIAL

Apte à participer à la gestion et à la commercialisation d'équipement à caractère public.

Conviendrait à homme d'action et de terrain, 28 ans minimum, **formation d'ingénieur type arts et métiers,** expérience en entreprise souhaitable, niveau de rémunération 75.000 F par an. **Poste à VALENCE.**

Ecrire lettre manuscrite avec C.V. et photo à : PROVINCE PUBLICITE - HAVAS Valence nº 3.868

IMPORTANTE SOCIÉTÉ PRESSE-V.P.C.

recherche

UN JEUNE CADRE COMMERCIAL

La mission de ce responsable consiste à gérer un important budget de développement publicitaire et à commercialiser certaines activités de l'entreprise.

Il est nécessaire de connaître le marché des fichiers et des mailings, d'être un excellent négociateur à tout niveau, d'avoir un sens aigu des responsabilités et de vouloir s'intégrer à une équipe dynamique.

Une expérience minimum de trois ans et une réussite concrète dans ces domaines sont des atouts majeurs.

Lieu de résidence : Orléans.
Envoyer C.V., prétentions et photo à Case JG, I.C.P., 58, rue Perronet, 92523 NEUILLY-s.-SEINE.

Rubrique des évidences parfois perdues de vue.

Chap. 9

Les offres d'emploi du Monde : excellentes pour recruter des secrétaires.



Le niveau Monde est bon à prendre à tous les niveaux.



emplois internationaux

SOCIÉTÉ PÉTROLIÈRE
RÉGION DE SFAX (TUNISIE)

recherche

UN CADRE ADMINISTRATIF POUR SERVICE DU PERSONNEL

Candidat TUNISIEN ayant licence en DROIT, en SCIENCES ECO. ou diplômé H.E.C. ou cycle moyen de l'E.N.A.
Expérience souhaitée.
Agé de moins 40 ans.

Ecrire avec curriculum vitae sous référ. 84.024 à S.N.E.A.P., D.C. Recrutement, 21, avenue des Lilas, Bâtiment Mestressat, 64000 PAU.

En Australie, Canada, Afrique, Moyen-Orient, Amérique, Asie, Europe, des EMPLOIS vous attendent. Demandez le mensuel spécial MONDEMPLOIS (Serv. M 77), 14, r. Clauzel, Paris (9e)

OFFRES d'EMPLOIS outre-mer, étranger par répertoires hebdomadaires. Ecr. Outre-Mer Mutations, 47, r. Richer, Paris (9e)

CELLULOSE DU MAROC
recrute
CHEF SERVICE ENTRETIEN
pr usine 100.000 t pâte à papier
Responsable : des ateliers mécanique, chaudronnerie, électricité, métrologie, méthode, organisation.
Ecr. : Cellulose du Maroc, 10 Zankat Tissa - Rabat - MAROC

Société d'ingenierie recherche pour l'Algérie

UN INGÉNIEUR GÉNIE CIVIL

diplômé, minimum 10 a. expér. pour coordination des travaux de plusieurs complexes agro industriels. Ecrire s/réf. 1.407 à P. LICHAU S.A., B.P. 220, 75063 Paris Cedex 02 qui tr.

Société para-publique, Paris, recherche en vue de ses interventions en Afrique Noire, un

INGÉNIEUR

Diplômé (ESTP, TPE, ou équivalent), ayant une expérience de 5 à 8 ans notamment en

CONTROLE TRAVAUX ROUTIERS

Les ingénieurs intéressés ayant déjà vécu outre-mer sont invités à prendre un premier contact en écrivant sous réf. 3.264 à MEDIA P.A., 9, bd des Italiens, 75002 PARIS qui transmettra.

---

offres premier emploi

DEVENEZ ATTACHÉS COMMERCIAUX DE P.M.E.

en suivant pendant six mois un stage rémunéré par l'Etat.

Bénéficiaires :
- jeunes de moins de 26 ans : 75 % du SMIC ;
- femmes : veuves, divorcées, séparées de corps judiciairement et célibataires avec enfant : 90 % du SMIC.

Niveaux : études supérieures.
Début des stages : novembre 1978.

Ecrire avec curriculum vitae à FORMINTER, 91, rue Saint-Lazare, 75009 Paris.

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES ENCADREES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

offres d'emploi

Cerci SOCIETE D'INGENIERIE EN INFORMATIQUE ET AUTOMATIQUE

dans des ensembles livrés "clé en main", employant 800 personnes, à Paris et dans la région Rhône-Alpes
FILIALE DU GROUPE JEUMONT-SCHNEIDER

Recherche

Ingénieurs d'affaires

diplômés G.E., 6 à 10 ans d'expérience, dont 3 comme responsable de projets informatique industrielle et 3 dans le secteur économique.

Postes à pourvoir :
- Pipe-line (eau, gaz, pétrole).
- Production et transport de l'électricité.
- Contrôle de production dans les industries mécaniques.
- Suivi de fabrication dans les ateliers.

Adresser votre candidature manuscrite avec C.V. détaillé à Direction du Personnel CERCI, 56, rue Roger Salengro 94120 FONTENAY-S-BOIS

METTRE EN ŒUVRE L'INFORMATIQUE DANS L'ENTREPRISE

---

responsable F.100 000 comptabilité gestion

BANLIEUE EST. Une PME Française récemment intégrée dans un groupe industriel étranger recherche un cadre rompu aux méthodes anglo-saxonnes - pour animer une petite équipe comptable et faire évoluer les sytèmes d'information de gestion. Il sera rattaché au PDG et travaillera en liaison avec lui pour l'élaboration des budgets et la gestion de la trésorerie.
Il produira lui-même tous les états financiers et assurera un rôle de liaison avec la société-mère US. Il sera chargé de la comptabilité industrielle et du suivi des stocks pour une unité de production de F 12 millions de chiffre d'affaires. Il aura à traiter de problèmes d'exportation.
Le poste convient à un comptable de niveau DECS, possédant une expérience dans un contexte industriel de préférence anglo-saxon. La pratique courante de l'Anglais est requise.

Adresser C.V. et prét. s/réf. M 103 à J.N. CRETE - Tour Maine Montparnasse 33, av. du Maine 75655 Paris cédex 15.
Discrétion absolue.

The Executive Group management consultants

HARRIS COMMUNICATIONS AND INFORMATION HANDLING

DIVISION DATA COMMUNICATIONS

Spécialiste de Systèmes d'Informatique répartie

recherche pour PARIS

INGENIEURS COMMERCIAUX

CONFIRMES
30 ans minimum

Nous souhaitons une :
- connaissance de systèmes informatiques
- réussite dans la vente de systèmes informatiques
- pratique de la langue anglaise (lue et parlée)
- *diplôme de Grande Ecole ou équivalent.*

Qualités requises :
- excellente présentation
- bon esprit d'analyse et de synthèse
- qualités pédagogiques
- excellent négociateur à haut niveau
- *précis et méthodique*

recherche pour PARIS, LYON, NANTES

TECHNICIENS DE MAINTENANCE

CONFIRMES
- 3 à 5 ans d'expérience
- *Excellente présentation*

Formation :
- Technicien électronicien ou informaticien niveau minimum BAC F - D.U.T. - B.T.S. formation sur les équipements électromécaniques
- Pratique de la langue anglaise : lue - parlée.

Pour ces postes, adresser lettre manuscrite avec C.V., photo et prétentions à :
HARRIS S.A.
Division DATA COMMUNICATIONS
Avenue Charles de Gaulle 78150 LE CHESNAY

SOCIÉTÉ DES TUYAUX BONNA

2.500 personnes - C.A. 500 millions de francs. Fabrication et pose canalisations en béton. Engineering, fourniture d'usines de préfabrication produits en main, champ d'activité international

recherche

JEUNES INGÉNIEURS
PONTS ET CHAUSSÉES - MINES - CENTRALE

pour son Département Etudes et Projets PARIS

Ces postes conviennent à des ingénieurs désireux d'évoluer vers d'autres fonctions (production, commercial, travaux) pour déboucher à terme sur responsabilités plus étendues en France ou à l'étranger.

Ecrire avec C.V. et photo à Société des Tuyaux BONNA, B.P. 371-08, 75365 PARIS CEDEX 08.

DECKART MICROGRAPHIE

LEADER DANS SON SECTEUR
recrute

1) INGÉNIEURS COMMERCIAUX H. et F. TRÈS HAUT NIVEAU
EXPERIENCE APPROFONDIE (10 ans) confirmée par des succès réels.

2) INGÉNIEURS COMMERCIAUX H. et F.
QUELQUES ANNES D'EXPERIENCE
EXCELLENTES REMUNERATIONS
POSSIBILITES REELLES DE PROMOTION

Ecrire ou téléphoner : *M. DAVID,* DECKART - 206, rue La Fayette, Paris (10e).
TÉL. : 209-01-50

LE MATIN de Paris

recherche
- 1 CHEF DE VENTE
- 1 CHEF DE PUBLICITÉ
- 2 COURTIERS
- 4 VENDEURS

Ne pas téléphoner :
Ecrire à AXEL BRUCKER, Service Publicité, « LE MATIN », 21, rue Hérold, 75001 PARIS.

TRÈS IMPORTANTE SOCIÉTÉ ÉLECTROMÉCANIQUE

recherche pour Siège Social

UN CONTROLEUR DE GESTION

Suivi de la gestion des établissements et des filiales du groupe.
Etudes économiques et financières.

Diplômé d'une école supérieure de commerce ou équivalent.

Première expérience acquise dans domaine de la gestion dans une société industrielle serait appréciée.

Anglais nécessaire.

Lieu de travail : PARIS - ETOILE.

Adr. C.V et prétent. sous le nº 84.343 à CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui transm.

Wrangler

Leader européen du jean
recrute

DEUX DIRECTEURS DES VENTES RÉGIONAUX

1°) moitié Nord de la France
2°) moitié Sud de la France

PROFIL DU CANDIDAT :
c'est un manager de 30 ans minimum, très dynamique, excellent animateur, possédant une connaissance des méthodes de pointe en technique de vente. *Expérience grande consommation textile appréciée.* Il devra être capable de diriger sur le terrain une équipe très dynamique de 7 à 9 Représentants, d'organiser et animer des stages et réunions et de superviser les relations avec la clientèle.

UN DIRECTEUR CENTRALES D'ACHATS ET GRANDS CLIENTS

PROFIL DU CANDIDAT :
c'est un manager de 30 ans minimum, très dynamique, excellent vendeur, possédant une réelle connaissance des techniques de marketing, promotion, publicité avec grandes chaînes. Expérience grande consommation textile appréciée. Il sera chargé des centrales d'achats, des groupements et des clients importants aux plus hauts niveaux de négociation.

UN HOMME DE MARKETING

aimant les chiffres et les études sur données et en relation étroite avec l'informatique.
Collaborateur direct du Directeur des Ventes,

Il :
- étudie et suit l'évolution des marchés,
- étudie et suit l'évolution des ventes par région et sur la France,
- planifie les prévisions et les objectifs,
- en suit la réalisation.

Envoyer C.V. détaillé et prétentions en précisant le poste choisi à Mme Verdier.
BLUE BELL S.A. - Z.I. - 95380 LOUVRES.

bleu

IMPORTANT ORGANISME DE FORMATION
recherche

1) ANIMATEUR

Réf. A1

ayant expérience économie générale et d'entreprise, le sens des relations à haut niveau et attiré par la formation.
Fréquents déplacements de courte durée en France.

2) ANIMATEUR DE STAGES
« COMMERCIAL-VENTES »

Goût pour les contacts - sens des relations de haut niveau en entreprise. Réf. A2

3) SPÉCIALISTE EN ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Ayant solide expérience d'entreprise et pratique *de l'informatique.*

Le candidat sera chargé de la conception de programmes de formation niveau cadres, de l'animation et formation avec entreprises. Réf. A3

Ecrire avec C.V. et prétentions en précisant la référence du poste ss le nº 8.323 à « le Monde » Pub. 5, rue des Italiens, 75427 PARIS-9e

---

emplois régionaux

ROBERT BOSCH (France) S.A.

Groupe BOSCH
- Equipement automobile
- Appareils ménagers
- Autoradios Blaupunkt
- Caméras et projecteurs Bauer

recherche pour son activité EQUIPEMENTS AUTOMOBILE et d'ATELIER

chef de région

Basé à Toulouse - formation supérieure commerciale et gestion - expérience souhaitée du milieu automobile - sera responsable de l'activité de 20 départements et d'une équipe de 9 inspecteurs techniques et commerciaux.

BOSCH

Adresser CV manuscrit, prétent. et photo au Département Gestion du Personnel 32, av. Michelet 93404 SAINT OUEN.

Société Générale des Eaux Minérales de VITTEL
recherche pour compléter
Equipe Marketing

CHEF de PRODUITS confirmé

(5 ans expérience minimum)

Nous offrons :
bon niveau de responsabilité au sein d'une structure légère.

Nous recherchons candidat(e) :
- 30 ans environ
- Formation supérieure
- Bonne expérience dans Techniques de Marketing et de Communication acquise dans le domaine des produits de grande consommation.

Résidence : VITTEL.

Ecrire avec CV + photo + salaire actuel à Direction des Relations Humaines SGEMV - 88800 VITTEL.

---

gasquet, fabricant à Bordeaux de matériels de traitements des liquides distribués et installés dans le monde entier, cherche un

ingénieur commercial export

Sous l'autorité du DC qui lui définit ses objectifs, il prospecte les marchés à l'exportation, négocie les gros contrats, anime et développe le réseau d'agents existants. C'est un homme d'au moins 30 ans, de formation supérieure ayant l'expérience de la vente de biens d'équipements à l'export, de préférence dans l'agro-alimentaire, chez un fabricant ou dans l'ingénierie.
L'anglais est sa langue de travail. Les déplacements à l'étranger sont fréquents et prolongés. Résidence Bordeaux.
Ecrire à J. THILY, à Paris, réf. 3395 LM.

directeur financier 150 000 F +/an

Nous fabriquons, dans une ville moyenne de la région Rhône-Alpes des biens d'équipement mécaniques et exportons près de 90 % de notre CA. Notre PDG cherche pour l'assister un DF qui prend en main : la comptabilité générale, la trésorerie (en francs et en devises), les budgets et le contrôle de *gestion, l'étude des investissements, le contrôle financier des filiales* à l'étranger. C'est donc un organisateur capable d'établir les procédures simples voulues, un animateur donnant aux autres dirigeants le sens de la gestion et déjà un bon financier.
35 ans minimum, ESCP, HEC, DECS ou équivalent, il a une expérience *internationale affirmée et maîtrise donc l'anglais.*
Ecrire à Mme G. DILL, à Lyon, réf. 483 LM.

directeur comptable 120 000 F +/an

Nous distribuons des articles para-pharmaceutiques avec 12 points de vente en France et sommes **la filiale d'un groupe international leader dans sa spécialité.** Notre directeur financier cherche son adjoint. Sa mission : reprendre en main l'équipe (30 p.), mettre en place une structure solide, adapter et améliorer les procédures existantes, *fournir rapidement à la direction toutes les données comptables* nécessaires et, bien sûr, améliorer la productivité.
C'est un excellent professionnel, capable de motiver et d'animer son équipe et connaissant parfaitement les procédures anglo-saxonnes.
Lieu de travail : proche banlieue ouest de Paris.
Ecrire à Mme M.C. TESSIER, à Paris, réf. 3474 LM

ALEXANDRE TIC S.A.
10, RUE ROYALE - 75008 PARIS
10, RUE DE LA REPUBLIQUE - 69001 LYON

SERVICE TECHNIQUE *DU BATIMENT*
Paris et région parisienne recherche

INGÉNIEUR CONFIRMÉ
GRANDES ECOLES

Connaissant les problèmes thermiques du bâtiment. Ce poste demande notamment des qualités de rédacteur (cahier des charg., prescriptions techniqu.). Ecr. avec C.V. et *prétent.* à *M. BOREL : C.S.T.B., Service* H.T.A.E., 84, av. Jean-Jaurès, 77428, MARNE-LA-VALLEE Cedex 2 - Téléph. : 005-90-38

Impte Sté Commerce Céréales basée à Paris-Ouest recherche

AGENT ADMINISTRATIF

pr suivi exécution des contrats commerciaux. Formation *secondaire minim. avec notions* d'une ou deux langues dont l'italien. - Ecr. av. C.V. *et prét.* à nº 50402 B, BLEU, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes

---

CENTRE D'ESSAIS en VOL de BRETIGNY, recherche

DESSINATEUR-PROJETEUR
BATIMENT.

(25 ans min., BTS et expér. professionnelle) pour études - dossiers APS, travaux neufs et aménagements divers T.C.E. Adr. C.V. chef du personnel de la Base d'essais, 91220 BRETIGNY-SUR-ORGE.

Important cabinet COMMISS. AUX COMPTES recrute

JEUNES COLLABORATEURS

diplômés SUP de CO.
Ecrire avec C.V. et photo à : *ELIANE MECHE,* 217, r. Saint-Honoré, 75001 Paris.

Recherchons ANIMATEUR pour Club de JEUNES, bael. Sed. Ecr. M. AUDOUSSET, mairie de St-Michel-s/Orge (91) 901-11-38

Recherchons

COLLABORATEUR

environ 30 ans min., bonne formation administrative pour seconder chef service comptabilité fournisseurs. Ecr. en indiquant âge; références, salaire demandé, à la Société Etudes Gestion Administratives, 6, r. Arsène-Houssaye, Paris-8e.

ETABLISSEMENT PUBLIC *rech. J. Homme pour poste de*

MAINTENANCE AUDIO-VISUEL

- Niveau BAC technique.
- 3 ou 4 années expér. appréc. pr pratique *maintenance matériel électro-acoustique-vidéo.* Transmettre C.V. à 769.395 M, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

SOCIÉTÉ DES CIMENTS FRANÇAIS

recherche

CADRE DEBUTANT

pour sa DIRECTION COMMERCIALE
- le candidat sera diplomé d'une grande école de commerce.
- Après une formation commerciale généraliste, assurée par l'entreprise, il devra pouvoir prendre un poste d'Attaché Commercial dans l'une de nos régions en France ou tenir un poste de Cadre Commercial à notre direction commerciale.
- Possibilité d'évolution au sein de la société.

Les candidats intéressés par ce premier emploi sont invités à adresser lettre manuscrite, CV, photo et prétentions à :
Société des Ciments Français
Direction des Affaires Sociales
Tour Générale
5 Place de la Pyramide
Cédex 22 — 92088 Paris La Défense

CABINET INTERNATIONAL D'AUDIT
recherche pour son Service Comptabilité interne

CHEF COMPTABLE EXPÉRIMENTÉ

dynamique, sens de l'organisation et des responsabilités. Possibilités de promotion.
ANGLAIS INDISPENSABLE.

Envoyer C.V. avec photo sous la référence 4.780 M à MAMREGIES, 3, rue d'Hauteville, 75010 PARIS qui transmettra.



ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES ENCADREES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,89
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

offres d'emploi — offres d'emploi

SPERRY UNIVAC

2ème Constructeur mondial d'ordinateurs

recherche

Un Ingénieur Technico-Commercial Confirmé

SUPPORT AVANT/VENTE ET APRES/VENTE TELECOMMUNICATIONS

- Votre formation est au moins équivalente au D.U.T. informatique ;
- Vous avez acquis au moins deux ans d'expérience en tant qu'analyste système ;
- Vous connaissez le RPG II et les communications ;
- Votre connaissance de l'anglais sera appréciée.

Si vous êtes assurés de vouloir et de pouvoir tenir ce poste, merci de nous adresser une lettre de candidature accompagnée d'un curriculum vitae détaillé, sous référence M25, à SPERRY UNIVAC - Service du Personnel - 3, rue Bellini - 92806 PUTEAUX.

telesystemes

Importante société de services en téléinformatique recherche, dans le cadre de son service de temps partagé EURODIAL

analystes programmeurs

pour participer à l'étude et la réalisation ou au support technique d'applications de gestion.

Les candidats auront :
- une connaissance du FORTRAN et du BASIC
- des connaissances méthodologiques
- quelques années d'expérience.
- LIEU DE TRAVAIL : Boulogne
- Larges possibilités d'évolution dans des domaines variés.

Adressez lettre manuscrite, CV, et prétentions avec photo sous réf. 158 à : TELESYSTEMES Direction des Services Réseaux 10, rue de Verdun - 92100 BOULOGNE

PL

SOCIETE FINANCIERE AMERICAINE désireuse de s'installer en France

cherche pour toute région

DES ATTACHÉS COMMERCIAUX

Susceptibles de représenter nos produits défiant toute concurrence. Conviendrait à toute personne sérieuse, désireuse de gagner le maximum de revenu en un minimum de temps, ceci sur la base de commissions, primes telles que voyages, voitures et autres. L'expérience dans la vente de services est recommandée pour atteindre un

REVENU MINIMUM DE FF 150.000

Envoyer les documents habituels aujourd'hui encore sous chiffre :

L 18-118229 - PUBLICITAS - CH 1211 GENEVE 3.

FILIALE MULTINATIONALE AMERICAINE PARIS OUEST recherche

UN ASSISTANT

pour son DIRECTEUR GENERAL

Formation supérieure, parfaitement bilingue.

Envoyer curric. vitae et prétentions, n° T 09032 M. REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

Cie maritime spécialisée Moyen-Orient - rech. pour son siège NEUILLY-S/SEINE **Jeune COLLABORATEUR COMMERCIAL** Expér. min. 1 an. Adr. C.V., photo et prétentions, n° 23.611, **P.A. SVP** 37, rue du Gal-Foy, 75008 Paris.

Pour RAYON RELIGIEUX nous recherchons HOMME ou FEMME ayant solide culture religieuse (THEOLOGIE, EXEGESE, etc.) Env. C.V. avec photo et prétent. **LA PROCURE** 3, r. de Mézières, 75006 PARIS.

Centre Hospitalier de Courbevoie (92) 30, rue Kilford, recrute INFIRMIERE D.E. de bloc opératoire. INFIRMIERES D.E. Tél. : 788-82-55.

Jeune Sté en pleine expansion rech. pour poste à Paris CADRE africain ou européen, min. 30 ans, E.S.C., H.E.C. ou équivalent. Anglais exigé. Disponib. pour déplacement à l'étranger. Min. 5 ans d'expér. dans opérations commerce international avec l'Afrique, connaiss. marchés souhait., contacts hauts niveaux, grande diplomatie et très dynamique, aimant les responsabilités. Ecr. avec C.V. et photo obligatoire à : C.E.A., B.P. 58, 75922 Paris Cedex 19.

BANQUE PRIV. PARISIENNE recherche EXPLOITANT CONFIRME

Minimum 3 ans d'expérience au contact clientèle P.M.E. Age souh. : 30 ans. Très bonne présentation, capable de s'intégrer dans équipe dynamique. - Env. C.V. manuscrit, photo et prétentions sous la référence BR 1910, à OPLEC, 2, rue Séguier, 75006 PARIS.

CLINIQUE CHANZY rech. INFIRMIERE D.E. DE JOUR. - Se présent. 30, bd Chanzy - MONTREUIL-s/BOIS

S.F.I.M. STE DE FABRICATION D'INSTRUMENTS DE MESURE recherche pour ses laboratoires d'études

INGÉNIEUR ÉLECTRONICIEN

- Débutant ou avec quelques années d'expérience.
- Diplômé ESE - ENSI ou équivalent.

Pour études et développement d'équipements aéronautiques.

Bonnes connaissances des asservissements et de l'électronique numérique.

Ecrire avec C.V. Service du personnel, B.P. 74, 91301 MASSY.

Ville 12.000 hab. Ouest Paris rech. COORDONNATEUR. Position cadre, sal. brut 4.500 F. 10 à 15 ans d'exp. pratique exig. CAPASE ou cycle CAPASE. Non expérimenté s'abstenir. Poste à pourvoir immédiatement. Date limite candidature : 8 novembre. Président Office culturel, mairie de CARRIERES-s/SEINE 78420

Ch. ETUDIANT, niv. licence, bon. dactylo, secrétar. parisien politico-littéraire - GIROUDOUX, Mercastel - 60380 SONGEONS

Importante Société commerce céréales rech.

CADRE pour commercialisation avec fournisseurs et clients. Base Paris-Ouest et éventuellement province. Très bonne connaissance d'au moins une langue indispensable (anglais ou allemand). Formation supérieure ou expérience d'un an dans emploi similaire. Contrat d'une année susceptible de prolongation. Ecrire avec C.V. et prétent. à n° 50.401 B.BLEU 17, rue Lebel, 94-VINCENNES.

FRANCO-ANGLAISE DE LEVAGE rech. pour nouvelle implantation Z.I. à Louvres (95), voie n° 2, téléphone : 468-48-00, **CHEF COMPTABLE** expérimenté : paye, déclarations fisc., soc., comptab. générale, analytiq. Comptab. anglo-saxon. et notions anglais appréciées. Env. C.V. à Direction générale, 45, boulevard Roger-Salengro, 93120 LA COURNEUVE.

CENTRE D'ESSAIS EN VOL recherche pour son service FINANCIER **UN RESPONSABLE** DES ETUDES GENERALES d'ORGANISATION et de GEST. Conviendrait à jeune diplômé, enseignement supérieur (niveau licence ou DUT gestion des entreprises, informatique...). Adresser C.V. à Chef du Personnel de la Base d'essais, 91220 BRETIGNY.

Société - proximité gares Nord et Est - recherche **UN PROGRAMMEUR** GAP 2 - IBM pour une durée de 3 mois minimum. Tél. pour rendez-vous 874-10-84, poste 30.

Importante Société INDUSTRIELLE et COMMERCIALE recherche pour son siège social quartier ETOILE

PROGRAMMEURS DE GESTION Formation I.U.T. Maîtrisant le langage COBOL, pour travailler sur matériel IBM 370/145 - DOS-VS

Envoyer C.V., photo et prétent., sous référence 8.471 à L.T.P., 31, boulevard Bonne-Nouvelle, 750082 Paris Cedex 02 qui transmettra

représent. offre

Société nouvellement implantée sur région parisienne RECHERCHE : **COLLABORATEURS (TRICES)** pour expansion de son réseau Ccial, fixe + commission + frais. Se présenter jeudi 26 et vendredi 27, 10 h., 15, rue de Rome, 2e étage, M. ARDISSON.

secrétaires

UNESCO PARIS recherche

Secrétaires bilingues

Anglais-Français
Français-Anglais

Sténo 90 m/m - Dactylo 50 m/m
Etudes secondaires
Au moins deux ans d'expérience

Salaire de début suivant expérience (entre 49 314 et 54 287 F net, par an)

Adresser candidature à : Bureau du Personnel, UNESCO 7, place de Fontenoy, 75700 PARIS. France.

Recherchons **SECRÉTAIRE-STÉNODACTYLO** Niveau B.T.S. minimum pour assurer SECRETARIAT SERVICE APRES-VENTE. Nécessite :
- Une grande rigueur dans l'organisation et le classement ;
- Comprendre le mécanisme des expertises pour assurer la parfaite gestion des dossiers ;
- Sens du contact (essentiellement experts et avocats).

Lieu de travail : Port-de-Gennevilliers. Poste à pourvoir immédiatement. Tél. pour rendez-vous au 794-48-16

A la recherche d'une SECRETAIRE BILINGUE Appelez G.K. CONSEILS au 225-63-84

Pr frappe Math et trav. Edition, cherche plusieurs DACTYLOS. EUPHORION, 31, r. Dauphine-6e

2 SECRETAIRES BILINGUES Anglais double sténo. Paris-Sud et Défense. G.K. Conseils - 225-63-84

LA SOUDURE AUTOGÈNE FRANCAISE recherche pour sa Direction des Ventes à l'étranger ST-OUEN-L'AUMONE (95) **UNE SECRÉTAIRE-STÉNODACTYLO** ADMINISTRATIVE BILINGUE Français - Allemand. Elle sera chargée :
- Du secrétariat des ventes directes
- De la traduction et de la frappe de la correspondance et des offres en allemand.

ANGLAIS APPRECIE

Adr. C.V. et prétentions au Service Central du Personnel de la S.A.F. 13-17, rue d'Epluches, 95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE.

traductions

Demande

TRADUCTIONS textes littéraires et techniques : français - allemand ; espagnol allemand. Téléphone : 273-15-78.

autos-vente

– de 5 C.V.

2 CV 4, fin 72, mot. 55.000 km, embrayage, bielles, capote nfs. Tél. heures bureau : 721-22-25

5 à 7 C.V.

SIMCA 1307 S - 44.000 km Prix Argus - Très bon état Avec options - Pneus av. neufs Tél. : 857-01-23

Vends SIMCA 1100 GLS - 75 Bon état général - 7.700 F. Argus 10.700 F. - T. : 797-95-44.

8 à 11 C.V.

URGENT, vds cse départ FORD TAUNUS 2 P. 2 l 3 GHIA 77 9.700 km. Parft état. 26.000 F. 280-30-24

+ de 16 C.V.

BAGHEERA S 78 Comme neuve. - Tél. M. PONS 700-36-44

autos-achat

S.A. GARAGE LATIN Concessionnaire **AUSTIN-LEYLAND** du quartier Latin **ACHÈTE et VEND** Véhicules T.T. Hors taxe Tél. : 325-88-10

capitaux ou proposit. com.

PARTENAIRES recherchés pour opération internationale mais confidentielle, domaine automobiles de collection. Projet sérieux géré avec références de premier ordre en Suisse. Investissement d'envergure dans marché en progression, offrant importantes perspectives aux associés initiaux.

Les personnes intéressées sont priées d'écrire Case Postale 177 CH-1211 GENEVE 25.

CREEZ VOTRE AGENCE MATRIMONIALE, 40.000 F T.C. Ec. Fidésio, 152, r. La Fayette-10e.

CAUSE DECES. Cédons parts fonds LIBRAIRIE (comm. 1/2 gros), 10 EMP. Aff. saine pleine activité - A développer. Ecr. à 8.314, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Spécialiste textiles en proven. Asie, Indes, dispose quotas ts prod. textiles des Indes (livrais. 1/1979, 2/1979, 3/1979). Peut assurer contrôle fabrication et réalisation production. Et peut négocier ds les meilleures conditions à votre place. Ecr. à Sté LAGOON, 41, rue Ste-Croix-de-la-Bretonnerie, PARIS (4e).

travaux à façon

ENTREPRISE sérieuses références, effectue rapidement tous travaux peinture, décoration, coordination tous corps d'état. Devis gratuit. 368-47-84, 893-30-02.

PEINTRES 10 ans d'expérience à votre service, devis gratuit. - 344-54-60.

enseignem.

ENGLISH MARATHONS de 60 hres pour hommes d'aff. 787-48-38. 34, av. R.-Coty (14e).

cours et leçons

Prof. améric. donne des leçons d'anglais, partic. et dans entreprise. Mlle Tiedt. 783-34-04.

DESSIN, PEINTURE par artiste peintre, anc. él. éc. Bx-Arts Paris, tit. DUEL philo. Enf., adultes - Tél. 645-09-77.

ANGLAISE diplômée d'OXFORD donnerait cours. Tél. 233-87-73, après 18 heures.

perdu-trouvé

PERDU pochette homme avec effets personnels et papiers, dimanche 22-10, devant l'hôtel Sheraton. S'adresser à M. Léo Guillermo Mendoza. - Tél. : 277-48-75 - RECOMPENSE.

demandes d'emploi — demandes d'emploi

AFFAIRES INTERNATIONALES

- Homme, 38 ans, nationalité mexicaine
- Formation supérieure : Europe, E.U.A., Mexique
- Juriste international. Master of Business Administration. Connaissance approfondie du Marché commun et des problèmes juridiques et socio-économiques de l'Amérique latine
- Polyglotte : espagnol, anglais, français, italien et allemand
- Longue expérience des problèmes juridiques et de gestion au niveau international
- Pratique courante des négociations à l'échelon le plus élevé.

Etudie proposition en rapport
Zaunergasse 16/14, A-1030, Vienne, AUTRICHE

Jeune Fille 28 ans

- anglais, italien courants ;
- bachelière, sens des relations ;
- AIMANT VOYAGER ;
- excellente présentation ;
- capable initiatives

recherche travail intéressant - NON SEDENTAIRE.

Ecrire n° T 8980 M. REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS.

JEUNE FEMME 26 ANS
- Ecole supérieure de commerce.
- Russe courant (maîtrise de traduction).
- Allemand courant (examen chambre de commerce allemande).
- Capable initiative.

cherche situation (plein temps ou mi-temps), disponible immédiatement. Téléphone : 933-31-06 ou 576-31-06 après 19 h.

INGENIEUR **TECHNICO-COMMERCIAL** longue exp. revêtements anticorrosion, résine epoxy, génie civil et chimique, sols indust., etc., études, devis, pratique clients + chantiers ttes ind. ts niveaux France ent. cherche poste basé région Paris. Libre rapidement. n° T 09 040 M Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

MÉDECIN OPHTALMOLOGISTE 30 ans, expérience chirurgicale, cherche poste OUTRE-MER. Ecr. n° T 09 041 M Régie-Presse 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

EXPERT COMPTABLE Doct. Sc. Eco - Lic. Droit Exp. fiduc. et société Anglais-allemand Etudie ttes propos. en rapport. Ecr. no 85240 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris

INGENIEUR en **AGRICULTURE** 25 ans. Formation juridique. Allemand, anglais. Bonne cult. générale, ch. empl. not. agriculture, urbanisme, environnement. Ecr. no T 09044 M, Régie-Pr., 85 bis, r. Réaumur, Paris (2e)

J.F. 31 a., bne prés., not. angl. allem., 10 a. exp., sens initiat., respons., dynamique, ch. poste **ASSISTANTE DIRECTION** dispon., poss. déplac. - 825-86-06.

F. yougoslave, sérieuse, ch à faire ménage chez particulier. Libre de 9 h. à 17 h. 4 jrs/sem. Ecr. no 6932, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e

TRADUCT.-REDACT. dipl. ESIT angl., espag. (ital.) tr. exper. rech. poste plein tps, mi-tps ou remplacement. Ecr. no 242 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Hme, 32 a., bne cult. gén. rech. situat. domaine artistique. prét. musical. Tél. : 320-93-73.

Controller ht niv. Excell. maîtr. compt. franç., anglo-sax., ch. place temps partiel, mi-temps. Ecr. no 200 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

ADMINISTRATION VENTES Cadre, H. 38 a., expérience 15 ans, dont 10 à l'export dans l'industrie pharmaceutique, GESTION DES COMMANDES Ecr. no 187 « le Monde » Pub., 5, r des Italiens, 75427 Paris-9e.

Jne Fme, ch. petit secrétariat sur Boulogne (12 à 16 h. par semaine). Tél. : 604-67-19.

J. F., 31 a., lic. psycho., bibl., docum., bne rédact., bn contact, dact. début., ch. poste stable. Ecrire : M. GROSGEAN, 45, rue Marx-Dormoy, Paris-18e.

SECRETAIRE d'avocat, diplômée de l'ENADEP sténodactylo, 10 ans d'expérience, recherche emploi plein temps chez avocat, avoué, toutes régions. Libre de ste. Mme BISCARAT, bât. 13 A cité des Ailes, 03200 VICHY.

SECRETAIRE DIRECTION 30 a., 8 a. expér. BTSS, anglais, not. compt., ch. pl. responsab., travail intéressant. T. 528-52-47.

Dipl. HEC et IP paris, spec. logic. de base et TP, ayt dir. ent. indust. dés. direct. sté ou direct. informat ou mission. Excel. réf. Ecr. Rég.-Presse no 85 299 M 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

30 ans, maîtrise de lettres, diplômé enseignement français langue étrangère, ayant déjà travaillé en INDONESIE, grande facilité d'adaptation, disponible, serait disposé à étudier toutes propositions commerciales ou non lui permettant de retourner INDONESIE/MALAISIE. Ecr. Havas Nîmes no 592 060.

IMPRIMERIE H. 4 a., dessinat. sérigraphe, cadre, cherche place stable. TEL. : 343-40-69 ou écrire à M. TURET, 18, bd Soult, Paris-12e.

travail à domicile

Demande

Frappe de vos manuscrits, thèse, magnéto, sur IBM. Rapide - 926-95-00.

Secrétaire effectue tous travaux dactylographiques. Trav. soigné. Tél. : 004-25-92.

occasions

VENTE AUX ENCHÈRES TRÈS IMPORTANTE VENTE pour le compte de **MOTOROLA INC. A PHŒNIX ARIZONA (ETATS-UNIS)**

Nous sommes chargés de vendre des équipements dont le coût initial dépasse $ 12 millions. La plupart de ces matériels sont neufs ou quasi neufs.

USINE No 1
4302 EAST BROADWAY
USINE No 2
2226 EAST UNIVERSITY

DATES DES VENTES : lundi 13 novembre, mardi 14 novembre, mercredi 15 nov., à partir de 10 h tous les jours. INSPECTION : du jeudi 9 au dimanche 12 novembre, tous les jours de 10 h à 15 h.

Sous-stations électriq. complètes. Usine de polysilicone. Machines-outils. Equipement de tests et tous matériels nécessaires à la fabrication de semi-conducteurs, y compris machines à injecter, découper en dés, inscrire, etc.

Pour recevoir une brochure, écrire ou téléphoner, à : ROYAL COMPANY AUCTIONEERS, INC. 2257 16th STREET SAN FRANCISCO CALIFORNIA, U.S.A. 94103

Tél. : (415) 863-5245

l'agenda du Monde

Ameublement

A SAISIR SIÈGES - LITS DE STYLE DIRECT. AU PRIX FABRIQUE FIN DE SERIE. Ouv. du lundi au vendr., 8-17 h., Réal-Sièges, 54 bis, rue Vitruve, 75020 Paris. Téléphone 370-62-93.

Sur TOUT l'ameublement **REMISE 15 % prix livré ou 20 % prix emporté** literies, salons, toutes marques **MOBILIA** TEL. : 322-56-41. 30, bd de Vaugirard, PARIS-15e (à 60 m. gare Montparnasse). ou 9, avenue d'Italie, PARIS-13e. TEL. : 535-42-58.

Animaux

Part. vd chiots barzois, 2 mois, pedigree, tatoués, vaccinés. Tél. le soir : 757-78-25 (Paris).

MERVEILLES DES MERS poissons et aquar. en discount. Prix cassés Les Iles. 71, rue Pernety, 75014 PARIS.

Artisan

Chauffage central, plomberie, carrelage, électricité, menuiserie. Téléphone : 278-52-01 matin.

GROUPEMENT D'ARTISANS Ts corps de métier du bâtiment **SUMAC** 23, rue Collange, 92-Levallois - 270-07-07

Bijoux

ACHAT COMPTANT, beaux bijoux, même importants, brillants, pierres fines, objets d'art. J. HORSTEN, 14, r. Royale, 8e.

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, r. d'Arcole, 4e. T. 033-00-83.

Instruments de musique

ACHETONS PIANOS Dandé, 75, av. Wagram 17e. WAG. 34-17. - Vente. Location.

PIANOS neufs : depuis 6.800 F, occasion 3.500 F. Dandé, 75, avenue de Wagram. - WAG. 34-17.

VENDS ALTO 41,5 cm Deloget 1968 Téléphone : (20) 46-41-03.

Fourrures

FOURRURES OCCASION DÉPOT - VENTE EXCLUSIV. DE FOURRURE **GRAND CHOIX** VETEMENTS, PARFAIT ETAT 91, rue du Théâtre, Paris-15e **Tél. : 575-10-77**

Habitacle démontable

A vendre : DOME GONFLABLE diamètre 42 m., hauteur 22 m., complet avec soufflerie et chauffage. Prix : 150 000 F. démonté. Visible à La Rochelle jusqu'au 15 novembre. S'adresser à M. CALVET, I.N.A.G., Tél. : 320-13-30 p. 4446 Paris.

Institut de beauté

LABO CAPILLAIRE RECHERCHE jeunes femmes, jeunes filles **CHEVEUX GRAS** Coiffure et entretien de la chevelure assurés gratuitement. Appeler le : 759-86-60.

Mode

SUR MESURES Chaussures, bottes, tous coloris, toutes formes, tout cuir, fait main, toutes pointures, toutes les largeurs de mollets, même par correspondance. GALVIN-BOTTIER. 42, rue Meslay. - 75003 Paris, dans la cour, au premier étage. Tél. : 272-64-14 et 278-08-30.

Matériel de bureau

Vends Sténotype GRANDJEAN et magnétophone UHER parfait état. Tél. : 651-86-83 H. repas.

Cours

Anglais, cours et conversation, avec professeurs d'origine. CLUB ANGLAIS : 033-01-72.

Cours d'angl., allem., espagn., ital., 5/18 ans. Tél. 707-40-38/39, 34, avenue René-Coty, Paris-14e.

COURS DE RUSSE individuel ou en groupe, par professeur diplômé ou d'origine russe, Paris et rég. parisienne. T. 201-84-34.

Maths, comptabilité anglais par diplômés grandes écoles. Tél. : 224-17-95 (IEPC).

Cours de danse grecque par danseuse professionnelle grecque TEL. : 531-94-90.

ANGLAIS. Conversat., examens p. professeur M.A. Canterbury 1963 + Diploma IN-TEACHING. Téléph. : 580-28-44, après 14 h.

VIVRE L'ANGLAIS

à deux pas de Notre-Dame
avec des enseignants-animateurs de langue maternelle
Cours par petits groupes
Espace langues.

Hypérion école de langues

27, quai de la Tournelle, PARIS (5e). Tél. : 033-93-15 et 326-33-88.

Moquette

MOQUETTE PURE LAINE 70 F le m2, grande largeur, T3-T4, velours et bouclée. 334, r. de Vaugirard, Paris-15e. TEL. : 842-46-62.

MOINS CHER 30 à 60 % sur 30 000 m2 moquette, qualités variées, laine et synthétique. TEL. : 757-19-19.

Philosophie

La Centre GURDJIEFF-OUSPENSKY est ouvert. - 959-35-20.

Philatélie

TIMBRES-POSTE Achète collection. — 359-76-98.

Photo-cinéma

Occas. except. : journaliste vd caméra Bolex électron. 16 mm (type H 16 EL) à expos. autom. Qual. profes. Et. nf. Px 12 000 F (prx nf ds le comm. 22 000 F.). Vend égal. objectif Angénieux 150 mm (2 d'ouv.) pour caméra 16 mm fix. à v. Vd zoom Berthiot 17-85 mm (o. 2) pr cam. 16 mm. Ecr. no 6 933, « le Monde » Pub. 5 r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Rencontre

Dame seule, bon mil., bne prés., 50 a., désir. renc. pers. même situat. No 215, « le Monde » P., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Vacances - Tourisme - Loisirs

NICE 4 PCES MEUBLE., TT CONFT, près Promenade. - AUT. 17-77, avant 10 h. et heures de repas.

SERRE-CHEVALIER Ses hôteliers et loueurs de meublés seront heureux de vous accueillir du 20-10 au 4-11 à la Maison des Hautes-Alpes et de l'Ubaye, 4, av. de l'Opéra, 75001 Paris. Réservations immédiates. Téléph. : 296-01-88 et 296-05-08.

l'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	52,62
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,58
IMMOBILIER	32,00	36,61
AUTOMOBILES	32,00	36,61
AGENDA	32,00	36,61
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	97,24

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADREES	La m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOIS	27,00	30,88
DEMANDES D'EMPLOIS	6,00	6,86
IMMOBILIER	21,00	24,02
AUTOMOBILES	21,00	24,02
AGENDA	21,00	24,02

L'immobilier

appartements vente

1er arrdt.

PL. VENDOME
LIBRE. APPART. CARACTERE 220 M2. 359-01-49.

3e arrdt.

MARAIS APPT - Caractère 200 m², duplex, r.-de-ch., possib. ccial. 1er étg., gde réc. + loggia 2 chbres, cuis., bs, poutres, boiseries cheminée - 222-27-97.

4e arrdt.

SAINT-PAUL. Magnifique 2 P., cuis., bains, 43 m2, 7e étage, sans ascenseur, vue. - 567-22-88.

MARAIS Très bel immeuble pierre de taille 17e siècle, charmant petit 2 pièces, conft. MARTIN, Dr Droit, 742-99-09 (burx) - 775-95-63 (domicile)

26, RUE DES TOURNELLES près PLACE DES VOSGES LUXUEUSE RESTAURATION DU STUDIO AU 4 PIECES DUPLEX AVEC JARDIN S/pl. tous les jours, 13 à 18 h.

5e arrdt.

VAL-DE-GRACE 80 M2 CHARME. - ODE. 95-10.

5, RUE FREDERIC-SAUTON 2-3 PIECES et 4-5 PIECES. Visite les jeudis et vendredis, de 14 h. à 18 h. 30, ou 755-98-57.

128, RUE MOUFFETARD DU 2 PIECES AU 5 PIECES. Visite les mardis et mercredis, de 14 h. à 18 h. 30, ou 755-98-57.

EXCEPTIONNEL CONTRESCARPE. - Magnifique studio 45 m2, entièrem. refait à neuf, cuis., bains, cheminée. Vue sur la place, soleil, très clair. Vis. sur rendez-vous : 261-83-16.

9e, vue Sacré-Cœur, beau 2 P., à rénover, poss. tt cft + balc. Prix exceptionnel. Tél. 878-41-65.

TRUDAINE 2-3 pièces, 45 m2, 8e étage, tt confort TERRASSE 45 m2. Vue dégagée sur Montmartre et Sacré-Cœur. Prix 300.000 F. - 265-98-05.

12e arrdt.

Près Mo, beau 2 Pièces, cuisine, bains, soleil, téléphone, 215.000. Visite, de 14 à 16 heures, au 37, rue Montgallet. COURTOIS, Téléphone : 261-88-02.

13e arrdt.

BD HOPITAL (Près) Imm. neuf Beau 2 pièces, balc., placards. Téléph. 340.000 F. - 734-36-17.

13e, PETIT STUDIO 1974, gd conft, soleil, calme, 97.000 F + 3 % notaire. — Tél. : 535-56-92.

PRES PLACE ITALIE, BEAU STUDIO 26 M2 + PARKING : 150.000 F. Téléphone : 265-80-23.

PLACE D'ITALIE (Galaxie) B. 3 P., 76 m², ensoleillé, calme, 6e étg., parkg, cave, 335.000 F + 25.000 F C.F. Tél. 588-93-09.

15e arrdt.

PARIS-15e. Gentil petit 2 pces, cuisine, douche, chauffage, cent. asc., w.-c. Me voir uniquement le 25-10-178 au 106, rue du Théâtre, escalier A, 8e étage, appartement no 106.

262, RUE LECOURBE 533-96-65 - Récent, 3-4 P., parking, téléph., interphone, impeccable - RARE - Balcons, plein soleil. S/place jeudi 13 h. à 18 heures.

2 mn Mo CONVENTION **3 P.** entrée, cuis., cft, 3e étage, pierre de taille. 260.000 F. - 331-86-22.

S/VILLAGE SUISSE Splendide 4 pièces tout confort, 4e étage. Prix 950.000 F. Jean FEUILLADE - 566-00-75

10, RUE DES TERNES Dans bel imm. d'angle 1963, 4e étg. asc. Appt 2 p. principales, TT CONFT BELLE TERRASSE Voir jeudi 26, 14 h. 30 à 16 h.

17e. Appt ancien dans très bel immeuble, 55 m² à aménager. Visite mercredi 25, 15 h. à 20 h. 30 et jeudi 13 à 20 h., 97, Bd MALESHERBES.

18e arrdt.

TRES RARE **BUTTE MONTMARTRE** DBLE LIVG + CHBRE, conft, 96 m2, grde terrasse, clair, sur verdure. Sur place tous les jours, sauf vendredi de 14 hres à 18 hres, 4, allée des BROUILLARDS. T. pour rendez-vous : 256-20-23.

SACRE-CŒUR Dans bel immeuble ravalé Propriétaire vd 2 pièces **38 M²** tout confort, rénové Prix 265.000 F. Voir sur place jeudi-vend.-samedi, 13 à 18 h : 6, rue MAURICE-UTRILLO ou Tél. au 359-01-49, pr rendez-vs

19e arrdt.

BUTTES-CHAUMONT Imm. mod., studio, c., s. de bns, s/jdin, idéal placem. 120 000 F. 38, r. d'Hautpoul j., s., 14-18 h.

BUTTES-CHAUMONT Av. Simon-Bolivar - Immeuble récent, 4 pces, bel agencement, étage élevé, balcons-terrasses, 2 sanitaires, grande cuisine. 522-45-52

78 - Yvelines

VERSAILLES GLATIGNY CALME Dans parc, très belle vue **4 P. NEUF** 83 m2, parking sous-sol 470.000 F T.V.A. incluse Carrés St-Louis - 950-48-99

BOULOGNE - C.N.L. living double, 2 chambres, tout confort, 78 m2, prix 410 000 F. TEL. : 825-60-40.

94 Val-de-Marne

R.E.R. à 300 METRES 3 et 4 p. imm. neuf, 5e étage, Crédit foncier. « Le parc du Val-de-Marne » Boissy-Saint-Léger. Sur place, 14 à 19 heures, ou 723-72-00.

Part. vend, 100 m. bois de Vincennes, CHARENTON, DUPLEX grand luxe, 8 pièces, terrasse, balcon, box, 215 m² pondérés, prix intéressant. Possibilité crédit personnalisé 40 % 5 ans intérêts 9 %. Tél. heures bureau 368-56-00 ou domicile : 368-90-58.

Province

SKI à CHATEL (Haute-Savoie), Studios 4 personnes, 2-3 pièces. Avec 31.000 F cpt + crédit. Gestion assurée. ERIGE, 84, route de Genève, 74240 GAILLARD. (50) 38-52-89.

PART. A PART. **LA TOUSSUIRE (Savoie)** 1 studio (éq. 6 pers), pied des pistes, balc. S.-O. Px : 180 000 F. 1 studio (éq. 4 pers.), balcon N.-O. Px : 140 000 F. Ecrire : F. Coudurier, 73300 La Toussuire.

MÉRIBEL-LES-ALLUES (SAVOIE) 2 P. + cuisine, bains, tout conft, loggia 19 m², vue imprenable, état impeccable, entièrement meublé pour 7 personnes, habitable de suite. SIMON CHOFFEE, 17, r. Neuve, 69001 LYON (78) - 28-94-38.

A VENDRE - PART A PART LA TOUSSUIRE (Savoie). — 1 studio (éq. 6 pers.), pied des pist., balc. S.-O., prix : 180 000 F. 1 studio (éq. 4 pers.), balcon N.-O., prix : 140 000 F. Ecrire : F. Coudurier, 73300 La Toussuire.

crédit foncier de france

tous crédits immobiliers

achat de neuf ou d'ancien (avec ou sans aide de l'Etat)

construction d'une maison individuelle (avec ou sans aide de l'Etat)

jusqu'à 80 % du prix

travaux d'amélioration (avec ou sans aide de l'Etat)

• RÉGION PARISIENNE
PARIS 2e 14, rue des Capucines Tél. 260-35-30
PARIS 15e 8-10, bd de Vaugirard Tél. 273-88-00
CERGY place de la Préfecture Tél. 030-43-48
CRETEIL 5, rue Charles-Gounod, près de la Préfecture Tél. 898-12-80
EVRY Bd. de France Tél. 077-22-60 et 077-28-97
MEAUX 6, place Henri-IV Tél. 433-35-45
MELUN 32, rue Saint Étienne Tél. 437-11-85
VERSAILLES 32, rue du Mal Foch Tél. 950-10-66
• EN PROVINCE
A la Direction Départementale du Crédit Foncier de France la plus proche de votre domicile.

CARDINAL-LEMOINE. Immeub. confort., ascens., coquet studio, bains, kitchenette équipée. TEL. 140.000 F. Téléphone : 504-75-80.

CENSIER - DAUBENTON **2 PIECES** A rénover Caractère A SAISIR - 325-75-42.

VAL-DE-GRACE Imm. pierre de taille standing **3 P. 90 m²** confort, balc., soleil, étage élevé, asc., chff. centr. Prix 650.000 F. EXCLUSIVITE MEL - 325-68-88

MOUFFETARD CONTRESCARPE Dans petit immeuble rénové **A SAISIR** Studios équipés disponibles Prix intéressant Tél. heures bureaux : 766-13-14

6e arrdt.

LUXEMBOURG près 2e étage Rénové, calme, 106 m2, liv. + 2 ch., 2 bains, poutres, cheminée. 331-95-19 - 523-15-48

RUE DANTON **300 M²** Possibilité professionnel Immeuble grand standing 567-22-88

7e arrdt.

CHAMPS-DE-MARS — ELEGANT 7 P., bon plan, soleil, verdure. Tél. : 567-47-47, matin.

DUROC liv. + chbre, cuisine équipée, bains, bel immeuble. - 567-22-88.

CHAMP-DE-MARS - URGENT dble liv., 1 chb., tt cft, ét. élevé, 550.000 F. Le matin : 553-77-58.

BARBET-DE-JOUY entouré de ministères et ambassades, site classé, bel hôtel XIXe siècle, luxueusement remis à neuf, 2 appartements de 4 p. 176 et 183 m2, superbe réception, grand confort, service, parking. A visiter sur place le jeudi 26 octobre 11 h. 30-16 h. 26, rue Barbet-de-Jouy ou sur R.-VS FRANK ARTHUR, 134, bd Haussmann, 766-01-60.

9e arrdt.

9e GRAND DUPLEX 78 m2 - Tout confort 250.000 F. Visite s/place jeudi de 15 à 18 h., 4, rue Duperré, ou TREVAL - 277-62-23.

16e arrdt.

HABITER LE 16e SUR LE BOIS
25, avenue du Maréchal Maunoury
L'Allée du Bois
Studio — 2 pièces — 4 pièces
PIERRE DOUX
500.16.62

TROCADÉRO - Exceptionnel 4 PCES. Impeccable. Parking. Prix intéressant. - T. 266-16-65.

VILLA MONTMORENCY Sur jard., 2 appart. dans H.P. vendus ensemble ou séparés. 1) R.-de-ch., livg dble, 2 chbr., s. de bains, cab. de toil., loggia, 175 m² + jardin, 1.250.000 F. 2) 1er étg. : livg dble, 2 chbres, bains, 100 m², 750.000 F. Téléph. après 18 h. : 325-82-66.

16e - ETOILE 140 m², 5 pièces, cuis., bains, 4e étage, ascenseur, balcon, chambre service - 567-22-88.

IENA Emplacement 1er ordre 7 P., 220 m2, 2 bains, parfait état, 2 chambres service. Idéal profession libérale - 555-82-33.

BD DELESSERT 7 P., 220 M2, PLAN PARFAIT Bel imm. ancien grand confort 4e étage. 1.700.000 F. - 532-66-10.

17e arrdt.

Prox bd Pereire. Beau duplex, imm 1971, tt conft, séj. dble + 3 chbres, 100 m² + jouissance terrasse 120 m² + parking, 850.000 F. Possibilité crédit. Sur place les 25 et 26, de 14 h. 30 à 17 h. 30, 37, rue Verniquet. (17e), 3e étage, ou 257-03-03.

91 - Essonne

PALAISEAU. A Vdre appt F3, 68 m² + balcon. Cave, parking. Px 190.000 F dt env. 20.000 C.F. Facilités crédit - 930-23-35.

92 Hauts-de-Seine

CLICHY RESIDENTIEL « Les Allées » Pptaire vend dans bel immeuble pierre de taille, entièrement rénové, tapis escalier, deux 4 P., cuis., wc, s. bains. Prix : 300.000 F et 360.000 F. 292-26-51.

ASNIERES RESIDENTIEL IMMEUBLE 1970 Grand standing. 7e ét. Balcon vue sur Seine et panoramique. Appart. 3 pièces, super-confort, cuis. équipée, moquette, tél. (Location poss.) Garage ss-sol. PRIX 360.000 F Rens. 522-13-09 h. rep. 793-85-61.

92-HAUTS-de-SEINE. Mo Marcel-Sembat, vd appart., rare, 70 m², 305.000 F. Téléph. : 605-69-32.

BOULOGNE NORD. Part. vend, réc., 3 p., 80 m², balcons, parkg. 495.000 F - Tél. 603-01-81.

NEUILLY. Rue de Sablonville, Beau et grand studio, tout cft, 2e étage, ascenseur, balcon. - WATINE - 754-96-87.

appartem. achat

VITE et comptant "Achète 15e, 16e, 17e 2-3 p. même av. travx. 747-10-87.

Jean FEUILLADE, 54, av. de la Motte-Picquet (15e). 566-00-75, rech. Paris 15e et 7e pour bons clients appts toutes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

URGENT - RECHERCHE 5-7 p., tt cft, 8e, 16e, 17e, rive gauche, Neuilly. MICHEL & REYL - 265-90-05.

Agence bien placée, NEUILLY, rech. toutes surfaces ancien ou récent - Tél. 722-85-48.

Rech. appts 2 à 5 p. PARIS, préf. rive gauche avec ou sans travx. Urgent. Paiem. cpt chez notaire - Tél. : 873-20-67.

URGENT - RECH. APPT STANDING 120 à 150 m2 17e, 8e, 16e. T. : 359-90-04.

appartements occupés

MONTMARTRE 54, rue Lepic
très beau 3 pièces 70 m2 envir. sur rue bne. distribution. Occupé par dame 84 ans Exposition ouest. Bon immeuble, tapis escalier. Voir propriétaire ce mercredi de 14 h. 30 à 16 h. 30.

hôtels-partic.

NEUILLY SAINT-JAMES Parfait état Charmant hôtel 8 p., 4 bains. Belle terrasse aménagée - MICHEL et REYL - 265-90-05.

NEUILLY SABLONS Calme - Verdure Jolie maison ancienne Luxueusement refaite en 76 Jardinet dallé sud-ouest Beau séj., s. à manger, jolie cuisine équipée, 2 chambres + bureau-atelier 36 m2 divisibles. Très belle salle de bains. Vu départ : 1.250.000. - Exclusivité C. ACHARD : 634-76-97.

INVALIDES INONDEE DE SOLEIL NOYEE dans les jardins MAISON de RÊVE 300 m2 JARDIN 650 m2 entouré d'autres jardins. Prix élevé BURON, 92, r. Richelieu, Paris

constructions neuves

AZED S.A.
25-27, boulevard Richard-Lenoir, 75011 PARIS Tél. 355-35-34 +
LA TRADITION DE LA QUALITE ET DE L'ELEGANCE AU MEILLEUR PRIX
5 IMMEUBLES
CONÇUS POUR BIEN HABITER, BIEN VIVRE
VENEZ VOIR
• RESIDENCE RICHARD-LENOIR 51-55, bd Richard-Lenoir, 75011 PARIS.
• LES JARDINS DE VOLTAIRE 68-70, bd Richard-Lenoir, 75011 PARIS.
• RESIDENCE AMBROISE 16-18, rue de la Folie-Méricourt, 75011 PARIS.
• RESIDENCE CLAUDE-DECAEN 60-64, rue Claude-Decaen, 75012 PARIS.
• RESIDENCE CHEVALIER-DE-LAMARCK 94, rue Lamarck et angle rue Duhesme, 75018 PARIS.
NOUS VOUS ATTENDONS
25-27, boulevard Richard-Lenoir, 75011 PARIS. Tél. 355-35-34 +

COURBEVOIE 3 et 5, rue Saint-Guillaume **GARE ASNIÈRES SAINT-LAZARE** Chbres, studios, 2, 3, 4 P. Nouv. prêts PIC. S/pl. jeudi, vendr., samedi, dimanche, lundi, 14-19 h. 351-63-63 - 788-41-45

PARIS - Ve PANTHÉON Dans petit programme 12 APPARTEMENTS PROMOTEUR PRIVE vous propose : **INVESTISSEMENT** en début de chantier Fondations terminées APPTS toutes surfaces 7.800 à 8.800 F le m2 Tél. : 787-02-31

locations non meublées Offre

Paris

16e, Mo ARGENTINE, dans un imm. ancien, gd 3 Pces, conft, parfait état, 80 m2, téléphone, 2.800 F + charg. Vis. s/place, jeudi 26, de 14 à 16 heures, au 41, AV. de la GRANDE-ARMEE, 5e étage droite. Tél., le matin, SEGECO : 522-69-92.

St-Georges, r.-de-c., tt cft, rem. neuf, gd liv. 2 chbr., S. de B., pend., hall, cave, chf. élect., tél. Libre. Calme. Dans verdure : 2.400 + ch. Tél. prop. 926-91-18.

INVALIDES. Neuf, 70 m2, living + chambre, cuisine, bains, moquette, téléphone, loggia, 3.200 F + charges. 567-22-88.

MONTPARNASSE pour profession libérale uniquement, neuf, beau 2 Pces, tt cft, 4e étage, asc., téléph. 2.000 F. Téléphone : 548-54-99.

PASSY Bel appart. 5e étage 4 P. TEL. SOLEIL. 3.200 F - 727-84-24.

AUTEUIL Entrée, STUDIO, cuis., bains, 40 m2 BEL IMM. REC. S/JARDIN. SOLEIL. 1.500 F. 651-54-84.

Région parisienne

Cause reprise bail, plein centre DE RAMBOUILLET, A/LOUER 4 P., tt cft, tél. Libre au 1er-11. 1.450 F TTC. 483-03-15 sf mercr.

locations non meublées Demande

Paris

Cherche 2 Pièces ou grand studio, 1.000 F maxi., sur Paris. Ecr. no 6.936, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

URGENT. Part. rech. appart. 6 ou 7 Pièces, minimum 200 m2. Centre de Paris. TÉL. : 222-87-77.

Région parisienne

Etude cherche pour CADRES : villas, pavillons, ttes banl. Loy. garantis 4.000 F maxi. 283-57-02.

J.F. CADRE Société cherche STUDIO, NEUILLY ou BOULOGNE - 770-91-63.

locations meublées Demande

Paris

EMBASSY SERVICE recherche direct. stud. ou appt Paris, villa banlieue Ouest. Tél. : 265-67-77.

BANQUE EUROPEENNE rech. 4 à 6 P. standing pour P.D. G. 555-84-23, ou soir : 705-52-89

Immobilier (information)

LOCATIONS SANS AGENCE OFFICE DES LOCATAIRES 18, r. la Michodière, Mo Opéra, 84, rue d'Alésia, Mo Alésia. Frais abonn. 350 F - 266-52-84

immeubles

GERANT d'IMMEUBLE vend RUE DU SENTIER, bon imm. de rapport - 271-43-13

fonds de commerce

Cse retraite - 56, r. St-Georges Cède bail bout. et s/sol 40 m2, ts comm. poss. Loy. an. 5.676 F. S/place. Tél. : 878-78-42, (du mardi au samedi)

A vendre sté location de bateaux en Méditerranée. Affaire sérieuse en pleine expansion. Ecr. à 8.312, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

GRASSE 06130 - VENDS mon coquet magasin de parfums et produits de beauté (les meilleures marques), tenu depuis 1947 par moi-même et même vendeuse, plus local à céder en face pour esthéticienne. Ecrire à HAVAS GRASSE 834.

PARFUMERIE IMPORTANTE MARSEILLE 2 magasins, emplacement premier ordre, C.A. 2.800.000 F en S.A. Il faut 2.500.000 F pour traiter. Ecrire sous no 5.687 : PEAVIT PUBLICITE, 100, rue Richelieu, 75002 Paris, qui transmettra.

locaux commerciaux

A louer commerc. ou non rue Chaillot, Paris (16e) : 460 m2 dont 380 m2 au rez-ch., 50 m2 ent.-sol et 30 m2 en s/sol pour archives, comp. 14,75 m de façade sur rue. Loyer annuel : 300.000 F à déb. Syndicat Français des Artistes Téléph. : 285-88-11

Cause retraite, cède, Noisy-le-Sec, centre ville, local d'angle, entièrement aménag., ts comm., 110 m2 + s.-sol même surf. + réserve 50 m2, bail nf. 845-06-55.

TOULOUSE Quartier rénové Saint-Georges, cœur de la ville, LOCAUX COMMERCIAUX ou BURX brut. décoff. 52 à 600 m² en 3 niveaux ss-sol. R.-de-ch., entresol pouvant communiquer entre eux. Px 3.100 F à 6.300 F H.T. le m² - Parkings sous-sol 30.000 F H.T. B.E.P.I. S.A., 29, rue de la Digue, 31300 TOULOUSE. Tél. (61) 42-99-30.

bureaux

Montparnasse
340 m² de bureaux de grand standing. Bail 3/6/9 ou précaire. Cloisonnement modulable. Parkings. 15 lignes Tél. - Télex.
563.08.08 Richard Ellis 17, rue de la Baume, 75008 Paris

1 à 20 BUREAUX. Tous quart. Locations sans pas-de-porte. AGENCE MAILLOT : 293-45-55.

Bureaux climatisés, impeccables, BASTILLE, 1.600 M2, BOULOGNE, 2.000 M2. Bail 3, 6, 9, libres. — 563-83-33.

Domiciliation, tous services, rédaction d'actes, conseils gratuits, 5, passage de la Main-d'Or, — Téléphone : 355-82-14.

ASSOCIATION d'intérêt général de renommée internationale, ch. locaux 300 m² environ pour bureaux Paris, 1er à 8e et 16e arrdts. Tél. : 720-10-84.

locaux indust.

SAINT-DENIS Près AUTOROUTE NORD S.A. dispose dépôt avec bureaux 630 m2 sur terrain 4.500 m2 - Etudie toute proposition Ecr. no 6.935 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Boutiques

A vendre bail boutique 80 m2 2 nivx, refait neuf, Caractère. 100 m de BEAUBOURG. Prix à débattre - Tél. : 278-45-32

propriétés

7 000 AFFAIRES A VENDRE A PARIS ET 120 KM AUTOUR
Maisons, Appartements, Propriétés, Terrains, Bureaux, Commerces, etc.
SELECTION GRATUITE PAR ORDINATEUR
Venez, téléphonez ou écrivez
FNAIM
CIMI Tél. 227.43.58
Centre d'Information de la Maison de l'Immobilier
27 bis, av. de Villiers, PARIS 17e

VAL DE LOIRE 10 KM CENTRE TOURS Magnif. demeure style 18e, 8 P. princ., dépend., parc clos. Impeccable. 2.000.000 av. 5 ha. 2.300.000 avec 25 ha. HERBRETEAU, notaire, TOURS. (47) 05-77-14.

ROUSSILLON (84) Joucas dans 9.800 m2 de prairie, ruine 250 m2 pation entièrem. à rénover. Prix 250.000 F. Tél. (16-91) 78-35-52, Sometrans, 27, r. du Berceau, 13005 Marseille

SOLOGNE à vendre Terrains Territoires de 1 à 100 ha avec ou sans étang et bord rivière dont certains constructibles. Egalement fermette à restaurer. Tél. matin 9 h. 30 à 11 h. au (16-38) 35-00-58.

PROPRIETES EN PROVENCE SUD-LIBERON Dans 90 ha bastide habitable, 3.000.000 F. Dans 17 ha bastide à restaurer. 1.300.000 F. Dans village, belle restauration habitable immédiat. 900.000 F. AGENCE DU CHATEAU, 84120 Pertuis. (90) 79-17-33.

VALLEE DU LUNAIN, 12 km sortie Aut. Nemours, à vendre très bel. prop. av. parc 3.080 m2 environnement exceptionnel. Px. 750.000 F. Maître HASLE à Milly-la-Forêt (91). Tél. : 498-83-36.

EN PROVENCE 15.000 m2 terrain avec 14 bungalows, tout équipé, club House, 2 tennis, 1 piscine, poss. doubler construction, site magnifique. Etudierait ttes proposit. Tél. (16-94) 04-65-28.

Vends ppté 2.517 m2, 3 km de Nogent-le-Rotrou. Grde maison construct. 1968 avec isolation, 140 m2 habitables et 73 m2 garage, cave. Prix : 450.000 F Téléph. : (37) 52-03-67

CHEVREUSE Propriété récente 170 m2 habit., sur magnifique terrain paysagé 5.200 m2, belle vue sur vieille ville et forêt, calme, plein sud. A SAISIR : 850.000 F. Tél. 907-97-01

villas

TROUVILLE Près PLAGE Possib. 4 APPTS Chff. centr. 480.000 F. 076-60-49.

MARSEILLE Quartier : ROUCAS-BLANC Particul. vend magnifique villa gd standing, très luxueusement aménagée. Vue sur mer. Parc 1.800 m2. Piscine chauffée. Sacrifiée cause départ. Prix : 1.800.000 F. - Tél. : (91) 54-19-22.

LE VESINET Quart. résidentiel calme, 800 m RER VILLA très bon état, réception, 3 chbres, + gd grenier, cuis. équipée, gar., tt confort, jardin. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90.

pavillons

DRANCY, près gare, pavillon récent, 3 ch., séjour, s. de bns, tt cft., jardin 535 m2. 450.000 F. Tél. après 20 h. : (86) 66-41-83.

Particulier vend à Orsay, pavillon 5 pièces + dépend., beau jardin. Prix 550.000 F. Tél. : 010-42-98.

SEVRES R.D. 7 P. Jardin 560 m2 PRIX 528.000 F. - 027-57-40

LE PERREUX BORDURE MARNE. Site résid. VILLA séjour dble, 3 chbres, cuis., s. bains, jard., garage. Bon état. - Prix : 460.000 F. AG. REGNIER 254, avenue Pierre-Brossolette, 94-LE PERREUX. — 324-17-63.

domaines

SOLOGNE Très belle PPTE 500 HA château, 4 fermes, 6 étangs, Bois, terres. Autres PPTES de 700 à 1.000 hectares. CABINET LA SOLOGNE 41200 ROMORANTIN Tél. (54) 76-02-92

terrains

S.I.V.O.M. DU NORD-OUEST VENDÉEN
(NANTES : 50 km ; LES SABLES-D'OLONNE : 40 km ; SAINT-JEAN-DE-MONTS : 37 km) dispose de TERRAINS
(prix avantageux pour INDUSTRIELS et ARTISANS) recherchant « ENSOLEILLEMENT IMPORTANT » (moyenne 1968-1975 : 2.000 heures par an). Pour fabrication matériel à « ENERGIE SOLAIRE » (plus avantages départementaux sur construction des bâtiments).
Tél. : mairie de PALLUAU - (51) 98-50-24.

Boisé, viabilisé, 1.700 m2, 9 km Nord Compiègne. Prix : 95.000 F. Renseignements : 906-27-23

Particulier vend terrain à bâtir bord Loire, 15 km Ouest TOURS, 2.000 m2. Prix : 150.000 F. Ecrire : no 6138 HAVAS 37047 TOURS CEDEX

SEVRES, secteur protégé, site arborisé, terrains de 800 m2 à 2.500 m2 - Tél. : 522-38-00

LA FRETTE, banl. St-Lazare, 1930 m2 entièr. clos, 50 m fac. VUE IMPREN. s/vallée Seine, 150 F le m2 - 822-44-81

VAUCLUSE - SUD LUBERON Pptaire vd bx terrains 3.400 m2 env. ds pet. lotiss. de classe, 5 lots. Tr b. vue. Tél. : 966-47-52 et à partir 28 oct. (90) 72-81-20 J. LAURENT, 84360 MERINDOL

ST-GERMAIN-EN-LAYE Calme, résidentiel - Beau TERRAIN BOISE 670 M2 façade 20 m. Toute viabilité. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

maisons de campagne

Splendide ferme typique du plateau ardéchois, région des lacs et des forêts. Sports d'été et d'hiver. Construction du 17e s. Gros œuvre parf. état, 200 m2 couverts sur 2 plans, rez-chauss. voûté, toiture en lauzes, eau, électr., 10.000 m2 bordés par ruisseau à truites. Tr. belle vue. Possible acquérir terrain supplémentaire. Possib. téléphone. 200.000 F. - Tél. : Catry Heudi (91) 54-92-93, ou écrire : Catry, 43, c. Estienne-d'Orves, 13001 Marseille. Jours suivants, tél. heures repas : (66) 33-90-29, Hôtel Carrefour des Lacs, à Coucouron. Pour rens. et rendez-vs, demander M. ou Mme BLANC.

Au pied des CEVENNES ardéchoises, ds hameau, vds maison de caractère. Prix : 145.000 F. Tél. : 16-75-27-32-08, le soir

10 km PROVINS - Part. vend maison 4 pces + 3 à aménager, dépend., terrain de 1.000 m2. 150.000 F - Tél. : 368-67-48

EN CREUSE 20 KM MONTLUÇON, dans un village, belle maison de 4 P. habit. de suite. Chemin., poutres appar., ch. électr. Beau jardin de 450 m2. **PRIX 160.500 F** avec 33.000 cpt. le solde payable en 7, 10 ou 15 ans. PROGECO 3, B.P. 159, 90, av. du Gal-de-Gaulle, 03105 MONTLUÇON Cedex, tél. : (16-70) 28-30-30. FERME LE LUNDI.

châteaux

UNIQUE : Beau château charentais avec 174 ha seul tenant, arrosage, étang. M. GUINAUDEAU, 16450 SAINT-CLAUD.

manoirs

Dans la plaine de Beauce à 1 h. 15 de Paris par un autoroute jamais encombré, partic. vend à partic. MANOIR XVIIe entouré de douves, luxueusem. restauré, 5 chambres, 5 salles de bains, cuisine Boffi, boiseries et cheminée d'époque. Dans le parc de 1,5 ha arbres centenaires. Pavillon gardien, communs, garage 3 voitures. Tennis revêtement synthétique Régupol. Ecurie moderne. Prix : 1.500.000 F. Tél. H. B. 574-29-30.

fermettes

Fermette en Périgord - Séjour, 2 chbres, cuisine, dépendances, grange, terrain 1 ha, eau, él., tél. Px 180.000 F. Ag. du Vignal, Mme Julliard, 24510 Ste-Alvère Téléph. : (53) 61-70-04.

chalets

MEGEVE (11 km) Savoie Vends GRAND CHALET Exposition plein sud Alt. 1.250 m. Vue panoramique Excellent état 600 m2 habitables 5/3 niveaux 3 chbr. personnel. Ecr. JD/476 HAVAS (B.P. 907) 76002 Rouen Cedex

viagers

Vendez rapidement Conseil, expertise, indexation, gratuit, discrétion - Etude LODEL, 35, boulevard Voltaire. 355-61-58.

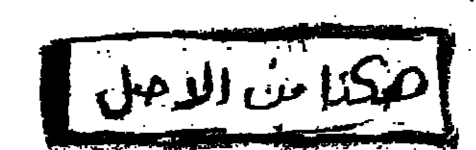
Libre 15e. Beau 2 p., bel imm., cpt + 1.500 mens. F. CRUZ, 8, rue La Boëtie - 266-19-00.

LIBRE Asnieres pres gare villa récente, gd séj., chem., 150 m2 habitable, gar. 2 voit., 2 têtes 80/83 ans 500 000 + 3 250 rente. LODEL 700-00-99.

CHANTILLY ppte 5 p. tt cft, piscine, parc 3 700 m2. Occupé hme 80 ans, 330 000, 5 000 rente. LODEL 355-61-58

LIBRE SAINT-OUEN Bon quartier Calme Beau 4 p. tt conft, 2 têtes 70 ans. Compt 85.000 F, rente 1.300 F. **VIAGER** 130, rue de Rivoli 233-05-75

LA RENTE VIAGÈRE vend vite et bien G. BOUE, N.D.I., 9, rue Lagrange (5e). 633-71-47



(PUBLICITE)

La Grèce

Le bond en avant de l'industrie

• Depuis l'association de la Grèce à la C.E.E. en 1962, l'industrie de ce pays a fait un prodigieux bond en avant.

La tradition, l'ingéniosité et le talent de la main-d'œuvre font que l'artisanat grec s'impose par la qualité et les prix dans de nombreux secteurs : chaussures, confection, fourrures, bijouterie...

L'adaptation aux conditions économiques de la Communauté et le recours aux techniques de pointe font que l'industrie grecque est devenue nettement compétitive dans divers secteurs : chantiers navals, aluminium, ciments, engrais chimiques, raffinages, constructions métalliques, textiles, produits agro-alimentaires, aciéries, pneumatiques, bois...

La compétitivité internationale des produits manufacturés grecs entraîne l'augmentation de la participation des produits industriels dans l'ensemble des exportations du pays : 6,1 % en 1962 ; 51,7 % en 1977. D'autre part, le pourcentage des produits industriels dans l'ensemble des exportations à destination de la C.E.E. — dans un bond impressionnant — est passé de 3,8 % en 1962 à 57,5 % en 1977.

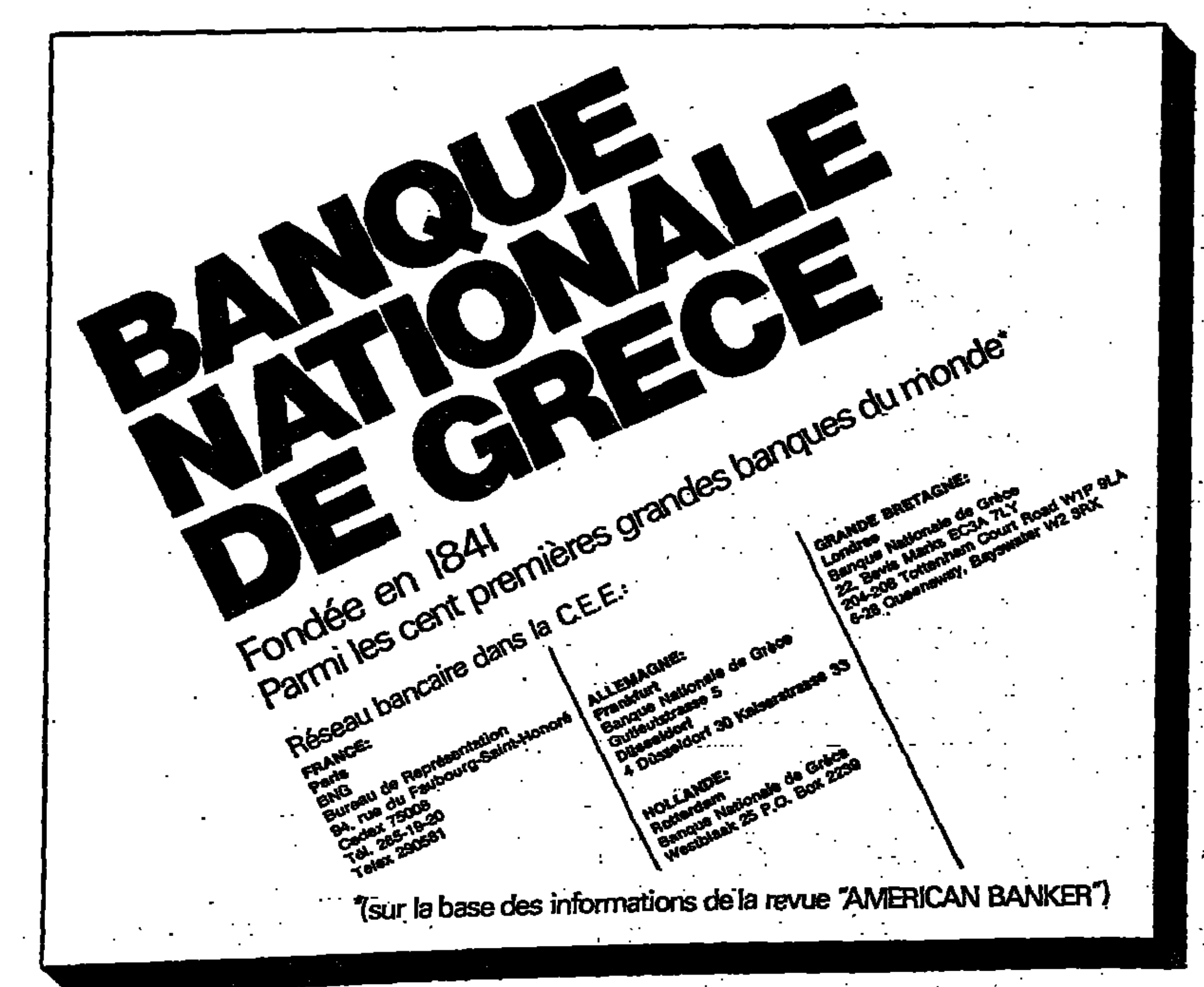
Principaux produits industriels

Production	1961	1977
(milliers de tonnes)		
Fibres textiles	38	128
Ciments	1 837	10 558
Engrais	336	1 443
Ammoniac	—	288
Fer en barres pour béton armé	137	590
Ferro-nickel	—	10
Alumine	—	474
Aluminium	—	131
(milliers de pièces)		
Cuisinières électriques	23	129
Réfrigérateurs	36	223
Produits de verre	24	128

Survol

- Exportations de produits manufacturés (millions de $ EU) : 16 en 1961 ; 1 408 en 1977.
- L'industrie grecque représente (dernier recensement) : 2 222 grandes industries, 120 680 moyennes industries, 121 357 entreprises artisanales, 604 042 salariés.
- Progression moyenne de la production industrielle de 1965 à 1977 : 8,8 %.
- De 1962 à 1975, le rythme moyen de la production industrielle fut de 9,2 %.
- De 1962 à 1977, la main-d'œuvre industrielle a progressé de 14,6 % à 28,2 % de la population active.
- Alors que le revenu provenant de l'agriculture à prix 1970, en tant que pourcentage du PIB, est passé de 26,3 % en 1961 à 14,3 % en 1977, le revenu provenant du secteur industriel est passé, durant cette même période, de 24,9 % à 33 %. L'emploi dans le secteur industriel s'est accru en moyenne de 2,8 % par an.





Le Monde

économie

CONJONCTURE

Les experts de la Commission européenne prévoient une légère reprise de l'activité

Bruxelles (Communautés européennes). — La situation économique de la Communauté se redresse à maints égards. Cette amélioration est due, en partie, à l' « action concertée », c'est-à-dire à la coordination des politiques *économiques des Etats membres*. Celle-ci doit être renforcée, ne serait-ce que pour faciliter les chances du futur système monétaire européen (S.M.E.). Tels sont les deux éléments du rapport économique annuel 1978-1979 que la Commission européenne vient de transmettre aux neuf gouvernements.

De notre correspondant

« On a assisté, en 1978, à un certain tournant, à un saut de qualité qui permet d'augurer un avenir meilleur », a commenté M. Mosca, le directeur général des affaires économiques et monétaires de la Commission européenne, en présentant son rapport. Le taux de croissance est en train de se redresser : il sera en moyenne dans la Communauté de 2,6 % en 1978, contre 2,3 % en 1977 ; on prévoit qu'il atteindra 3,5 % en 1979. *« Il est bien que cette reprise soit modérée, car il est nécessaire de ne pas retomber dans un « stop and go », a ajouté M. Mosca.*

On est parvenu en 1978 à réduire tant la disparité des taux d'inflation que leurs niveaux moyens. La hausse moyenne des prix à la consommation devrait être *de 6,9 % en 1978 et 7 % en* 1979, contre 9,1 % en 1977. En 1978, on ne compte que quatre Etats membres présentant un taux d'inflation s'écartant fortement de la moyenne communautaire, contre sept en 1975 et 1977. De son côté la balance des paiements courants s'est considérablement améliorée, puisqu'elle est passée d'un déficit de 6,5 milliards de dollars en 1976 à un excédent de quelque 9 milliards de dollars cette année et que l'on prévoit un résultat encore meilleur pour 1979. Enfin, observe le rapport, *« il semble que le chômage a cessé de croître dans la Communauté considérée dans son ensemble ; dans certains Etats membres, il a même commencé à se réduire ».*

Voici pour le constat. C'est peu. Malgré la *présentation*, en même temps que le rapport, d'un bilan analytique fourni, on ne trouve d'aucune manière une présentation fouillée de la situation conjoncturelle actuelle. L'essentiel *du rapport est consacré à chanter les vertus de l' « action concertée* », c'est-à-dire de *« la vaste série de mesures »* arrêtées par le conseil européen de Brême et le « sommet » économique occidental de Bonn, tous deux tenus en juillet dernier. Selon M. Mosca, c'est cette action qui a permis aux Neuf de gagner un point de croissance sans inflation. *« Le but principal de l'action concertée est d'intégrer les initiatives nationales en une action communautaire plus vaste et cohérente et de rétablir ainsi les effets positifs des multiplicateurs économiques. »*

La démonstration, exprimée à la fois d'une manière confuse et naïve, n'apporte, semble-t-il, guère d'éléments nouveaux. Ainsi on met l'accent sur les *« mesures spécifiques »* prises à Brême ou à Bonn en vue de promouvoir *l'emploi, de renforcer* la *situation* de la Communauté en matière d'énergie, de faciliter les modifications structurelles dans l'industrie et dans la région méditerranéenne, d'affermir le système mondial de libre-échange et d'aider les pays en voie de développement, sans examiner plus avant dans quels cas les gouvernements ont concrétisé les déclarations d'intention ainsi faites.

Le rapport s'emploie ensuite de manière laborieuse — rarement un document de la Commission a été plus jargonesque — à démontrer ce qui va de soi, à savoir que dans une économie ouverte et interdépendante, des politiques économiques coordonnées ont de meilleures chances d'aboutir que des actions purement nationales conçues à l'aveuglette, dans l'ignorance de ce que fait le voisin. Mais il reste vague quant à la nature des efforts à entreprendre au cours des mois à venir pour *« systématiser et renforcer les éléments les plus positifs de l'action concertée »*, c'est-à-dire pour accentuer la reprise — modeste, malgré des actions de relance répétées, et — ce qui n'est pas forcément la même chose, quoi qu'ait l'air d'en penser M. Mosca — pour réduire le chômage.

PHILIPPE LEMAITRE.

AGRICULTURE

Les salariés agricoles seront-ils les oubliés de la loi d'orientation ?

La seconde phase de la *conférence annuelle* agricole qui réunit les dirigeants des quatre grandes organisations professionnelles et le gouvernement commencera le 26 octobre à l'hôtel Matignon. Elle sera essentiellement consacrée à l'examen du projet de loi-cadre.

***Ce texte, dont** les parlementaires seront saisis au printemps prochain, s'articule autour de trois grands thèmes : l'organisation économique, la promotion technique et le dossier foncier. L'avenir des salariés agricoles n'y semble guère abordé.**

Après l'entrevue qu'elle avait eue en juillet avec M. Méhaignerie, après la mise en place d'un groupe de travail pour les salariés des professions agricoles (s'ajoutant aux quatre groupes réservés aux organisations d'agriculteurs) dans le cadre de la préparation du projet de loi-cadre, la Fédération générale de l'agriculture (C.F.D.T.) pensait qu'une réflexion sur l'avenir du salariat agricole aurait lieu à l'occasion de ce débat. Les déclarations officielles qui ont suivi la première phase de la conférence annuelle le 29 septembre n'ont pourtant pas mentionné ce volet de la future loi-cadre. Cet oubli, s'il ne s'agit que de cela, est *fâcheux*. Les salariés d'exploitation (environ 400 000), ceux des coopératives (130 000) et ceux des organisations professionnelles (110 000) ne sont pas quantité négligeable dans l'outil de production agricole. Quelque 640 000 salariés à *temps plein* ne méritent-ils pas autant de considération que les 700 000 exploitants agricoles, *à temps plein*, chiffre que M. Méhaignerie se plaît à retenir (plutôt que celui des 1 200 000 exploitations), quand il s'agit de montrer l'ampleur des problèmes posés par le double emploi ou la trop grande ardeur au travail des retraités ?

Au-delà de cet aspect purement quantitatif, ne vit-on pas sur une image éculée de l'ouvrier agricole : vacher unique dans une exploitation moyenne, vieux garçon solitaire, voire marginal ou cas social. En fait l'*« homme toutes mains »* ou le *« domestique »* agricole a pratiquement disparu. L'emploi (comme le volume de travail salarié dans le volume du travail agricole total) progresse dans les entreprises spécialisées et dans les grandes exploitations. La réduction du salariat agricole n'a-t-elle pas atteint, en exploitation, son plancher ? A tout le *moins, il eût paru intéressant de* s'interroger. On constate aussi que les exploitations orientées vers les céréales et les betteraves, dites de grandes cultures, qui ont en moyenne le meilleur revenu net sont également celles qui emploient le plus de *main-d'œuvre* salariée. Ces deux faits sont-ils sans rapport. Une étude statistique comparant la rentabilité des exploitations avec ou sans main-d'œuvre salariée serait utile. Selon la F.G.A.-C.F.D.T. une telle étude n'existe pas, du moins officiellement.

Un bilan négatif

Dans le bilan qu'elle dresse de la précédente loi d'orientation, celle de 1962, la F.G.A.-C.F.D.T. estime que l'objectif de parité entre salariés agricoles et salariés de l'industrie n'a pas *été* atteint, le rôle dominant joué par les exploitants dans tous les problèmes de l'agriculture en France faisant finalement écran entre les pouvoirs publics et les *« producteurs-salariés »*. De même, *« la nature mutualiste ou d'association des employeurs*, écrit la C.F.D.T., *a souvent servi de prétexte au maintien de politiques sociales conservatrices ».*

Dans sa contribution à la réflexion sur la *loi-cadre*, la C.F.D.T. tire leçon de ce passé. Elle propose la création d'un conseil supérieur du salariat agricole dans lequel siégeraient les représentants de l'administration, des employeurs et, en majorité, des fédérations syndicales de salariés. Alors que certains plaident, de façon peu simpliste pour distinguer entre mesures sociales et mesures économiques dans une politique agricole, la C.F.D.T. propose à l'inverse de lier les aides économiques au social. Pourquoi ne pas soumettre à des critères sociaux (emploi, rémunération, qualification, formation *permanente) les aides que la col*lectivité publique accorde à une région, une production ou une exploitation (pour les plans de développement, par exemple) ?

Le reste des propositions est, si l'on peut dire, plus tradition*nellement syndical : abolition de* la législation sociale spécifique à l'agriculture, mais aussi adaptation des lois, comme celle sur les comités d'entreprise, dont ne bénéficient pas une majorité des salariés. La contradiction entre le refus d'une législation spécifique et l'adaptation des lois n'est qu'apparente ; la C.F.D.T. la résout en une formule : les mêmes lois ne suffisent pas ; il nous faut les mêmes droits. Pour ce faire, elle propose la création d'instruments interentreprises : comités d'entreprise, comités d'hygiène.

Renforcer la formation professionnelle

En outre, le temps semble venu où des exploitants agricoles ne trouveront plus d'ouvriers ayant la qualification requise. Aussi, la C.F.D.T. propose-t-elle de renforcer les moyens de formation des salariés, car, *« au rythme actuel, il faudra cinquante ans pour que chaque salarié soit passé en stage »*. Elle propose surtout de revaloriser le métier par l'augmentation des salaires mais aussi par l'amélioration des conditions de travail. A ce propos, deux demandes concrètes : pourquoi ne pas étendre aux salariés agricoles la prime de décohabitation accordée aux jeunes agriculteurs ? Pourquoi ne pas solliciter un avis syndical avant l'homologation des machines et des *outils agricoles ?*

En résumé, la C.F.D.T. *« souhaite que la loi-cadre ne concerne pas seulement ceux qui vivent de l'agriculture, mais aussi ceux qui vivent dans l'agriculture ».*

JACQUES GRALL.

Selon la F.A.O.

LA RÉCOLTE 1978 A ÉTÉ SATISFAISANTE

La situation alimentaire mondiale apparaît « bonne à court terme », a déclaré, lundi 23 octobre, à Rome, M. Edouard Saouma, directeur général de la F.A.O. (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture). La récolte 1978 a été satisfaisante dans toutes les grandes zones. La production céréalière devrait être légèrement supérieure, pour la première fois, au demi-milliard de tonnes.

Cette vue d'ensemble masque *cependant, a précisé M. Saouma*, les difficultés propres à certains pays. 1978 a connu des désastres naturels qui ont causé d'énormes dégâts matériels. De nombreuses parties de l'Afrique ont été dévastées par la *sécheresse*. Des inondations catastrophiques ont sévi en Inde, au Bangladesh, au Vietnam, au Laos et en Thaïlande. Le directeur général de la F.A.O. est « particulièrement préoccupé par la situation en Ethiopie, où la sécheresse, la guerre et les invasions des criquets ont combiné leurs effets pour créer de graves risques de famine localisée ». — (A.F.P.)

LA GRÈVE DANS LES P.T.T.

Des chefs d'entreprise dénoncent la « dégradation constante du service postal »

L'agitation dans les P.T.T. provoque de vives réactions chez les usagers et en particulier les chefs d'entreprise. M. François Ceyrac, président du C.N.P.F., a déclaré, le 24 octobre, à leur sujet : « Le climat actuel de grève dans les services publics perturbe gravement la vie économique du pays (...). Je n'ai pas à juger des motifs de ces grèves, mais je me demande si les grévistes du secteur public, qui sont, en fait, les privilégiés de l'emploi, mesurent suffisamment le mal qu'ils peuvent causer aux salariés du secteur privé. »

La Confédération générale des petites et moyennes entreprises dénonce « avec vigueur les grèves intempestives des P.T.T. » et déclare ouvrir « un dossier noir » sur cette administration pour faire connaître les conséquences « très graves pour les entreprises de la dégradation constante du service postal ».

Une délégation d'industriels du groupement interprofessionnel lyonnais a été reçue par le préfet de la région Rhône-Alpes afin de l'entretenir des « dommages considérables que cause aux entreprises la carence du service local des postes depuis plusieurs semaines (« le Monde » du 25 octobre).

Enfin, M. Norbert Ségard, secrétaire d'État aux P.T.T. a, pour sa part, dénoncé les grèves déclenchées dans son administration. Elles représentent, selon lui, une « mauvaise action », vis-à-vis du pays dont la vie économique et sociale *risque d'être perturbée de manière* « non admissible » (nos dernières éditions du 25 octobre).

443 000 agents : est-ce assez ?

(Suite de la première page.)

Premièrement, le débat tourne autour de la question : a-t-on vraiment créé des emplois aux P.T.T. au cours des dernières années ? Les chiffres de la direction du personnel et des affaires sociales confirment une croissance. Il y avait dans les postes et les télécommunications 421 000 titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires le 1er janvier 1976. On en dénombrait 430 000 le 1er janvier 1977 et 450 000 le 1er janvier 1978.

Malheureusement, les subtilités de la statistique amènent à comptabiliser toutes les personnes en activité, quelle que soit la durée de leur travail. Le résultat est aberrant : 450 000 individus travaillent dans les P.T.T., mais le budget de 1978 prévoyait seulement 443 000 postes. On se perd au milieu de jongleries en « *équivalent-unités d'heures d'auxiliaires* ». Selon le rapport de l'inspection générale des postes pour l'année 1977, les effectifs n'ont pas crû de 6,38 % comme il a été déclaré officiellement, mais de 0,6 %, « *du fait de la forte réduction de l'enveloppe des crédits d'auxiliaires* ».

Les syndicats reprennent cet argument. Selon M. Emile Le Beller, secrétaire général de la C.F.D.T.-P.T.T., « *les 14 000 postes budgétaires créés chaque année depuis quatre ans sont des attrape-nigauds parce qu'on ne défalque pas de ce nombre les heures d'auxiliaires supprimées* ».

Pour M. Claude Pitous, secrétaire général de la fédération F.O., « *le calcul est vite fait. On nous dit qu'on met 1 700 auxiliaires de mieux à la poste. Or le gouvernement allonge — et c'est très bien — le congé maternité. Cela nous coûte 590 emplois en année pleine. Les agents originaires des départements d'outre-mer vont bénéficier de vacances allongées. Coût : 600 cents emplois. La poste doit à ses agents un million de journées de congé compensatoire. Coût : 5 000 emplois. Et voilà ! Nos 1 700 unités d'auxiliaires sont déjà mangées.* »

Deuxième approche du débat actuel : combien faut-il créer d'emplois pour que le service postal cesse de se dégrader et pour que 1,7 million d'abonnés au téléphone supplémentaires soient raccordés annuellement ? Les déclarations de la C.G.T. et de la C.F.D.T. sont claires. Selon elles, il faut recruter 50 000 fonctionnaires de plus. Malheureusement, il est difficile de connaître la méthode qui leur a permis de parvenir à ce résultat. F.O. et la C.F.T.C. se déclarent incapables de chiffrer exactement les besoins, même s'ils leur apparaissent comme *fort* importants. Enfin, nombreux sont les cadres à penser que le personnel, des postes notamment, est avant tout mal réparti et sous-qualifié.

Au-delà de ces discussions sur les chiffres, on trouve ce que l'on pourrait appeler les procès d'intention. Du côté du pouvoir, on fait valoir que les syndicats cherchent à se constituer une clientèle en poussant le recrutement des nouveaux agents.

Selon les militants et selon certains observateurs, la politique restrictive du gouvernement en matière d'embauche ne s'inspirerait pas seulement du souci d'équilibrer le budget des P.T.T. Elle proviendrait d'une méfiance à l'égard de cet énorme ensemble humain que représentent les postes et télécommunications. Le pouvoir giscardien estimerait médiocrement « *cette plèbe de la fonction publique* » et se soucierait peu d'en accroître le nombre. La majorité des créations d'emplois concerneront, en 1979, les télécommunications (6 951 sur 8 551 emplois budgétaires supplémentaires) parce que, selon ces mêmes avis, le téléphone continue de fonctionner en cas de grève... De là à rappeler les rapports Nora-Minc sur l'informatisation de la société et Ripert sur l'avenir de la poste, il n'y a qu'un pas. Il amène certains à pronostiquer une lente asphyxie des P.T.T., au nom du principe selon lequel l'État ne doit pas faire lui-même, mais faire faire.

Tournées à découvert

L'usager, qui enrage de devoir attendre deux ou trois jours une lettre ou celui qui n'arrive pas à obtenir un rendez-vous pour la réparation de sa ligne téléphonique sort perplexe de cet échange d'arguments où il ne retrouve pas ses préoccupations.

Restent les faits. Les agents du centre régional d'informatique des télécommunications (CRIT) de Massy (Essonne) viennent de se mettre en grève en prévenant les usagers qu'ils n'étaient pas assez nombreux pour vérifier l'exactitude des notes téléphoniques et pour répondre à leurs réclamations. Il est impossible à Paris et dans certaines métropoles régionales d'obtenir le service des renseignements téléphoniques. La tonalité d'occupation démontre qu'il n'y a pas assez d'opératrices derrière les « meubles ».

L'été s'est révélé catastrophique pour la poste. Le volant de remplacement théorique d'un agent de renfort pour six postiers n'est respecté nulle part, et les congés ont fait des ravages que le mensuel de la C.G.T. se plaît à rappeler : « *Fermeture de nombreux bureaux et guichets de la région parisienne et, par exemple, les bureaux annexes de Paris-19 Belvédère, de Paris-32* bis, *de Paris-16 annexes 1, 2 et 4, du Blanc-Mesnil, de Bondy, d'Aulnay-2, de Saint-Ouen, de Clichy, de Courbevoie, de la Défense, de Nanterre mobile, etc., totalement fermés. D'autres en nombre important ont été fermés, soit le matin soit l'après-midi. A Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), durant tout le mois d'août, on a enregistré, selon les jours, quatorze et dix-sept tournées de préposés à découvert.* »

En effet, le scandale est patent depuis deux ans : il n'y a pas assez de préposés pour distribuer le courrier. Il existerait chaque jour entre 0,5 % et 3 % de tournées non effectuées.

Les fonctionnaires des P.T.T. ne sont guère payés : 66,4 % d'entre eux percevaient moins de 3 500 F par mois le 1er février 1978. Depuis les dernières augmentations du mois de septembre, un préposé débutant touche en province un salaire de 2 448,62 F (traitement net, indemnité de résidence, primes de risque, de sujétion et de petit équipement). Malgré la modicité de leurs revenus, il semble bien que, en cet automne 1978, les agents des postes et des télécommunications fassent collectivement passer leurs revendications salariales après les demandes d'effectifs. Ils en ont assez de se faire accuser par les usagers, exaspérés par les files d'attente. Ils en ont assez de ne pas pouvoir remplir leur tâche de service public. Ils font de la création de postes budgétaires un véritable test « affectif » de l'intérêt que le gouvernement porte à sa poste et à son téléphone.

ALAIN FAUJAS.

GRAVES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DES ARRÊTS DE TRAVAIL DANS LA MARINE MARCHANDE

« Nous sommes prêts à discuter du coût des paquebots sous pavillon français », *nous déclare la C.G.T.*

Aucun signe de détente n'était apparu ce mercredi matin 25 octobre dans le conflit qui oppose les marins et les armateurs français. On sait que le syndicat des marins C.G.T. a lancé un mot d'ordre de grève illimitée et que la C.F.D.T., laissant à la « base » la liberté d'organiser la lutte selon des modalités diverses, s'en tient à des consignes de retard à l'appareillage de quatre-vingt-seize heures.

Dans de nombreux ports, notamment sur la côte méditerranéenne, des navires chargés sont prêts à partir, leurs équipages étant hostiles à la grève, mais ils en sont empêchés par des groupes déterminés de grévistes. Des incidents se sont produits à Marseille. Selon la C.G.T., on comptait ce mercredi dans les ports français une douzaine de navires non-grévistes et plus de soixante navires en grève.

Les conséquences de cette grève — notamment ses effets néfastes sur le commerce extérieur — ont conduit le ministère des transports à déclarer : « *Au moment où, grâce aux efforts des pouvoirs publics, la situation du commerce extérieur de notre pays évoluait favorablement, cette grève risque de porter un coup très sévère à l'économie nationale. Le motif de cette grève est tiré de la décision prise par la Nouvelle compagnie de paquebots (N.C.P.) de sous-traiter à une société de services étrangère une partie de l'activité hôtelière en utilisant ainsi du personnel n'ayant pas la qualité de marin.*

» *Le gouvernement, comme c'est son devoir, fera strictement respecter la loi et, notamment, les obligations de la réglementation maritime concernant le recrutement des marins, la formation professionnelle, les conditions de travail.* »

Le Comité central des armateurs de France (C.C.A.F.) déplore, pour sa part, un conflit qui apparaît comme une « *guerre de religion* » et indique : « *L'armement, déterminé à défendre son activité commerciale, l'exploitation de ses navires et l'emploi des marins déplore le caractère excessif des mots d'ordre lancés, et attire l'attention de tous sur les périls que fait courir au pavillon français, dans la crise profonde que traverse actuellement l'industrie du transport maritime, l'arrêt de l'exploitation des navires.* »

« *Nous sommes prêts à négocier à tout moment avec le C.C.A.F ou avec la N.C.P.* », nous a déclaré M. François Lagain, secrétaire de la fédédération des marins C.G.T., « *mais nous ne pourrons en aucun cas accepter la discrimination de nationalités ou de races sur les navires français. En revanche, nous sommes prêts à étudier avec la N.C.P. toutes les solutions de nature à alléger le prix de revient, y compris la nationalisation des effectifs à bord des paquebots.* »

« *Nous savons bien que les conséquences de la grève dépassent son objet précis qui est l'embauche de marins indonésiens dans une seule compagnie maritime française,* » a ajouté M. Lagain. *Nous avons demandé au C.C.A.F. une réunion sur l'application de la convention collective dans la marine marchande. Mais avant d'ouvrir les discussions les armateurs exigent de nous des préalables que nous ne pouvons accepter. Jusqu'à ce jour ni les déclarations du C.C.A.F. ni celles du gouvernement n'illustrent leur volonté d'ouvrir, sans préalable, des négociations.* »

Une intervention de la municipalité d'Ajaccio

En Corse, la situation reste confuse et l'acheminement des marchandises dans l'île est problématiques. L'application du plan de transport d'urgence par avions-cargos militaire Transall, demandé par M. Yves Burgalat, préfet de la région Corse, a finalement été différés compte tenu du fait que les produits non pondéreux de première nécessité peuvent être acheminés par les avions réguliers d'Air France et d'Air Inter, qu'un service minimum par voie maritime a été mis en place entre l'île et le continent et qu'enfin l'armée de l'air se serait montrée réservée quant à sa participation à la réalisation de ce plan.

D'autre part, le conseil municipal d'Ajaccio vient d'adresser un télégramme au premier ministre pour demander « *l'intervention du gouvernement pour que cesse immédiatement* » la paralysie de l'île.

De leur côté, les transporteurs routiers, bloqués sur le port de Marseille par la grève des marins, ont demandé, le mardi 24 octobre, que le ravitaillement de la Corse soit assuré par la marine nationale depuis le port militaire de Toulon. En cas de refus, ils envisagent de barrer les accès au port de Marseille avec leurs camions.

[Le ministère des transports a raison de mettre l'accent sur les graves conséquences de la grève. Mais il est mal venu de s'intéresser brusquement, et à chaud, au sort des trois paquebots français de croisière, alors que depuis des années les ministres des transports successifs et le gouvernement n'ont affiché que désintérêt et démission à l'égard d'un secteur qui pourrait être source de devises et d'emplois et dans lequel ni les Norvégiens, ni les Grecs, ni les Britanniques, ni les Soviétiques n'ont jusqu'à ce jour baissé pavillon. — F. GR.]

ENVIRONNEMENT

AU CONSEIL DES MINISTRES

Renforcement des pénalités infligées aux navigateurs imprudents

Le naufrage de l'*Amoco-Cadiz*, le 17 mars dernier, sur les côtes du Finistère, n'aura pas été inutile. Le gouvernement continue en effet à tirer toutes les conséquences de cette catastrophe.

Après la création de la mission interministérielle de la mer, chargée de coordonner toutes les actions de prévention et de préparation à la lutte contre les marées noires, après la modification du plan Polmar, après l'adoption de nouvelles règles de navigation au large d'Ouessant, le conseil des ministres de ce mercredi 25 octobre, doit approuver deux projets de loi renforçant les pénalités infligées aux navigateurs imprudents ou négligents. Ces deux textes sont présentés par M. Joël Le Theule, ministre des transports.

Le premier devrait modifier l'article 63 du code pénal, qui fixait jusqu'ici à des sommes variant entre 180 et 8 000 F les amendes infligées aux navires commettant une infraction aux règles de navigation. Ces amendes évidemment dérisoires devraient être portées aux fourchettes suivantes : 500 à 50 000 F pour tout bâtiment, 10 000 à 500 000 F pour les pétroliers. Ces peines sanctionneront également les capitaines de pétroliers ou de remorqueurs qui négligeraient de prévenir les autorités maritimes de leur entrée dans nos eaux territoriales et de leurs activités de remorquage.

Le second projet de loi modifie la législation de 1964 sur les rejets d'hydrocarbures en mer. Les navires pris en flagrant délit de dégazage encouraient jusqu'à présent des peines d'amende de 10 000 à 100 000 francs. On voudrait les porter de 500 000 à 5 millions de francs.

En cas d'infraction aux règles de navigation, d'information des autorités et de rejets en mer, les navires pourront être retenus dans les ports jusqu'au versement d'une caution.

Des poursuites qui ne pouvaient être engagées jusqu'ici que contre les capitaines pourront s'exercer désormais à l'encontre des armateurs, exploitants et « tout autre personne » portant une responsabilité dans les infractions commises.

PARIS ET SES ORDURES

Conducteur de père en fils

Les conducteurs de bennes à ordures de la Ville de Paris continueront leur mouvement de grève, quartier par quartier, jusqu'au vendredi 27 octobre. Ils réclament, notamment, une augmentation de salaire, une augmentation de la prime de « contrainte matinale », la retraite à cinquante-cinq ans pour tous et un treizième mois de salaire. Certaines de ces revendications sont du ressort de la Ville (des négociations pourraient s'ouvrir avec cette dernière avant vendredi), d'autres de l'État. Selon la C.G.T., le mouvement est suivi par près de 90 % du personnel.

« *Dans la famille, on ramasse les ordures depuis 1924 sans interruption. J'ai commencé le boulot quand mon père était à trois ans de sa retraite* », lance M. Jacques Petiot, conducteur de benne à ordures depuis trente ans. Né à Pantin, M. Petiot explique avec un fort accent parisien : « *Le matin, je suis au garage de Romainville à 5 h. 15. Habitant le centre de Paris, je me lève à 4 heures pour arriver à temps.* » M. Petiot gagne Romainville en cyclomoteur. « *Depuis que je travaille, c'est le cinquième que j'achète. Remarquez, ça s'améliore, avant j'y allais en vélo.* »

Du garage, au volant de sa benne et en compagnie de trois éboueurs, M. Petiot gagne le vingtième arrondissement, le quartier de la porte de Bagnolet. Collecte sur près de 6 kilomètres. « *C'est intéressant de conduire une benne. Avant on travaillait tranquillement ; aujourd'hui, à cause de la circulation, on se fatigue davantage.* » Ses relations avec les éboueurs ? « *Naturellement il y a beaucoup d'immigrés. Nous n'arrivons pas toujours à nous comprendre, mais, finalement, pas de problèmes...* »

A 9 heures, l'équipe regagne le garage de Romainville et, seul, M. Petiot se dirige vers Ivry où se trouve la broyeuse à ordures. « *Dans le temps, on trouvait des trésors dans ces ordures. Personnellement, j'ai découvert une pendule qui avait cent cinquante ans. Un camarade me l'a réparée. Elle marche toujours. Aujourd'hui la récupération est moins importante et moins intéressante.* »

Vers 11 heures, M. Petiot est de retour au garage. Il nettoie alors son véhicule jusqu'à midi. « *Certaines de ces bennes sont vétustes ; une vingtaine datant de 1917.* »

M. Petiot, syndiqué C.G.T., fait grève. « *Grâce à ces actions, nous avons déjà obtenu un certain nombre d'avantages.* »

JEAN PERRIN.

SOCIAL

La C.F.D.T. fait le bilan de son « recentrage » et va intensifier l'action revendicative

Six mois se sont écoulés depuis que le premier ministre, après avoir reçu les partenaires sociaux, leur a précisé, le 27 avril, par lettre, ses recommandations sur les principaux thèmes de négociations à enger. Les discussions ont effectivement été ouvertes sur l'amélioration des bas salaires, avec, pour objectif, la définition d'un minimum annuel garanti (implicitement susceptible d'être placé en balance avec les 2 400 francs mensuels promis dans le programme commun), l'aménagement de la durée du travail et le financement de l'assurance-chômage.

M. Maire, qui avait estimé positif l'entretien qu'il avait eu, le 14 avril, avec M. Barre, s'était donné deux mois de délai pour apprécier la valeur d'ouverture gouvernementale, qui constituait l'un des piliers du « recentrage » de la C.F.D.T. après la défaite de la gauche. Force est de constater que les négociations n'ont encore abouti sur aucun des trois dossiers primordiaux, sauf l'exception — de faible portée — que constituent les accords signés en juillet sur des minima salariaux annuels. Le principal de ces textes, qui concernait la métallurgie, est resté un « cadre » qu'aucune signature entre syndicats et chambres régionales n'est encore venu concrétiser.

Qui plus est, les déclarations ou lettres des pouvoirs publics ont incité, s'il en avait été besoin, les employeurs à ne faire de concessions appréciables ni sur les rémunérations ni sur la durée du travail. Quant aux problèmes relatifs à l'aide aux chômeurs, ils en sont au même point, le gouvernement ne s'étant pas prononcé sur son propre concours, qui, de l'avis général, est indispensable. Est-ce donc l'impasse ? Gouvernement et patronat n'ont-ils cherché, comme par le passé, qu'à démobiliser plus encore les travailleurs et à gagner du temps, quitte à leurrer l'interlocuteur de bonne volonté ?

M. Maire et les principaux membres de l'équipe confédérale C.F.D.T., qui participaient avec lui au long entretien du 24 octobre avec le premier ministre, se refusent à dresser un constat d'échec. Dans son entretien avec les journalistes, le secrétaire général de la C.F.D.T. a constaté que « l'évolution des négociations risquait de s'apparenter au blocage ». La C.F.D.T. réaffirme sa volonté de poursuivre la discussion, mais elle a mis le gouvernement devant les responsabilités qu'impliquent de nombreux atermoiements, des passivités, voire des oppositions, sur les trois grands dossiers. La tactique de M. Maire est de contraindre le premier ministre à tenir ses engagements. M. Barre ne déclarait-il pas à l'Assemblée nationale, le 20 avril, qu'il entendait « favoriser les négociations sur certaines questions qui intéressent plus directement les partenaires sociaux et qui engagent leur responsabilité ». Aussi le leader syndical s'est-il efforcé de ne rien négliger de ce qui pourrait être acquis dans d'autres domaines : durée du travail hebdomadaire, sécurité sociale, âge de la retraite, réforme de la loi de 1950 sur les conventions collectives, etc.

Sur tout cela, M. Maire n'a pas obtenu d'engagement précis de M. Barre. Pour ce qui est de la réduction de la durée du travail, M. Barre a dit ne pas penser qu'elle soit « la voie royale pour créer des emplois ». L'entrevue n'a à peu près rien donné, en dehors du « climat très positif et constructif », pour reprendre les mots du commentaire des collaborateurs du premier ministre. M. Barre, fidèle à la politique contractuelle, s'est déclaré hostile à toute politique autoritaire des revenus ; les pouvoirs publics n'interviendront pas « contre » les travailleurs, mais ils restent muets sur ce qu'ils pourraient faire en leur faveur...

Néanmoins, M. Maire a voulu se montrer serein. Certes, il ne donne pas l'impression d'être dupe, mais il s'est gardé des termes de critique virulente, qui, naguère, soldaient les décevantes rencontres entre la C.F.D.T. et le gouvernement.

Le leader syndical souligne donc le second élément de sa tactique : augmenter la pression sociale. « Elle doit, a dit M. Maire, s'amplifier. Nous voulons aboutir, d'ici la fin de l'année, sur les trois grandes négociations. Nous croyons que c'est possible, des accords dans le secteur privé sont également possibles en développant les actions revendicatives. Il faut les faire converger au niveau des branches. Il n'est pas question d'organiser une grande journée, mais d'intensifier partout l'action au plan national. »

Le conseil national, qui siégera du 26 au 28 octobre, va faire le bilan du « recentrage » de la centrale. Celui-ci n'est pas approuvé par tous les militants. Certains y voient un danger de réformisme ; d'autres pensent que seule l'action interne permettra de vaincre les résistances gouvernementales et patronales ; d'autres estiment encore qu'on ne peut négocier sur l'emploi. Certains redoutent que la dépolitisation de la C.F.D.T. n'engendre un certain anarcho-syndicalisme.

A l'arrière-plan, la question subsiste : la C.F.D.T. peut-elle participer à la « gestion de la crise » ? Certaines fédérations, comme la Banque et Hacuitex (habillement, cuir et textile) n'ont rien abandonné des réserves qu'elles avaient manifestées au lendemain des élections. Mais des contestataires existent un peu partout dans les secteurs (P.T.T., assurances, fonction publique, alimentation) et dans les régions.

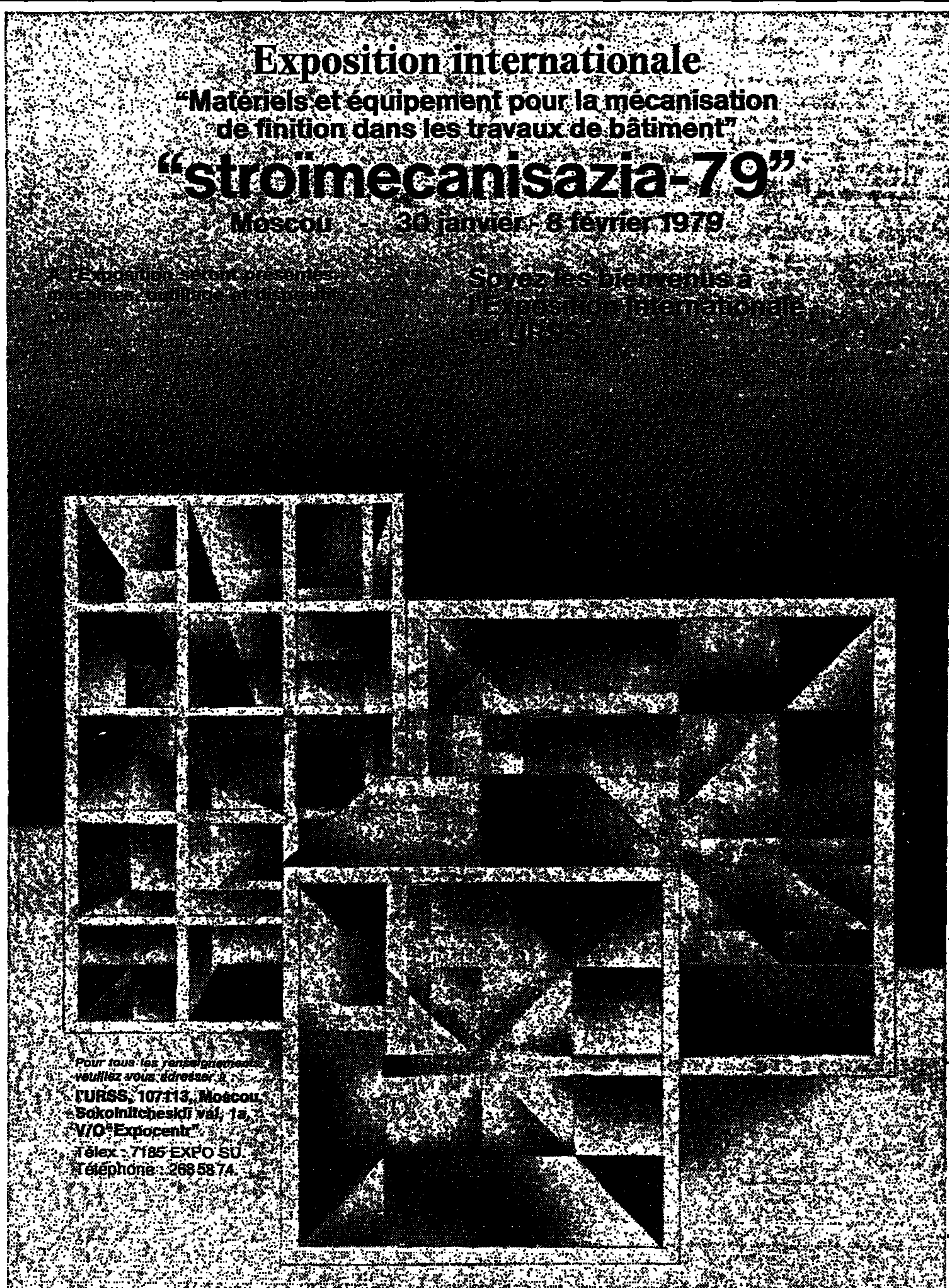
JOANINE ROY.

M. EDMOND MAIRE : L'ACTION VA SE DÉVELOPPER

L'entrevue entre MM. Raymond Barre et la délégation de la C.F.D.T. qui accompagnait M. Edmond Maire, secrétaire général, a duré, mardi 24 octobre, plus de deux heures quinze. « *Nous avons protesté contre* l'évolution actuelle des négociations qui risquent de s'apparenter au blocage », a déclaré M. Maire à l'issue de l'entretien.

Le leader syndicaliste, à l'appui, a cité la lettre de M. Monory sur le freinage des salaires, une déclaration de M. Barre hostile à la réduction de la durée du travail, tandis que le gouvernement ne se presse pas de prendre position pour manifester la solidarité nationale que réclame le *financement de l'assurance chômage.* Après un début très positif lors de l'ouverture des discussions, estime M. Maire, celles-ci piétinent, « or la C.F.D.T. ne peut se satisfaire de négocier sur le principe ». L'entretien a également porté sur la durée du travail, le déficit de la Sécurité sociale, les créations d'emplois, la législation prud'homale, etc. Il ne semble pas que M. Maire ait obtenu des engagements précis. Toutefois, M. Boulin a promis d'intervenir dans la suite du débat sur la réforme des prud'hommes, de façon à ce que la majorité appuie l'un des désirs exprimés par la C.F.D.T.

● *M. Charpentié a été reçu par M. Barre* le 24 octobre. Le président de la C.G.C. a dit qu'il avait exposé les préoccupations de sa centrale et prévenu le premier ministre : « *Notre congrès va faire le choix entre la concertation et la bataille.* »



Le budget de l'action sociale augmentera de près de 22 % en 1979

Présentant à la presse, mardi 24 octobre, le projet de budget de l'action sociale pour 1979, M. Daniel Hoeffel, secrétaire d'Etat à l'action sociale, a résumé ses trois préoccupations essentielles : « *Obtenir les moyens nécessaires pour faire progresser l'action sociale ; simplifier et faciliter les formalités pour les personnes âgées et ceux qui sont dans le besoin ; résoudre le problème de l'accueil des plus grands handicapés.* »

M. Hoeffel a souligné que le projet de budget de l'action sociale, pour 1979, atteindra 14,3 milliards de francs, en augmentation de près de 22 % par rapport à 1978 (contre une progression moyenne de 15 % pour l'ensemble du budget de l'Etat). Les crédits de l'aide sociale proprement dite absorberont, sur ces 14,3 milliards de francs, 13,6 milliards, les programmes d'action sociale209,1 millions, la formation des travailleurs sociaux 257,5 millions et les investissements 280,2 millions. Les services d'aide ménagère, qui comptaient 120 000 bénéficiaires en 1973, en totalisent 220 000 aujourd'hui. D'autre part, 80 % des crédits d'aide sociale serviront à payer des séjours en institutions médicales et sociales.

Le secrétaire d'Etat a exprimé son souci « *d'agir sur les causes structurelles de la croissance des dépenses d'aide sociale* », lesquelles ont à peu près doublé en quatre ans, ce qui, selon M. Hoeffel, peut « *devenir insupportable pour les collectivités locales* ». A court terme, estime encore le secrétaire d'Etat, il faudra contrôler strictement l'évolution des prix de journée dans les établissements sociaux. Des instructions précises seront adressées aux préfets dans les jours qui viennent.

D'autre part, les crédits pour la mise en place des structures d'action gérontologique, vont augmenter de plus de 53 %, tandis que les crédits d'équipement concernant les grands handicapés vont doubler. Pour les plus grands handicapés, M. Hoeffel a annoncé la création de maisons d'accueil, notamment par l'aménagement d'établissements sociaux ou sanitaires existants. Leur capacité sera de dix à soixante lits environ; leur gestion « *associera étroitement les familles* ». Pour l'accueil de longue durée, la Sécurité sociale prendra en charge l'intégralité des frais.

Enfin, pour continuer l'action de simplification administrative, menée jusqu'à présent, un décret va permettre aux maires de statuer « *en quelques jours* » dans le cas où un retraité qui demande l'aide ménagère aura été brusquement privé de la personne dont la présence est nécessaire à son maintien à domicile. D'autre part, l'expérimentation d'un système de « télé-alarme », embryonnaire dans trois départements, va être continuée ; on pense desservir 400 personnes à *la fin de cette année.*

● *A l'usine Zénith-Aviation* de Roche-la-Molière (Loire), qui emploie deux cent vingt salariés, des débrayages journaliers de deux heures sont organisés depuis le lundi 16 octobre dans la plupart des ateliers, à l'appel de la C.G.T., seul syndicat existant dans l'entreprise. Ce mouvement est suivi par la moitié du personnel, qui réclame des améliorations salariales et a jugé insuffisantes les propositions de la direction. Celle-ci a désavoué l'initiative d'un cadre appelant le personnel à s'abstenir ou à voter nul à l'occasion des élections des délégués du personnel (*le Monde* du 20 octobre). Il a d'autre part indiqué que ce cadre n'avait, contrairement à ce qu'affirmait la C.G.T., « *aucune fonction à la direction* ». — (*Corresp.*)

LOGEMENT

Libres opinions

« NE TIREZ PAS SUR L'AMBULANCE ! »

par JEAN BOISSIER (*)

LA *construction est malade.* Les acquéreurs de logements sont inquiets. On remet en cause la fiscalité du logement. Depuis 1975, plusieurs rapports ou documents d'études ont été publiés dans le domaine du logement et de l'habitat. Ils ont notamment, en commun, l'analyse plus ou moins approfondie des dispositions fiscales existantes et la formulation de propositions qui, en revanche, sont parfois divergentes.

Très récemment, le gouvernement a demandé au Conseil national de l'accession à la propriété d'examiner un rapport déposé par lui, *en avril 1978, sur la fiscalité du logement. Cette instance a créé une* commission *ad hoc*, qui s'est réunie à trois reprises, le 20 juillet, le 28 août et le 6 septembre.

Avant que le Conseil national de l'accession à la propriété ne remette ses conclusions dans les délais impartis, le gouvernement a retenu hier en conseil des ministres, dans le cadre du projet de budget pour 1979, deux dispositions modifiant le traitement fiscal applicable au logement : l'une remet partiellement en cause le régime d'imposition des revenus fonciers pour les propriétaires bailleurs ; *l'autre augmente les droits d'enregistrement sur la vente des résidences non principales.*

Une telle décision nous paraît regrettable dans son principe, ambiguë dans les objectifs poursuivis et inopportune dans la conjoncture actuelle.

Regrettable dans son principe, d'abord, car elle témoigne d'un comportement prétorien.

Que penser, en effet, d'un gouvernement qui veut imposer des mesures alors qu'il a chargé un organisme, installé par le président *de la République et composé d'experts* et de professionnels compétents, d'étudier les modifications ou les aménagements éventuels à apporter à la fiscalité du logement ? Est-ce là le moyen de promouvoir la décrispation dans les rapports avec les partenaires économiques et sociaux ?

Ambiguë dans ses objectifs, ensuite, car cette décision repose sur des préoccupations *mal définies.*

S'agit-il, en effet, de combler partiellement et par ce biais l'impasse budgétaire ? S'agit-il de manifester une volonté politique de lutte contre les inégalités en utilisant le levier du logement ? S'agit-il *d'un simple transfert de ressources afin de conférer davantage d'efficacité sociale à la réforme du financement du logement ?*

Quels que soient les objectifs poursuivis par le gouvernement, la réussite ne peut être garantie par les mesures adoptées. Celles-ci, au cas où elles seraient votées par le Parlement, constitueraient, pour le *Trésor*, des « *recettes de poche* » et seraient *une illusion sur le plan* de la justice sociale. Sur ce dernier point, et ainsi que notre fédération l'a affirmé à de multiples reprises, et encore récemment, rien ne pourra *changer sans une étude globale reposant sur une analyse précise et minutieuse de l'ensemble de la fiscalité du logement au regard* notamment du projet de réformes des collectivités locales.

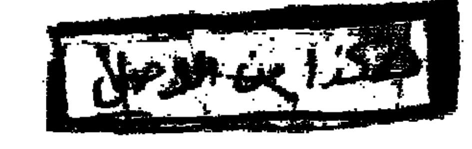
Inopportune, enfin, paraît cette décision, car elle ne manquerait pas d'avoir des conséquences néfastes sur l'économie du logement, secteur d'activité qui souffre d'une langueur persistante et d'une atonie extrême.

Est-il judicieux, dans ces conditions, de décourager définitivement l'investissement locatif, qui demanderait plutôt à être stimulé par des *mesures de soutien dans une phase de redéploiement industriel* et d'inadéquation des *moyens financiers alloués par* l'Etat à la *construction de logements* face aux besoins qualitatifs et *quantitatifs* persistants ? Est-il judicieux de renforcer les droits sur la vente des résidences non principales *et* d'aggraver ainsi l'état du marché immobilier, alors que la *différence* entre la *notion* de *résidence* principale et celle de *résidence* secondaire a de plus en plus tendance à s'estomper ?

La construction, sensible plus que d'autres secteurs aux mouvements incontrôlables et spontanés de confiance ou de méfiance de la part *des épargnants et des investisseurs*, est malade. *Elle chemine* avec difficulté. De grâce, « *ne tirez pas sur l'ambulance !* »

(1) Rapport Barre, rapport Nora, avis du Conseil économique et social relatif aux exonérations fiscales en faveur du logement, etc.

(*) Président de la Fédération nationale des promoteurs-constructeurs.



SOCIAL

UNE NOUVELLE ASSOCIATION DE FORMATION POUR LES IMMIGRÉS

Une nouvelle association vient d'être créée pour se substituer à l'A.E.E. (Association pour l'enseignement des étrangers), dissoute officiellement le 24 juillet dernier (*le Monde* daté 23-24 juillet). Il s'agit de l'Association pour le développement de la formation des immigrés (A.D.F.I.), dont le président est M. Emmanuel Verny.

L'A.D.F.I. s'est constituée à partir d'un « collectif régional » des associations pour la formation des immigrés, avec le soutien des unions régionales C.G.T. et C.F.D.T., afin de reprendre les activités de l'ex-A.E.E. « *qui n'ont pas été accaparées par d'autres* », précisent ses promoteurs. L'association se propose de prendre en charge une formation des travailleurs — ou chômeurs — immigrés qui ne se limite pas à la seule alphabétisation, mais aboutisse à l' « *autonomie sociale* » (alphabétisation en langue d'origine, formation sociale, économique, culturelle et professionnelle).

Pour obtenir les subventions nécessaires, l'A.D.F.I. dépose un dossier auprès de chaque préfecture. Celle de Paris a déjà fait connaître son refus, mais les responsables de l'association espèrent que d'autres répondront favorablement et qu'ainsi les cinq cent cinquante salariés de l'ex-A.E.E. — dont les permanents n'ont toujours pas été licenciés — pourront former les sept mille travailleurs prévus.

UN COLLOQUE DE L'ONU A VIENNE

Les syndicats ouvriers des pays riches face à ceux des pays pauvres

De notre envoyé spécial

Vienne. — Des discussions souvent très âpres entre syndicats des pays riches et représentants du tiers-monde se sont déroulées les 23 et 24 octobre à Vienne, lors du colloque qu'avait organisé l'ONU à l'occasion de la Journée mondiale d'information sur le développement. Le thème de ce colloque, « L'attitude des syndicats des pays développés à l'égard d'un nouvel ordre économique », ne pouvait que déboucher sur des échanges de propos parfois virulents.

Après l'intervention du chancelier fédéral d'Autriche, M. Bruno Kreisky, qui a rappelé son projet de mise en place d'un « plan Marshall » de dix ans, en offrant au tiers-monde « *un grand transfert de ressources* », M. Edmond Maire, secrétaire général de la C.F.D.T., qui ouvrait les débats, s'est surtout attaché à réclamer un autre type de croissance, mettant fin au productivisme et au fantastique gaspillage des ressources humaines et matérielles. Il a estimé que ce projet d'une économie planifiée répondant aux besoins essentiels des salariés pouvait seul atténuer les contradictions qui divisent aujourd'hui les syndicats des deux parties du monde.

Mais c'est surtout M. Idriss El Jaraizy, représentant du gouvernement algérien, et président du comité plénier à l'ONU sur le dialogue Nord-Sud, qui a donné au débat sa vraie dimension en situant l'état des relations entre pays développés et nations en voie de développement. Il a dressé un réquisitoire contre les pays riches qui ont bloqué le dialogue Nord-Sud. Après l'échec de la conférence de Paris, l'effort engagé pour poursuivre des discussions à l'ONU est, *affirme-t-il*, freiné en permanence par les attitudes dilatoires des grands pays, qui se livrent « *à un jeu stérile de procédures* » et qui, dans les faits, appliquent des mesures opposées à leurs déclarations sur la *solidarité*.

Citant de nombreux exemples, notamment le refus de certains pays d'accroître l'aide publique au développement alors qu'ils s'y étaient engagés, il a dénoncé « *les arrangements commerciaux soit-disant négociés dans un cadre bilatéral ou multilatéral et qui, en fait, ont pour objet de fermer la porte à l'entrée sur les marchés des pays industriels de nouveaux producteurs* ».

Non sans évoquer la faiblesse relative de leurs pouvoirs, plusieurs dirigeants de syndicats occidentaux, tous affiliés à la Confédération internationale des syndicats libres (la C.G.T. n'était pas invitée), ont alors souligné les difficultés qu'ils rencontrent pour convaincre leurs adhérents d'accroître la solidarité internationale. « *Nous ne pouvons pas demander au métallurgiste qui vient d'être licencié d'annoncer avec joie à sa femme que son licenciement va permettre de créer ailleurs un emploi* », affirma par exemple M. Herman Rebhan, secrétaire général de la FIOM.

Avec une franchise très nordique, les représentants des syndicats suédois et allemands ont déclaré que « *la principale condition pour sauver le libre-échange entre pays riches et pauvres est l'application d'une politique économique qui assure le retour au plein emploi* ». Quant à l'aide financière, qui doit, bien sûr, selon eux, être accordée au tiers-monde, elle ne peut l'être à l'aveuglette : « *Nous voulons savoir comment cette aide se fera et à qui elle profitera. Nous demandons qu'elle soit liée à des clauses sociales* », affirma M. Odhner, qui, avec d'autres syndicalistes, souligna les atteintes à la liberté syndicale dans les pays en voie de développement, ainsi que les bas salaires et les conditions de travail défectueuses. « *Il ne faut pas seulement parler d'aide*, ajouta M. Rebhan, *il faut aussi que les pays en voie de développement modifient les structures industrielles et procèdent à des changements sociaux.* »

Revendication justifiée mais inconvenante de syndicats privilégiés ? Ce mot ne fut pas prononcé, mais on parla de « *cynisme* », de « *retour en arrière* », d' « *absence de solidarité de classe* ». Car, pour les représentants des pays en voie de développement, le terme de clause sociale risque d'être un prétexte à la relance du protectionnisme et à l'intervention des gouvernements riches, qui dicteraient aux pauvres leur conception du bien-être social. Le seul dirigeant syndicaliste à se prononcer clairement et avec enthousiasme pour une solidarité concrète fut M. Fitson, responsable du Syndicat britannique des transports, pour qui rien ne peut être réalisé sans sacrifices de la part des travailleurs occidentaux. « *Si nous voulons être sérieux*, a-t-il conclu, *il se peut qu'effectivement l'aide internationale implique un arrêt de la croissance de notre niveau de vie.* »

JEAN-PIERRE DUMONT.

ÉTRANGER

L'U.R.S.S. augmente les prix de rachat par l'État des produits agricoles

De notre correspondant

Moscou. — Conformément aux décisions du plénum de juillet dernier du comité central du parti communiste soviétique les prix payés par l'Etat aux sovkhozes et kolkhozes pour certains produits agricoles seront augmentés à partir du 1er janvier prochain. La *Pravda* de ce mercredi 25 octobre publie en première page le décret du comité central et du conseil des ministres. L'objectif avoué est d'améliorer la situation financière des exploitations agricoles et de rendre plus intéressantes les ventes à l'Etat. Certaines entreprises commettent en effet ce qu'on appelle des « *infractions à la discipline des livraisons à l'Etat* » parce que les prix officiels ne sont pas jugés suffisamment rémunérateurs.

C'est ainsi que les prix de rachat du lait et des produits laitiers augmenteront de 14 %, ceux des moutons et des chèvres de 11 %, de la laine de 18 %, des peaux de mouton de 35 %, des pommes de terre de 38 % ; les prix des concombres, des oignons, des tomates et de l'ail de 9 %. Ces chiffres représentent des hausses moyennes qui seront modulées, dit le décret, « *selon les conditions naturelles et économiques* » de chaque République fédérée.

Le texte précise que ces augmentations n'auront aucune incidence sur le prix de vente au détail de ces produits et que le coût de ces mesures pour le budget de l'Etat s'élèvera à 3,2 milliards de roubles (environ 21 milliards de francs). D'autre part, les dettes de certains sovkhozes et kolkhozes touchés par la sécheresse en 1972 et en 1975 feront l'objet d'un moratoire à concurrence d'un montant global de 7,3 milliards de roubles. Les remboursements des emprunts contractés par d'autres entreprises agricoles, et qui venaient à échéance entre 1978 et 1980 (pour une somme globale de 4 milliards), seront reportés. Dans un article publié par *la Vie du parti*, le chef du département agricole du comité central précisait récemment que le remboursement de ces dettes s'étalerait sur douze ans.

DANIEL VERNET.

ÉNERGIE

L'Agence pour les économies d'énergie est-elle trop riche ?

Le conseil des ministres de ce mercredi 25 octobre devait entendre une communication de M. André Giraud, ministre de l'industrie, consacrée à un bilan des économies d'énergie. Les objectifs assignés pour 1978 ont été, dans l'ensemble, atteints, et la facture pétrolière devrait se situer dans la limite du plafond de 58 milliards de francs. Le bilan est honorable. Mais n'est-il pas temps de passer la vitesse supérieure ? On ne semble pas en prendre le chemin. En effet, l'Assemblée nationale vient d'adopter un amendement du ministre de l'industrie visant à amputer les crédits 1979 de l'Agence pour les économies d'énergie. Cet organisme — qui attend toujours un patron depuis le départ de M. Syrota à la direction générale des télécommunications — ne disposera, l'an prochain, que de 122,6 millions de francs de crédits de paiement (soit 50 millions de francs de moins que prévu) et de 207,40 millions de francs d'autorisations de programmes (100 millions de moins). La décision est surprenante. Les économies d'énergie ne seraient-elles plus la priorité des priorités ?

Honni soit qui mal y pense. C'est, explique-t-on, parce que l'Agence a trop d'argent qu'il a été décidé de transférer 100 millions de francs de son budget vers celui de l'aide au développement. L'Agence doit récupérer la taxe parafiscale (6,35 centimes par litre) sur les carburants — la fameuse « cagnotte » — instituée le 30 août dernier. Cette taxe rapportera 520 millions de francs environ en 1978 ; 90 millions pourront être dépensés par l'Agence sous la forme d'aides aux investissements en 1978, et 430 millions en 1979. Cette cagnotte, ajoutée à son budget initial, aurait donné à l'Agence une masse de manœuvre de 762 millions de francs en autorisations de programmes.

On a jugé que c'était trop. Ainsi, M. Gilbert Gantier (U.D.F.), rapporteur spécial de la commission des finances, craint que l'Agence « ne puisse utiliser toutes ses ressources nouvelles ». De son côté, M. Giraud s'est « aperçu que l'on avait plus d'argent qu'il n'était nécessaire pour les investissements actuellement réalisables ».

Voilà un curieux raisonnement. Ou l'Agence remplit sa mission — prioritaire dans la conjoncture présente — et elle n'aura jamais assez de moyens (1) ; ou elle ne sert à rien et il faut la supprimer.

Ces 100 millions de francs auraient-ils été consacrés au développement des énergies nouvelles — le solaire par exemple — que l'on n'aurait rien trouvé à redire. Mais ce n'est pas le cas : le nucléaire reste en France la priorité. Ainsi, les crédits du C.E.A. sont-ils près de trente fois supérieurs à ceux de l'Agence pour les économies d'énergie et trente-trois fois plus importants que ceux consacrés aux énergies nouvelles. Et ce, au moment même où les Etats-Unis décident de se lancer à fond dans le développement de l'énergie solaire. En 1979 et 1980, l'Agence de l'énergie y consacrera 1,5 milliard de dollars. On s'attend à une fantastique progression de l'industrie solaire au cours des prochaines années. Son chiffre d'affaires, qui est actuellement de 150 millions de dollars devrait être multiplié par dix d'ici à 1985 et par cent trente d'ici à l'an 2000. Le secrétaire américain à l'énergie, M. Schlesinger, pense que l'énergie solaire pourra représenter entre 10 % et 15 % de la consommation des Etats-Unis dans vingt ans. D'autres prévisions officielles tablent sur un pourcentage dépassant 30 %. Bref, pour les Etats-Unis, l'ère solaire n'est pas repoussée au troisième millénaire. Elle est déjà une réalité. Il est des retards qu'on ne rattrape pas...

J.-M. QUATREPOINT.

(1) Pour économiser 45 millions de tonnes d'équivalent pétrole (objectif du Plan), les experts estiment qu'il faut investir chaque année 5 milliards de francs dans les économies d'énergie dans le seul secteur industriel, dont 1,5 milliard sous la forme d'aides publiques et de subventions.

AFFAIRES

LE GROUPE BRITANNIQUE BEECHAM POURRAIT RACHETER LES PARFUMS GIVENCHY

La société des parfums Givenchy pourrait passer sous le contrôle du groupe pharmaceutique britannique Beecham (7,3 milliards de francs de chiffre d'affaires). Les négociations sont en cours, mais « aucune promesse de vente n'a été signée », nous a précisé le président de la société Givenchy, qui justifie sa volonté de céder la majorité d'une affaire dont le développement, ces dernières années, a été spectaculaire, par son désir de « préparer l'avenir ».

En 1977, la société Givenchy a réalisé un chiffre d'affaires de 91,3 millions de francs, dont 65,7 % à l'exportation. Elle emploie trois cents personnes environ. Si l'affaire se fait — une décision serait imminente — on ne pourra que regretter de voir un des plus beaux fleurons de l'industrie française des parfums passer sous la houlette de capitaux étrangers qui contrôlent déjà 34 % de cette activité en France.

ÉTRANGER

Le plan Carter contre l'inflation

(Suite de la première page.)

● LA HAUSSE DES SALAIRES, plus précisément des revenus totaux des salariés du secteur privé, primes comprises, sera limitée à 8 % pour la première année d'application des conventions collectives, et à 7 % pour la suite.

Des exceptions sont prévues pour les bas salaires (moins de 4 dollars de l'heure), ou lorsque des changements de structure auron tpermis des gains substantiels de productivité, ou encore lorsque une hausse supérieure sera nécessaire pour maintenir un parallélisme historiquement fondé avec un autre groupe de salariés ayant bénéficié d'ajustements avant l'annonce du présent programme. Cette dernière disposition, qui pourrait cacher d'importantes échappatoires, apaisera-t-elle les syndicats ? Rien n'est moins sûr : la plupart des intéressés, consultés ces derniers jours, ont exprimé leurs réserves, certains même une hostilité ouverte. M. Meany, président de l'A.F.L.-C.I.O., en était venu à préférer à mots couverts l'instauration d'un contrôle obligatoire des salaires et des prix, une politique à laquelle M. Carter continue de se refuser.

Les salariés « de base » ne peuvent, en tout cas, oublier qu'en 1977, par exemple, les traitements des dirigeants des 797 plus grandes entreprises américaines ont été relevés non pas de 6,5 % — le taux d'inflation de cette année-là, — mais de 12,2 %, soit près du double.

Pour prévenir cette opposition, M. Carter a institué une sorte d' « *assurance de salaire réel* » : si l'inflation est supérieure à 7 %, tous les salariés dont la hausse de revenus aura été inférieure à 7 % percevront la différence sous forme de crédit d'impôt. Une proposition de loi en ce sens sera soumise au Congrès en janvier. Les officiels, qui assurent n'avoir recueilli que des réactions positives à ce projet, y voient un stimulant important offert aux syndicats pour qu'ils modèrent leurs demandes.

● LA HAUSSE DES PRIX DANS LE SECTEUR PRIVE EST LIMITE A 5,75 %.

Le dispositif est assez complexe. Une même entreprise devra limiter ses augmentations à un pourcentage inférieur de 0,5 point à la moyenne de ses hausses pour les années 1976-1977. Comme l'inflation avait été modérée cette année-là, le ralentissement visé est particulièrement fort par rapport à 1978. Aux termes de savants calculs, le plan Carter fixe un plafond de 5,75 % aux hausses de prix dans chaque entreprise et — compte tenu d'autres éléments moins contrôlables — un maximum de 6 % à 6,5 % d'augmentation du coût de la vie en général : un peu moins qu'en 1977, mais trois points au-dessous du chiffre probable pour l'année en cours.

Tout en refusant les contrôles autoritaires, M. Carter a beaucoup moins insisté qu'en avril dernier sur le rôle qu'il entendait faire jouer à la bonne volonté des Américains pour freiner les hausses de prix et de salaires. *De fait, son plan comporte cette* fois des sanctions plus précises. Les commandes de l'État pour tout contrat excédant 5 millions de dollars (ce seuil sera abaissé par la suite) n'iront qu'à des entreprises observant les normes édictées en matière de prix et de salaires. Comme ces commandes portent sur quelque 80 milliards de dollars et touchent des milliers d'entreprises, l'effet de cette restriction ne sera pas négligeable. De même, les prêts de l'export-import Bank ne seront accordés qu'à ceux qui feront preuve de la même discipline. Quant aux industries récalcitrantes, elles pourront se voir retirer les privilèges et protections qui leurs sont accordés, notamment en matière de contrôle des importations.

Tout cela sera accompagné d'une publicité... désagréable. Le rôle de chien de garde déjà joué par le conseil pour la stabilité les salaires et des prix sera renforcé par un élargissement des effectifs de cet organisme (de quelque cinquante à cent cinquante membres) et par un accroissement de ses pouvoirs. Les quatre cents entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 500 millions de dollars feront l'objet de contrôles plus sévères et réguliers.

Un nouveau « patron » pour la lutte anti-inflation devrait être désigné ces prochains jours, en remplacement de M. Robert Strauss, qui demandait à revenir à ses tâches habituelles de principal négociateur pour le commerce international. M. Alfred Kahn, président du bureau de l'aviation civile, a été sollicité pour le poste, mais, mardi encore, il réservait sa réponse.

MICHEL TATU.

● *Le président Carter* a annoncé le 23 octobre la création *d'un « conseil national pour la* productivité » qui sera chargé de « *coordonner les efforts du gouvernement pour stimuler la productivité dans les secteurs public et privé* ».

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U.	4,1440	4.1560	— 90	— 60	— 190	— 160	— 700	— 640
$ can.	3,4970	3.5087	— 100	— 65	— 180	— 140	— 490	— 325
Yen (100)	2.2990	2.3095	+ 100	+ 135	+ 170	+ 210	+ 440	+ 490
DM	2.3185	2,3281	+ 55	+ 85	+ 125	+ 160	+ 420	+ 480
Florin	2.1200	2.1305	— 75	— 35	— 125	— 85	— 205	— 145
F. B. (100)	14,6250	14,6830	— 600	— 390	—1000	— 790	—2900	—2490
F. S.	2,7360	2,7480	+ 135	+ 155	+ 315	+ 355	+ 990	+1065
L. (1 000)	5,1441	5.1615	— 365	— 285	— 735	— 615	—2195	—1985
£	8.3843	8.4107	— 335	— 265	— 695	— 615	—2335	—2200

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	3 3/8	3 3/4	3 1/4	3 5/8	3 5/16	3 9/16	3 9/16	3 15/16
$ E.-U.	26 13/16	27 3/16	8 7/8	9 1/4	9 7/16	9 13/16	10 3/4	11 1/8
Florin	9 7/8	11 1/8	10	10 5/8	10	10 5/8	9 1/16	9 9/16
F. B. (100)	11 3/4	14 1/4	9 3/8	10 1/8	9 3/8	10 1/8	8 5/8	9 3/8
F. S.	0	3/8	0	1/2	0	1/2	1/8	1/2
L. (1 000)	17 3/4	20 1/4	13 1/2	15 1/4	14 1/8	15 7/8	15 5/8	16 7/8
£	10 3/4	12 1/4	10 5/8	11 3/8	11 5/8	12 3/8	13	13 3/4
Fr. franç.	6 7/8	7 7/8	6 7/8	7 3/8	8 1/8	8 5/8	10 1/8	10 5/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

INFORMATION SOCIETE GENERALE INFORMATION SOCIETE GENERALE INFORMATION SOCIETE GENERALE

les Sicav du groupe Société Générale

Situation au 30.9.1978

	Sogévar.	Sogiter	Sogéco	Sogépargne	Intercroissance	Convertimmo	Intersélection France
	Large diversification	Portefeuille international	Equilibre entre valeurs françaises et étrangères	Placement obligataire	Valeurs de croissance	Valeurs immobilières et obligations convertibles	60 % au minimum d'actions françaises, SERVICE 5000
Valeur liquidative (F)	388,60	421,16	137,12	296,47	148,60	136,12	170,85
Coupon global (F) (date de paiement)	17,40 (3.4.78)	22,17 (3.4.78)	6,55 (3.4.78)	23,56 (3.10.78)	7,11 (envisagé)	8,08 (3.7.78)	8,08 (envisagé)
Actif net total (MF)	708,4	853,0	160,5	2 926,5	121,8	271,1	234,9
France :							
Actions	36,6	5,7	34,5	4,2	27,5	24,2	61,6
Obligations convertibles	—	4,3	20,2	13,6	—	40,1	—
Autres obligations	30,0	35,0	12,3	71,2	29,4	12,3	26,3
Etranger :							
Actions	32,7	26,9	25,2	0,9	40,2	3,9	8,3
Obligations convertibles	—	0,6	1,1	0,2	—	4,9	—
Autres obligations	—	26,1	2,4	0,8	—	12,0	—
Liquidités et divers :	0,7	1,4	4,3	9,1	2,9	2,6	3,8



Le conseil d'administration réuni le 20 octobre 1978 a examiné l'activité de la société et les prévisions de résultats pour l'exercice en cours.

Depuis le début de l'année, Immobanque a conclu treize nouvelles opérations de crédit-bail représentant un montant prévisionnel d'investissements de l'ordre de 42 millions de francs. Ainsi, le montant des engagements bruts de la société s'élève à 823 millions de francs environ répartis en cent trente-neuf opérations de crédit-bail et neuf opérations de location.

Compte tenu des contrats en cours de négociation, l'objectif de 60 millions de francs que la société *s'était fixé pour 1978* devrait être atteint et même dépassé.

Le montant de l'ensemble des recettes locatives du 1er semestre 1978, de l'ordre de 61 millions de francs hors taxes, est en progression de près de 18,50 % sur celui de la même période de l'exercice 1977. Les loyers encaissés au titre du patrimoine exploité en location représentent plus de 98 % de sa base locative, ce qui témoigne d'un taux d'occupation élevé.

La sensible progression des résultats arrêtés au 30 juin 1978, 11,37 millions de francs (contre 9 millions de francs au 30 juin 1977) reflète l'évolution favorable de l'ensemble de l'activité d'Immobanque.

L'annonce du dividende de l'exercice 1978 paraît prématurée en raison de la conversion possible à tout moment des obligations émises par la société en 1974. Toutefois, *les éléments satisfaisants dont il* est fait état ci-dessus permettent d'indiquer qu'en toute hypothèse ce dividende sera en progression par rapport à celui de l'exercice précédent (20,50 F par action de 100 F nominal).

PHILIP MORRIS INC

Philip Morris Inc vient d'annoncer les recettes et les bénéfices enregistrés par la société, tant au cours du troisième trimestre qu'au cours des neuf premiers mois de l'année.

Pour le troisième trimestre, les bénéfices nets se sont élevés à 115 182 000 dollars soit une augmentation de 22,3 % par rapport à la même période de l'année dernière. Les recettes d'exploitation se sont élevées à 1 817 641 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 32,1 % par rapport à la même période de 1977.

En ce qui concerne les neuf premiers mois de l'année, les bénéfices nets se sont élevés à 307 019 000 dollars, soit une augmentation de 22,5 % par rapport à la même période de 1977. Les recettes d'exploitation se sont montées à 4 880 602 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 26,8 % toujours comparé à la même période de 1977. Les dividendes par action augmentent quant à eux de 21,7 % pour le troisième trimestre et passent à 1,91 dollar, tandis qu'ils passent à 5,10 dollars par action pour les neuf premiers mois de l'année, soit une augmentation de 21,7 %.

ÉTABLISSEMENTS ALFRED HERLICQ ET FILS

La situation arrêtée au 30 juin 1978 fait ressortir un bénéfice, après amortissements mais avant provisions et impôt sur les sociétés, de 14 206 000 F contre 14 971 000 F au 30 juin 1977.

Malgré une baisse sensible de l'activité, particulièrement à l'étranger, depuis le début de 1978, mais grâce aux résultats dégagés durant l'année sur les travaux en Afrique dont la terminaison a dû être retardée, un résultat très satisfaisant est prévu pour l'ensemble de l'exercice.



OBLISEM

Le conseil d'administration, réuni le 23 octobre 1978 sous la présidence de M. Aimé Pierrey, a arrêté les comptes de son dixième exercice clos le 30 septembre 1978.

Il proposera à la prochaine assemblée générale des actionnaires la mise en distribution d'un dividende net de 9,90 F, assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 1,07 F, soit un dividende global de 10,97 F.

Au 30 septembre 1978, le montant de l'actif net ressort à 561,32 millions et le capital s'élève à 425 712 900 francs. A la même date, la valeur liquidative s'établit à 131,85 F soit, par rapport au 30 septembre 1977, une progression de 6,36 % portée à 15,69 % si l'on réintègre le dividende de 10 F détaché en décembre 1977.

COMINDUS

Le conseil d'administration réuni le 5 octobre 1978 a arrêté les comptes de l'exercice 1977-1978 d'une durée exceptionnelle de quinze mois, ainsi que le texte des résolutions qui seront présentées à l'assemblée générale du 23 novembre.

Le solde du compte de pertes et profits s'élève à 37 320 129 F, dont 17 812 095 F de plus-values nettes à long terme contre *23 074 156 F (dont* 499 459 F de plus-values nettes à long terme) au titre de l'exercice précédent.

Il sera proposé à l'assemblée la répartition d'un dividende net de 26 F par action contre 24,50 F, au titre de l'exercice 1976-1977.

Le montant total des sommes mises en distribution se monte à 23 883 496 F contre 18 088 840 F pour l'exercice précédent. Il correspond à une majoration du dividende de 6 % sur un nombre d'actions augmenté de 738 320 à 918 596.

Le conseil soumettra à l'approbation de l'assemblée la nomination des sociétés Pechelbronn et Athena au poste d'administrateur.

GROUPE PALUEL-MARMONT
FRANCE - INVESTISSEMENT

Dans sa séance du 19 octobre 1978, le conseil d'administration de France - Investissement Sicav a nommé président-directeur général M. Jean-Marie Paluel-Marmont, précédemment administrateur directeur général.

Il remplace M. Gilbert Lepel-Cointet, qui a demandé à être déchargé de ses fonctions à la suite de son récent départ à la retraite.

CIT - ALCATEL

Le résultat du premier semestre de l'exercice en cours, déterminé conformément aux recommandations de la Commission des opérations de Bourse, après amortissements, provisions et impôts, s'élève à 42 450 000 F. Il est en augmentation de 9,7 % par rapport au chiffre comparable du premier semestre 1977, soit 38 700 000 F.

Ce résultat s'entend après prélèvement de 84 200 000 F au titre des amortissements et affectation de 42 000 000 de francs à la provision pour impôts.

Au 30 juin de l'exercice précédent, les dotations correspondantes représentaient 66 700 000 F et 38 millions de francs respectivement.

Il est rappelé que pour les six premiers mois de 1978 le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 1 884 millions de francs, en progression de 10,6 % sur celui du premier semestre 1977.

PRÉCISION MÉCANIQUE LABINAL

La situation provisoire de la société au 30 juin 1978 fait ressortir un résultat avant impôt de 12,66 millions de francs après amortissements et provisions de 4,87 millions de francs.

Le résultat consolidé du groupe avant impôt est de 15,80 millions de francs, après amortissements et provisions de 14,23 millions de francs.

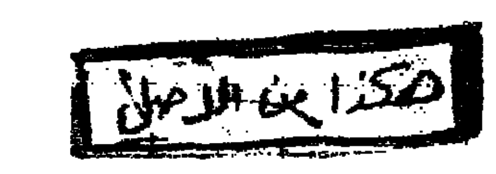
Au 30 juin 1977, le résultat consolidé avant impôt était de 10,80 millions de francs, après amortissements et provisions de 14,88 millions de francs.

EUROPE N° 1

Pour l'exercice 1977-1978 (1er octobre 1977 au 30 septembre 1978) le chiffre d'affaires hors taxes de l'activité radio du groupe s'élève à 317 559 000 F contr 270 330 000 F pour l'exercice précédent, soit une progression de 17,47 %.

La progression de l'exercice 1976-1977, par rapport à 1975-1976, avait été de 16,17 %.





LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
24 OCTOBRE

Forte reprise

La première séance du nouveau mois boursier (les opérateurs bénéficient de quatre semaines de crédit) a été particulièrement brillante mardi à la Bourse de Paris. En progrès de 1,7 % dès l'ouverture, l'indicateur instantané a terminé à + 2,2 % environ.

A l'inverse de la veille, le marché a été assez actif et tous les compartiments ont, peu ou prou, bénéficié de ce retournement de tendance. Sur environ 170 valeurs inscrites à terme, près de 140 ont progressé. Seules Chiers-Châtillon, Saulnes et Paris-France ont reculé de 2 à 3 %.

Les meilleures performances de la séance ont été réalisées par Jeumont et Machines Bull, dont les cotations durent être retardées devant l'insuffisance des offres ; suivies de Europe 1 (très entouré) Sagem, T.R.T. et Nobel-Bozel (+ 7 à 10 %).

Ainsi que nous le laissions entendre lundi, il semble en effet que certains investisseurs institutionnels aient attendus cette séance pour regarnir leurs portefeuilles. Les SICAV-Monory auraient agi de même. En tout cas, le renouvellement, traditionnel en début de mois, des ordres d'achats s'est opéré dans un climat relativement confiant, en dépit de la série de grèves annoncées pour cette semaine. La perspective d'un indice des prix pour le mois de septembre (publication officielle : mercredi) « moins mauvais que prévu antérieurement (0,7 % et non 1 %) a peut-être joué un rôle positif en l'occurrence...

Sur le marché de l'or, le lingot a légèrement reculé à 30 700 francs (après 30 755 francs) contre 30 980 francs la veille. Idem pour le napoléon qui, après être resté stable au premier cours (269,90) s'est finalement établi à 268 francs. Le volume des transactions a un peu diminué à 7,25 millions de francs contre 8,22 millions.

Le taux de l'argent placé en reports a atteint 4 3/8 % contre 4 1/4 % le mois précédent.

LONDRES

[illegible] l'attente des négociations [illegible] dans l'industrie automobile, le marché fait montre d'une [illegible] prudence, et, mercredi matin, [illegible] des industrielles fléchit [illegible] de 0,3 point, à 496,3. [illegible] des fonds d'Etat. Hausse des [illegible] d'or.

Or [illegible] (dollars) 230 10 contre 225 30

[illegible]	CLOTURE 24 10	COURS 25 10
Beecham	680 ...	680 ...
British P[illegible]	888 ..	890 ...
Courtaulds	120 ...	120 ...
De Beers	377 ...	376 ...
Imperial [illegible]	392 ...	389 ...
Rio Tinto [illegible] Corp.	252 ...	251 ...
Shell	578 ...	573 ..
Vickers	185 ...	1[illegible] ..
War Loan [illegible] %	31 3/4	30 1/8
*West Drie[illegible]	30 3/4	31 1/4
*Western [illegible]	27 7/8	28 5/16

(*) E[illegible] rs U.S., net de prime sur le dollar [illegible]sement.

NOUV[ELL]ES DES SOCIÉTÉS

ARJ[OMAR]I-PRIOUX. — Le dividende de l'exercice 1978 sera au moins [illegible] au précédent et s'appliquera [illegible] capital augmenté par souscri[ption] (« le Monde » du 10 octo[bre].) Pour le premier semestre, le [bé]néfice avant impôts s'est élevé à [illegible] millions de francs contre 8 millio[ns] un an plus tôt.

EURA[FR]ANCE. — Les comptes de l'exercice [clos] le 30 septembre 1978 se sont [sol]dés par un bénéfice net de 44,[illegible] millions de francs (+ 42,1[illegible] millions d'éléments exceptionnels) contre 34,58 millions (+ 10,11 [mi]llions). Dividende global : 19,50 F c[ont]re 17,55 F.

VEUVE CLICQUOT - PONSARDIN. — Situat[ion] provisoire au 30 juin 1978 ava[nt] impôts : bénéfice de 12,99 mil[lion]s de francs contre 9,83 millio[ns] un an plus tôt.

[B]énéfice net pour le [pre]mier semestre 1978

KLEBER-COLOMBES. — Perte de 49,8 millio[ns] de francs contre une perte de 14,[illegible]illions un an plus tôt.

INDIC[ES] QUOTIDIENS
(INSEE, Base 100 : 30 déc. 1977.)

	23 oct.	24 oct.
Valeurs françaises	158,6	161,3
Valeurs étrangères	102,4	102,6

C[IE] [DES] AG[EN]TS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc 1961.)

Indice général	90,2	91

NEW-YORK

Nouvelle rechute

La légère accalmie enregistrée lundi à Wall Street aura été de courte durée. Le mouvement de baisse amorcé au début de la semaine dernière a repris de plus belle mardi au Big Board, et l'indice Dow Jones s'est établi à 832,55, en repli de 7,11 points. Montrant le désintérêt croissant de la clientèle, le volume des transactions a encore diminué, revenant de 36,25 millions de titres échangés à 28,88 millions « seulement ».

Sur 1 895 valeurs traitées, 849 ont reculé, 650 ont progressé et 396 sont restées inchangées.

La présentation télévisée du programme gouvernemental de lutte contre l'inflation (voir d'autre part) n'a pas changé la tendance fondamentale de la Bourse. Certes, il est encore trop tôt pour juger de l'impact réel de ce plan sur les milieux financiers. Une seule chose est sûre : la première impression n'est guère favorable. L'alignement de la Chase Manhattan sur la Chemical Bank, en ce qui concerne le taux de base (« prime rate »), désormais fixé à 10 1/4 %, n'était pas non plus de nature à satisfaire Wall Street...

VALEURS	COURS 23 10	COURS 24 10
Alcoa	48 1/4	47 ...
A.T.T.	62 ..	62 1/8
Boeing	60 5/8	59 7/8
Chase Manhattan Bank	33 1/2	33 3/4
Du Pont de Nemours	130 7/8	127 3/4
Eastman Kodak	61 ...	60 7/8
Exxon	49 3/8	48 1/4
Ford	44 ...	43 5/8
General Electric	49 1/8	48 1/2
General Foods	32 1/2	32 3/8
General Motors	62 3/8	62 3/8
Goodyear	18 3/8	18 5/8
I.B.M.	278 3/8	276 ...
I.T.T.	28 5/8	28 3/8
Kennecott	26 1/8	26 3/8
Mobil Oil	68 1/4	66 3/4
Pfizer	32 1/2	33 ...
Schlumberger	88 1/4	86
Texaco	23 3/8	23 1/2
U.A.L. Inc.	34 1/8	33 1/4
Union Carbide	37 3/4	37 3/4
U.S. Steel	25 1/8	25 1/8
Westinghouse	19 3/4	19 1/2
Xerox	52 7/8	51 1/8

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	24 10	25 10
1 dollar (en yens)	181 ..	180 20

Taux du marché monétaire
Effets privés .... 6 7/8 %

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Alser	300	300
Banq. Fin. Bar.		
Cellulose Pin	40	39 80
Coparex	270 90	270
Ecco	772	780
Eurotrep	405	406
Intertechnique	...	330
Métall. Minière		65
Oceanic	91	91
Procoptic	307	306
Sab. Mor. Corv.		145
S.P.R.	110 ..	111 50
Ultimex		177
Voyer S.A.	13 .	12 .
Oce v. Grinten		
Rorento NV	259 10	264 ..

SICAV

Plac. institut.	15082 98	14653 53
1re catégorie	10555 80	10446 86

25 10	Emission frais inclus	Rachat net
Actions France	132 36	126 38
Actions Sélec.	168 22	160 59
Aedificandi	201 96	152 61
Agfimo	226 79	1[illegible]2 80
A.L.T.O.	174 27	166 37
America-Valor	286 79	273 77
Assurances Plac.	144 07	137 54
Bourse-Invest.	163 32	165 92
C.I.P.	339 73	324 33
Convertibles	139 42	133 10

BOURSE DE PARIS - 24 OCTOBRE - COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]											

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant fait l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Premier cours	Dernier cours	Compt. premier cours
730	4,5 % 1973.	731 ..	736	734 80	734 90
2755	C.N.E. 3 %.	2770	2880	2798	2795
415	Afrique Occ.	420 ..	431	438	422 40
360	Air Liquide.	362	367 ..	369	365 ..
80	Als. Part. ind	80	81	80	80 ..
285	Als. Superm.	286	285	285	282 ..
67	Alsthom-Atl.	67	67 50	67 50	66
[illegible]					

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 24 10	COURS DES BILLETS échanges de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 177	4 193	4 17
Allemagne (100 DM)	231 380	230 5[illegible]0	230
Belgique (100 F)	14 667	14 638	13 625
Pays-Bas (100 fl.)	212 490	211 980	209 50
Danemark (100 krd)	83 060	83 120	81
Suède (100 krs)	98 230	98 280	98 25
Norvège (100 k)	85 600	85 610	84 50
Grande-Bretagne (£ 1)	8 385	8 416	8 45
Italie (1 000 lires)	5 171	5 176	5 16
Suisse (100 fr.)	274 080	272 820	274 50
Autriche (100 sch.)	31 558	31 470	31 25
Espagne (100 pes.)	6 057	6 052	5 80
Portugal (100 esc.)	9 370	9 376	8 75
Canada ($ can 1)	3 524	3 539	3 515
Japon (100 yens)	2 302	2 296	2 26

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 24 10
Or fin (kilo en barre)	30945	30700
Or fin (en lingot)	30980	30700
Pièce française (20 fr.)	269 90	268
Pièce française (10 fr.)	225	225 50
Pièce suisse (20 fr.)	268 90	265
Union latine (20 fr.)	236 40	234
Souverain	262 60	260
Pièce de 20 dollars	1249	1230
Pièce de 10 dollars	692	682
Pièce de 5 dollars	422 50	...
Pièce de 50 pesos	1198 50	1198 .
Pièce de 10 florins	238 80	238 50

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 25 octobre 1978 a été tiré à 566 438 exemplaires.



M. Teng Hsiao-ping estime que la clause «antihégémonique» est « le point central » du traité de paix sino-japonais

De notre correspondant

Tokyo. — « *Tant la Chine que le Japon sont confrontés à une menace réelle d'hégémonisme. Le danger d'un nouveau conflit mondial est une réalité objective* », a déclaré ce mercredi 25 octobre, au cours d'une conférence de presse à Tokyo, M. Teng Hsiao-ping.

Le vice-premier ministre chinois n'a cependant cité nommément aucun pays. En revanche, soulignant la portée du traité de paix et d'amitié nippo-chinois, il a déclaré : « *C'est la première fois qu'une telle stipulation (la clause « antihégémonique ») figure dans un traité international. L'établissement définitif du principe antihégémonique est d'une grande signification internationale actuelle.* » En réponse à une question, il devait par la suite préciser que cette clause « antihégémonique » était l'« essence », le « point central » du traité entre les deux pays.

Après avoir affirmé qu'il comprenait la « *politique étrangère tous azimuts* » du Japon (c'est-à-dire une *politique* d'amitié avec tous les pays, y compris l'U.R.S.S.), M. Teng a dit qu'il la jugeait « *difficile à mettre en pratique* ».

En ce qui concerne la péninsule coréenne, le vice-premier ministre chinois a réaffirmé le soutien de la Chine à la Corée du Nord dans son effort de réunification « *indépendante et pacifique* » et qu'un retrait des forces américaines du sud de la Corée était une condition nécessaire.

Faisant allusion aux problèmes intérieurs de la Chine, M. Teng a déclaré : « *Depuis la chute de chute de la bande des « Quatre », le peuple chinois a commencé une nouvelle Longue marche. Nous devons reconnaître que nous sommes en retard. Nous avons beaucoup à apprendre des pays développés, tant du point de vue de la technologie que de la gestion, et en particulier du Japon. Beaucoup a déjà été fait pour développer nos échanges. Les Européens ne doivent pas s'inquiéter en pensant que nous travaillons avec les Japonais. Ils doivent concurrencer les Japonais !* »

Répondant à une question sur les îles Senkaku, l'un des points de divergences entre la Chine et le Japon, M. Teng a répondu : « *Pour les Chinois, le seul moyen de dépasser une question gênante, c'est de ne pas en parler. C'est ce dont nous sommes convenus avec le Japon. Les gens de notre génération ne peuvent pas résoudre cette question. Il faut donc la laisser à ceux de la génération prochaine.* » — Ph. P.

M. COMBAL NOMMÉ AMBASSADEUR AU VIETNAM

Le *Journal officiel* du 26 octobre annoncera la nomination de M. Michel Combal comme ambassadeur au Vietnam. Il remplacera M. Malo.

[M. Combal est né en 1927. Ancien élève de l'ENA (1952), il a été en poste au Maroc (1953-1956), a travaillé à l'administration centrale affaires tunisiennes et marocaines), puis a été nommé à Beyrouth (1958-1960), à Yaoundé (1960-1961), à la mission française à l'ONU (1961-1965), à Budapest (1966-1969). Il fut ensuite en poste à Lisbonne (1969-1972), puis sous-directeur des affaires africaines et malgaches (1972-1975). Il a été nommé directeur adjoint du personnel du ministère des affaires étrangères en septembre 1975.]

Aux Etats-Unis

LE JOURNALISTE MYRON FARBER RETROUVE LA LIBERTÉ

Hackensack, New-Jersey (Reuter, U.P.I.). — A l'issue d'un procès qui dura dix-huit mois, le jury de Bergen County a rendu un verdict d'acquittement en faveur du docteur Mario Jascalevitch, accusé d'avoir empoisonné au curare trois patients de son hôpital. Les faits remontent à 1966, mais ils n'ont été retenus par la justice qu'après l'enquête, menée beaucoup plus tard par le reporter du « New York Times », M. Myron Farber, qui publia une série d'articles sur « les morts mystérieuses du docteur X... ».

Cependant, pour avoir refusé de livrer ses notes, réclamées par la défense avec l'appui du parquet, et donc de révéler ses sources, M. Farber se vit infliger une peine de prison « indéfinie » pour outrage à la cour. Il fut incarcéré à deux reprises et passa au total quarante jours derrière les barreaux. Condamné conjointement pour la même raison à une amende de 5 000 dollars par jour, le « New York Times » dépensa environ 1 million de dollars en pénalités et honoraires.

Après l'acquittement du docteur Jascalevitch, un juge a ordonné la mise en liberté immédiate de M. Farber, qui s'était déjà pourvu en appel devant la Cour suprême. Le « New York Times » s'est entièrement solidarisé avec son rédacteur dans l'espoir que la Cour se saisisse de ce qu'il considère comme une atteinte flagrante au secret professionnel du journalisme. Toute la presse américaine suit attentivement ces péripéties, qui mettent en cause l'étendue de sa liberté d'information et du champ ouvert à ses investigations.

En Italie

Le ministre de l'intérieur a présenté à la Chare un rapport inconsistant sur l'affaire Mor

De notre correspondant

Rome. — Soixante-dix pages ! « *Seul quelqu'un qui n'a rien à dire peut parler aussi longuement* », souligne M. Indro Montanelli, le plus caustique des éditorialistes italiens, en commentant le discours qu'a fait mardi 24 octobre à la Chambre le ministre de l'intérieur, M. Virginio Rognoni, pour ouvrir le débat parlementaire sur l'affaire Moro. De fait, le représentant du gouvernement n'a rien appris à personne, ni sur l'enlèvement et l'assassinat du président de la démocratie chrétienne ni sur le terrorisme en général. Tout juste relève-t-on quelques chiffres inédits sur la criminalité politique, mais que les citoyens auraient pu obtenir tout seuls en additionnant des statistiques officielles.

La compétence du ministre n'est pas en cause. M. Rognoni se devait d'être doublement discret, pour respecter le secret de l'instruction et ne pas gêner le travail des forces de l'ordre, qui sont en train d'accumuler les succès dans la lutte antiterroriste. Le ministre de l'intérieur devait surtout tenir compte de la position des partis de la majorité parlementaire (démocrate-chrétien, communiste, socialiste, social-démocrate et républicain). Malgré leurs divergences, ceux-ci ont décidé de ne pas faire de vagues et de voter le même texte, vendredi 27 octobre, à la fin du débat à la Chambre.

L'affaire Moro ne s'était jouée ni au Parlement ni au vernement. mais aux sie des partis. Et les Brigadesuges l'avalent elles-mêmes soué en déposant le cadavre de ge à mi-chemin de la dératie chrétienne et du P.C. I fallu attendre cinq mois le d par-lementaire pour abouà un événement formel, désaré par des contacts préliminaientre le président du conseil es cinq partis de la majorité.

L'opposition cherche rofiter au maximum du débat. xtrême droite y voit l'occasion dénon-cer le « *régime dém*ommu-*niste* » et l'extrême che de s'exprimer à la place socia-listes, lesquels se taisepour ne pas provoquer une cri gouver-nementale qu'ils juge préma-turée. Les partis de majorité ont d'ailleurs d'autreoucis en ce moment. L'état déreux des hôpitaux italiens auxis quarts paralysés par des ges corpo-ratives n'est que l'illration la plus visible d'un mase écono-mique et social grassant. Ce n'est pas par hasardle le parti communiste hausse ton. Ne voulant pas se faireoubler par les syndicats, comm'an dernier à la même époc. Il vient d'adresser un ultimim au gou-vernement et remmence à réclamer, au moinsur la forme, sa participation dire au pouvoir.

R(ERT SOLÉ

Au Portugal

M. MOTA PINTO EST CHARGÉ DE FORMER LE GOUVERNEMENT

Le général Eanes, président de la République, a annoncé, ce mercredi 25 octobre en fin de matinée, que M. Carlos Mota Pinto était chargé de former le nouveau gouvernement portugais.

Agé de quarante-deux ans, juriste de formation, M. Mota Pinto a été vice-recteur de l'université de Coïmbra de mai 1974 à janvier 1975, et député à l'Assemblée constituante pour le parti social-démocrate, dont il est un des fondateurs, mais qu'il a quitté en décembre 1975. M. Mota Pinto avait été ministre du commerce et du tourisme dans le premier gouvernement constitutionnel de M. Mario Soares, de juillet 1976 à décembre 1977. Le nouveau premier ministre devra présenter son programme devant le Parlement à la mi-novembre.

LA HAUSSE DES PRIX DE DÉTAIL A ÉTÉ MODÉRÉE EN SEPTEMBRE

La hausse des prix de détail en septembre a été modérée. Aucune information officielle n'avait été publiée mercredi 25 octobre, en fin de matinée, mais, d'après nos informations, la hausse du coût de la vie le mois dernier avait été nettement moins forte que le pourcentage de hausse qui était attendu, et qu'on chiffrait à 0,8 % - 0,9 %. Ce résultat, que l'on qualifie officieusement de « très bon » dans les milieux gouvernementaux, survient après une hausse de 0,6 % en août et de 1,2 % en juillet.

En septembre 1977, la hausse avait été de 0,9 %. Elle est traditionnellement forte au cours de ce mois de l'année du fait de sa sous-estimation de la hausse d'août, causée par la fermeture d'été de nombreux commerces et magasins qui empêche le relevé des prix.

TRÉFIMETAUX SUPPRIME CENT DIX-NEUF POSTES

La direction de Tréfimétaux, filiale de Pechiney-Ugine-Kuhlmann, a annoncé mardi 24 octobre aux comités d'entreprise des usines de Chavanoz, Charvieu et Pont-de-Chéruy (Isère) son intention de supprimer cent dix-neuf postes, dès le début 1979.

Ces suppressions de postes s'effectueront par des retraites anticipées concernant les personnels ayant cinquante-sept ans ou plus le 1er janvier 1979. Elles se répartiraient ainsi : quarante-huit pour l'usine de Pont-de-Chéruy (six cent onze employés), spécialisée dans l'élaboration d'alliages cuivreux, cinquante-neuf à Charvieu (huit cent trente salariés) et douze à Chavanoz (six cent dix personnes).

L'ASSEMBLÉE ÉPISCOPALE DE LOURDES

L'homme est victime « d'une société incapable de secréter la sagesse »

déclare Mgr Etchegaray

De notre envoyé spécial

Lourdes. — Dans son allocution d'ouverture de l'assemblée plénière de l'épiscopat français, Mgr Etchegaray, s'il n'a pas explicitement invité Jean Paul II à venir à Lourdes, a toutefois exprimé l'espoir de sa venue « *dans cette cité mariale sœur cadette de Czestochowa* ». Puis il s'est attardé longuement sur la disparition de Mgr Riobé, évêque d'Orléans, dont il a déclaré notamment : « *Nous accueillons son appel à demeurer des hommes libres dans notre tâche d'évêque.* »

Après avoir rappelé la gravité du phénomène du chômage et affirmé que la liste des droits de l'homme n'était pas close, Mgr Etchegaray a eu cette formule : « *Le premier chef-d'œuvre en péril est l'homme lui-même, victime d'une société qui sait créer des instruments sophistiqués, mais se montre souvent incapable de sécréter la sagesse.* »

Abordant le problème de la culture, l'orateur s'est référé au discours de Bourges d'André Malraux : « *La culture, disait-il, c'est l'ensemble des réponses mystérieuses que peut se faire un homme lorsqu'il regarde dans une glace ce que sera son visage de mort.* » « *Cette culture*, a ajouté l'évêque, *ne sera vraiment au service de l'homme que si elle intègre la dimension spirituelle.* »

Enfin, le président de la conférence épiscopale a passé en revue les diverses tâches de l'assemblée :

LA PROPOSITION DE FOI. — « *Nous avons à passer au crible de la foi les développements de l'intelligence humaine pour communiquer aux hommes la lumière vigoureuse de l'Evangile du Christ. Nous croyons tout ce que croit l'Eglise du Christ dans son vieux Credo, toujours aussi neuf. La foi n'est pas à inventer. L'Eglise croit comme elle prie et prie comme elle croit.* »

L'ŒCUMENISME. — « *L'unité visible de l'Eglise ne saurait être le fruit d'un compromis hâtif ou à bon marché. Elle doit pourtant être sans cesse stimulée par la brûlure du scandale, du péché de nos divisions.* »

L'APPEL AU MINISTERE. — « *Nous savons bien qu'on ne lance pas l'appel au ministère comme on met une annonce dans le journal, surtout lorsque la cote du prêtre semble baisser à l'Argus. Certes, nous savons bien que cet appel doit surgir d'un paysage où les laïcs sont appelés à déployer d'autres formes de ministère. Mais nous ne voulons pas qu'il se glisse dans un fondu-enchaîné qui escamoterait son originalité propre.*

» *Qui oserait nier que notre Eglise, prise dans un trou d'air, ne se soit installée parfois, bon gré mal gré, dans une disette de vocations cherchant même à lui trouver une justification rassurante ?* »

LA FORMATION DES PRETRES. — « *Elle est indispensable pour dynamiser une vie sacerdotale et attirer des jeunes dont nous sous-estimons souvent la générosité spirituelle en manquant de courage pour leur proposer une vocation à la mesure de leur aspiration. Dès lors, un langage juste pour l'appel au ministère devrait quitter les chemins battus et poser avec audace les questions radicales de l'Evangile des Béatitudes.*

» *Avant de demander au Seigneur de leur donner des prêtres, que les communautés demandent d'abord de les désirer vraiment. Il n'y a pas de relance des vocations sans relance de l'évangélisation. Toute profession demande des hommes de plus en plus qualifiés. La faute professionnelle n'est-elle pas celle qu'on pardonne le moins facilement ? Il serait paradoxal que seul notre ministère apostolique échappe à cette loi et puisse se contenter de « manœuvres » ou de « bricoleurs ».*

HENRI FESQUET.

LA RÉFORME DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Le gouvernement déposera un projet de loi définissant le statut des communautés urbaines

M. Raymond Barre a reçu, le mardi après-midi 24 octobre, à l'hôtel Matignon, les présidents des neuf communautés urbaines créées en France depuis l'entrée en vigueur de la loi du 31 décembre 1966, dont sept sont socialistes, MM. Roland Becdelièvre (Le Mans), Louis Darinot (Cherbourg), député, Albert Denvers (*Dunkerque*), *député*, Camille Dufour (Le Creusot), Joseph Gourmelon (Brest), Arthur Notebart (Lille), député, Michel Sainte-Marie (Bordeaux), député, les deux autres étant MM. Francisque Collomb (N.I.), sénateur, président de la communauté de Lyon, et Pierre Pflimlin (C.D.S.), ancien président du conseil, président de la communauté urbaine de Strasbourg.

Le premier ministre a annoncé à ses interlocuteurs que le gouvernement déposera au printemps, dans le cadre de son « plan de développement des responsabilités locales », un projet de loi « *spécifique* » visant à définir le statut des communautés urbaines. Ce texte, *qui tiendra compte* des conclusions du rapport déposé en juillet dernier, à la demande du chef du gouvernement, par M. Alain Griotteray (P.R.), rapporteur général du budget de la région Ile-de-France, fixera les règles de fonctionnement et d'organisation des communautés urbaines.







